

Première Partie

INTRODUCTION A LA CLASSIFICATION CENTRALE DE PRODUITS (CPC)

PROVISOIRE

- 1 -

I. HISTORIQUE

1. A la dix-septième session de la Commission de statistique, en 1972 1/, à la vingt et unième session de la Conférence des statisticiens européens, en 1973, et lors des réunions des membres de ces deux organes avec les secrétariats d'organisations internationales, chacun s'est accordé sur la nécessité d'améliorer l'harmonisation des diverses classifications économiques (et autres, le cas échéant) établies sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux.

2. En mai 1973, le Conseil de coopération douanière (CCD) s'est chargé de réviser sa nomenclature (NCCD) et d'en faire, au lieu d'un système à quatre chiffres contenant 1 011 positions, un système à six chiffres qui, désormais, contient 1 241 positions dotées d'un indicatif à quatre chiffres, elles-mêmes divisées en 5 019 sous-positions dotées d'un indicatif à six chiffres. Cette nouvelle nomenclature est appelée Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SE) Z/. A la demande de la Commission de statistique, le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU a participé activement à la mise au point du SH, essentiellement afin de veiller à ce que celui-ci tienne compte dans la mesure du possible, pour les ventilations, de la continuité avec la Classification type pour le commerce international (CTCI), Rev.2 3/, et l'origine industrielle des biens. Le Système harmonisé a été approuvé par le CCD en juin 1983 et est entré en vigueur en janvier 1988.

3. En 1974, conformément à une demande formulée par la Commission de statistique à sa dix-septième session J/, le Bureau de statistique a chargé un groupe d'experts de faire des recommandations en vue de renforcer l'harmonisation des classifications statistiques internationales, ces recommandations devant s'inscrire dans le cadre d'un programme de travail. Se fondant sur le rapport du Groupe d'experts, la Commission a approuvé, à sa dix-neuvième session, un programme visant à harmoniser les classifications d'activités économiques établies par l'Organisation des Nations Unies, les Communautés européennes (CE) et, si possible, le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), et, en même temps, à mettre au point un système de classifications, différentes mais liées entre elles, des activités économiques et des biens et services 4/. L'élaboration d'une nouvelle classification englobant les biens et les services (les produits) - la Classification centrale de produits (CPC) - avait pour objet de doter ce programme d'un outil fondamental. Les classifications de produits devaient utiliser comme blocs élémentaires les sous-positions détaillées du Système harmonisé pour la partie concernant les biens transportables, et prendre en compte les catégories fondamentales de ressources et d'emplois économiques définies dans le Système de comptabilité nationale 5/, à savoir la consommation intermédiaire, la consommation finale, la formation de capital et les importations et exportations. La CTCI, une fois révisée, devait aussi faire partie de ce programme d'harmonisation. La Commission de statistique a approuvé le programme et encouragé la poursuite de sa mise en oeuvre lors de sessions ultérieures, en stipulant que les systèmes existants devaient conserver leur caractère essentiel respectif 6/.

4. En 1977, le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) ont établi un Groupe de travail commun sur les nomenclatures au niveau mondial qui s'est réuni à six reprises, à Bruxelles et Luxembourg, durant la période 1977-1987. Il

s'agissait de mettre au point un système intégré de nomenclatures d'activités et de produits (SINAP), classification intérimaire dont les catégories devaient servir de blocs élémentaires pour la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Rev.2 7_/ , de la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) 11/ et, si possible, de la Nomenclature des branches de l'économie nationale (CBNE) 9/ des Etats membres du CAEM, ainsi que pour les classifications apparentées de biens et de services. Au cours de ses travaux, le Groupe a également formulé quelques propositions pour la Classification type pour le commerce international, Rev.3 10/ , notamment en ce qui concernait les corrélations entre la CTCI et la CPC.

5. Le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU a ensuite convoqué un groupe d'experts qui s'est réuni au Siège de l'ONU à New York pour traiter des classifications économiques, en décembre 1983, en avril et mai 1986 et en avril 1988 11/. La composition de ce groupe d'experts était en gros la même que celle du Groupe de travail commun Bureau de statistique des Nations Unies/Office statistique des Communautés européennes, ce qui a permis d'assurer la continuité des travaux. L'un et l'autre groupes comprenaient des experts venant de différentes parties du monde et de pays parvenus à des stades de développement divers, ainsi que des experts de commissions régionales et d'organisations internationales. L'objectif essentiel des réunions était d'examiner les projets concernant la troisième version révisée de la CITI et la CPC apparentée, établis par le Bureau de statistique, et de conseiller le Bureau et la Commission de statistique sur la manière d'améliorer ces projets.

6. A sa vingt-troisième session, en 1985, la Commission de statistique a approuvé la troisième version révisée de la CTCI et confirmé que le degré d'harmonisation atteint entre la CTCI, la CPC et la CITI était conforme à la stratégie qu'elle avait antérieurement adoptée (voir par. 3 ci-dessus). La Commission a recommandé aux Etats Membres de communiquer des données sur les statistiques du commerce extérieur aux institutions internationales en se conformant autant que possible et le plus rapidement possible à la CTCI, Rev.3 et a prié le Secrétaire général de faire en sorte que, à compter au plus tard des données concernant l'ensemble de l'année 1988, les statistiques du commerce international publiées par les organismes des Nations Unies soient, dans la mesure du possible, établies conformément à la CTCI, Rev.3 12/.

7. A sa vingt-quatrième session, en 1987, la Commission de statistique a examiné le premier projet complet de la CPC. Elle a autorisé le Bureau de statistique à poursuivre ses travaux sur ce projet en collaboration avec les organisations internationales compétentes, en particulier EUROSTAT, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le CAEN, et demandé que la version définitive lui soit soumise à sa vingt-cinquième session, en 1989.

8. Le Groupe de travail commun sur les nomenclatures au niveau mondial, à sa sixième session, en décembre 1981, et le Groupe d'experts des Nations Unies, en avril 1988, ont examiné des versions ultérieures du projet de CPC. Le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'harmonisation des classifications économiques a recommandé que le sigle "CPC", correspondant à l'appellation anglaise "Central Product Classification", soit inclus dans le titre de la

classification dans toutes les langues, de telle sorte que le titre français, par exemple, soit "Classification centrale de produits (CPC)". Cela faciliterait la compréhension internationale lorsqu'on se référerait à cette classification.

9. Se fondant sur les recommandations formulées lors de ces réunions, le Secrétariat a alors mis au point le projet final dans l'intention de le présenter à la Commission de statistique en lui demandant de l'approuver à titre provisoire de façon que le texte puisse en être publié et utilisé partout dans le monde. La Commission, à sa vingt-cinquième session, a approuvé la version définitive du projet de CPC provisoire, modifiée en fonction de ses observations, et a recommandé que les Etats Membres utilisent cette classification provisoire pour acquérir l'expérience nécessaire en vue d'assurer la comparabilité internationale des données classées selon les biens et services 13/. On aurait ainsi une bonne base au cas où il s'avérerait nécessaire d'y apporter des modifications. Au cours de la même session, la Commission de statistique a approuvé la troisième version révisée de la CITI.

II. PRINCIPES DE BASE DE LA CLASSIFICATION

A. Objet et nature de la classification

10. L'objet de la CPC est de fournir un cadre qui permette de comparer au niveau international les statistiques relatives aux biens, aux services et aux actifs, et d'être un guide utile pour les pays qui élaborent pour la première fois une classification des produits ou qui adaptent une classification existante en vue de la rendre compatible avec la norme internationale.

11. Lors d'une réunion tenue en 1974 sur l'harmonisation des classifications statistiques, un groupe d'experts a estimé que la CPC, en tant que classification centrale type de produits, n'avait pas été établie aux fins d'un programme spécifique, mais que son objet était de servir à rassembler et à mettre en tableaux toutes sortes de statistiques pour lesquelles il est nécessaire de connaître le détail des produits 14/. Il s'agit de statistiques concernant la production, la consommation finale ou intermédiaire, la formation de capital et le commerce extérieur; elles peuvent porter sur les mouvements de produits, les stocks ou les balances, et être compilées dans le cadre de tableaux d'entrées-sorties, de balances des paiements ou d'autres présentations analytiques.

12. La CPC est considérée comme complémentaire des autres classifications recommandées (comme, par exemple, la CTCL, Rev.3 pour les statistiques du commerce extérieur); elle offre un cadre pour réagencer les données statistiques de base selon une classification normalisée (le CPC) en partant de leurs classifications originelles, à des fins analytiques. La CPC a été mise au point essentiellement pour promouvoir l'harmonisation des divers domaines des statistiques économiques et statistiques apparentées et pour renforcer le rôle de la comptabilité et des balances nationales en tant qu'instruments de coordination des statistiques économiques.

13. La CPC comprend des catégories pour tous les produits susceptibles de faire l'objet d'une transaction, nationale ou internationale, ou d'être stockés. En outre, non seulement les produits qui sont le résultat d'activités économiques sont représentés, y compris les biens transportables et non transportables ainsi que les services, mais aussi les actifs non produits, y compris les terrains et les actifs découlant de contrats juridiques, tels que brevets, licences, marques déposées et droits d'auteur (actifs incorporels). Bien que les actifs non produits ne soient pas considérés comme des produits dans le Système de comptabilité nationale (SCN), on a jugé utile de les inclure dans la CPC parce qu'ils représentent un volume substantiel d'échanges nationaux et internationaux et que les données les concernant intéressent donc de nombreux utilisateurs.

14. A long terme, la CPC pourrait contribuer à réduire le nombre des classifications de produits utilisées internationalement. En tant que classification générale de produits, elle peut servir de cadre directeur pour établir de nouvelles classifications de produits pour des secteurs précis de l'économie. Ces classifications spécifiques devront être compatibles avec le cadre général de la CPC pour que la comparabilité des données soit assurée.

B. Le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)

15. Les catégories de la CPC consacrées aux biens transportables sont définies de telle façon que chacune d'elles comprend les marchandises classées dans une ou plusieurs des catégories complètes du Système harmonisé dotées d'un indicatif à "six" chiffres. Il est donc indispensable de décrire brièvement ce système.

16. Le SH est issu de la nomenclature douanière établie par le Conseil de coopération douanière (CCD). La première nomenclature douanière du Conseil était la Nomenclature douanière de Bruxelles (NDB) de 1955. Les principales conditions imposées pour la classification étaient que les marchandises soient classées en fonction de critères objectifs et que l'application des catégories établies soit caractérisée par la simplicité, la précision et l'objectivité. Étaient utilisés en particulier les critères de classification suivants selon la matière première ou le matériau de base: selon le degré d'ouvrison: selon l'utilisation ou la fonction, et selon les activités économiques en cause. Ces principes ont été maintenus à chacune des révisions de la nomenclature qui ont été effectuées par la suite. En 1974, la nomenclature a été rebaptisée Nomenclature du Conseil de coopération douanière (NCCD). On n'a cessé, depuis 1961, d'essayer d'harmoniser la NDB, puis la NCCD, et la CTCI, améliorant ainsi la corrélation. A chaque révision, la corrélation a été améliorée, ce qui a permis au CCD d'introduire en 1978, dans 262 des 1 011 positions de la NCCD, 1 083 sous-positions statistiques qui concordaien⁴ parfaitement avec la deuxième version révisée de la CTCI.

17. En 1970, le Conseil a chargé un groupe d'étude de déterminer la possibilité de mettre au point un système harmonisé de désignation et de codification des marchandises qui réponde à la fois aux besoins des douanes, des statistiques du commerce extérieur et des transporteurs. Le Groupe d'étude a indiqué en 1973 qu'il était non seulement possible, mais indispensable, si l'on voulait à plus long terme faciliter le commerce international, de mettre au point un tel système. Le Conseil a pourvu à la création d'un Comité du Système harmonisé, qui a alors élaboré le Système, largement fondé sur la NCCD et sur la CTCI, Rev.2. Le SE est une version révisée et élargie de la NCCD, modifiant certaines des positions dotées d'un indicatif à quatre chiffres qui s'y trouvaient et introduisant dans de nombreux cas des sous-positions dotées d'un indicatif à six chiffres.

18. Le SE a été appliqué en vertu d'une Convention adoptée par le Conseil en juin 1983, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988. Le Système contient 21 sections, 97 chapitres et 1 241 positions dotées d'indicatifs à quatre chiffres, dont 930 sont encore divisées en sous-positions. Au total, on compte 5 019 catégories de biens distinctes, identifiées par un code à six chiffres. Outre la nomenclature elle-même, la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises contient des règles juridiques d'interprétation et l'énoncé des principes convenus par les parties contractantes aux fins d'administration du Système. De plus, le CCD a mis au point une série très élaborée de notes explicatives ainsi qu'un index alphabétique pour faciliter l'utilisation et l'interprétation. Il convient de noter que la Convention, à l'alinéa b) de l'article 3.1, stipule que "chaque Partie contractante met ... à la disposition du public ses statistiques du commerce d'importation et

d'exportation conformément au code à six chiffres du Système harmonisé ou, à l'initiative de cette Partie contractante, au-delà de ce niveau, dans la mesure où cette publication n'est pas exclue pour des raisons exceptionnelles telles que celles ayant trait au caractère confidentiel des informations d'ordre commercial ou à la sécurité nationale" 15/.

19. Lors de l'élaboration du SH, le Conseil de coopération douanière est convenu en principe d'introduire dans sa construction le critère de l'origine industrielle des biens 16/, c'est-à-dire qu'idéalement chaque sous-position du SH ne contiendrait que des biens normalement produits par une seule branche d'activité. Ce principe a été suivi dans la mesure du possible. Des exceptions sont apparues pour de multiples raisons. Dans certains cas, on a jugé qu'il était impossible aux services douaniers de faire cette distinction sur la base des caractéristiques physiques d'un bien, ou que la distinction donnerait naissance à des catégories dont l'importance dans le commerce international était négligeable. Dans d'autres cas, les distinctions de caractère traditionnel ou juridique reflétant les normes douanières ou commerciales applicables ont pris le pas sur des éléments qui auraient pu être plus utiles du point de vue de l'origine industrielle. Dans certains cas, la position à laquelle tel ou tel produit devrait être classé dans le SH n'apparaissait pas clairement. Il importait également que des pays différents, dotés d'organisations industrielles différentes, puissent avoir des avis différents sur ce qui était nécessaire pour répondre aux intentions des concepteurs.

20. A sa vingt-troisième session, en 1985, la Commission de statistique a fermement appuyé la recommandation adressée au Conseil de coopération douanière, tendant à ce que la prochaine version révisée du SH tienne compte dans la mesure du possible de l'origine industrielle des biens, et le représentant du Conseil a assuré de sa coopération en la matière 17/. Le Conseil prévoit de mettre à jour le SH tous les trois ou quatre ans et a recommandé que les statisticiens s'intéressent autant que possible aux travaux du Comité du Système harmonisé, par l'intermédiaire à la fois de leur délégation nationale et des organisations internationales. Dans ce contexte, le Conseil a invité les statisticiens des Etats membres et le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU à participer aux réunions du Sous-Comité de révision du Système harmonisé, de façon à assurer que la mise à jour du SH n'entraîne pas une perte de concordance avec les autres classifications internationales 18/.

C. Principes utilisés dans la construction de la CPC

21. La CPC est un système de catégories comprenant à la fois les biens et les services, qui forment un tout exhaustif tout en s'excluant mutuellement. Conformément aux autres principes utilisés, l'homogénéité au sein des catégories est maximisée. Les catégories de la CPC consacrées aux biens transportables reposent sur les caractéristiques physiques et la nature intrinsèque des produits, comme dans le SH. Dans une certaine mesure cela est également vrai de leurs agrégats, mais une corrélation étroite est en outre maintenue avec la CITI (par le critère de l'origine industrielle). D'autre part, pour la partie concernant les biens transportables, la CPC, à une exception près, utilise comme blocs élémentaires les positions et les sous-positions du SH, c'est-à-dire que chaque sous-classe de la CPC regroupe

une ou plusieurs positions ou sous-positions du SH. Un avantage de cette corrélation est que, nombre de pays utilisant le SH pour les statistiques du commerce international et certains pour les statistiques de la production, l'introduction de la CPC dans ces pays s'en trouve facilitée.

22. L'unique exception est constituée par les subdivisions du groupe 333 de la CPC, "Produits pétroliers raffinés". Globalement, le groupe correspond à la position 2710 du SH, qui n'est pas divisée en sous-positions car on n'a pu se mettre d'accord sur une ventilation ni sur une définition qui convienne aux services douaniers. La CPC a divisé ce groupe en huit classes non subdivisées, qui sont les mêmes que celles utilisées dans les deuxième et troisième versions révisées de la CITI.

23. L'expression "caractéristiques physiques et nature intrinsèque" désigne les critères qui sont propres aux biens eux-mêmes, par exemple les matières premières qui les composent, leur phase de production, les modalités de cette production, leur catégorie d'emploi ou d'utilisateur, leur prix de vente, la possibilité qu'il y a ou non de les stocker, etc. Le mode de production des produits ne correspond pas nécessairement à leur origine industrielle, encore que les deux coïncident très souvent. Telle industrie produira des biens de nature totalement différente, par exemple de la viande et des peaux qui l'une et les autres viennent de l'abattoir. On n'a pas mis ces produits dans une même catégorie, ni même dans une même section de la CPC. C'est ainsi que les peaux non transformées sont considérées comme des matières premières animales et classées dans la section 0, "Agriculture, sylviculture et pêche", tandis que la viande est classée dans la section 2, avec les produits alimentaires.

24. Les mêmes problèmes se posent quant à l'origine industrielle dans le cas des industries qui produisent à la fois des biens et des services. Il s'agit, par exemple, de services de réparation, d'entretien ou de fabrication fournis contre rétribution ou par contrat. Si l'origine industrielle de ces services est souvent la même que celle des biens eux-mêmes, leur nature peut être sensiblement différente de celle des biens : pour que cela soit clair, il faut donc classer les biens et les services dans des parties distinctes de la CPC. C'est pourquoi l'on a réservé à ces services une division à part (88) dans la classification.

25. La CITI fournit elle-même un cadre pour structurer les activités de production selon les branches d'activité : elle utilise, pour cela, entre autres critères de classement, l'origine industrielle des produits. Il n'y a donc pas de correspondance point par point entre la CPC et la CITI. On a souvent invoqué la nécessité d'une telle corrélation, qui aurait l'avantage d'associer directement les produits à leur producteur. Cela présenterait aussi, toutefois, quelques inconvénients. Cela conduirait à une désignation inadéquate des catégories de la CPC, notamment aux niveaux supérieurs, et des agrégats irréalistes: cela compliquerait en outre inutilement l'harmonisation avec la CTIC. On a également fait valoir que la relation entre les branches d'activité et leurs produits était une relation complexe et parfois instable. Enfin, la CPC doit servir non seulement pour les statistiques relatives à la production mais aussi pour d'autres types de statistique, comme on l'a vu plus haut (par. 11 et 12). Pour toutes ces raisons, on a décidé de privilégier la nature des produits plutôt que leur origine industrielle.

26. Bien que n'étant pas le seul critère utilisé, l'origine industrielle des biens et des services n'en a pas moins été considérée comme un critère important lors de la mise au point de la CPC. C'est à ce titre qu'on s'est efforcé de regrouper dans une même sous-classe de la CPC tous les produits qui proviennent de la même branche d'activité. Cependant, toutes les catégories de la CPC relatives aux biens étant des agrégats de sous-positions du SH et le critère de l'origine n'ayant pas toujours été pris en compte dans ce système, le principe de l'origine industrielle n'a pu être appliqué que dans la mesure où le SH le permettait. Par le biais des liens avec la CITI, des critères comme la structure de production, la technologie et l'organisation de la production ont également été pris en compte dans la CPC.

27. Pour permettre aux utilisateurs de la CPC qui le souhaiteraient d'indentifier le lien direct entre la CPC et la CITI, chaque sous-classe de la CPC est accompagnée dans cette publication d'une référence à la branche d'activité de la CITI produisant généralement le bien ou le service concerné. En réarrangeant la CPC en fonction de cette référence à la CITI, on obtient les principaux biens ou services produits par les différentes branches d'activité. Il faut savoir cependant que ce code de la CITI renvoie à la principale branche d'activité de production de la catégorie de la CPC. Il arrive que des produits soient inclus dans cette catégorie de la CPC alors même qu'ils n'ont pas la même origine industrielle. En outre, lorsque le SH ne tient pas compte du critère de l'origine industrielle, des produits d'origines industrielles différentes peuvent être mis dans la même sous-classe de la CPC. Les classes de la CITI ne peuvent d'ailleurs pas toutes faire l'objet d'une classification croisée avec la CPC. C'est le cas lorsque des biens ou des services sont produits de telle façon qu'il n'est plus possible de déceler leur origine industrielle dans les produits eux-mêmes ou lorsque le SH ne fait pas une telle distinction. Par exemple, le SH distingue très rarement entre les produits métalliques en fonte et les autres produits métalliques. De plus, de nombreux autres produits de fonderie sont classés comme parties de machines ou autres articles dans le SH. La CPC n'a donc pas de catégorie distincte pour les produits en fonte et aucune référence n'est faite au groupe 273, "Fonderie", de la CITI. Ces produits sont inclus dans des catégories contenant des produits similaires, de fonderie ou non. De même, des services identiques de commerce de détail sont fournis à la fois par les magasins spécialisés et non spécialisés, et des produits identiques sont également vendus par des détaillants qui ne tiennent pas de magasin. Dans la CPC, le codes de la CITI indiqués en regard de ces catégories de services ne renvoient qu'aux magasins spécialisés. ce qui est plus précis. On ne trouvera donc dans la CPC aucune référence aux magasins non spécialisés (groupe 521 de la CITI).

D. Les biens et les services dans la CPC

28. On a beaucoup disserté, oralement et par écrit, sur la distinction entre les biens et les services. Plusieurs critères sont utilisés selon les cas corporel/incorporel, stockable/non stockable ou transportable/non transportable, par exemple. Ces critères sont valables la plupart du temps, mais il y a toujours des exceptions ou des cas limites, difficiles à régler. Si l'on considère la diversité des critères utilisés et des données d'expérience recueillies de par le monde, il apparaît qu'aucun critère ne permet à lui seul de distinguer dans tous les cas, de façon valable, pratique et sans ambiguïté, les biens des services. Comme exemple de cas limites, on peut citer les photographies, les bandes magnétiques enregistrées pour

ordinateurs et les repas ou boissons servis dans les restaurants. Dans ces cas-là, et dans d'autres, on vend un ensemble, c'est-à-dire une combinaison ou un mélange de produits, qui, le plus souvent, se compose d'un élément corporel et d'un élément incorporel. Dans le cas de repas ou boissons consommés au restaurant, par exemple, l'élément tangible serait constitué par les aliments -ou liquides absorbés, et l'élément intangible par le travail de cuisine, le service en salle, les places assises et l'emplacement de l'établissement. L'acquéreur de ce genre de "produit mixte" ne s'inquiète généralement pas de savoir si ce qu'il a acheté est un bien ou un service. On entre dans une librairie pour acheter un bien, et l'on n'a probablement pas conscience des services fournis par l'auteur, l'éditeur et le commerçant. Inversement, lorsqu'on fait ressemeler une paire de chaussures, on considère généralement la transaction comme l'acquisition d'un service sans penser aux morceaux de cuir utilisés. Dans le cas d'un repas au restaurant, la situation est plus ambiguë et plus variée en ce qui concerne les proportions respectives des biens et des services impliqués dans la transaction.

29. Distinguer précisément entre biens et services est intéressant d'un point de vue théorique et peut être utile pour la compilation et l'analyse de certaines statistiques économiques. Toutefois, ce n'est pas nécessaire de concrétiser cette distinction dans une classification telle que la CPC, destinée à un usage général et devant couvrir à la fois les biens et les services. Si un objet n'entre pas dans une catégorie de biens, il doit nécessairement entrer dans une autre catégorie de la CPC, puisque tout ce qui est susceptible de donner lieu à une transaction est couvert par la CPC.

E. Corrélation avec le SCN

30. Le SCN ne distingue pas entre biens et services mais définit de façon très élaborée les "biens et services". On peut conclure à partir de cette définition et de la définition de la limite de la production que les services rendus dans le cadre des ménages sont exclus du domaine des services. En sont exclus de même les services fournis dans le cadre de l'entreprise. Là encore, ces restrictions peuvent être importantes d'un point de vue statistique, mais elles le sont moins d'un point de vue de classification. Ces services ne faisant jamais l'objet de transactions, il n'est pas nécessaire de les spécifier dans la CPC.

31. Le SCN fait une distinction claire entre la rétribution des services non facteurs et la rémunération des facteurs de production (salaires, intérêts, propriété, etc.). Les transferts courants non contractuels sont également exclus de la définition des biens et services. La CPC fait de même : la rémunération des services facteurs et les transferts n'y sont pas inclus. Toutefois, pour des raisons pratiques, on les a ajoutés en annexe (voir par. 60).

32. Pour les statistiques du commerce international, on opère une autre distinction : on distingue entre marchandises et non-marchandises. Les marchandises sont définies comme "les biens dont l'importation ou l'exportation contribue à l'accroissement ou à la diminution du stock des ressources matérielles d'un pays 19". Cette définition recouvre plus ou moins les sections 0 à 4 de la CPC, encore qu'il y ait beaucoup d'exceptions. Il faut savoir que, lorsqu'on parle de commerce international de services, on entend souvent par là non seulement les services non facteurs mais tout ce qui est non-marchandise, y compris même la rémunération des services facteurs et les transferts.

F. Système de codification de la classification

33. Le système de codification de la CPC est une structure hiérarchisée à caractère purement décimal. La classification se compose de sections (identifiées par le premier chiffre), de divisions (identifiées par les premier et deuxième chiffres), de groupes (identifiés par les trois premiers chiffres), de classes (identifiées par les quatre premiers chiffres) et de sous-classes (identifiées par l'ensemble des cinq chiffres). Les indicatifs des sections vont de 0 à 9 et chaque section peut être fractionnée en neuf divisions. Le troisième chiffre indicatif permet de fractionner à son tour chaque division en neuf groupes dont chacun peut encore être fractionné en neuf classes et chacune de celles-ci à nouveau en neuf sous-classes. En théorie, on peut ainsi distinguer 65 610 catégories. Cependant, en pratique, on dispose de 10 sections, 69 divisions, 293 groupes, 1 050 classes et 1 811 sous-classes. Les numéros de code ou indicatifs de la CPC consistent en cinq chiffres ne présentant entre eux aucune séparation. Ce système de codification a été choisi pour éviter toute possibilité de confusion avec les indicatifs utilisés pour la CTCI, dans lesquels un point est inséré à la droite du troisième chiffre.

34. Il a été suggéré à un certain moment d'adopter pour la CPC une codification identique à celle de la CITI, au moins au niveau des indicatifs à deux chiffres, en utilisant les mêmes codes de tabulation (lettres) pour les sections. Cette solution a toutefois été intentionnellement écartée, de crainte que la CPC ne soit considérée que comme un simple prolongement de la CITI, c'est-à-dire comme une liste des biens et services produits par telle ou telle branche d'activité économique de la CITI. Cette façon de voir irait nettement à l'encontre de l'objectif déclaré de la CPC, qui est de constituer une classification distincte. En outre, cela renforcerait l'impression erronée que tous les produits couverts par les catégories correspondantes de la CPC sont des produits de la CITI, à laquelle ils seraient numériquement rattachés.

35. Lorsqu'un niveau donné de classification n'est pas lui-même subdivisé, on place un "0" à la position correspondant au degré de détail suivant pour représenter celui-ci. Par exemple, l'indicatif de la sous-classe "Tabacs bruts ou non fabriqués" est 017000, puisque le groupe "Tabacs bruts ou non fabriqués" (indicatif 017) n'est fractionné ni en classes ni en sous-classes. La sous-classe "Schistes et sables bitumineux" est codée 12030, du fait que la division "Pétrole brut et gaz naturel" (indicatif 12) n'est pas fractionnée en groupes, mais directement en classes. La classe "Schistes et sables bitumineux" (indicatif 1203) n'est elle-même pas davantage fractionnée.

36. Aux fins des opérations informatiques, le "0" peut également signifier qu'il s'agit d'un code servant à représenter un total de toutes les catégories plus détaillées éventuelles. Ainsi, l'indicatif 2610 pourrait désigner le total de toutes les catégories codées de 2611 à 2619, tandis que l'indicatif 34600 pourrait représenter le total de toutes les catégories codées de 34611 à 34620.

III. APPLICATIONS DE LA CLASSIFICATION

A. Remarques générales

37. A sa vingt-cinquième session, en 1989, la Commission de statistique a demandé que le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU publie et fasse distribuer le texte de la CPC et le porte à l'attention des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. La Commission a également recommandé que les Etats Membres utilisent la CPC comme une classification provisoire pour acquérir l'expérience nécessaire en vue d'assurer la comparabilité internationale des données classées selon les biens et services.

B. Utilisation des différents niveaux de la classification

38. La meilleure façon de satisfaire aux différents besoins correspondant aux divers types et emplois des statistiques consiste à présenter celles-ci selon différents niveaux d'agrégation. Il peut ainsi être nécessaire ou souhaitable d'utiliser une classification comme la CPC à différents degrés de détail pour des objectifs différents. Aux fins de la comptabilité nationale par exemple, il peut ne pas être nécessaire de classer les données à un degré de détail aussi poussé que pour les besoins des statistiques industrielles. De même, les données recueillies sur la production dans le cadre d'enquêtes auprès des établissements peuvent habituellement être classées de façon beaucoup plus détaillée que les données obtenues sur la formation de capital auprès des sources administratives de renseignements. La CPC fournit un cadre permettant des classements comparables de données à différents degrés de détail, du fait de sa structure hiérarchisée.

C. Utilisation de la CPC pour l'établissement de classifications nationales connexes

39. De nombreux pays ne disposant pas de l'expérience ou des ressources nécessaires pour mettre au point leurs propres classifications nationales de produits ou désirant que leurs classifications nationales de produits présentent une corrélation aussi étroite que possible avec les classifications internationales pertinentes, peuvent choisir d'utiliser la CPC comme leur classification nationale. En pareil cas, la CPC peut soit être appliquée telle quelle, soit être étoffée ou réduite en fonction des conditions économiques et autres régnant dans le pays.

40. Pour qu'une classification nationale de produits puisse être convertie selon la CPC, il faut que les catégories représentant le niveau de classification le plus détaillé de la nomenclature nationale coïncident avec les différentes sous-classes de la CPC ou en constituent soit des subdivisions, soit des combinaisons. Autrement dit, chacune des catégories correspondant au degré de détail le plus poussé de la classification nationale de produits doit non pas couvrir telle ou telle partie de deux ou plus de deux sous-classes de la CPC, mais, d'une manière générale, faire partie d'une même classe de la CPC. Si cette condition est remplie, la convertibilité de la classification nationale de produits à la CPC ne sera pas affectée par la position des catégories au niveau de classification le plus détaillé de la nomenclature nationale, ni par la manière dont ces catégories sont groupées.

41. Si on le désire, on peut construire des classifications rattachées à la CPC en fractionnant chaque sous-classe, ce qui permet d'obtenir jusqu'à neuf subdivisions. Il suffit pour cela d'ajouter un élément décimal à l'indicatif à cinq chiffres de la CPC. Selon une autre solution, le fractionnement des classes en sous-classes dans la CPC peut, dans certains cas, être amplifié en remplaçant les sous-classes par un nombre plus grand de catégories plus détaillées. Lorsqu'on adopte cette solution, ces sous-classes plus détaillées peuvent être identifiées par un indicatif à cinq chiffres tant qu'on n'a pas besoin de plus de neuf sous-classes pour chaque classe de la CPC. Afin de préserver la comparabilité avec les sous-classes de la CPC, les sous-catégories les plus détaillées doivent être délimitées de telle façon que leur agrégation permette de reconstituer lesdites sous-classes. Il est préférable que les catégories supplémentaires de la "classification élargie fassent partie de la même classe de la classification internationale.

42. Certains pays peuvent souhaiter réduire le degré de détail de la CPC. Certaines catégories peuvent être sans grande importance relative dans le pays considéré, ou bien les statistiques normalement disponibles ne permettent pas de les distinguer; par exemple, il peut être impossible à certains pays d'introduire dans leurs classifications nationales des catégories correspondant aux différentes catégories particulières des divisions 43 à 46 (Machines). Ces pays peuvent juger bon de combiner en catégories non ramifiées, au niveau de classification le plus détaillé de leur nomenclature nationale, tout ou partie des sous-classes ou classes comprises dans chacune de ces divisions. Idéalement, les contractions ainsi opérées devraient: a) combiner des catégories complètes de la CPC; b) combiner ces catégories au même niveau que dans la CPC; et c) combiner les catégories dans le cadre de la structure hiérarchisée existante de la CPC.

IV. RAPPORTS DE LA CPC AVEC LES AUTRES CLASSIFICATIONS

A. Remarques générales

43. La Commission de statistique a demandé l'élaboration de classifications statistiques dont l'ensemble constituerait un système intégré pour la mesure des activités, des biens et des services et qui pourraient être utilisées pour différentes sortes de statistiques économiques et autres statistiques connexes. Les travaux ont abouti à la révision de la CITI et de la CTCI et à la mise au point de la CPC. La CITI représente la partie du système consacrée aux activités: la CPC est la classification générale des biens et services, et la CTCI est une classification statistique spéciale applicable aux biens transportables entrant dans le commerce international. De fortes corrélations existent entre ces trois classifications.

44. La CPC est également en corrélation, directement ou indirectement, avec un certain nombre d'autres classifications, parmi lesquelles le *SH*, la Classification par grandes catégories économiques (CGCE) 20/ et la Nomenclature combinée (NC) 21/ des Communautés européennes, qui répond aux besoins statistiques au regard à la fois du Tarif douanier commun et du commerce extérieur. Il existe aussi une corrélation précise entre la CTCI et ces classifications : en fait, la CGCE est définie en fonction de la CTCI. La CPC ne présente pas de corrélation directe avec la Classification détaillée des fonctions des administrations publiques 22/, la Classification internationale type de l'éducation (CITE) 23/ ou la Classification internationale type des professions (CITP) 24/, car les unités de classification utilisées dans ces nomenclatures ne sont ni des biens ni des services. Il y a lieu de noter cependant que la CTCI est quelquefois utilisée pour classer les salariés en fonction de la branche d'activité économique dans laquelle ils travaillent. La CITE et plus encore la CITP présentent une corrélation étroite au regard de cette utilisation de la CITI. Quoi qu'il en soit, la Classification détaillée des fonctions des administrations publiques ainsi que la CITE et la CITP ont servi de documents d'information lors de l'élaboration de la CPC.

B. Rapports de la CPC avec la CITI

45. Chaque sous-classe de la CPC est constituée par des biens ou des services qui sont principalement produits dans une même classe de la CITI. Cette classe prédominante de la CITI est indiquée dans la première colonne voisine, en regard de chaque sous-classe de la CPC. En utilisant cette sorte de table de corrélation en sens inverse, c'est-à-dire de la CITI vers la CPC, on peut généralement déterminer quels produits sont caractéristiques de la production de telle ou telle branche d'activité économique. Toutefois, cette opération n'est pas toujours couronnée de succès, pour les raisons exposées aux paragraphes 19 et 27.

C. Rapports de la CPC avec le SU et la CTCI

46. Il existe une très forte corrélation entre la CPC et le *SH* en ce qui concerne les biens transportables. Cette partie de la CPC résultant presque toujours d'un groupement et d'un réagencement de catégories complètes du *SH*. Dans la présente publication, cette corrélation est indiquée dans la deuxième colonne, en regard de chaque sous-classe de la CPC, par la mention du numéro

de référence des positions ou sous-positions du SH qui définissent la catégorie considérée de la CPC. Sauf dans un cas, lesdites positions ou sous-positions du SH ne sont pas subdivisées plus avant. L'unique exception à cette règle est la catégorie des huiles de pétrole raffinées : Groupe CPC 333 (voir par. 22 ci-dessus).

47. Les rapports entre CPC et CTCI sont très semblables à ceux qui existent entre CPC et SH. En ce qui concerne les biens transportables, toutes les positions (indicatif à cinq chiffres) de la CTCI coïncident avec une seule sous-classe de la CPC ou en représentent une fraction exacte. Dans ce cas, il existe aussi une relation inverse, à savoir que chaque sous-classe de la CPC fait partie d'un seul groupe (indicatif à trois chiffres) de la CTCI. Autrement dit, les sous-classes complètes de la CPC peuvent être agrégées en un groupe de la CTCI. La corrélation entre CPC et CTCI, Rev.3, est indiquée dans la troisième colonne de la classification. Comme la CTCI ne traite que des biens transportables, il n'existe aucune corrélation entre celle-ci et la partie de la CPC consacrée aux biens non transportables et aux services.

D. Rapports de la CPC avec d'autres classifications des biens et services

48. Les autres grandes classifications de l'ONU portant sur les biens et services sont la Classification par grandes catégories économiques (CGCE) et les classifications contenues dans les tableaux 6.1 et 6.3 du SCN, Rev.3.

49. La CGCE est conçue comme un moyen de convertir les données relatives au commerce extérieur recueillies sur la base de la CTCI, Rev.3, en catégories d'utilisations finales présentant de l'intérêt dans le cadre du Système de comptabilité nationale (SCN), c'est-à-dire en catégories correspondant approximativement aux trois classes fondamentales des biens dans le SCN, à savoir les biens d'équipement, les biens intermédiaires et les biens de consommation 25/. Ces trois catégories principales d'utilisations finales sont elles-mêmes subdivisées dans la CGCE en 19 catégories au total. Grâce aux corrélations existant entre CPC et CTCI ainsi qu'entre CTCI et CGCE, il est généralement possible de réagencer les sous-classes entières de la CPC en catégories de la CGCE.

50. L'actuelle version (Rev.3) du SCN a été élaborée longtemps avant la CPC. En conséquence, elle ne comporte pas expressément de classification par types de produits comparable à la CPC. On peut y trouver des ventilations susceptibles d'être rapportées à la CPC; par exemple, le tableau 6.1 de la version actuelle du SCN indique le modèle à suivre pour le classement des dépenses de consommation finale faites par les ménages sur le marché intérieur au titre des biens et services d'après l'objet principal (la fonction) de l'acquisition. Le tableau 6.3 prévoit la classification de la formation brute de capital fixe selon la nature du bien de capital fixe considéré. Une nouvelle révision du SCN est en cours. On s'attend que la nouvelle version comportera explicitement une classification des produits harmonisée avec la CPC, soit en utilisant directement les catégories de celle-ci, soit en y renvoyant.

51. Pendant de nombreuses années, les Communautés européennes ont utilisé la Nomenclature des importations et exportations européennes (NIMEXE) pour les statistiques du commerce extérieur de la Communauté et les statistiques des

échanges commerciaux entre les Etats qui en sont membres. Dès le début, cette classification a été fondée sur la Nomenclature du Conseil de coopération douanière (NCCD), à laquelle quelques divisions ont été ajoutées à des fins tarifaires ainsi que quelques subdivisions à des fins statistiques. Cette politique a été maintenue après l'adoption du SH. Depuis le début de l'année 1988, les Communautés européennes utilisent une nouvelle classification du commerce international, la Nomenclature combinée (NC), qui est conforme aux principes appliqués pour l'élaboration de la NIMEXE. Il existe par conséquent une relation directe entre la CPC et la NC, à savoir que les catégories entières de cette dernière peuvent toujours être réagencées en sous-classes de la CPC. Il en va de même avec la CTCI, Rev.3.

52. Depuis le début des travaux sur l'harmonisation des classifications économiques, la Commission de statistique a instamment demandé que des efforts soient faits pour harmoniser les classifications de l'ONU avec celles des Communautés européennes et, si possible, avec celles du Conseil d'assistance économique mutuelle. Grâce au Groupe de travail commun Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU/Office statistique des Communautés européennes et à la coopération de toutes les parties intéressées, il a été décidé que la version révisée de la NACE et la classification connexe de produits des Communautés européennes seront respectivement identiques à la CITI et à la CPC, ou en seront une extension. Les systèmes de codification utilisés dans les classifications de l'ONU et dans celles des Communautés européennes seront autant que possible les mêmes. Les données des deux organisations seront par suite largement compatibles.

53. On a utilisé, pour déterminer la structure des catégories constituant la section 5, "Travaux et ouvrages de construction; biens fonciers", de la CPC et pour définir leur contenu, les Recommandations internationales concernant les statistiques du bâtiment et des travaux publics établies par l'ONU ²⁷/, ainsi que (pour les "biens fonciers") la Classification statistique type de l'utilisation des sols, élaborée par la Commission économique pour l'Europe (CEE) 27/.

V. INTERPRETATION DU SYSTEME DE LA CPC

A. Index de référence à la classification

54. Pour faciliter l'utilisation d'une classification statistique comme la CPC, par exemple pour les statistiques de la production, il est indispensable de mettre à la disposition des usagers un index numérique et un index alphabétique. Ces index facilitent non seulement les opérations de classement elles-mêmes, mais aussi l'adaptation de la classification en fonction des besoins des différents pays et utilisateurs ainsi que les comparaisons entre celle-ci et les autres nomenclatures de biens et services. Il est prévu que l'index numérique et l'index alphabétique de la CPC seront tous deux publiés séparément dès qu'ils seront achevés. L'index numérique énumérera les articles selon la sous-classe de la CPC dans laquelle ils sont classés. L'index alphabétique énumérera les biens ou les services dans l'ordre alphabétique, ainsi que des articles correspondant aux modifications ou réagencements du libellé des désignations d'origine qui sont considérés comme susceptibles d'être employés.

55. En attendant que les index numérique et alphabétique soient disponibles, les utilisateurs de la CPC peuvent se reporter à celui qui existe pour le SH et à celui qui est prévu pour la CTCI, Rev.3, en ce qui concerne la partie de la CPC consacrée aux biens transportables. Le premier a été établi par le Conseil de coopération douanière (CCD). Le second est actuellement préparé par le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU avec l'assistance du CCD et d'autres organisations internationales. Grâce à la corrélation entre ces deux classifications et la CPC, il devrait être possible de déterminer la catégorie correcte de la plupart des marchandises dans la CPC. L'intégration des index alphabétiques de la CPC et de la CTCI, Rev.3, est envisagée 21/. Un nouvel index devra être mis au point pour la partie de la CPC traitant des services.

B. Notes explicatives

56. La partie de la CPC consacrée aux biens transportables étant définie dans les termes du SH, les textes, les avis juridiques, les règles d'interprétation et les notes explicatives du SH s'y appliquent également. Le texte définissant les catégories de la CPC s'inspire souvent du SH, quoiqu'il ait été quelque peu abrégé dans plusieurs cas. En cas de doute sur le contenu d'une catégorie de biens de la CPC, il pourra être utile de ce reporter au SH et donc au libellé de ses positions et à ses notes explicatives 22/. Cela devrait simplifier les opérations liées à l'utilisation de ces classifications en même temps que renforcer la comparabilité des données qui en résulteront. Qui plus est, les données d'expérience acquises à l'échelon national dans l'utilisation du SH sont directement applicables aux opérations de classification exécutées en utilisant la CPC.

57. A sa vingt-quatrième session en 1987, la Commission de statistique a décidé que les notes explicatives du SH seraient applicables à la partie de la CPC concernant les biens transportables, parce qu'elles avaient été soigneusement établies et que l'élaboration de nouvelles notes pourrait être une cause de confusion au regard des éléments de référence associés au SH 30/. Quoi qu'il en soit, il n'existe nulle part un recueil semblable de notes explicatives toutes prêtes pour la partie de la CPC consacrée aux biens

non transportables et aux services. A sa vingt-cinquième session, en 1989, la Commission de statistique a demandé qu'on prépare, à titre de document provisoire, une publication comportant des notes explicatives pour la partie de la CPC consacrée aux services. Quelques notes préliminaires ont été élaborées avec l'aide d'experts ainsi que de pays qui ont aussi participé à la mise au point de cette partie de la CPC. Elles doivent toutefois être considérées actuellement comme provisoires, l'ensemble des notes explicatives n'ayant pas été formellement examiné à l'échelon international.

C. C. Règles d'interprétation

58. Comme pour n'importe quelle classification statistique couramment utilisée, on peut s'attendre à rencontrer fréquemment dans l'utilisation de la CPC des cas où il n'est pas facile de décider, entre deux catégories de la CPC ou davantage, celle dans laquelle tel ou tel bien ou service doit être classé. Ces ambiguïtés peuvent se présenter aussi bien lorsque l'objet de la transaction en cause est constitué seulement par un bien (voir A ci-dessous) ou un service (voir B ci-dessous), que lorsqu'il s'agit d'une combinaison de biens et de services (voir C ci-dessous). On trouvera au paragraphe suivant une explication de la manière dont il convient de traiter les problèmes de classement de ce genre.

59. Les règles applicables au classement des produits selon la CPC sont les suivantes:

- A. Le classement des biens dans les catégories constituant les sections 0 à 1 inclus est déterminé par le classement correspondant dans le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (ci-après dénommé "le Système harmonisé"), qui est régi par les Règles reproduites ci-après:

"REGLES GENERALES POUR L'INTERPRETATION DU SYSTEME HARMONISE

Le classement des marchandises dans la nomenclature est effectué conformément aux principes ci-après.:

1. Le libellé des titres de sections, de chapitres ou de sous-chapitres est considéré comme n'ayant qu'une valeur indicative, le classement étant déterminé légalement d'après les termes des positions et des notes de sections ou de chapitres et, lorsqu'elles ne sont pas contraires aux termes desdites positions et notes, d'après les règles suivantes
2. a) Toute référence à un article dans une position déterminée couvre cet article même incomplet ou non fini à la condition qu'il présente, en l'état, les caractéristiques essentielles de l'article complet ou fini. Elle couvre également l'article complet ou fini, ou à considérer comme tel en vertu des dispositions qui précèdent, lorsqu'il est présenté à l'état démonté ou non monté.

- b) Toute mention d'une matière dans une position déterminée se rapporte à cette matière soit à l'état pur, soit mélangée ou bien associée à d'autres matières. De même, toute mention d'ouvrages en une matière déterminée se rapporte aux ouvrages constitués entièrement ou partiellement de cette matière. Le classement de ces produits mélangés ou articles composites est effectué suivant les principes énoncés dans la Règle 3.
3. Lorsque des *marchandises* paraissent devoir être classées sous deux ou plusieurs positions par application de la Règle 2 b) ou dans tout autre cas, le classement s'opère comme suit:
- a) La position la plus spécifique doit avoir la priorité sur les positions d'une portée plus générale. Toutefois, lorsque deux ou plusieurs positions se rapportent chacune à une partie seulement des matières constituant un produit mélangé ou un article composite ou à une partie seulement des articles dans le cas de marchandises présentées en assortiments conditionnés pour la vente au détail, ces positions sont à considérer, au regard de ce produit ou de cet article, comme également spécifiques même si l'une d'elles en donne par ailleurs une description plus précise ou plus complète.
 - b) Les produits mélangés, les ouvrages composés de matières différents ou constitués par l'assemblage d'articles différents et les marchandises présentées en assortiments conditionnés pour la vente au détail, dont le classement ne peut être effectué en application de la Règle 3 a), sont classés d'après la matière ou l'article qui leur confère leur caractère essentiel lorsqu'il est possible d'opérer cette détermination.
 - c) Dans le cas où les Règles 3 a) et 3 b) ne permettent pas d'effectuer le classement, la marchandise est classée dans la position placée la dernière par ordre de numérotation parmi celles susceptibles d'être valablement prises en considération.
4. Les marchandises qui ne peuvent pas être classées en vertu des Règles visées ci-dessus sont classées dans la position afférente aux articles les plus analogues.
5. Outre les dispositions qui précèdent, les Règles suivantes sont applicables aux marchandises reprises ci-après_:
- a) Les étuis pour appareils photographiques, pour instruments de musique, pour armes, pour instruments de dessin, les écrins et les contenants similaires, spécialement aménagés pour recevoir un article déterminé ou un assortiment, susceptibles d'un usage prolongé et présentés avec les articles auxquels ils sont destinés, sont classés avec ces articles lorsqu'ils sont du type normalement vendu avec ceux-ci. Cette Règle ne concerne pas, toutefois, les contenants qui confèrent à l'ensemble son caractère essentiel.

- b) Sous réserve des dispositions de la Règle 5 a), les emballages contenant des marchandises sont classés avec ces dernières lorsqu'ils sont du type normalement utilisé pour ce genre de marchandises. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas lorsque les emballages sont susceptibles d'être utilisés valablement d'une façon répétée.
6. Le classement des marchandises dans les sous-positions d'une même position est déterminé légalement d'après les termes de ces sous-positions et des notes de sous-positions ainsi que, mutatis mutandis, d'après les Règles ci-dessus, étant entendu que ne peuvent être comparées que les sous-positions de même niveau. Aux fins de cette Règle, les notes de sections et de chapitres sont également applicables sauf dispositions contraires."
- B. Le classement des services dans les catégories constituant les sections 5 à 9 inclus est déterminé en fonction des termes désignant ces catégories dans le libellé des titres des sections, divisions, groupes, classes et sous-classes de la CPC.
- 1. Lorsque des services paraissent devoir être classés dans deux ou plusieurs catégories, le classement s'opère comme suit, étant entendu que ne peuvent être comparées que les catégories (sections, divisions, groupes, classes ou sous-classes) de même niveau
 - a) La catégorie la plus spécifique doit avoir la priorité sur les catégories d'une portée plus générale.
 - b) Les services composites constitués par une combinaison de services différents, dont le classement ne peut être effectué en application de la Règle 1 a), sont classés d'après le service qui leur confère leur caractère essentiel lorsqu'il est possible d'opérer cette détermination.
 - c) Dans le cas où les Règles 1 a) et 1 b) ne permettent pas d'effectuer le classement, le service est classé dans la catégorie placée la dernière par ordre de numérotation parmi celles susceptibles d'être valablement prises en considération.
 - 2. Les services qui ne peuvent pas être classés en vertu des Règles visées ci-dessus sont classés dans la catégorie afférente aux services les plus analogues.
- C. Les produits constituant un ensemble (une combinaison) de biens et de services sont classés d'après leur composant principal (en valeur ajoutée) lorsqu'il est possible d'opérer cette détermination.

VI. QUESTIONS CONNEXES

A. Annexes à la CPC

60. A sa vingt-quatrième session, la Commission de statistique s'est félicitée de l'introduction dans la CITI d'annexes contenant des classifications croisées de branches d'activité en vue d'utilisations particulières II/. L'objet de ces annexes est de parvenir à une entente internationale quant aux combinaisons de catégories qui pourraient être considérées comme utiles aux fins de compilation et d'analyse à l'échelle internationale. Au cours des débats qui ont eu lieu à ce sujet lors de réunions de groupes d'experts, il a été suggéré que, si des annexes pouvaient être établies pour la CITI, on pouvait en préparer également pour la CPC. En conséquence, on trouvera ci-après des annexes concernant les produits liés à l'énergie, les services liés au tourisme et les catégories de la balance des paiements relatives aux revenus et aux transferts (annexes I à III). Dans les annexes traitant des produits liés à l'énergie et des services liés au tourisme, des catégories entières de la CPC sont réagencées en groupes de produits correspondant à ces deux branches d'activité économique. Chaque annexe à la CPC indique actuellement les principaux produits des branches d'activité figurant dans l'annexe correspondante de la CITI et, en outre, dans le cas des produits liés à l'énergie, quelques services de commerce et de transports. Les produits connexes mais d'importance secondaire d'autres branches d'activité ne sont pas inclus. L'annexe concernant les catégories relatives aux revenus et aux transferts a été ajoutée à la CPC à la demande des experts spécialisés dans les statistiques de la balance des paiements et des comptes nationaux (voir par. 31). On a estimé qu'il serait commode, pour ce genre de statistiques, de pouvoir se référer à une classification internationale comme la CPC, même pour celles de leurs catégories qui ne relèvent pas des biens et services. Il y a lieu de noter que les catégories relatives aux revenus et aux transferts n'appartiennent ni aux biens ni aux services et ne sont donc pas à proprement parler partie intégrante de la CPC. Pour plus de commodité, toutes les catégories figurant dans cette annexe (annexe III) ont été affectées du préfixe alphabétique "A".

B. Tableaux de correspondance

61. Lors de l'élaboration de la CPC, on s'est efforcé d'établir une solide corrélation entre elle et la CITI, Rev.3 et d'assurer sa correspondance avec le SH et avec la CTCI, Rev.3. Dans la présente publication, ces rapports sont indiqués, pour chaque sous-classe de la CPC, dans trois colonnes distinctes. Il est prévu que des tableaux de correspondance entre la CITI, Rev.3, la CPC, la CTCI, Rev.3 et le SH, permettant de déterminer pour chacune de ces classifications les catégories correspondantes des trois autres, feront l'objet de publications séparées.

Notes

- 1/ Document officiels du Conseil économique et social. 1972. Supplément No 2 (E/5236), par. 104.
- 2,/ Conseil de coopération douanière (Bruxelles, 1983).
- 3/ Classification type pour le commerce international, Etudes statistiques, Série M, No 34, Rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.YVII.6).
- 4/ Documents officiels du Conseil économique et social. 1976. Supplément No 2 (8/5910), par. 128 c).
- 5/ Système de comptabilité nationale, Etudes méthodologiques, Série F, No 2, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : 8.69.YVII.3).
- 6/ Documents officiels du Conseil économique et social. 1981. Supplément No 2 (8/1981/12), par. 87; ibid., Supplément No 2 (8/1983/12), par. 75 a): ibid., Supplément No 6 (8/1985/26), par. 45 et 57 a); ibid., Supplément No 6 (8/1987/19), par. 75 a).
- 7/ Classification internationale type. par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Etudes statistiques, Série M, No 4, Rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente s F.68.ZVII.
- 8/.Office statistique des Communautés européennes (Luxembourg, 1970).
- 9/ Conseil d'assistante économique mutuelle, Commission permanente de statistique (Moscou, 1975).
- 10/ Classification type pour le commerce international. Rev.3, Etudes statistiques, Série M, go 34, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.YVII.12).
- 11/ Rapports des réunions de groupes d'experts, voir documents ESA/STAT/AC.19/10, ESA/STAT/AC.25/10 et BSA.STAT/AC.32/9, respectivement.
- 12/ Documents officiels du Conseil économique et social-1985 Supplément No 6 (8/1985/26), par. 1 (projet de résolution sur les classifications économiques internationales) et par. 57 e).
- 13/ Documents officiels du Conseil économique et social. 1989. Supplément No 3 (8/1989/21), par. 95 b) et f).
- 14/ Pour plus de détails, voir le rapport de la réunion du Groupe d'experts sur l'harmonisation des classifications statistiques, 1975, . ST/ESA/STAT/78, par. 38 à 55.
- 15/ Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, art. 3.1 b), dons : Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Conseil de coopération douanière, Bruxelles, 1983).

16/ Documents officiels du Conseil économique et social. 1976. Supplément No 2 (E/5910), par. 124.

17/ Documents officiels du Conseil économique et social. 1985. Supplément No 6 (E/1985/26). par. 51.

18/ ESA/STAT/AC.32/9, par. 12, et Documents officiels du Conseil économique et social. 1989. Supplément No 3 (E/1989/21), par. 93.

19/ Statistiques du commerce international : concepts et définitions, Etudes statistiques, Série M, No 52, Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.XVII.14), par. 9.

20/ Annuaire de statistiques industrielles 1987, vol. II (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.89.XVII.14).

21/ Communautés européennes (Luxembourg, 1987).

22/ Classification détaillée des fonctions des administrations publiques, Etudes statistiques, Série M, No 70 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.XVII.17).

23/ Publication Com.75/WS/27 de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris, mars 1976).

24/ Publication ISCO/88 de l'Organisation internationale du Travail (Genève, 1988).

25/ Classification par grandes catégories économiques (selon les définitions de la CTCI. Rev.3) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.89.XVII.4), par. 7.

26/ Recommandations internationales concernant les statistiques du bâtiment et des travaux publics, Etudes statistiques, Série M, No 47 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.XVII.11).

27/ Publication CES/637 de la Commission économique pour l'Europe, Classification statistique type de l'utilisation des sols (Genève, 1989).

28/ Voir le rapport du Secrétaire général sur la révision et l'harmonisation des classifications économiques internationales (E/CN.3/1989/8), par. 62.

29/ Conseil de coopération douanière (Bruxelles, 1986).

30/ Documents officiels du Conseil économique et social. 1987. Supplément No 6 (E/1987/19), par. 69.

31/ Ibid., par. 67.

Deuxième partie

STRUCTURE DE LA CLASSIFICATION CENTRALE DE PRODUITS (CPC)

PROVISOIRE

I. STRUCTURE GENERALE : SECTIONS, NOMBRE DE SUBDIVISIONS ET DIVISIONS

<u>code de division</u>		<u>Groupes</u>	<u>Classes</u>	<u>Sous-classes</u>
0	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE			
01	Produits de l'agriculture, de l'horticulture et du maraîchage	9	36	41
02	Animaux vivant et produits du règne animal	2	11	21
03	Sylviculture et produits de l'exploitation forestière	3	10	10
04	Poissons et autres produits de la pêche	3	8	8
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		17	65	80
1	MINERAIS ET MINERAUX, ELECTRICITE, GAZ ET EAU			
11	Bouilles et lignites; tourbe	1	4	4
12	Pétrole brut et gaz naturel	1	3	3
13	Minerais d'uranium et de thorium	1	1	1
14	Minerais métalliques	2	6	6
15	Pierres, sables et argiles	4	8	8
16	Autres minéraux	3	8	8
17	Electricité, gaz de ville, vapeur et eau chaude	3	3	3
18	Eau	1	1	1
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		16	34	34
2	PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS ET TABACS, MATIERES TEXTILES, ARTICLES D'HABILLEMENT ET OUVRAGES EN CUIR			
21	Viandes, poissons, fruits, légumes, huiles et graisses	8	34	47
22	Produits laitiers	2	11	11
23	Produits de la minoterie des grains, amidons et féculés; autres produits alimentaires	8	30	39
24	Boissons	4	9	11
25	Produits à base de tabac	1	2	2
26	Fils, même à coudre; tissus et surfaces textiles touffetées	8	53	53
27	Articles textiles autres que d'habillement	4	18	29
28	Etoffes de bonneterie: articles d'habillement	3	11	30
29	Cuirs et ouvrages en cuir; chaussures	6	17	17
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		44	185	239

3	AUTRES BIENS TRANSPORTABLES, A L'EXCLUSION DES OUVRAGES EN METAUX, DES MACHINES ET DU MATERIEL			
31	Ouvrages en bois, ouvrages en liège et ouvrages de sparterie et de vannerie	8	16	21
32	Pâte de bois, papier et articles en papier; produits des industries graphiques et produits connexes	7	22	45
33	Produits de cokerie; produits pétroliers raffinés combustibles nucléaires	7	19	19

<u>Code de division</u>		<u>Groupes</u>	<u>Classes</u>	<u>Sous-classes</u>
34	Produits chimiques de base	8	37	44
35	Autres produits chimiques; fibres synthétiques ou artificielles	5	28	33
36	Ouvrages en caoutchouc ou en matières plastiques	5	24	28
37	Verre et ouvrages en verre et autres produits non métalliques, n.c.a.	7	33	50
38	Meubles autres biens transportables n.c.a.	8	41	58
39	Déchets ou débris	3	24	32
		58	244	330
	OUVRAGES EN METAUX, MACHINES ET MATERIEL			
41	Métaux de base	6	23	86
42	Ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel	4	15	35
43	Machines et appareils à usage général	6	27	57
44	Machines et appareils à usages spécifiques	9	39	98
45	Machines de bureau, machines comptables et machines de traitement de l'information	2	15	15
46	Machines et appareils électriques	6	25	35
47	Matériel et appareils de radio, de télévision et de télécommunications	5	15	25
48	Instruments et appareils médicaux, instruments de précision et d'optique, horlogerie	4	26	52
49	Matériel de transport	7	22	50
		49	207	453
	TRAVAUX ET OUVRAGES DE CONSTRUCTION; BIENS FONCIERS			
51	Travaux de construction	8	48	54
52	Ouvrages de construction	2	10	31
53	Biens fonciers	4	4	4
		14	62	89
	SERVICES DE COMMERCE; SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION			
61	Services de vente, d'entretien et de réparation de véhicules automobiles et de motocycles	3	6	7
62	Services de courtage et de commerce de gros, sauf de véhicules automobiles et de motocycles	2	9	66
63	Services de commerce de détail; services de réparation d'articles personnels et domestiques	3	8	45
64	Services d'hôtellerie et de restauration	3	9	15
		11	32	133
	SERVICES DE TRANSPORTS, D'ENTREPOSAGE ET DE COMMUNICATIONS			
71	Services de transports terrestres	3	9	28

72	Services de transports par eau	2	8	15
73	Services de transports aériens	4	7	7
74	Services annexes et auxiliaires des transports	9	22	22
75	Services de postes et télécommunications	4	16	27
		22	62	99

<u>Code de division</u>		<u>Groupes</u>	<u>Classes</u>	<u>Sous classes</u>
8	SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES ET AUX SECTEURS AGRICOLE, MINIER ET MANUFACTURIER			
81	Services d'intermédiation financière et services auxiliaires apparentés	4	10	45
82	Services immobiliers	2	2	12
83	Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs	2	2	14
84	Services informatiques et services connexes	6	14	14
85	Services de recherche-développement	3	3	12
86	Services juridiques, comptables, d'audit et de tenue de livres; services de conseil fiscale services d'études de marché et de sondages services de conseil en gestions services en matière d'architecture, ingénierie et autres techniques	7	16	54
87	Services fournis aux entreprises, n.c.a.	7	9	37
88	Services fournis aux secteurs agricole, minier et manufacturier	7	33	39
89	Actifs incorporels	2	5	5
		40	94	232
9	SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS			
91	Administration publique et autres services collectifs services de sécurité sociale obligatoire	3	17	32
92	Services d'éducation	5	10	10
93	Services sociaux et sanitaires	3	6	18
94	Services d'assainissement et d'enlèvement des ordures, services de voirie et autres services de protection de l'environnement	1	7	7
95	Services des organisations associatives	3	6	9
96	Services récréatifs, culturels et sportifs	4	13	34
97	Autres services	1	4	10
98	Ménages employant du personnel domestique	1	1	1
99	Services fournis par les organismes extraterritoriaux	1	1	1
		22	65	122

	<u>Sections</u>	<u>Divisions</u>	<u>Groupes</u>	<u>Classes</u>	<u>Sous-classe</u>
<u>Récapitulations</u>					
Produits manufacturés (sections 2 à 4)	3	27	151	636	1 022
Biens transportables (sections 0 à 4)	5	39	184	735	1 136
Biens non transportables (sections 5 à 9)	5	30	109	315	675
Total général	10	69	293	1 050	1 811

Groupe	Classe	Sous- classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
SECTION	0		AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE			
DIVISION 01			PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE ET DU MARAICHAGE			
011			Céréales			
	0111	01110	Froment (blé) et méteil	0111	1001	041
	0112	01120	Mats	0111	1005	044
	0113	01130	Ris non décortiqué	0111	1006.10	042.1
	0114	01140	Ris décortiqué	1531	1006.20	042.2
	0115	01150	Orge	0111	1003	043
	0116	01160	Seigle, avoine	0111	1002 1004	045.1..2
	0119	01190	Autres céréales	0111	1007 1008	043.3..9
012			Légumes			
	0121	01210	Pommes de terre	0111	0701	054.1
	0122	01220	Légumes à cosse secs, écosés	0111	0713	054.2
	0123	01230	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré	0112	0702-0709	054.4..5
	0124	01240	Racines et tubercules comestibles à haute teneur en fécule ou en Inuline	0111	0714	054.8
013			Fruits, ose à coques			
	0131	01310	Dattes, figues, bananes, noix de coco, noix du Brésil, noix de cajou, ananas, avocats, mangues, goyaves, mangoustans, frais ou secs	0113	0801 0803 0804	057.3..6. .71-.73, .95-.97
	0132	01320	Agrumes, frais ou secs	0113	0805	057.1.,2
	0133	01330	Raisins, frais ou secs	0113	0806	037.5
	0134	01340	Autres fruits, frais	0113	0807-0810	057.4, .98
	0135	01350	Autres fruits, séchés	0113	0813	057.99
	0136	01360	Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques	0113	0802	057.74-.79
014			Huiles et fruits oléagineux			
	0141	01410	Fèves de soja	0111	1201	222.2
	0142	01420	Arachides	0111	1202	222.1
	0143	01430	Graines de tournesol, de sésame, de carthame, de navette, de colza et de moutarde	0111	1205 1206 1207.40-.60	222.4-.7
	0144	01440	Graines de coton	0111	1207.20	222.3

	0149	01490	Graines oléagineuses n.c.a. et fruits oléagineux	0111	1203 1204 1207.10..30, .91-.19	223
015			Plantes vivantes fleurs et boutais de fleurs coupés graines de plantes cultivées principalement pour leurs fleurs ou leurs fruits, graines de légumes			
	0151	01510	Plantes vivantes bulbes, oignons et racines boutures et greffons blanc de champignons	0112	0601	292.6
	0152	01520	Fleurs et boutons de fleurs coupés, mime en bouquets, couronnes, corbeilles et articles similaires	0112	0603	292.71
	0153	01530	Graines de plantes cultivées principalement pour leurs fleurs ou leurs fruits	0112	1209.30,.19	292.53..59
	0154	01540	Graines de légumes	0112	1209.19,.91	292.54

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
016			Épices et cultures pour boissons			
	0161		Cultures pour boissons			
		01611	Café non torréfié ni décaféiné	0113-	0901.11	071.11
		01612	Thé vert (non fermenté), thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés en emballages immédiats d'un contenu excédant 3 kg	0113	0902.20..40	074.12..14
		01613	Maté	0113	0903	074.31
		01614	Cacao en fèves, bruts ou torréfiée	0113	1801	072.1
	0162	01620	Épices, mime préparées	0113	0904-0910	075.1..2
017	0170	01700	Tabacs bruts ou non fabriqués	0111	2401.10..20	121.1..2
018			Plantes utilisées pour la fabrication du sucre			
	0181	01810	Betteraves à sucre	0111	1212.91	054.87
019	0182	01820	Cannes à sucre - matières premières végétales n.c.a.	0111	1212.92	054.88
	0191	01910	Pailles et balles de céréales brutes. sème hachées, moulues, tressées ou agglomérées sous forme de pelletas rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne. trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces, produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pelleta	0111	1213 1214	081.11-.13
	0192		Matières premières textiles d'origine végétale			
		01921	Coton, même égrené	0111	5201	263.1
		01922	Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis, à l'exclusion du lin, du chanvre et de la renie	0111	5303.10	264.1
		01923	Lin et chanvre bruts ou rouis sisal et autres fibres textiles du genre agave, brutes; coco. abaca. ramie et autres fibres textiles végétales, bruts	0111	5301.10 5302.10 5304.10 5305.11..21. .91	265.11,.21. .41..51, .71,.81
	0193	01930	Plantes et parties de plantes utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires	0111	1211	292.4
	0194	01940	Graines de betteraves à sucre et graines fourragères	0111	1209.11, .21-.29	292.51..52
	0199	01990	Autres matières premières végétales	0111	1210 1212.10,.99	054.84..89
DIVISION 02			ANIMAUX VIVANTS ET PRODUITS DU REGNE ANIMAL			
021			Animaux vivants			
0211			Bétail de l'espèce bovine animaux des espèces ovine ou caprines chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants			
	02111		Bétail de l'espèce bovine, vivant	0121	0102	001.1
	02112		Animaux vivants des espèces ovine ou caprine	0121	0104	001.2
	02113		Chevaux, ânes, Mulets et bardots, vivants	0121	0101	001.5

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	0212		Animaux de l'espèce porcine, volailles et autres animaux, vivants			
		02121	Animaux vivants de l'espèce porcine	0122	0103	001.3
		02122	Volailles vivantes	0122	0105	001.4
		02129	Autres animaux vivants	0122	0106	001.9
029			Autres produits du règne animal			
	0291	02910	Lait cru	0121	(0401.20)	(022.12)
	0292	02920	Oeufs, en coquilles, frais, conservés ou cuits	0122	0407	025.1
	0293	02930	Miel naturel	0122	0409	061.6
	0294	02940	Escargots autres que de mer, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumures cuisses de grenouilles, fraîches, réfrigérées ou congelées	0122	0208.20 0307.60	012.92,,93
	0295	02950	Produits comestibles d'origine animale n.c.a	0122	0410	098.92
	0296		Matières premières textiles d'origine animale			
		02961	Laines de tonte, en suint, y compris les laines lavées à dos	0121	5101.11	268.11
		02962	Autres laines en suint, y compris les laines lavées à dos	1511	5101.19	268.19 268.19
		02963	Poils fins ou grossiers (y compris les crins), non cardés ni peignés	0122	0503 5102	268.3,,5
		02964	Cocons de vers à soie propres au dévidage	0122	5001	261.41
	0297		Cuirs, peaux et pelleteries, bruts			
		02971	Peaux brutes de bovins ou d'équidés, d'ovins ou de caprins	1511	4101 4102 4103.10	211.1-.7
		02972	Pelleteries brutes, à l'exclusion des peaux de lapins, de lièvres et d'agneaux à fourrure	0122	4301.10, .40-.90	212.1, .23-.29, .3
		02973	Peaux de lapins, de lièvres et d'agneaux à fourrure	0122	4301.20,,30	212.21,,22
		02974	Peaux brutes d'autres animaux n.c.a. (fraîches ou conservées, mais non autrement préparées)	0122	4103.20,,90	211.99
	0298	02980	Cires d'insectes et spermaceti, mime raffinée ou colorés	0122	1521.90	431.42
	0299	02990	Sperme de taureaux	0121	0511.10	291.94

DIVISION
03

SYLVICULTURE ET PRODUITS DE L'EXPLOITATION
FORESTIERE

031

Bois bruts

0311	03110	Grumes de bois de conifères	0200	4403.20	247.4
0312	03120	Grumes de bois autres que de conifères	0200	4403.31-.35, .91-.99	247.51..52
0313	03130	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous-formes similaires	0200	4401.10	245.01
0319	03190	Autres bois bruts (y compris les échelas fendus et les piquets)	0200	4404	634.91
032		Gomme naturelles			
0321	03210	Caoutchouc naturel sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	0111	4001.10. .21-.29	231.1..2
0322	03220	Belote, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues	0200	4001.30	231.3
0323	03230	Gomme laques autres gomme naturelles, résines et autres sucs et extraits végétaux	0200	1301 1302	292.2, .94-.96

Groupe	classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
039			Autres produits de la sylviculture			
	0391	03910	Liège naturel brut ou simplement préparé	0200	4501.10	244.03
	0392	03920	Parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour ornements	0200	0604	292.72
	0393	03930	Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie, pour le rembourrage ou pour la fabrication des balais ou des brosse; matières premières végétales des espèces principalement utilisées pour la teinture ou le tannage; produits végétaux n.c.a.	0200	1401-1403 1404.10;.90	292.3, .92, .93..99
DIVISION	04		POISSONS ET AUTRES PRODUITS DE LA PECHE			
041			Poissons vivants, frais ou réfrigérés			
	0411	04110	Poissons vivants	0500	0301	034.11
	0412	04120	Poissons frais ou réfrigérés	0500	0302.11-.69	034.12-.18
m			Crustacés non congelés, huîtres autres invertébrés aquatiques, vivants, frais ou réfrigérés			
	0421	04210	Crustacés non congelés	0500	0306.21-.29	036.2
	0422	04220	Buitres	0500	0307.10	036.31
	0423	04230	Autres invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés	0500	0307.21,.31, .41,.51, .91	036.33..35
049			Autres produits aquatiques			
	0491	04910	Corail et produits similaires, coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches	0500	0508	291.15
	0492	04920	Éponges naturelles d'origine animale	0500	0509	291.97
	0493	04930	Algues fraîches ou sèches, mêmes pulvérisées	0500	1212.20	292.97
SECTION	1		MINERAIS ET MINÉRAUX; ELECTRICITE, GAZ ET EAU			
DIVISION	11		BOUILLES ET LIGNITES; TOURBE			
110			Bouilles et lignites; tourbe			
	1101	11010	Bouilles, non agglomérées	1010	2701.11, .12,.19	321.1,.2
	1102	11020	Briquettes et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	1010	2701.20	322.1
	1103	11030	Lignites, mime agglomérés	1020	2702	322.2

	1104	11040	Tourbe	1030	2703	322.3
DIVISION	12		PÉTROLE BRUT ET GAZ NATUREL			
120			Pétrole brut et gaz naturel			
	1201	12010	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	1110	2709	333
	1202	12020	Ces naturel liquéfié ou à l'état gazeux	1110	2711.11,.21	343.1..2
	1203	12030	Schistes et sables bitumineux	1110	2714.10	278.96

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
DIVISION 13			MINERAIS D'URANIUM ET DE THORIUM			
130	1300	13000	Minerais d'uranium et de thorium et leurs concentrés	1200	2612	286.1,2
DIVISION 14			MINERAIS METALLIQUES			
141	1410	14100	Minerais de fer et leurs concentrés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	1310	2601.11,12	281.5,6
142			Minerais de métaux non ferreux et leurs concentrés (autres que les minerais d'uranium et de thorium et leurs concentrés)			
	1421	14210	Minerais de cuivre et leurs concentrés	1320	2603	283.1
	1422	14220	Minerais de nickel et leurs concentrés	1320	2604	284.1
	1423	14230	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	1320	2606	285.1
	1424	14240	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés	1320	2616	289.1
	1429	14290	Autres minerais de métaux non ferreux et leurs concentrés (autres que les minerais d'uranium et de thorium et leurs concentrés)	1320	2602 2605 2607-2611 2613-2615 2617	287.4,5, .7-9
DIVISION 15			PIERRES, SABLES ET ARGILES			
151			Pierres de taille ou de construction			
	1511	15110	Ardoise	1410	2514	273.11
	1512	15120	Marbres et autres pierres calcaires de taille ou de construction	1410	2515	273.12
	1513	15130	Granit, grès et autres pierres de taille ou de construction	1410	2516	273.13
152	1520	15200	Gypses anhydrites castines] pierres à chaux ou à ciment	1410	2520.10 2521	273.22,23
153			Sables, cailloux, graviers, pierres concassées, bitumes et asphaltes naturels			
	1531	15310	Sables naturels	1410	2505	273.3
	1532	15320	Cailloux, graviers, pierres concassées, macadams tarmacadam; granules, éclats et poudres de pierres	1410	2517	273.4
	1533	15330	Bitumes et asphaltes naturels, asphaltites et roches asphaltiques	1429	2714.90	278.97
154	1510	15400	Argiles	1410	2507 2508	278.26-29
DIVISION 16			AUTRES MINERAUX			
161			Minéraux pour l'industrie chimique et engrais minéraux			
	1611	16110	Phosphates de calcium naturels, Phosphates aluminocalciques naturels' et craies phosphatées] carnallite, sylvinite et autres sels de potassium naturels bruts	1421	2510 3304.10	272.3,4

1612	16120	Pyrites de fer non grillées; soufres bruts et soufres non raffinés	1421	2502 2503.10	274.11,2
------	-------	---	------	-----------------	----------

34 -

Groupe	Classe	sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	1619	16190	Autres minéraux pour l'industrie chimique	1421	2511 2527 2528 2529.21,.22 2530.20-.90	278.54,.55, .92,.94, .99
162	1620	16200	Sel et chlorure de sodium purs eau de mer	1422	2501	278.3
163			Pierres gemmes ou similaires pierre ponce émeris abrasifs naturels autres minéraux			
	1631	16310	Pierres gemmes (précieuses ou fines) et similaires (y compris les diamants autres que les diamants industriels), brutes ou simplement sciées ou dégrossies	1429	7102.10,.31 7103.10	667.21,.22, .31
	1632	16320	Diamants industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés pierre ponce, émeris conrindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	1429	2513 7102.21	277.11,.22, .29
	1633	16330	Craie et dolomie	1410	2509 2518 2504 2506 2512	278.23..91
	1639	16390	Autres minéraux n.c.a.	1429	2519 2524-2526 2529.10,.30 2530.10 2621	278.22-.24, .25,.4 .51-.33, .69,.93, .95,.98,
DIVISION 17			ELECTRICITE, GAZ DE VILLE, VAPEUR ET EAU CHAUDE			
171	1710	17100	Energie électrique	4010	2716	351
172	1720	17200	Gas de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	4020	2705	345
173	1730	17300	Vapeur et eau chaude	4030		
DIVISION 18			EAU			
180	1800	18000	Eau naturelle	4100	(2201)	(111.01)
SECTION 2			PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS ET TABACS MATIERES TEXTILES, ARTICLES D'HABILLEMENT ET OUVRAGES EN CUIR			
DIVISION 21			VIANDES, POISSONS, FRUITS, LEGUMES, HUILES ET GRAISSES			
211			Viandes et produits à base de viande			
	2111		Viandes et abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, de l'espèce porcine, des espèces ovine ou caprine et des espèces chevaline, saine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés			
		21111	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	1511	0201	011.1

21112	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	1511	0202	011.2
-------	---	------	------	-------

Groupe Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	21113	viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches ou réfrigérées	1511	0203.11-.19	012.21
	21114	viandes des animaux de l'espèce porcine, congelées	1511	0203.21-.29	012.22
	21115	viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées	1511	0204.10-.23	012.11
	21116	viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées	1511	0204.30-.43	012.12
	21117	viandes des animaux de l'espèce caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	1511	0204.50	012.13
	21118	viandes des animaux de l'espèce chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées	1511	0205	012.4
	21119	Abats comestible des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprins, chevaline, amine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés	1511	0206	012.5
2112		viandes et abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés n.c.a.			
	21121	viandes et abats comestibles des volailles, frais ou réfrigérés	1511	0207.10, .31,.39	012.31,.33, .34
	21122	viandes et abats comestibles des volailles, congelés	1511	0207.21-.23, .41-.43, .50	012.32,.35, .36
	21129	Autres viandes et abats comestibles (y compris de lapins), frais, réfrigérés ou congelés, à l'exclusion des cuisses de grenouilles	1511	0208.10,.90	012.91,.99
2113		Conserves et préparations de viandes, d'abats ou de sang			
	21131	viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumions farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats	1511	0210	016
	21132	Autres préparations et conserves de viandes, d'abats ou de sangs extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	1511	1601 1602.20-.90 1603	017
2114	21140	Purines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	1511	2301.10	081.41
212		Préparations et conserves de poissons			
2121	21210	Filets de poissons, autre chair de poissons et foies, oeufs et laitance de poissons, frais ou réfrigérés	1512	0302.70 0304.10	034.19,.51
2122	21220	Poissons, filets de poissons, autre chair de poissons et foies, oeufs et laitance de poissons. congelés	1512	0303 0304.20,.90	034.2..4. .55
2123	21230	poissons séchés, salée ou en salures poissons fumés farines de poisson comestibles	1512	0305	035
2124	21240	Autres préparations et conserves de poissons; caviar	1512	1604	037.1

2125	21250	Crustacés congelés mollusques et autres invertébrés aquatiques congelés, séchés, salés ou en saumure	1512	0306.11-.19 0307.29,.39, .49,.59,.99	036.1..37, .39
2126	21260	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, autrement préparés ou conservés	1512	1605	037.2

Groupe	Classe	Sous- classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
SECTION	0		AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE			
DIVISION 01			PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE ET DU MARAICHAGE			
011			Céréales			
	0111	01110	Froment (blé) et méteil	0111	1001	041
	0112	01120	Mats	0111	1005	044
	0113	01130	Ris non décortiqué	0111	1006.10	042.1
	0114	01140	Ris décortiqué	1531	1006.20	042.2
	0115	01150	Orge	0111	1003	043
	0116	01160	Seigle, avoine	0111	1002 1004	045.1..2
	0119	01190	Autres céréales	0111	1007 1008	043.3..9
012			Légumes			
	0121	01210	Pommes de terre	0111	0701	054.1
	0122	01220	Légumes à cosse secs, écosés	0111	0713	054.2
	0123	01230	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré	0112	0702-0709	054.4..5
	0124	01240	Racines et tubercules comestibles à haute teneur en fécule ou en Inuline	0111	0714	054.8
013			Fruits, ose à coques			
	0131	01310	Dattes, figues, bananes, noix de coco, noix du Brésil, noix de cajou, ananas, avocats, mangues, goyaves, mangoustans, frais ou secs	0113	0801 0803 0804	057.3..6. .71-.73, .95-.97
	0132	01320	Agrumes, frais ou secs	0113	0805	057.1.,2
	0133	01330	Raisins, frais ou secs	0113	0806	037.5
	0134	01340	Autres fruits, frais	0113	0807-0810	057.4, .98
	0135	01350	Autres fruits, séchés	0113	0813	057.99
	0136	01360	Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques	0113	0802	057.74-.79
014			Huiles et fruits oléagineux			
	0141	01410	Fèves de soja	0111	1201	222.2
	0142	01420	Arachides	0111	1202	222.1
	0143	01430	Graines de tournesol, de sésame, de carthame, de navette, de colza et de moutarde	0111	1205 1206 1207.40-.60	222.4-.7
	0144	01440	Graines de coton	0111	1207.20	222.3

	0149	01490	Graines oléagineuses n.c.a. et fruits oléagineux	0111	1203 1204 1207.10..30, .91-.19	223
015			Plantes vivantes fleurs et boutais de fleurs coupés graines de plantes cultivées principalement pour leurs fleurs ou leurs fruits, graines de légumes			
	0151	01510	Plantes vivantes bulbes, oignons et racines boutures et greffons blanc de champignons	0112	0601	292.6
	0152	01520	Fleurs et boutons de fleurs coupés, mime en bouquets, couronnes, corbeilles et articles similaires	0112	0603	292.71
	0153	01530	Graines de plantes cultivées principalement pour leurs fleurs ou leurs fruits	0112	1209.30,.19	292.53..59
	0154	01540	Graines de légumes	0112	1209.19,.91	292.54

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
016			Épices et cultures pour boissons			
	0161		Cultures pour boissons			
		01611	Café non torréfié ni décaféiné	0113-	0901.11	071.11
		01612	Thé vert (non fermenté), thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés en emballages immédiats d'un contenu excédant 3 kg	0113	0902.20..40	074.12..14
		01613	Maté	0113	0903	074.31
		01614	Cacao en fèves, bruts ou torréfiée	0113	1801	072.1
	0162	01620	Épices, mime préparées	0113	0904-0910	075.1..2
017	0170	01700	Tabacs bruts ou non fabriqués	0111	2401.10..20	121.1..2
018			Plantes utilisées pour la fabrication du sucre			
	0181	01810	Betteraves à sucre	0111	1212.91	054.87
019	0182	01820	Cannes à sucre - matières premières végétales n.c.a.	0111	1212.92	054.88
	0191	01910	Pailles et balles de céréales brutes. sème hachées, moulues, tressées ou agglomérées sous forme de pelletas rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne. trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces, produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pelleta	0111	1213 1214	081.11-.13
	0192		Matières premières textiles d'origine végétale			
		01921	Coton, même égrené	0111	5201	263.1
		01922	Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis, à l'exclusion du lin, du chanvre et de la renie	0111	5303.10	264.1
		01923	Lin et chanvre bruts ou rouis sisal et autres fibres textiles du genre agave, brutes; coco. abaca. ramie et autres fibres textiles végétales, bruts	0111	5301.10 5302.10 5304.10 5305.11..21. .91	265.11,.21. .41..51, .71,.81
	0193	01930	Plantes et parties de plantes utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires	0111	1211	292.4
	0194	01940	Graines de betteraves à sucre et graines fourragères	0111	1209.11, .21-.29	292.51..52
	0199	01990	Autres matières premières végétales	0111	1210 1212.10,.99	054.84..89
DIVISION 02			ANIMAUX VIVANTS ET PRODUITS DU REGNE ANIMAL			
021			Animaux vivants			
0211			Bétail de l'espèce bovines animaux des espèces ovine ou caprines chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants			
	02111		Bétail de l'espèce bovine, vivant	0121	0102	001.1
	02112		Animaux vivants des espèces ovine ou caprine	0121	0104	001.2
	02113		Chevaux, ânes, Mulets et bardots, vivants	0121	0101	001.5

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	0212		Animaux de l'espèce porcine, volailles et autres animaux, vivants			
		02121	Animaux vivants de l'espèce porcine	0122	0103	001.3
		02122	Volailles vivantes	0122	0105	001.4
		02129	Autres animaux vivants	0122	0106	001.9
029			Autres produits du règne animal			
	0291	02910	Lait cru	0121	(0401.20)	(022.12)
	0292	02920	Oeufs, en coquilles, frais, conservés ou cuits	0122	0407	025.1
	0293	02930	Miel naturel	0122	0409	061.6
	0294	02940	Escargots autres que de mer, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumures cuisses de grenouilles, fraîches, réfrigérées ou congelées	0122	0208.20 0307.60	012.92,,93
	0295	02950	Produits comestibles d'origine animale n.c.a	0122	0410	098.92
	0296		Matières premières textiles d'origine animale			
		02961	Laines de tonte, en suint, y compris les laines lavées à dos	0121	5101.11	268.11
		02962	Autres laines en suint, y compris les laines lavées à dos	1511	5101.19	268.19 268.19
		02963	Poils fins ou grossiers (y compris les crins), non cardés ni peignés	0122	0503 5102	268.3,,5
		02964	Cocons de vers à soie propres au dévidage	0122	5001	261.41
	0297		Cuirs, peaux et pelleteries, bruts			
		02971	Peaux brutes de bovins ou d'équidés, d'ovins ou de caprins	1511	4101 4102 4103.10	211.1-.7
		02972	Pelleteries brutes, à l'exclusion des peaux de lapins, de lièvres et d'agneaux à fourrure	0122	4301.10, .40-.90	212.1, .23-.29, .3
		02973	Peaux de lapins, de lièvres et d'agneaux à fourrure	0122	4301.20,,30	212.21,,22
		02974	Peaux brutes d'autres animaux n.c.a. (fraîches ou conservées, mais non autrement préparées)	0122	4103.20,,90	211.99
	0298	02980	Cires d'insectes et spermaceti, mime raffinée ou colorés	0122	1521.90	431.42
	0299	02990	Sperme de taureaux	0121	0511.10	291.94

DIVISION
03

SYLVICULTURE ET PRODUITS DE L'EXPLOITATION
FORESTIERE

031

Bois bruts

0311	03110	Grumes de bois de conifères	0200	4403.20	247.4
0312	03120	Grumes de bois autres que de conifères	0200	4403.31-.35, .91-.99	247.51..52
0313	03130	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous-formes similaires	0200	4401.10	245.01
0319	03190	Autres bois bruts (y compris les échelas fendus et les piquets)	0200	4404	634.91
032		Gomme naturelles			
0321	03210	Caoutchouc naturel sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	0111	4001.10. .21-.29	231.1..2
0322	03220	Belote, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues	0200	4001.30	231.3
0323	03230	Gomme laques autres gomme naturelles, résines et autres sucs et extraits végétaux	0200	1301 1302	292.2, .94-.96

Groupe	classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
039			Autres produits de la sylviculture			
	0391	03910	Liège naturel brut ou simplement préparé	0200	4501.10	244.03
	0392	03920	Parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour ornements	0200	0604	292.72
	0393	03930	Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie, pour le rembourrage ou pour la fabrication des balais ou des brosse; matières premières végétales des espèces principalement utilisées pour la teinture ou le tannage; produits végétaux n.c.a.	0200	1401-1403 1404.10;.90	292.3, .92, .93..99
DIVISION	04		POISSONS ET AUTRES PRODUITS DE LA PECHE			
041			Poissons vivants, frais ou réfrigérés			
	0411	04110	Poissons vivants	0500	0301	034.11
	0412	04120	Poissons frais ou réfrigérés	0500	0302.11-.69	034.12-.18
m			Crustacés non congelés, huîtres autres invertébrés aquatiques, vivants, frais ou réfrigérés			
	0421	04210	Crustacés non congelés	0500	0306.21-.29	036.2
	0422	04220	Buitres	0500	0307.10	036.31
	0423	04230	Autres invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés	0500	0307.21,.31, .41,.51, .91	036.33..35
049			Autres produits aquatiques			
	0491	04910	Corail et produits similaires, coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches	0500	0508	291.15
	0492	04920	Éponges naturelles d'origine animale	0500	0509	291.97
	0493	04930	Algues fraîches ou sèches, mêmes pulvérisées	0500	1212.20	292.97
SECTION	1		MINERAIS ET MINÉRAUX; ELECTRICITE, GAZ ET EAU			
DIVISION	11		BOUILLES ET LIGNITES; TOURBE			
110			Bouilles et lignites; tourbe			
	1101	11010	Bouilles, non agglomérées	1010	2701.11, .12,.19	321.1,.2
	1102	11020	Briquettes et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	1010	2701.20	322.1
	1103	11030	Lignites, mime agglomérés	1020	2702	322.2

	1104	11040	Tourbe	1030	2703	322.3
DIVISION	12		PÉTROLE BRUT ET GAZ NATUREL			
120			Pétrole brut et gaz naturel			
	1201	12010	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	1110	2709	333
	1202	12020	Ces naturel liquéfié ou à l'état gazeux	1110	2711.11,.21	343.1..2
	1203	12030	Schistes et sables bitumineux	1110	2714.10	278.96

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
DIVISION 13			MINERAIS D'URANIUM ET DE THORIUM			
130	1300	13000	Minerais d'uranium et de thorium et leurs concentrés	1200	2612	286.1,2
DIVISION 14			MINERAIS METALLIQUES			
141	1410	14100	Minerais de fer et leurs concentrés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	1310	2601.11,12	281.5,6
142			Minerais de métaux non ferreux et leurs concentrés (autres que les minerais d'uranium et de thorium et leurs concentrés)			
	1421	14210	Minerais de cuivre et leurs concentrés	1320	2603	283.1
	1422	14220	Minerais de nickel et leurs concentrés	1320	2604	284.1
	1423	14230	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	1320	2606	285.1
	1424	14240	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés	1320	2616	289.1
	1429	14290	Autres minerais de métaux non ferreux et leurs concentrés (autres que les minerais d'uranium et de thorium et leurs concentrés)	1320	2602 2605 2607-2611 2613-2615 2617	287.4,5, .7-9
DIVISION 15			PIERRES, SABLES ET ARGILES			
151			Pierres de taille ou de construction			
	1511	15110	Ardoise	1410	2514	273.11
	1512	15120	Marbres et autres pierres calcaires de taille ou de construction	1410	2515	273.12
	1513	15130	Granit, grès et autres pierres de taille ou de construction	1410	2516	273.13
152	1520	15200	Gypses anhydrites castines] pierres à chaux ou à ciment	1410	2520.10 2521	273.22,23
153			Sables, cailloux, graviers, pierres concassées, bitumes et asphaltes naturels			
	1531	15310	Sables naturels	1410	2505	273.3
	1532	15320	Cailloux, graviers, pierres concassées, macadams tarmacadam; granules, éclats et poudres de pierres	1410	2517	273.4
	1533	15330	Bitumes et asphaltes naturels, asphaltites et roches asphaltiques	1429	2714.90	278.97
154	1510	15400	Argiles	1410	2507 2508	278.26-29
DIVISION 16			AUTRES MINERAUX			
161			Minéraux pour l'industrie chimique et engrais minéraux			
	1611	16110	Phosphates de calcium naturels, Phosphates aluminocalciques naturels' et craies phosphatées] carnallite, sylvinite et autres sels de potassium naturels bruts	1421	2510 3304.10	272.3,4

1612	16120	Pyrites de fer non grillées; soufres bruts et soufres non raffinés	1421	2502 2503.10	274.11,2
------	-------	---	------	-----------------	----------

34 -

Groupe	Classe	sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	1619	16190	Autres minéraux pour l'industrie chimique	1421	2511 2527 2528 2529.21,.22 2530.20-.90	278.54,.55, .92,.94, .99
162	1620	16200	Sel et chlorure de sodium purs eau de mer	1422	2501	278.3
163			Pierres gemmes ou similaires pierre ponce émeris abrasifs naturels autres minéraux			
	1631	16310	Pierres gemmes (précieuses ou fines) et similaires (y compris les diamants autres que les diamants industriels), brutes ou simplement sciées ou dégrossies	1429	7102.10,.31 7103.10	667.21,.22, .31
	1632	16320	Diamants industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés pierre ponce, émeris conrindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	1429	2513 7102.21	277.11,.22, .29
	1633	16330	Craie et dolomie	1410	2509 2518 2504 2506 2512	278.22-.24, .25,.4
	1639	16390	Autres minéraux n.c.a.	1429	2519 2524-2526 2529.10,.30 2530.10 2621	.51-.33, .69,.93, .95,.98,
DIVISION 17			ELECTRICITE, GAZ DE VILLE, VAPEUR ET EAU CHAUDE			
171	1710	17100	Energie électrique	4010	2716	351
172	1720	17200	Gas de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	4020	2705	345
173	1730	17300	Vapeur et eau chaude	4030		
DIVISION 18			EAU			
180	1800	18000	Eau naturelle	4100	(2201)	(111.01)
SECTION 2			PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS ET TABACS MATIERES TEXTILES, ARTICLES D'HABILLEMENT ET OUVRAGES EN CUIR			
DIVISION 21			VIANDES, POISSONS, FRUITS, LEGUMES, HUILES ET GRAISSES			
211			Viandes et produits à base de viande			
	2111		Viandes et abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, de l'espèce porcine, des espèces ovine ou caprine et des espèces chevaline, saine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés			
		21111	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	1511	0201	011.1

21112	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	1511	0202	011.2
-------	---	------	------	-------

Groupe Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	21113	viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches ou réfrigérées	1511	0203.11-.19	012.21
	21114	viandes des animaux de l'espèce porcine, congelées	1511	0203.21-.29	012.22
	21115	viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées	1511	0204.10-.23	012.11
	21116	viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées	1511	0204.30-.43	012.12
	21117	viandes des animaux de l'espèce caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	1511	0204.50	012.13
	21118	viandes des animaux de l'espèce chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées	1511	0205	012.4
	21119	Abats comestible des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprins, chevaline, amine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés	1511	0206	012.5
2112		viandes et abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés n.c.a.			
	21121	viandes et abats comestibles des volailles, frais ou réfrigérés	1511	0207.10, .31,.39	012.31,.33, .34
	21122	viandes et abats comestibles des volailles, congelés	1511	0207.21-.23, .41-.43, .50	012.32,.35, .36
	21129	Autres viandes et abats comestibles (y compris de lapins), frais, réfrigérés ou congelés, à l'exclusion des cuisses de grenouilles	1511	0208.10,.90	012.91,.99
2113		Conserves et préparations de viandes, d'abats ou de sang			
	21131	viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumions farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats	1511	0210	016
	21132	Autres préparations et conserves de viandes, d'abats ou de sangs extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	1511	1601 1602.20-.90 1603	017
2114	21140	Purines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	1511	2301.10	081.41
212		Préparations et conserves de poissons			
2121	21210	Filets de poissons, autre chair de poissons et foies, oeufs et laitance de poissons, frais ou réfrigérés	1512	0302.70 0304.10	034.19,.51
2122	21220	Poissons, filets de poissons, autre chair de poissons et foies, oeufs et laitance de poissons. congelés	1512	0303 0304.20,.90	034.2..4. .55
2123	21230	poissons séchés, salée ou en salures poissons fumés farines de poisson comestibles	1512	0305	035
2124	21240	Autres préparations et conserves de poissons; caviar	1512	1604	037.1

2125	21250	Crustacés congelés mollusques et autres invertébrés aquatiques congelés, séchés, salés ou en saumure	1512	0306.11-.19 0307.29,.39, .49,.59,.99	036.1..37, .39
2126	21260	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, autrement préparés ou conservés	1512	1605	037.2

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	2129		Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, non comestibles, et autres produits n.c.a. de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; poissons ou crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques morts, impropres à l'alimentation humaine			
		21291	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, non comestibles, de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques	1512	2301.20	081.42
		21299	Produits n.c.a. de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; poissons ou crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques morts, impropres à l'alimentation humaine	1512	0511.91	291.96
213			Préparations et conserves de légumes			
	2131	21310	Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	1513	0710	0546
	2132	21320	Légumes conservés provisoirement	1513	0711	054.7
	2139	21390	Autres conserves de légumes (y compris les légumes secs, les légumes en boîte et les légumes conservés au vinaigre)	1513	0712 1105 2001-2004 2005.20-.90	056.1.,41, .42.,6, .7
214	2140	21400	Jus de fruits et jus de légumes	1513	2009	059
215			Préparations et conserves de fruits, même à coques			
	2151	21510	Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelée	1513	0811	058.3
	2152	21520	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits	1513	2007.91.,99	058.1
	2153	21530	Fruits à coques, arachides, etc., grillés, salés ou autrement préparés, n.c.a.	1513	2008.11.,19	058.92
	2154	21540	Fruits conservés provisoirement	1513	0812	058.21
	2155	21550	Autres conserves de fruits	1513	0814 2008.20-.99	058.22, .93-.97
	2156	21560	Boyaux et amandes d'abricots, de pêches ou de prunes	1513	1212.30	054.85
216			Huiles et graisses animales ou végétales			
	2161		Graisses des animaux des espèces bovine,ovine ou caprine, graisses de porc et graisses de volailles, brutes ou fondues; graisse de suint			

	21611	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, graisses de porc et graisses de volailles, brutes ou fondues (y compris les graisses de porc et graisses de volailles congeliez, salées ou en saumure, séchées ou fumées, ainsi que le lard)	1311	0209 1501 1502	411.2.,31, .32
	21612	Graisse de suint	1711	1505	411.34.,35
2162	21620	Huiles et graisses animales, brutes et raffinées, à l'exclusion des graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, des graisses de porc et des graisses de volailles	1514	1503 1504 1506	411.1..33, .39

groupe	Sous- Classe classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	2163 21630	huiles de soja, d'arachide, d'olive, de tournesol, de carthame, de coton, de navette, de colza et de moutarde, brutes	1514	1507.10 1508.10 1509.10 1512.11..21 1514.10	421.11.,21, .31.,41, .51..71
	2164 21640	Huiles de palme, de coco, de palmiste de babassu et de lin, brutes	1514	1511.10 1513.11.,21 1515.11	422.11.,21, .31.,41
	2165 21650	Huiles de soja, d'arachide, d'olive, de tournesol, de carthame, de coton, de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, raffinées mais non chimiquement modifiées autres huiles obtenues exclusivement à partir d'olives et huile de sésame, et leurs fractions, mime raffinées, mis non chimiquement modifiées	1514	1507.90 1508.90 1509.90 1510 1512.19.,29 1514.90 1515.50	421.19.,29, .39.,42. .49.,59, .79.,8
	2166 21660	Huile de maïs et ses fractions, non chimiquement modifiées	1532	1515.21.,29	421.6
	2167 21670	Huiles de palme, de coco, de palmiste, de babassu et de lin et leurs fractions, raffinées mis non chimiquement modifiées; huiles de ricin, de tung et de jojoba et graisses et huiles végétales fixes (à l'exclusion de l'huile de maïs) et leurs fractions n.c.a., aïme raffinées, mais non chimiquement modifiées	1514	1511.90 1513.19.,29 1515.19, .30.,40, .60.90	422.19.,29, .39.,49, .5.,9
	2168 21680	Margarine et préparations similaires	1514	1517	091
	2169 21690	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées réestérifiées ou élaïdinisées, mime raffinées, mais non autrement préparées	1514	1516	431.2
217	2170 21700	Linters de coton	1514	1404.20	263.2
218		Tourteaux et autres résidus solides de l'extraction de graisses ou huiles végétales farines de graines ou de fruits oléagineux, autres que la farine de moutarde cires végétales, à l'exclusion des triglycérides• dégras• résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales			
	2181 21810	Tourteaux et autres résidus solides, mime broyés ou agglomérés sous forme de pelleta, de l'extraction de graisses ou huiles végétales	1514	2304-2306	081.3
	2182 21820	Farines de graines ou de fruits oléagineux, autres que la farine de moutarde	1514	1208	223.9
	2183 21830	Cires végétales, à l'exclusion des triglycérides dégras résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales	1514	1521.10 1522	431.33.,41
DIVISION	22	PRODUITS LAITIERS			
221		Lait liquide traité et crème de lait			
	2211 22110	Lait liquide traité	1520	0401.10.,20	022.11.,12

2212 - 22120	Crème de lait	1520	0401.30	022.13
-----------------	---------------	------	---------	--------

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
229			Autres produits laitiers			
	2291	22910	Lait et crème de lait, sous forme solide	1520	0402.10 .21,,29	022.21..22
	2292	22920	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, autres que sous forme solide	1520	0402.91,,99	022.23,,24
	2293	22930	Yoghourt et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés	1520	0403	022.31..32
	2294	22940	beurre et autres matières grasses du lait	1520	0405	023
	2295	22950	Fromages et caillebotte	1520	0406	024
	2296	22960	Caséines	1520	3501.10	592.21
	2297	22970	Glaces de consommation	1520	2105	022.33
	2298	22980	Lactose et sirop de lactose	1520	1702.10	061.91
	2299	22990	Produits laitiers n.c.a.	1520	0404	022.4
DIVISION 23			PRODUITS DE LA MINOTERIE DES GRAINS, AMIDONS ET PÉCULES; AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES			
231			Produits de la minoterie des grains			
	2311	23110	Patines de froment (blé) ou de méteil	1531	1101	046.1
	2312	23120	Patines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil	1531	1102	047.1
	2313	23130	Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de froment (blé)	1531	1103.11..21	046.2
	2314	23140	Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales n.c.a.	1531	1103.12-.19, .29	047.2
	2315	23150	Produits à base de grains de céréales autrement travaillés ('corn flakes', par exemple)	1531	1104 1904	048.1
	2316	23160	Ris semi-blanchi ou blanchi	1531	1006.30,,40	042.3
	2317	23170	Autres farines et semoules de légumes	1531	1106	056.46-.48
	2318	23180	Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie	1531	1901.20	048.5
232			Amidons et féculs sucres et sirops de sucres n.c.a.			

2321	23210	Glucose et sirop de glucoses fructose et sirop de fructoses sucre inverti (ou interverti) sucres et sirops de sucres a.c.a. succédanés du miels sucres et mélasses caramélisés	1532	1702.30-.90	061.93-.99
2322	23220	Amidons et féculés inulines gluten de froment (blé) dextrine et autres amidons et féculés modifiés	1532	1108 1109 3505.10	592.1.,26'
2323	23230	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculés, sous forme de flocons, grumeaux. criblures ou formes similaires		1903	056.45
233	2330	23300 Préparations utilisées pour l'alimentation des animaux	1533	2309	081.95..99
234		Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie			
2341	23410	Pain croustillant dit 'knäckebröt' biscottes, pain grillé et produits similaires grillés	1541	1905.10,.40	048.41
2342	23420	Pain d'épices biscuits additionnés d'édulcorants gaufres et gaufrettes	1541	1905.20,.30	048.42
2343	23430	Autres produits de la boulangerie , de la pâtisserie ou de la biscuiterie	1541	1905.90	048.49

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
235			Sucre			
	2351	23510	Sucres bruts de canne ou de betterave	1542	1701.11.,12	061.1
	2352	23520	Sucres raffinés de canne ou de betterave	1542	1701.99	06129
			et saccharose chimiquement pur,			
			à l'état solide, sans addition			
			d'aromatisants ou de colorants			
	2353	23530	Sucres raffinés de canne ou de betterave,	1542	1701.91	061.21.,92
			à l'état solide, additionnés		1702.20	
			d'aromatisants ou de colorants sucre			
			et sirop d'érable			
	2354	23540	Mélasses	1542	1703	061.5
236			Cacao, chocolat et sucreries			
	2361	23610	Pite de cacao, même dégraissée	1543	1803	072.3
	2362	23620	Beurre. graisse et huile de cacao	1543	1804	072.4
	2363	23630	Poudre de cacao, sans addition	1543	1805	072.2
			d'édulcorants			
	2364	23640	Poudre de cacao, avec addition	1543	1806.10	073.1
			d'édulcorants			
	2365	23650	Chocolat et autres préparations	1543	1806.20	073.2
			alimentaires contenant du cacao			
			(i l'exclusion de la poudre de cacao			
			additionnée d'édulcorants), en vrac			
	2366	23660	Chocolat et autres préparations	1543	1806.31-.90	073.3..9
			alimentaires contenant du cacao			
			(à l'exclusion de la poudre de cacao			
			additionnée d'édulcorants), autres			
			qu'en vrac			
	2367	23670	Sucreries sans cacao (p compris le	1543	1704	062
			chocolat blanc) s fruits, écorces de		2006	
			fruitée et autres parties de plantes,			
			confits au sucre			
237			Macaronis, nouilles, couscous et			
			substances farineuses similaires			
	2371	23710	Pâtes alimentaires, non cuites ai farcies	1544	1902.11..19	048.3
			ni autrement préparées			

	2372	23720	Pites alimentaires cuites, farcies ou autrement préparées couscous	1544	1902.20-.40	098.91
239			Produits alimentaires n.c.a.			
	2391		Café et thé			
		23911	Café, décaféiné ou torréfié	1549	0901.12. .21,.22	071.12,.2
		23912	Succédanés du café contenant du cafés extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces produits ou à base de cafés chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	1549	0901.40 2101.10..30	071.3
		23913	Thé vert (non fermenté), thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	1549	0902.10,.30	074.11..13
		23914	Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de thé ou de maté	1549	2101.20	074.32

-40-

Groupe	Classe	Bous- classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CICI
	2399		Autres produits alimentaires			
		23991	Préparations homogénéisées de viandes, de légumes ou de fruits, mime à coques: préparations à base de lait, de farines, de semoules, d'amidons, de fécules ou d'extraits de malt, pour l'alimentation des enfants, n.c.a.; préparations alimentaires composites homogénéisées	1549	1602.10 1901.10 2005.10 2007.10 2104.20	098.1.,93
		23992	Préparations pour soupes, potages ou bouillons: soupes, potages ou bouillais préparés	1549	2104.10	098.5

		23993	Oeufs, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais ou conservés	1549	0408	025.2,.3
			ovalbumine			
		23994	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique	1549	2209	098.44
		23995	Sauces préparées: condiments composées farine de moutardes :outarde préparée	1549	2103	098.41-.43, .49
		23996	Levures: autres micro-organismes monocellulaires mortes poudres à lever préparées	1549	2102	098.6
		23999	Autres produits alimentaires n.c.a.	1549	1901.90	098.94i.99
					2106	
DIVISION	24		BOISSONS			
241			Alcool éthyliques eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses\$ préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons			
	2411	24110	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 s vol ou plus	1551	2207.10	512.15
	2412	24120	Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	1511	2207.20	512.16
	2413	24130	Alcool éthylique non dénaturé d'on titre alcoométrique volumique de soies de 80 8 vols eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses: préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons	1551	2208	112.4
242			Vins			
	2421		Vins de raisins frais, même aromatisées moûts de raisin			
		24211	Vins mousseux de raisins frais	1552	2204.10	112.15
		24212	Vins de raisins frais, à l'exclusion des vins mousseux: moûts de raisin	1552	2204.21-.30	112.11,.17
		24213	Vermouths et autres vins de raisins frais	1552	2205	112.13

			préparés à l'aide de plantes ou de			
			substances aromatiques			
	2422	24220	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons	1552	2206	112.2
			fermentées, à l'exclusion des vins de			
			raisins frais et des bières de malt			
243			lait et liqueurs de malt			
	2431	24310	Bières de malt	1553	2203	112.3
	2432	24320	Malt, mime torréfié	1553	1107	048.2

Groupe	Classe	Sou- classe	Désignation	CITI	catégories SH correspondantes	CTCI
244			Boissons sans alcools eaux minérales en bouteilles			
	2441	24410	Eaux (y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées), nm additionnées d'édulcorants ni aromatisées, à l'exclusion des eaux naturelles; glace et neige	1554	2201	111.01
	2449	24490	autres boissons non alcooliques	1554	2202	111.02
DIVISION 25			PRODUITS A BASE DE TABAC			
250			Produits i base de tabac			
	2101	25010	Cigares (y compris ceux i bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac	1600	2402	122.1-.31
	2509	25090	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs " homogénéisés" "reconstitués"; extraits et sauces de tabac	1600	2403	122.32..39
DIVISION 26			FILS, MEME A COUDRE, TISSUS ET SURFACES TEXTILES TOUFFETEEES			
261			Fibres textiles naturelles préparées pour la filature			
	2611	26110	Soie grège (non moulinée)	1711	5002	261.3
	2612	26120	Déchets de soie, cardés ou peignés	1711	5003.90	261.49
	2613	26130	Laines, dégraissées ou carbonisées, non cardés\$ ai peignées	1711	5101.21,29, .30	268.21,29
	2614	26140	Blousses de laine ou de poils fins	1711	5103.10	268.63
	2615	26150	Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés	1711	5105	268.7
	2616	26160	Coton. cardé ou peigné	1711	5203	263.4
	2617	26170	Jute et autres fibres textiles libériennes (i l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), travaillés mais non filins étoupes et déchets de ces fibres	1711	5303.90	264.9
	2619	26190	Autres fibres textiles végétales, travaillées mais non filées étoupes et	1711	5301.21..29, .30	265.12..13. .29,.49.

		déchets de ces fibres		5302.90	.59..79.
				5304.90	.89
				5305.19..29,	
				.99	
262		Fibres textiles synthétiques ou artificielles discontinuas, transformées pour la filature			
	2621	26210 Fibrés synthétiques discontinuas, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	1711	5506	266.7
	2622	26220 Fibrés artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	1711	5507	267.13
263		Fils, même à coudre, de fibres textiles naturelles			
	2631	26310 Fils de soie et de déchets de soies poil ' de Messine (crin de Florence)	1711	5004-5006	651.92-.94
	2632	26320 Fila de laine, contenant au moins 85 t en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail	.1711	5106.10 5107.10	651.12.,13

groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CIT3	Catégories SH correspondantes	CTCI
	2633	26330	Fils de laine, contenant moins de 85 %	1711	5106.20	651.17,.18
			en poids de laine, non conditionnés		5107.20	
			Pour la vente au détail			
	2634	26340	Fils de laine, non conditionnés pour la	1711	5108-5110	651.14-.16,
			vente au détails fils de poils fins ou			.19
			grossiers ou de crin (y compris les			
			fils de crin guipés)			
	2635	26350	Fils à coudre de coton	1711	5204	651.2
	2636	26360	Fils de coton (autres que les fils à	1711	5205	651.31..33
			coudre), contenant au moins 85 % en		5207.10	
			poids de coton			
	2637	26370	Fils de coton (autres que les fils à	1711	S206	651.32,.34
			coudre), contenant moins de 85% en		5207.90	
			poids de coton			
	2638	26380	Fils de fibres textiles végétales autres	1711	5306-5308	651.96-.99
			que le coton (y compris le lin, le jute,			
			le coco (soir) et le chanvres fils de			
			papier			
264			Fils, série à coudre, de filaments ou de			
			fibres discontinues, synthétiques ou			
			artificiels			
	2641	26410	Fils à coudre de filaments ou de fibres	1711	5401	651.4
			discontinues synthétiques ou artificiels		5508	
	2642	26420	Fils de filaments synthétiques ou	1711	5402.61-.69	651.61.69,
			artificiels, retors ou câblés (autres		5403.41-.49	.71,.76
			que les fils à coudre, les fils à haute		5406	
			ténacité de polyamides, de polyesters			
			ou de rayonne, viscose ou les fils			
			torturés), non conditionnés pour la			
			vente au détails fils de filaments			
			synthétiques ou artificiels (autres			
			que les fils à coudre), conditionnés			
			pour la vente au détail			

	2643	26430	Fils de fibres synthétiques discontinues	1711	5509.11-.42	651.81,.82
			(autres que les fils à coudre),		5511.10	
			contenant au moins 85 t en poids de			
			ces fibres			
	2644	26440	Fils de fibres synthétiques discontinues	1711	5509.51-.99	651.83,.84
			(autres que les fils à coudre) ,		5511.20	
			contenant moins de 85 i en poids de			
			ces fibres			
	2645	26450	Fils de fibres artificielles discontinues	1711	5510.11,.12	651.86
			(autres que les fils à coudre),			
			contenant au moins 85 0 en poids de			
			ces fibres, non conditionnés pour la			
			vente au détail			
	2646	26460	Fils de fibres artificielles discontinues	1711	5510.20-.90	651.85,.87
			(autres que les fils à coudre),		5511.30	
			contenant moins de 85 • en poids de			
			ces fibres, non conditionnés pour la			
			vente au détails fils de fibres			
			artificielles discontinues (autres que			
			les fils à coudre), conditionnés pour			
			la vente au détail			
265			Tissus (à l'exclusion des tissus spéciaux)			
			de fibres naturelles autres que de coton			
	2651	26510	Tissus de soie ou de déchets de soie	1711	5007	654.1
	2652	26520	Tissus de laine cardée ou de poils fins	1711	5111.11,.19	654.21
			cardés, contenant- au soins 85 t en			
			poids de laine ou de poils fins			
	2653	26530	Tissus de laine peignée ou de poils fins	1711	5112.11..19	654.22
			peignés, contenant au moins 85 t en			
			poids de laine ou de poils fins			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	2654	26540	Tissus de laine ou de poils fins,	1711	5111.20-90	65_4.31-.34
			contenant moins de 85 % en poids de			
			laine ou de poils fins			
	2655	26550	Tissus de poils grossiers ou de crin	1711	5113	654.92
	2656	26560	Tissus de lin	1711	5309	654.4
	2657	26570	Tissus de jute ou d'autres fibres	1711	5310	654.5
			textiles libériennes (à l'exclusion			
			du lin, du chanvre et de la ravie)			
	2659	26590	Tissus d'autres fibres textiles	1711	5311	654.93
			végétales# tissus de fils de papier			
266			Tissus (à l'exclusion des tissus			
			spéciaux) de coton			
	2661	26610	Tissus de coton, contenant au moins	1711	5208	652.21,.3
			85 t en poids de coton, d'un poids			
			n'excédant pas 200 g/m ²			
	2662	26620	Tissus de coton, contenant au moins	1711	5209	652.22,.4
			85 % en poids de coton, d'un poids			
			excédant 200 g/m ²			
	2663	26630	Tissus de coton, contenant soins de	1711	5210	652.23,.24,
			85 t en poids de coton, mélangés		5211	.5,.6
			principalement ou uniquement avec des			
			fibres synthétiques ou artificielles			
	2669	26690	Autres tissus de coton	1711	5212	652.25,.26,
						.9
267			Tissus (à l'exclusion des tissus			
			spéciaux) de filaments ou de fibres			
			discontinues synthétiques ou			
			artificiels			
	2671	26710	Tissus de fils de filaments synthétiques	1711	5407.10-.30	653.11-.13,
			ou artificiels, obtenus à partir de		5408.10	.51
			fils à haute ténacité de nylon ou			
			d'autres polyamides, de polyesters ou			
			de rayonne viscosse; tissus de fils de			
			filaments synthétiques. obtenus à partir			

			de lacs ou formes similaires# tissus			
			de fils de filaments synthétiques,			
			constitués par des nappes de fils			
			parallélisés qui se superposent en			
			formant un angle, les nappes étant			
			fixées entre elles aux points de			
			croisement de leurs fils (y caris			
			les canevas pour tapisseries á			
			l'aiguille)			
	2672	26720	Autres tissus de fils de filaments	1711	5407.41-.74	543.14-.17,
			synthétiques ou artificiels, contenant		5408.21-.24	.52
			au voies 85 t en poids de ces filaments			
	2673	26730	Autres tissus de fils de filaments	1711	5407.81-.94	653.18,.19,
			synthétiques ou artificiels		5408.31-.34	.59
	2674	26740	Tissus de fibres synthétiques discontinues,	1711	5512	653.2
			contenant au moins 85 t en poids de fibres			
			synthétiques discontinues			
	2675	26750	Tissus de fibres artificielles discontinues,	1711	5516.11-.14	653.6
			contenant au moins 85 % en poids de fibres			
			artificielles discontinues			
	2676	26760	Tissus de fibres synthétiques ou	1711	5513	653.3,.81
			artificielles discontinues, contenant		5514	
			moins de 85 % en poids de ces fibres.		5516.41-.44	
			Mélangés principalement ou uniquement			
			avec du coton			

Groupe	classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SE	MI
	2677	26770	Tissus de fibres synthétiques	1711	5515.13,.22,	653.41,.82
			artificielles discontinues, contenant		.92,	
			moins de 85 % en poids de ces fibres,		5516.31-.34	
			mélangés principalement ou uniquement			
			avec de la laine ou des poils fins			
	2679	26790	Autres tissus de fibres synthétiques ou	1711	\$515.11,.32,	653.42,.43,
			artificielles discontinues		.19p .21#	.83,.89
					.29,.91,	
					.99	
					5516.21-.24,	
					.91-.94	
268			Tissus spéciaux			
	2681	26810	velours et peluches tissés et tissus	1711	5801.21-.26	652.14,.15
			de chenille (autres que les tissus			
			bouclés du genre éponge et la			
			rubanerie) en coton			
	2682	26820	velours et peluches tissés et tissus	1711	5801.31-.36	653.9
			de chenille (autres que les tissus			
			bouclés du genre éponge et la			
			rubanerie) en fibres synthétiques			
			ou artificielles			
	2683	26830	Autres velours et peluches tissés et	1711	5e1.10,.90	654.35,.95
			tissus de chenille (autres que les			
			tissus bouclés du genre éponge et			
			la rubanerie)			
	2684	26840	Tissus bouclés du genre éponge (autres	1711	5802.11i,19	652.12,.13
			que la rubanerie) en coton			
	2685	26850	Autres tissus bouclés du genre éponge	1711	5802.20	654.96
			(autres que la rubanerie)			
	2686	26860	Tissus à point de gaze (autres que la	1711	5803.10	652.11
			rubanerie) en coton			
	2687	26870	Autres tissus à point de gaze (autres	1711	5803.90	654.94
			que la rubanerie)			
	2688	26880	Surfaces textiles touffetées, autres	1711	5802.30	654.97

			que les tapis			
	2689	26890	Tissus (y compris la rubanerie) en fibres de verre	1711	7019.20	654.6
DIVISION 27			ARTICLES TEXTILES AUTRES QUE D'HABILLEMENT			
271			Articles textiles confectionnés			
	2711	27110	Couvertures (à l'exclusion des couvertures chauffantes électriques)	1721	6301.20-.90	658.3
	2712	27120	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine	1721	6302	658.4
	2713	27130	vitrages, rideaux et stores d'intérieurs	1721	6303	658.51
			Cantonniers et tours de lits			
	2714	27140	Autres articles d'ameublement n.c.a.;	1721	5805	658.S2.,S9,
			assortiments de pièces de tissus et de fils, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail		6304	.91,99
					6308	
	2715	27150	Sacs et sachets d'emballage	1721	6305	658.1
	2716	27160	biches, voiles pour embarcations, etc., stores d'extérieur, tentes et articles de campement (y compris les matelas pneumatiques)	1721	6306	658.2
	2717	27170	Parachutes	1721	8804	899.96

Groupe	Classe	lowa- classe	Désignation	CITI	Catégories M	CTCI
	2718	27180	Couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, sacs de couchage et articles similaires, comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires	1721	9404.30,.90	821.27..29
	2719	27190	Autres articles textiles confectionnés (y compris les serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, et les ceintures et gilets de sauvetage)	1721	6307	658.92,.93
272			Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles			
	2721	27210	Tapis en matières textiles, à points mués ou enroulés	1722	5701	659.2
	2722	27220	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués	1722	S702	659.3,.5
	2723	27230	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles. touffetés	1722	5703	659.4
	2729	27290	Autres tapis et revêtement de sol en matières textiles (y compris ceux en feutre)	1722	5704 5705	659.6
273			Ficelles, cordes et cordages et articles de corderie (y compris les filets)			
	2731	27310	Halles. Cordes et cordages	1723	5607	657.51
	2732	27320	Filets à mailles amies, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordouans filets confectionné en matières textiles! articles en fils, lames, ficelles, merdes ou cordages, n.c.a.	1723	5608 5609	657.52,.59
279			Textiles n.c.a.			
	2791		Tulles, dentelles. rubans. passementeries			

			et broderies			
		27911	Rubannerie; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollé (bolducs) étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, non brodés# tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues. en pièces, eau broderie, autres que ceux en bonneteries glands. floches, olives, noix, pompons articles similaires	1729	5806-5808	.32
		27912	Talles, tulles-bobinots et tissus à mailles rayées; dentelles en pièces. en bandes ou en motifs	1729	5804	656.4
		27913	broderie& en pièces, an bandes ou en motifs	1729	5810	656.5
	2792		Feutres et nontissés			
		27921	Poutres	1729	5602	657.1
		27922	Nontissés	1729	\$603	657.2

Groupe	classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH	CTCI
	2799		Autres articles textiles			
		27991	Ouates de matières textiles et articles en ces ouates\$ fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses) , noeuds et noppes (boutons) de matières textiles	1729	5601	657.71
		27992	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles\$ fils textiles et lames, imprégnés ou recouverts de caoutchouc ou de matière plastique	1729	5604	657.8
		27993	Pilés métalliques et fils métallisés	1729	5605	651.91
		27994	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés, n.c.a.	1729	5809	654.91
		27995	Fils guipés et lames\$ fils de chenille\$ fils dits "de chaînettes"	1729	5606	656.31
		27996	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils de haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose	1729	5902	657.93
		27997	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n. c. a.	1729	5901 5903 5907	657.31,,32, .34
		27998	Produits et articles textiles pour usages techniques (y compris les mèches, les manchons à incandescence, les tuyaux pour pompes, les courroies transporteuses ou de transmission, les gages et toiles à bluter et les étreindelles et tissus épais)	1729	5908-5911	657.72,,73, .91,,92
		27999	Produits textiles capitonnés, en pièces, n.c.a.	1729	5811	657.4
DIVISION	28		ETOFFES DE BONNETERIE; ARTICLES D'HABILLEMENT			

281			Etoffes de bonneterie			
	2811	28110	Velours, peluches et étoffes bouclées, en bonneterie	1730	6001	655.1
	2819	28190	Autres étoffes de bonneterie	1730	6002	655.2
282			Articles d'habillement, autres qu'en pelleteries			
	2821	28210	Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie	1730	6115	846.2
	2822		Articles d'habillement en bonneterie			
		28221	Costumes ou complets, manteaux, vestons, pantalons, shorts et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	1810	6101 6103	843.1.,2
		28222	Chemises et chemisettes, caleçons, pyjamas, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	1810	6105 6107	843.7.,8
		28223	Costumes tailleurs, manteaux, vestes, robes, jupes, pantalons, shorts et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	1810	6102 6104	844.1.,2
		28224	Chemisiers, blouses et chemisettes, jupons, culottes, chemises de nuit, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	1810	6106 6108	844.7.,8

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
		28225	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	1730	6109	84S.4
		28226	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie	1730	6110	845.3
		28227	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés	1810	6111	845.12
		28228	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culotte; et slips de bain et autres vêtements. en bonneterie, n.c.a.	1810	6112 6114	845.62.,64, .9
		28229	cents, châles, écharpes, voiles, cravates, foulard* et autres accessoires confectionnée du vêtement, en bonneteries parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie	1810	6116 6117	846.9
	2823		Articles d'habillement en matières textiles, autres qu'en bonneterie\$ soutiens-gorge, corsets, jarretelles et articles similaires, mime en bonneterie			
		28231	Costumes cm complets, manteaux, vestons, pantalons, shorts et articles similaires, en matières textiles, autres qu'en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	1810	6201 6203	841.1-.4
		28232	Chemises, gilets de corps, caleçons, pyjamas, robes de chambre et articles similaires, en matières textiles, autres qu'en bonneterie, pour hommes on garçonnets	1810	6205 6207	841.5.,6
		28233	Costumes tailleurs, manteaux, vestes,	1810	6202	842.1-.6

			robes, jupes, pantalons, shorts et		6204	
			articles similaires, en matières			
			textiles, autres qu'en bonneterie,			
			pour femmes ou fillettes			
		28234	Chemisiers, blouses et chemisettes,	1810	6206	842.7,.8
			gilets de corps, jupons, slips.		6208	
			chaises de nuit, robes de chambre			
			et articles similaires, en matières			
			textiles, autres qu'en bonneterie,			
			pour femmes ou fillettes			
		28235	Vêtements et accessoires de vêtement	1810	6209	845.11
			en matières textiles, autres qu'en			
			bonneterie, pour bébés			
		28236	Survêtements de sport (trainings).	1810	6211	845.61..63,
			combinaisons et ensembles de ski,			.8
			maillots, culotte* et slips de bain			
			et autres vêtements, en matières			
			textiles, autres qu'en bonneterie,			
			n.c.a.			
		28237	Soutiens-gorge, gaines, corsets,	1810	6212	845.5
			bretelles, jarretelles, jarretières			
			et articles similaires et leurs			
			parties, même en bonneterie			
		28238	Mouchoirs et pochettes, châles,	1810	6213-6217	846.1
			écharpes, voiles, cravates,			
			foulards, gants et autres			
			accessoires confectionnés du			
			vêtement, en matières textiles,			
			autres qu'en bonneterie\$ parties de			
			vêtements ou d'accessoires du			
			vêtement, en matières textiles, autres			
			qu'en bonneterie, n.c.a.			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégorie SH correspondantes	CTCI
	2824		Vêtements et accessoires du vêtement			
			en cuir naturel ou reconstitué ou en			
			matières plastiques			
		28241	Vêtements en cuir naturel ou reconstitué	1810	4203.10	848.11
		28242	Accessoires du vêtement en cuir naturel	1810	4203.29-.40	848.12-.19
			ou reconstitué, à l'exclusion des			
			gants de sport			
		28243	Vêtements et accessoires du vêtement en			
			matières plastiques (y compris les gants)	2520	3926.20	818.21
	2825	28250	Vêtements confectionnés en feutres ou	1810	6113	845.2
			nontissés vêtements confectionnés		6210	
			en matières textiles imprégnées ou			
			enduites de matière plastique,			
			de caoutchouc ou d'autres matières			
	2826		Chapeaux et coiffures			
		28261	Cloches, plateaux et manchons en'	1810	6501	657.6
			feutre, pour chapeaux] cloches ou		6502	
			formes pour chapeaux, tressées ou			
			fabriquées par l'assemblage de bandes			
			en toutes matières			
		28262	Chapeaux et autres coiffures en	1810	6503-6505	848.41-.43
			feutre ou tressés ou fabriqués par			
			l'assemblage de bandes de toutes			
			matières, ou en bonneterie ou			
			confectionnés à l'aide de dentelles			
			ou d'autres produits textiles, en			
			pièces résilles et filets à cheveux			
		28269	autres chapeaux et coiffures à	1810	6506.92,.99	848.48;.49
			l'exclusion de ceux en caoutchouc		6507	
			ou en matière plastique, des			
			coiffures de sécurité et des			
			coiffures en amiantes bandes pour			
			garniture intérieure, coiffes,			

			couvre-coiffures, carcasses,			
			visières et jugulaires pour la			
			chapellerie			
283			Pelletteries tannées ou apprêtées et			
			pelletteries factices articles en ces			
			matières (à l'exclusion des coiffures)			
	2831	28310	Pelletteries tannées ou apprêtées	1820	4302	613
	2832	28320	Vêtements, accessoires du vêtement et	1820	4303	848.31
			autres articles en pelletteries (à			
			l'exclusion des coiffures)			
	2833	28330	Pelletteries factices et articles en	1820	4304	848.32
			pelletteries factices (à l'exclusion des			
			coiffures)			
DIVISION	29		CUIRS ET OUVRAGES EN CUIR; CHAUSSURES			
291			Cuire naturels tannés ou apprêtées cuir			
			reconstitué			
	2911	29110	Cuire et peaux chamoisés; cuirs et peaux	1911	4108	611.81,.83
			vernis ou plaqués cuirs et peaux		4309	
			métallisés			
	2912	29120	Autres cuirs et peaux épilés de bovins ou	1911	4104	611.3,.4
			peaux épilées d'équidés			
	2913	29130	Autres peaux épilées (y compris celles	1911	4105-4107	611.2,
			d'ovin ou de caprin s cuir reconstitué		4111	.5-.7
			à base de cuir ou de fibres de cuir			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
292			Bagages, sacs à Main et articles similaires\$			
			articles de sellerie ou de bourrelleries			
			autres ouvrages en cuir			
	2921	29210	Articles de sellerie ou de bourrellerie	1912	4201	612.2
			pour tous animaux, en toutes matières			
	2922	29220	Bagages, sacs à main et articles similaires,	1912	4202	831
			en cuir naturel ou reconstitué, en		9605	
			feuilles de matières plastiques, en			
			matières textiles, en fibre vulcanisée			
			ou en cartons assortiments de voyage pour			
			la toilette des personnes, la couture			
			et le nettoyage des chaussures ou des			
			vêtements			
	2923	29230	Bracelets de montres, à l'exclusion de ceux	1912	9113.90	885.93
			en métaux			
	2929	29290	Autres articles en cuir naturel ou	1912	4204	612.1,.9
			reconstitué (y compris les articles à		4205	
			usages techniques) n.c.a.			
293			Chaussures à semelles extérieures et dessus			
			en caoutchouc ou en matière plastique, ou			
			à dessus en cuir naturel ou en matières			
			textiles, autres que les chaussures de			
			sport, les chaussures comportant à l'avant			
			une coquille de protection en métal et les			
			chaussures spéciales diverses			
	2931	29310	Chaussures étanches à semelles extérieures	1920	6401.91-.99	851.31
			et dessus en caoutchouc ou en matière			
			plastique, autres que les chaussures			
			colportant à l'avant une coquille de			
			protection en métal			
	2932	29320	Chaussures à semelles extérieures et dessus	1920	6402.20,.91,	851.32
			en caoutchouc ou en matière plastique		.99	
			autres que les chaussures étanches, les			

			chaussures de sport et les chaussures			
			comportant à l'avant une coquille de			
			protection en métal			
	2933	29330	Chaussures à dessus en cuir naturel,	1920	6403.51-.99	851.48,.49
			autres que les chaussures de sport,		6405.10	
			les chaussures comportant à l'avant			
			une coquille de protection en métal			
			et les chaussures spéciales diverses			
	2934	29340	Chaussures à dessus en matières textiles,	1920	6404.19..20	851.51,.52,
			autres que les chaussures de sport		6405.20	.59
294			Chaussures de sport, à l'exclusion des			
			chaussures de patinage			
	2941	29410	Chaussures de ski	1920	6402.11	851.21,.22
					6403.11	
	2942	29420	Chaussures dites de tennis, de basket-ball,	1920	6404.11	851.25
			de gymnastique, d'entraînement et			
			chaussures similaires			
	2949	29490	Autres chaussures de sport, à l'exclusion	1920	6402.19	851.23,.24
			des chaussures de patinage		6403.19	

Groupe	Classe	sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
295			Autres chaussures, à l'exclusion des			
			chaussures en amiante, des chaussures			
			orthopédiques et des chaussures de			
			patinage			
	2951	29510	Chaussures comportant à l'avant une coquille	1920	6401.10	831.1
			de protection en métal		6402.30	
					6403.40	
	2952	29520	Chaussures en bois. chaussures spéciales	1920	6403.20.30	82.41.42 ₁
			diverses et autres chaussures. n.c.a.		6405.90	.7
296	2960	29600	Parties de chaussures# camelles intérieures	2920	6406	\$51.9
			amovibles, talonnettes et articles			
			similaires amovibles; guêtres, Jambières			
			et articles similaires, et leurs parties			
SECTION	3		AUTRES LIENS TRANSPORTABLES, A L'EXCLUSION			
			DES OUVRAGES EN METAL, DES MACHINES			
			ET DU MATERIEL			
DIVISION	31		OUVRAGE EN BOIS, EN LIEGE, OUVRAGES DE			
			VANNERIE ET DE SPARTERIE			
311	3110	31100	sois sciés ou dédossés, longitudinalement,	2010	4406.10	245.11..2,
			tranchés ou déroulée, d'une épaisseur		4407	.4
			excédant 6 mm traverses en bois pour			
			voies ferrées ou similaires. non			
			imprégnées			
312			lois profilés tout au long d'une ou			
			plusieurs rives ou faces# laine et			
			farine de bois# bois en plaquettes			
			ou en particules			
	3121	31210	lois profilés tout au long d'une ou de	2010	4409	248.3..3
			plusieurs rives ou faces# (Y compris			
			les lames et frises à parquet, non			
			assemblées ainsi que les baguettes et			
			mouluures)			
	3122	31220	Laine et farine de bois	2010	4405	634.93
	3123	33230	lois en plaquettes ou en particules	2010	4401.21..22	246.1

313			lois brute, traités avec une peinture,			
			de la créosote ou d'autres agents de			
			conservation# traverses en bois, pour			
			voies ferrées ou similaires, imprégnées			
	3131	31310	lois brute, traités avec une peinture, de	2010	4403.10	247.3
			la créosote ou d'autres agents de			
			conservation			
	3132	31320	Traverses en bois, pour voies ferrées ou	2010	4406.90	248.19
			similaires, imprégnées			
			Planches et panneaux			
	3141	31410	sois contre-plaqués constitués	2021	4412.11-.19	634.3
			exclusivement de feuilles de bois			
	3142	31420	Autres bois contre-plaqués, bois plaqués	2021	4412.21-.99	634.4
			et bois stratifiés similaires			
	3143	31430	Panneaux de particules et panneaux	2021	4410	634.22..23
			similaires, en bois ou en d'autres			
			matières ligneuses			
	3144	31440	Anneaux de fibres de bois et d'autres	2021	4411	634.5
			matières ligneuses			

Groupe	Classe	sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
315			Feuilles de placage et feuilles pour contre			
			plaquis) bois dits 'densifiés'			
	3151	31510	Feuilles de placage et feuilles pour contre-	2021	4408	634.1
			plaqués et autres bois sciés longitudinalement,			
			tranchés ou déroulés, d'une			
			épaisseur n'excédant pas 6 mm			
	3152	31520	bois dits 'densifiés'	2021	4413	634.21
316	3160	31600	Ouvrages de menuiserie et pièces de	2022	4418	635.3
			charpente en bois (y compris les			
			panneaux cellulaires, les panneaux			
			pour parqueta, les bardeaux 'shingles'			
			et 'shakes')			
317	3170	31700	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et	2023	4415	635.1,.2
			emballages similaires, en bolet tambours		4416	
			(tourets) pour cibles en bois. palettes			
			simples, palettes-caisses et autres			
			plateaux de chargement, en boise			
			futailles, cuvez, baquets et autres			
			ouvrages de tonnellerie et leurs parties,			
			en bois (y compris les merrains)			
319			Autres ouvrages en bois, ouvrages en liège,			
			de sparterie et de vannerie			
	3191		Autres ouvrages en bois			
		31911	Outils, montures et manches d'outils,	2029	4417	635.91
			montures de brosses, manches de balais			
			ou de brosses, formes, embauchoirs et			
			tendeurs pour chaussures, en bois			
		31912	Articles en bois pour la table ou la cuisine	2029	4419	635.42
		31913	lois marquetés et bois incrustées coffrets,	2029	4420	635.49
			écrins et étuis pour bijouterie,			
			orfèvrerie ou couverts et ouvrages			
			similaires, en boise statuettes et			
			autres objets d'ornement en bois			

		31914	Cadres en bois pour tableaux, photographies,	2029	4414	635.41..99
			miroirs ou objets similaires, et autres		4421	
			ouvrages en bois			
	3192		Ouvrages en lièges ouvrages de sparterie			
			ou de vannerie			
		31921	Liège naturel, écroûté ou simplement	2029	4501.90	244.02.,04
			équarri, ou en cubes, plaques, feuilles		4502	
			ou bandent liège concassé, granulé ou			
			pulvérisés déchets de liège			
		31922	Ouvrages en liège naturels liège aggloméré	2029	4503	633.1.,2
			et ouvrages en liège aggloméré		4504	
		31923	Ouvrages de sparterie et de vannerie	2029	4601	899.71,
					4602	.73-.79
DIVISION	32		PATS DE BOIS, PAPIER ET OUVRAGES EN PAPIER			
			IMPRIMES ET ARTICLES APPARENTES			
321			Pâte à papier, papier et carton			
	3211		Pâtes de bois ou d'autres matières			
			fibreuseuses cellulosiques			
		32111	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	2101	4702	251.3
		32112	Pâtes chimiques de bois, autres que des	2101	4703	251.4-.6
			pâtes à dissoudre		4704	

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
		32113	Pâtes mécaniques de bois; pâte mi-	2101	4701	251.2..9
			chimiques de bois; pâtes d'autres		4705	
			matières fibreuses cellulosiques		4706	
	3212		Papier journal, papiers et cartons formés			
			feuille à feuille (papiers à la main)			
			et autres papiers et cartons non couchés			
			ni enduits, des types utilisés à des fins			
			graphiques, et papiers et cartons pour			
			cartes ou bandes à perforer			
		32121	Papier journal	2101	4801	641.1
		32122	Papiers et cartons formés feuille à	2101	4802.10	641.21
			feuille (papiers à la main)			
		32129	Autres papiers et cartons, non couchés	2101	4802.20-.60	641.22-.29
			ni enduits, des types utilisés pour			
			l'écriture, l'impression ou d'autres			
			fins graphiques, et papiers et cartons			
			pour cartes ou bandes à perforer			
	3213		Papiers des types utilisés pour papiers			
			de toilette, papiers et cartons pour			
			couverture, dits "kraftliner"			
			non courbés ni enduits et autres			
			papiers et cartons non couchés ni			
			enduits, autres papiers divers			
		32131	Papiers des types utilisés pour papiers	2101	4803	641.63
			de toilette, pour serviettes à			
			démaquiller, pour «essuie-mains ou pour			
			papiers similaires, ouate de cellulose			
			et nappes de fibres de cellulose			
		32132	Papiers dits 'kraftliner', non couchés ni	2101	4804.11..19	641.41
			enduits			
		32133	Autres papiers et cartons Kraft non couchés	2101	4804.21-.S9	641.42-.48,
			ni enduits, papiers Kraft pour sacs de		4808.20	.61
			grande contenance, crépis ou plissés			
		32134	Papier mi-chimique pour cannelure non	2101	480S.10	641.51
			Couchés ni enduits			

	32135	Papiers et Cartons multicouches, non Couchés ai enduits	2101	4805.21-.29	641.54
	32136	Autres papiers et cartons non couchés ni enduits; papier à cigarettes non découpé à format, en cahier ou en tube	2101	4805.30-.80 4813.90	641.52, .55-.59
	32137	Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papiers dits 'cristal' et autres papiers calandrés transparents ou translucides	2101	4806	641.53
3214		Papiers et cartons traités			
	32141	Papiers et cartons assemblés à plat, par collage, non couchés ai enduits à la surface, ai imprégnés	2101	4807	641.91,.92
	32142	Papiers et cartons crépis, plissés, - gaufrés, estampés ou perforés, n.c.a.	2101	4808.30..90	641.62..69
	32143	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques	2101	4810	641.32-.34, .74-.77
	32149	Autres papiers et cartons, ouate de Cellulose et nappes de fibres de Cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles	2101	4809 4811	641.31, .71-.73, .78;.79

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	3215		Papiers et cartons ondulés et emballages			
			en papier et carton			
		32151	Papiers et cartons ondulés	2102	4808.10	641.64
		32152	Sacs et sachets en papier	2102	4819.30,.40	642.13..14
		32153	Boîtes, caisses, pochettes pour disques	2102	4819.10..20,	642.11,.12.
			et autres emballages (à l'exclusion		.50..60	.15,.16
			des sacs) en papier, carton, ouate de			
			cellulose ou nappes de fibre de			
			celluloses cartonnages de bureau, de			
			magasin ou similaires			
	3219		Autres ouvrages en papier et carton			
		32191	Papier carbone, papier dit 'autocopiants'	2109	4816	642.42,.44
			et autres papiers pour duplication ou		4823.11,.19	
			reports, coupés: stencils complets et			
			plaques offset, en papiers papier go"			
			ou adhésif			
		32192	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales	2109	4818	642.2
			non illustrées et cartes pour			
			correspondance, en papier ou cartons			
			boîtes, pochettes et présentations			
			similaires en papier ou carton, renfermant			
			un assortiment d'articles de correspondance			
		32193	Papier hygiénique, mouchoirs, serviettes,	2109	4818	642.43..94,
			essuie-mains, couches pour bébés.			.95
			serviettes et tampons hygiéniques et			
			autres articles à usage domestique,			
			hygiénique ou hospitalier et vêtements			
			en pite à papier, papier, ouate de			
			cellulose ou fibres de cellulose			
		32194	Papiers peints, et revêtements muraux	2109	4814	641.94
			similaires, vitrauphanies			
		32195	Revêtements muraux en matières textiles	2109	S905	657.35
		32196	Couvre-parquets à support de papier ou de	2109	4815	659.11

			carton			
		32197	Etiquettes en papier ou carton	2109	4821	892.81
		32198	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en	2109	4812	641.93
			pâte à papier			
		32199	Autres papiers, cartons, ouate de cellulose	2109	4813.10,.20	642.41,.45,
			et nappes de fibre de cellulose, découpés		4822	.48,
			à formats papier à cigarettes, en cahiers		4823.20,.30,	.91-.93,
			ou en tubes, ou en rouleaux d'une largeur		.40,.51,	.99
			n'excédant pas 5 coq autres ouvrages en		.59,.60,	
			pâte à papier, papier, carton, ouate de		.70,.90	
			cellulose ou nappes de fibre de			
			cellulose			
322			Livres, brochures et prospectus (à			
			l'exclusion des imprimés publicitaires),			
			cartes géographiques: musique manuscrite			
			ou imprimée			
	3221	32210	Livres: brochures, et imprimés similaires.	2211	4901.10	892.15
			en feuillets isolés, autres que les			
			prospectus publicitaires			
	3222	32220	Dictionnaires et encyclopédies, aime en	2211	4901.91	892.16
			fascicules			
	3223	32230	Livres (à l'exclusion des dictionnaires	2211	4901.99	892.12..19
			et encyclopédies, aime en fascicules),		4903	
			brochures, prospectus, et imprimés			
			similaires, autres que publicitaires,			
			non en feuillets isolées albums ou			
			livres d'images, albums à dessiner			
			ou à colorier, pour enfants			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	3224	32240	Atlas et autres ouvrages cartographiques	2211	4905.91	892.13
	3225	32250	Ouvrages cartographiques de tous genres	2211	4905.10,.99	892.14
			(y compris les cartes murales, les plans			
			topographiques et les globes), imprimés			
			autres que sous forme de livres			
	3226	32260	Musique, manuscrite ou imprimée	2211	4904	892.85
323	3230	32300	Journaux et publications périodiques	2212	4902.10	892.21
			persistant au moins quatre fois par			
			semaine			
324	3240	32400	Journaux et publications périodiques,	2212	4902.90	892.29
			paraissant moins de quatre fois par			
			semaine			
325			Timbres, chèques, billets de banque, titres			
			d'actions ou d'obligations, cartes			
			postales, cartes de voeux. imprimés			
			publicitaires, gravures et autres			
			imprimés			
	3251	32510	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues,	2219	4907	892.83
			non oblitérées papier timbrés chiques\$			
			billets de banque, titres d'actions ou			
			d'obligations et titres similaires			
	3252	32520	Cartes-postales imprimées on illustrations	2219	4909	892.42
			cartes imprimées comportant des voeux			
			ou des messages personnels, avec ou			
			sana enveloppes ou garnitures			
	3253	32530	Imprimés publicitaires, catalogues	2221	4911.10	892.86
			commerciaux et similaires			
	3254	32540	Images, gravures et photographies	2219	4911.91	892.87
	3255	32550	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs	7421	4906	892.82
			et autres plans et dessins industriels,			
			commerciaux, topographiques ou similaires,			
			obtenus en original i la maint textes			
			écrits á la maint reproduction@ photo			

			graphiques et copies obtenues au carbone			
			des plans, dessins ou textes visés			
			ci-dessus			
	3259	32590	Décalcomanies de tous genres calendriers	2219	4908	892.41.184,
			imprimées autres imprimés		4910	.89
					4911.99	
326	3260	32600	Registres, livres comptables, carnet*	2221	4820	642.3
			(de notes, de commandes, de quittances),			
			agendas, blocs de papier i lettres et			
			articles similaires, cahiers, classeurs,			
			chaises, couvertures i dossier,			
			liasses et carnets manifolds et			
			autres articles de papeterie, en papier			
			ou carton			
327	3270	32700	Caractères composés, planches et	2222	8442.50	726.35
			cylindres imprimants, pierres			
			lithographiques et autres supports			
			préparés pour l'impression			
DIVISIOis	33		PRODUITS DE COKERIE, PRODUITS PÉTROLIERS			
			RAFFINES; COMBUSTIBLES NUCLEAIRE			
331	3310	33100	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite	2310	2704	325
			ou de tourbes charbon de cornue			
332	3320	33200	Goudrons de houille, de lignite ou de	2310	2706	335.21
			tourbe et autres goudrons minéraux			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH Correspondantes	CTCI
333			Huiles de pétrole et de minéraux bitumineux,		2710	
			autres que les tuiles brute; préparations			
			n.c.a. contenant en poids 70 t ou plus			
			d'huiles de pétrole ou de minéraux			
			bitumineux et dont Ces huiles constituent			
			l'élément de base			
	3331	33310	Essences pour moteurs, y compris les	2320	334.11	
			essences d'aviation			
	3332	33320	Carburéacteurs type essence	2320	334.12	
	3333	33330	Autres huiles légères de pétrole ou de	2320	334.19	
			minéraux bitumineux (autres que les			
			huiles brutes préparations légères			
			n.c.a. contenant en poids une			
			proportion d'huiles de pétrole ou			
			de minéraux bitumineux (autres que			
			les huiles brutes) supérieure ou égale			
			à 70 t et dont ces huiles constituent			
			l'élément de base			
	3334	33340	Kérosène (y compris les carburéacteurs	2320	334.21	
			de type kérosène)			
	3335	33350	Autres bulles moyennes de pétrole ou	2320	334.29	
			de minéraux bitumineux (à l'exclusion du			
			kérosène), autres que les huiles brutes;			
			préparations moyennes n.c.a.			
			contenant en poids une proportion			
			d'huiles de pétrole ou de minéraux			
			bitumineux (autres que les huiles			
			brutes) supérieure ou égale à 70 a			
			et dont ces huiles constituent			
			l'élément de base			
	3336	33360	Gazoles	2320	334.3	
	3337	33370	Mazouts (fiouls) n.C.a.	2320	334.4	
	3338	33380	Huiles lubrifiantes de pétrole ou de	2320	334.5	

			minéraux bitumineux, autres bulles			
			lourdes de pétrole ou de minéraux			
			bitumineux (autres que les huiles			
			brutes), et préparations lourdes			
			n.c.a., contenant en poids une			
			proportion d'huiles de pétrole ou de			
			minéraux bitumineux (autres que les			
			huiles brutes) supérieure ou égale			
			à 70 t et dont ces huiles constituent			
			l'élément de base			
334			Gaz de pétrole et autres hydrocarbures			
			gazeux, à l'exclusion du las naturel			
	3341	33410	Propane et butanes liquéfiés	2320	2711.12..13	342
	3342	33420	Ethylène, propylène, butylène, butadiène	2320	2711.14..19,	344
			et autres gaz de pétrole et		.29	
			hydrocarbures gazeux, à l'exclusion			
			du las naturel			
335	3350	33500	vaseline; paraffine, cire de pétrole	2320	2712	335.1.
			microcristalline 'slack wax' ozokérite,		2713	.41..42
			Cire de lignite, cire de tourbe, autres			
			cires minérales et produits similaires;			
			coke de pétrole, bitume de pétrole et			
			autres résidus des huiles de pétrole			
			ou de minéraux bitumineux			

Croupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
336			Éléments et isotopes radioactifs et leurs			
			composés# alliages, dispersions, produits			
			céramiques et mélanges renfermant ces			
			éléments, isotopes ou composés# résidus			
			radioactifs			
	3361	33610	Uranium naturel et ses composés# alliages,	2330	2844.10	525.11
			dispersions, produits céramiques et			
			mélanges renfermant de l'uranium naturel		-	
			ou des composés de l'uranium naturel			
	3362	33620	Uranium enrichi en U235 et ses composés#	2330	2844.20	525.13
			plutonium et ses composés» alliages,			
			dispersions, produits céramiques et			
			mélanges renfermant de l'uranium enrichi			
			en U235, du plutonium ou des composés			
			de ces produits			
	3363	33630	Uranium appauvri en U235 et ses composés#	2330	2844.30	525.15
			thorium et ses composés» alliages,			
			dispersions, produits céramiques et			
			mélanges renfermant de l'uranium			
			appauvri en U235, du thorium ou des			
			composés de ces produits			
	3369	33690	Autres éléments et isotopes radioactifs	2330	2844.40	525.19
			et leurs composées alliages,			
			dispersions, produits céramiques et			
			mélanges renfermant ces éléments,			
			isotopes ou composés» résidus			
			radioactifs			
337			Éléments combustibles (cartouches),			
			pour ou de réacteurs nucléaires			
	3371	33710	Éléments combustibles (cartouches),	2330	8401.30	718.77
			non irradiés, pour réacteurs			
			nucléaires			
	3372	33720	Éléments combustibles (cartouches)	4010	2844.50	525.17

			usés (irradiés) de réacteurs nucléaires			
DIVISION	34		PRODUITS CHIMIQUES DE BASE			
341			Produits chimiques organiques de base			
	3411	34110	Hydrocarbures et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2411	2901-2904	511
	3412	34120	Acides gras monocarboxyliques industriels» huiles acides de raffinage	2411	1519.11-.20	431.31
	3413	34130	Alcools, phénols et phénols-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés# alcools gras industriels	2411	1519.30 2905-2908	512.11-.14, .17,.19, .21, .23-.29, .3,.4
	3414	34140	Acides carboxyliques et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés à l'exclusion de l'acide salicylique, ses sels, ses esters et leurs sels	2411	2915-2917 2918.11-.19, .29,.30, .90	513.7,.8, .91,.92, .94-96

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	3415	34150	Composés à fonction affiniées composés Minés	2411	2921	514.5,
			à fonctions oxygénées, à l'exclusion de		2922.11-.30,	.61-.63,
			la lysine, de ses esters et de leurs		.49,.50	.65,.67,
			sels et de l'acide glutamique et ses		2924.21	.73,
			sels# Grimes et leurs dérivés et sels		2925-2929	.82-.89
			de ces produits» composés à fonction			
			carboxyimide et composés à fonction			
			imine» composés à fonction nitriles			
			composés diazoïques, azoïques ou			
			atoxiques» dérivés organiques de			
			l'hydrazine ou de l'hydroxylamine;			
			composés à autre fonction azotée			
	3416	34160	Thiocomposés organiques et autres	2411	2930	515.4,.5
			composés organo-inorganiques» composés		2931	.61,.62,
			hétérocycliques n.c.a.		2932.11-.19,	.69,
					.21-.90	.73-.78,
					2933.29-.40,	.77,.79
					.71-.90	
					2934.10,.20,	
					.90	
	3417	34170	Ethers, peroxydes d'alcools, peroxydes	2411	2909-2914	516.2
			d'éthers, époxydes, acétals et hémi-		2942	.911.99
			acétals et leurs dérivés halogénés,		3507	
			sulfonés, nitrés ou nitrosés»			
			Composés à fonction aldéhydes			
			Composés à fonction cétone ou i fonction			
			quinone; enzymes; enzymes préparés n.c.a.;			
			Cou posés organiques n.c.a.			
	3418	34180	Esters phosphoriques et leurs sels et	2411	2919	516.3
			esters des autres acides inorganiques		2920	
			(i l'exclusion des esters des halogé-			
			nures d'hydrogène) et leurs sels»			
			leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés			

			ou nitrosés			
342			Produits chimiques inorganiques de base			
			n.c.a.			
	3421	34210	Hydrogène, azote, oxygène, dioxyde de	2411	2804.10-.40	522.21.,39
			carbone et gaz rares» composés oxygénés		2811.21.,29	
			inorganiques des éléments non			
			métalliques n.c.a.			
	3422	34220	Oxyde de zincs peroxyde de zincs oxydes	2411	2817	522.51-.57,
			et hydroxydes de chromes oxydes de		2819-2824	.69
			manganèses oxydes et hydroxydes de fers		2825.20-.90	
			terres colorantes» oxydes et hydroxydes			
			de cobalt» oxydes de titanes oxydes de			
			plombs minium et aine oranges bases			
			inorganiques n.c.a.» oxydes, hydroxydes			
			et parotides de métaux n.c.a.			
	3423	34230	Eléments chimiques n.c.a.; acides inorga-	2411	2801-2803	522.1,
			niques à l'exclusion de l'acide nitrique		2804.50-.90	.22-.29,
			et sulfonitriques composés oxygénés		2805-2807	.31.,32,
			inorganiques de bore, de silicium et de		2809	.34-.38,
			soufre» dérivés halogénés ou sulfurés		2810	.4,
			des éléments non métalliques; hydroxyde		2811.11..19,	.62-.66,
			de sodium» hydroxyde et peroxyde de		.22..23	.68
			magnésium» oxydes, hydroxydes et		2812	
			peroxydes de strontium et de baryum»		2813	
			hydroxyde d'aluminiums hydrazine et		2815	
			hydroxylamine et leurs sels inorganiques		2816	
					2818.30	
					2825.10	

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	3424	34240	Sels et peroxydes métalliques des acides	2411	2826	523.1,
			inorganiques n.c.a.		2827.20-.60	.22..29,
					2828-2833	.3,.4,
					2834.22,.29	.59,.61,
					2835.10,	.63-.65,
					.22-.29,	.72-.79
					.31,.39	
					2836.20-.99	
	3425	34250	Sels des acides oxométalliques ou	2411	2841	524.3,.99
			peroxydes métalliques; métaux précieux à		2843	
			l'état colloïdal et leurs composés;		2851	
			autres produits chimiques inorganiques			
			n.c.a.; air comprimée; amalgames			
	3426	34260	Isotopes n.c.a. et leurs composés	2411	2845	525.91
			(y compris l'eau lourde)			
	3427	34270	Cyanures, oxycyanures, et cyanures	2411	2837-2840	523.8
			complexes; fulminates, cyanates et		2842	
			thiocyanates; silicates; borates;			
			perborates; sels des acides			
			oxométalliques ou peroxydes métalliques;			
	3428	34280	Péroxydes d'hydrogène# phosphures#	2411	2847-2850	524.91-.95
			carbures; hydrures, nitrures, azotures,			
			siliciures et borures			
	3429	34290	Composés des métaux des terres rares, de	2411	2846	525.95
			l'yttrium ou du scandium			
343			Extraits tannants ou tinctoriaux# tanins			
			et leurs dérivés# matières colorantes			
			n.c.a.			
	3431	34310	Matières colorantes organiques	2411	3204	531
			synthétiques et préparations à base de		3205	
			ces matières; produits organiques			
			synthétiques des types utilisés case			
			agents d'avivage fluorescents ou case			

			luminophores; laques colorantes et			
			préparations à base de ces laques			
	3432	34320	Extraits tannants d'origine végétales	2411	3201	532.2
			tanins et leurs sels, éthers, esters et		3203	
			autres dérivés# matières colorantes			
			d'origine végétale ou animale, à			
			l'exclusion des noirs d'origine			
			animales préparations à base de matières			
			colorantes d'origine végétale ou animale			
	3433	34330	Produits tannants organiques synthétiques	2411	3202	532.3
			Produits tannants inorganiques#			
			préparations tannantes; préparations			
			enzymatiques pour le prêtannage			
	3434	34340	Matières colorantes n.c.a.; produits	2411	3206	533.1
			Inorganiques des types utilisés corne			
			luminophores			
344	3440	34400	Matières minérales naturelles activées#	2411	3802.90	598.11,
			noirs d'origine animales tell cils		3803	.13-.18
			essences terpéniques provenant du		3805-3807	
			traitement des bois de conifères,			
			dipentène bruts paracymène bruts			
			huile de pins colophanes et acides			
			résiniques et leurs dérivés essence			
			de colophane et huiles de colophanes			
			gares fondues# goudrons de bolet			
			huiles de goudron de bolet créosote			
			de bolet méthylène; poix végétales#			
			poix de brasserie			

Groupe	classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH Correspondantes	CTCI
345			Produits chimiques de base divers			
	3451	34510	Charbon de bois	2411	4402	245.02
	3452	34520	Soufre raffiné, à l'exclusion du soufre sublime. du soufre précipité et du soufre colloïdal	2411	2503.90	274.19
	3453	34530	Pyrites de fer grillées	2411	2601.20	281.4
	3454	34540	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de bouille de haute température et produits similaires; brai et coke de brai de goudrons minéraux	2411	2707 2708	335.22-.25, .3
	3455	34550	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, modifiées chimiquement, à l'exclusion des graisses et huiles hydrogénées, interstérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales	2429	1518	431.1
	3456	34560	Pierres synthétiques ou reconstituées, non travaillées	2411	7104.10,.20	667.41..42
	3457	34570	Glycérine	2424	1520	512.22
346			Engrais et pesticides			
	3461		Acide nitriques acides sulfonitriques; ammoniacs chlorure d'ammoniums nitrite;; nitrates de potassium; phosphates de triammonium; carbonates d'ammonium; engrais minéraux ou chimiques			
		34611	Acide nitriques acides sulfonitriques; ammoniac	2412	2808 2814	522.33..61
		34612	Chlorure d'ammonium; nitrites; nitrates	2412	2827.10	523.21..51,

			de potassium; phosphates de		2834.10,.21	.52..62,
			triammonium; carbonates d'ammonium		2835.21	.71
					2836.10	
		34613	Engrais minéraux ou chimiques azotés	2412	3102	562.1
		34614	Engrais minéraux ou chimiques	2412	3103	562.2
			phosphatés			
		34615	Engrais minéraux ou chimiques	2412	3104.20-.90	562.3
			potassiques (à l'exclusion de			
			la carnallite, sylvinite et autres			
			sels de potassium naturels bruts)			
		34616	Engrais d'origine animale ou	2412	3101	272.1
			végétale			
		34617	Nitrate de sodium	2412	3102.50	272.2
		34619	Engrais n.c.a.	2412	3105	562.9
	3462	34620	Pesticides	2421	3808	591
347			Matières plastiques sous formes			
			primaires			
	3471	34710	Polymères de l'éthylène, sous	2413	3901	571
			formes primaires			
	3472	34720	Polymères du styrène, sous formes	2413	3903	572
			primaires			
	3473	34730	Polymères du chlorure de vinyle ou	2413	3904	573
			d'autres oléfines halogénées sous			
			formes primaires			
	3474	34740	Polyacétals, autres polyesters et	2413	3907	574
			résines époxydes, sous formes			
			primaires; polycarbonates, résines			
			alkydes, polyesters allyliques et			
			autres polyesters sous formes primaires			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	3479	34790	Autres matières plastiques sous formes	2413	3902	575
			primaires» échangeurs d'ions		3905	
					3906	
					3908-3914	
348	3480	34800	Caoutchouc synthétique et factice	2413	4002	232.1
			dérivé des huiles et leurs mélanges			
			avec du caoutchouc naturel et gosses			
			naturelles analogues, sous forme			
			primaires ou en plaques, feuilles			
			ou bande			
DIVISION	35		AUTRES PRODUITS CHIMIQUES FIBRES			
			SYNTHETIQUES OU ARTICLES			
351			Peintures et vernis et produits apparentées			
			couleurs pour la peinture artistiques			
			encres			
	3511	35110	Peintures et vernis (y compris les	2422	3207-3212	533.41-.51,
			peintures-émail et les laques)» pigments		3214	.53-.55
			opacifiants et couleurs préparés,		3814	
			compositions vitrifiables, engobes.			
			lustres liquides et préparations			
			similaires des types utilisés pour la			
			céramique, l'émaillerie ou la verrerie,			
			frittes de verre et autres verres, sous			
			forme de poudre, de grenailles, de			
			lamelles ou de flocons» piquants à l'eau			
			préparés, des types utilisés pour le			
			finissage des cuirs» siccatifs préparés			
			pigments dispersés dans des milieux			
			aqueux, des types utilisés pour la			
			fabrication de peintures& feuilles pour			
			le marquage au fers teintures et autres			

			matières colorantes conditionnées pour			
			la vente au détails mastic de vitrier,			
			ciments de résine, et autres mastics			
			enduits utilisés en peintures enduits			
			non réfractaires des types utilisés			
			en m9onneries solvants et diluants			
			organiques composites n.c.a.;			
			préparations pour enlever les			
			peintures ou les vernis			
	3512	35120	Couleurs pour la peinture artistique,	2422	3213	533.52
			l'enseignement, la peinture des enseignes,			
			la modification des nuances, l'amusement			
			et couleurs similaires			
	3513	35130	Encres d'imprimerie	2422	3215.11,.19	533.2
	3514	35140	Encres à écrire ou à dessiner et autres	2429	3215.90	895.91
			encres			
352			Produits pharmaceutiques			
	3521	35210	Acide salicylique et ses sels et leurs	2423	2918.21-.23	513.93
			esters			
	3522	35220	Lysine et ses esters et leurs sels» acide	2423	2922.41,.42	514.64,71,
			glutamique et ses sales sala et hydroxydes		2923	,790.81
			d'ammonium quaternaires» lécithines et		2924.10,.29	
			autres phosphoaminolipides;amides			
			acycliques et leurs dérivés et leurs			
			sales amides cycliques (à l'exclusion			
			des uréines) et leurs dérivés et leurs			
			sels			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	3523	35230	Lactones n.c.a.. composés hétérocycliques	2423	2932.29	515.63..71,
			à hétéroatome(s) d'azote exclusivement,		2933.11..19,	.72.,76,
			dont la structure comporte un cycle		.21.	.78..8
			pyrazole non condensé, un cycle pyrimidine.		.51-.69	
			un cycle pipérazine, un cycle triazine non		2934.30	
			condensé ou des cycles phénothiazine sans		2935	
			autres condensations# acides nucléiques et			
			leurs sels; hydantoïne et ses dérivés#			
			sulphonamides			
	3524	35240	Sucres, chimiquement purs, n.c.a.;	2423	2940	516.92
			éthers et esters de sucres et leurs			
			sels n.c.a.			
	3525	35250	Provitamines, vitamines et hormones#	2423	2936-2939	541.1,
			Hétérosides et alcaloïdes végétaux et		2941	.3-.5,
			leurs sels, leurs éthers, leurs esters			.61
			et autres dérivées antibiotiques			
	3526	35260	Médicaments à usage thérapeutique ou	2423	3003	542
			prophylactique		3004	
	3529	35290	Autres produits ou articles pharmaceutiques	2423	3001	541.62-.64,
			à usage médical os chirurgical		3002	.9
					3005	
					3006	
353			Savons, produits de nettoyage. parfums et			
			préparations pour la toilette			
	3531	35310	Agents organiques tensio-actifs à	2424	3402.11-.19	554.21
			l'exclusion des savons			
	3532		Savons et détersifs, parfums et			
			préparations pour la toilette			
		35321	Savons# produits et préparations	2424	3401	554.1
			organiques tensio-actifs à usage de			
			savon# papier, ouate, foute et			

			non-tissés, imprégnés, enduits ou			
			recouverts de savon ou de détersifs			
		35322	Détersifs et préparations pour lessives	2424	3402.20..90	SS4.22,,23
		35323	Parfums et préparations pour la toilette	2424	3303-3306	553.1-.4,
					3307.10-.30,	.51-.53,
					.90	.59
	3533		Produits de nettoyage et d'entretien			
		35331	Préparations pour parfumer ou désodoriser	2424	3307.41,.49	553.54
			les locaux			
		35332	Cires artificielles et cires préparées	2424	3404	598.3
		35333	Cirages et crèmes pour chaussures,	2424	3405.10-.30,	554.31-.33,
			encaustiques pour l'entretien des		.90	.35
			meubles et des parquets, brillants pour			
			carrosseries, verre ou métaux			
		35334	Pâtes et poudres à récurer et préparations	2424	3405.40	554.34
			similaires			
354			Produits chimiques n.c.a.			
	3541	35410	Huiles essentielles et solutions	2429	3301	551.3..4
			concentrées, eaux distillées. aromatiques		3302	
			et solutions aqueuses d'huiles			
			essentielles, résinoïdes, sous-produits			
			terpéniques résiduaire de la			
			déterpénation des bulles essentielles#			
			mélanges de substances odoriférantes, des			
			types utilisés comme matières de base			
			pour l'industrie			

Groupe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	3542 35420	Colles et gélatines, peptones et leurs	2429	3501.90	592.22-.25
		dérivés et produits associés; caséines		3502.90	.27,.29
		et autres dérivés des caséines		3503	
		albuminates et autres dérivés des albumines		3504	
				3505.20	
				3506	
	3543 35430	Préparations lubrifiantes et préparations	2429	3403	597.2,.3,
		des types utilisés pour l'ensimage,		3811	.7
		l'huilage ou le graissage des matières		3819	
		textiles, à l'exclusion des préparations		3820	
		à base de pétroles additifs préparés pour			
		huiles minérales liquides préparés pour			
		transmissions hydrauliques, autres qu'à			
		base de pétroles préparations antigel et			
		liquides préparés pour dégivrage			
	3544 35440	Pâtes à modeler; compositions dites 'cires	2429	3407	598.67,.69,
		pour l'art dentaire'; autres compositions		3813	.94.95
		pour l'art dentaire à base de plâtres		3821	
		compositions et charges pour appareils		3822	
		extincteurs; grenades et bombes			
		extinctrices; milieux de culture préparés			
		pour le développement des micro-organismes;			
		réactifs composés de diagnostics ou de			
		laboratoires n.c.a.			
	3545 35450	Explosifs préparés; mèches de sûreté	2429	3601-3603	593.1,.2
		cordeaux détonants, amorces et capsules			

		fulminantes; allumeurs: détonateurs			
		électriques			
	3546 35460	Articles de pyrotechnie	2429	3604	593.3
	3547 35470	aliments et composés chimiques dopés en vue	2429	3818	598.5
		de leur utilisation en électronique			
	3549 35490	Produits chimiques n.c.a.	2429	3802.10	598.4,.63,
				3809	.64,. .91,.9;
				3810	
				3812	.96,.97,
				3815	.99
				3817	
				3823.40,	
				.10-.30,	
				.60-.90	
355		Fibres synthétiques ou artificielles			
	3551 35510	Câbles de filaments artificiels et fibres	2430	5501	266.5,.6
		synthétiques discontinues, non cardées ni		5503	
		peignées			
	3552 35520	Fils de filaments synthétiques (autres que	2430	5402.10-.59	651.5
		les fils à coudre et les fils retors ou			.62-.64
		câblés), non conditionnés pour la vente			
		au détail			
	3553 35530	Monofilaments et lames synthétiques	2430	5404	651.88
	3554 35540	Cibles de filaments artificiels et fibres	2430	5502	267.11..12
		artificielles discontinues, non cardées		5504	
		ni peignées			
	3555 35550	Fils de filaments synthétiques (à	2430	5403.10-.39	651.73-.75
		l'exclusion des fils à confire et des			

		fils retors ou ciblés) non conditionnés			
		pour la vente au détail			
	3556 35560	Monofilaments et lames artificiels	2430	5405	651.77

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
DIVISION	36		<i>OUVRAGES EN CAOUTCHOUC</i> ET EN MATIÈRES			
			PLASTIQUES			
361			Pneumatiques et chambres à air			
	3611		Pneumatiques neufs, chambres à air,			
			bandages pleins ou creux, bandes de			
			roulement amovibles, 'flaps' et profilés			
			en caoutchouc			
		36111	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types	2511	4011.10	625.1
			utilisés pour les voitures			
		36112	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types	2511	4011.40,.50	625.4
			utilisés pour motocycles ou bicyclettes			
		36113	Autres pneumatiques neufs, en caoutchouc	2511	4011.20,.30,	625.2,.3,
					.91.99	.5
		36114	Chambres à air, bandages pleins ou creux,	2511	4012.90	625.91,.94
			bandes de roulement amovibles et 'flaps',		4013	
			en caoutchouc			
		36115	Profilés pour le rechapage	2511	4006.10	621.21
	3612	36120	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc	2511	4012.10	625.92
362			Autres ouvrages en caoutchouc			
	3621	36210	Caoutchouc régénéré	2519	4003	232.21
	3622	36220	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous	2519	4005	621.1..29,
			formes primaires ou en plaques, feuilles		4006.90	.31-.33
			ou bandent caoutchouc non vulcanisé autre		4007	
			que sous formes primaires ou en plaques,		4006	
			feuilles ou bandes (à l'exclusion des			

			profilés pour le rechapage des pneus			
			ouvrages en caoutchouc non vulcanisés			
			fils, cordes, plaques, feuilles, bandes,			
			baguettes et profilés en caoutchouc			
			vulcanisé non durci			
	3623	36230	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé	2519	4009	621.4
			durci			
	3624	36240	Courroies transporteuses ou de transmission	2519	4010	629.2
			en caoutchouc vulcanisé			
	3625	36250	Tissus caoutchoutés, à l'exclusion des	2519	5906	657.33
			nappes tramées pour pneumatiques			
	3626	36260	Vêtements et accessoires du vêtement	2519	4015	848.22,.29
			(y compris les gants) en caoutchouc			
			vulcanisé non durci			
	3627	36270	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé n.c.a.;	2519	4014	629.1,.9
			ouvrages en caoutchouc durci		4016	
					4017	
363			Demi-produits en matières plastiques			
	3631	36310	Monofilaments dont la plus grande dimension	2520	3916	583
			de la coupe transversale excède 1 mm			
			(monofils), jones, bâtons et profilés en			
			matières plastiques			
	3632	36320	Tubes et tuyaux et leurs accessoires,-en	2520	3917	581
			matières plastiques			
	3633	36330	Plaques, feuilles, pellicules, lames et	2520	3920	582.2
			bandes, en matières plastiques, non auto			
			adhésives, non alvéolaires, non renforcées			
			ni stratifiées, ni pareillement associées			

			à d'autres matières, sans support			
--	--	--	-----------------------------------	--	--	--

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
364			Articles d'emballage en ratières			
			plastiques			
	3641	36410	Sacs et sachets en matière* plastiques	2520	3923.21,,29	893.11
	3649	36490	Autres articles de transport ou d'emballage	2520	3923.10,	893.19
			en matières plastiques; bouchons,		.30-.90	
			couvercles, capsules et autres dispositifs			
			de fermeture, en matières plastiques			
369			Autres ouvrages en matières plastiques			
	3691	36910	Revêtements de sols en ratières plastiques,	2520	3918	893.31
			en rouleaux ou sous forme de carreaux ou			
			de dalles; revêtements de murs ou de			
			plafonds en matières plastiques			
	3692	36920	Plaques, feuilles, pellicules, lames,	2520	3919	582.1
			bandes et autres formes plates, auto			
			adhésives, en matières plastiques			
	3693	36930	Baignoires, lavabos, cuvettes d'aisances	2520	3922	893.21
			et couvercles, réservoirs de chasse et			
			articles similaires pour usages sanitaires			
			ou hygiéniques, en matières plastiques			
	3694	36940	vaisselle. autres articles de Ménage ou	2520	3924	893.32
			d'économie domestique et articles			
			d'hygiène ou de toilette, au matières			
			plastiques			
	3695	36950	Articles d'équipement pour la construction;	2520	3925	893.29
			en matières plastiques n.c.a.			
	3696	36960	Parties n.c.a. de lampes, appareils	2520	9405.92	813.92

			d'éclairage, enseignes lumineuses, plaques			
			indicatrices lumineuses et articles			
			similaires, en matières plastiques			
	3697	36970	Coiffures de sécurité; autres coiffures en	2520	6506.10,.91	848.44,.45
			Caoutchouc ou en matières plastiques			
	3698	36980	Pièces isolantes en matières plastiques	2520	8547.20	773.28
			pour machines, appareils ou installations			
			électriques			
	3699	36990	Ouvrages en matières plastiques n.c.a.	2520	3926	893.9
DIVISIO N	37		VERRE ET OUVRAGES EN VERRE ET AUTRES			
			PRODUITS N.C.A.			
371			verres et ouvrages en verre			
	371-		verre non travaillé, verre plan et verre			
			pressé ou coulé pour la construction			
			miroirs en verre			
		37111	Verre en masse, en billes (autres que les	2610	7001	664.1
			microsphères), en barres ou tubes, non		7002	
			travaillés déchets et débris de verre			
		37112	verre coulé, laminé, étiré ou soufflé en	2610	7003	664.3..5
			feuilles, non travaillé		7004	
		37113	Glace (verre flotté et verre doux ou poli	2610	7005	664.4
			sur une ou deux faces), en plaques ou en			
			feuilles			
		37114	verre en feuilles, courbé, biseauté, gravé,	2610	7006	664.91
			percé, éraillé ou autrement travaillé,			
			rais non encadré, etc.			
		37115	verre de sécurité	2610	7007	664.7
		37116	Miroirs en verre; vitrages isolants à	2610	7008	664.8..92

			parois multiples		7009	
--	--	--	------------------	--	------	--

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
		37117	pavés, briques, tuiles et autres articles	2610	7016.90	664.96
			en verre pressé ou moulé, pour le bâtiment			
			ou la constructions verres assemblés en			
			vitraux verre dit `multicellulaire ou			
			verre mousse en blocs, panneaux, plaques			
			ou formes similaires			
	3712		Fibres de verre et ouvrages en ces matières			
			à l'exclusion des tissus			
		37121	Niches, stratifils (rovings) et fils coupée	2610	7019.10	651.95
			ou non, en verre			
		37129	Voiles, nappes, mats, matelas, panneaux et	2610	7019.31-.90	664.95
			produits similaires en fibres de verre, à			
			l'exclusion des tissus			
	3719		Autres ouvrages en verre			
		37191	bouteilles, bocaux, flacons et autres	2610	7010.90	665.11
			réipients de transport ou d'emballage,			
			en verre, à l'exclusion des ampoules			
			bouchons, couvercle& et autres dispositifs			
			de fermeture, en verre			
		37192	Enveloppes ouvertes et leurs parties, en	2610	7011	664.93
			verre pour lampes électriques, tubes			
			cathodiques ou similaires			
		37193	Objets en verre pour le service de la table,	2610	7013	665.2
			pour la cuisine, la toilette, le bureau,			
			l'ornementation des appartements ou usages			
			similaires (à l'exclusion des bouteilles,			

			bocaux et articles similaires en verre et			
			des objets d'ornementation en verre filé)			
		37194	Verres d'horlogerie et verres analogues	2610	7015	664.94
			verres de lunetterie non travaillés			
			optiquement; sphères (boules) creuses			
			et leurs segments, pour la fabrication de			
			ces verres			
		37195	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de	2610	7010.10	665.91..92
			pharmacies ampoules en verre		7017	
		37196	Parties n.c.a. de lampes, appareils	2610	9405.91	813.91
			d'éclairage, enseignes lumineuses, plaques			
			indicatrices lumineuses et articles			
			similaires, en verre			
		37197	Isolateurs en verre pour l'électricité	2610	8546.10	773.22
		37199	Articles en verre n.c.a. (y compris les	2610	7012	665.12,
			ampoules en verre pour bouteilles		7014	93-.99
			isolantes, la verrerie de signalisation,		7016.10	
			les cubes en verre pour mosaïques, les		7018	
			perles de verre, les microsphères de		7020	
			verre et les objets d'ornementation			
			en verre filé)			
372			Produits céramiques autres que pour la			
			construction			
	3721	37210	Éviers, baignoires, cuvettes d'aisances,	2691	6910	812.2
			réservoirs de chasse et appareils fixes			
			similaires pour usages sanitaires, en			
			céramique			
	3722		Articles de ménage et objets d'ornementation			

			en céramique			
		37221	Vaisselle, autres articles de ménage ou	2691	6911	666.1
			d'économie domestique et articles			
			d'hygiène ou de toilette en céramique			
		37222	Statuettes et autres objets d'ornementation	2691	6913	666.2
			en céramique			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	3729		Autres produits céramiques autres que pour			
			la construction			
		37291	Appareils et articles pour laboratoires.	2691	6909	663.91
			usages chimiques ou autres usages			
			techniques, en céramiques auges, bacs et			
			réipients similaires pour l'économie			
			rurale, en céramiques cruchons et			
			réipients similaires de transport ou			
			d'emballage, en céramique			
		37292	Isolateurs pour l'électricité, en céramiques	2691	8546.20	773.23,.26
			pièces isolantes en céramique. pour		8547.10	
			machines, appareils ou installations			
			électriques			
		37299	Autres produits céramiques autres que pour	2691	6914	663.99
			la construction, n.c.a.			
373			Produits réfractaires et matériaux de			
			construction en argile non réfractaires			
	3731	37310	briques, dalles, carreaux et autres pièces	2692	6901	662.31
			céramiques en terres siliceuses			
	3732	37320	briques, dalles, carreaux et pièces	2692	6902	662.32
			céramiques analogues de construction,			
			réfractaires, autres que ceux en terres			
			siliceuses			
	3733	37330	Ciments, mortiers, bétons et compositions	2692	3816	662.33
			similaires réfractaires a.c.a.			
	3734	37340	Produits réfractaires n'ayant pas subi de	2692	6815.91	663.38.

			cuissons autres articles céramiques		6903	.7
			réfractaires			
	3735	37350	briques de construction, hourdis, cache-	2693	6904	662.41,.42
			poutrelles, toiles de couverture, éléments		6905	
			de cheminée, conduits de fumée, ornements			
			architectoniques et autres poteries de			
			bâtiment en céramique, non réfractaires			
	3736	37360	Tuyaux, gouttières et accessoires de	2693	6906	662.43
			tuyauterie en céramique, non réfractaires			
	3737	37370	Carreaux et dalles de pavement ou de	2693	6907	662.44,.45
			revêtements cubes, dés et articles		6908	
			similaires pour mosaïques, en céramique			
374			Ciment, chaux et plâtre			
	3741	37410	Plâtres	2694	2520.20	273.24
	3742	37420	Chaux vive, chaux éteinte et chaux	2694	2522	661.1
			hydraulique			
	3743	37430	Cimenta non pulvérisés dits 'clinkers'	2694	2523.10	661.21
	3744	37440	Ciments Portland, ciments alumineux, ciment	2694	2523.21-.90	661.22-.29
			de laitier et ciments hydrauliques			
			similaires. autres que soue forme de			
			'clinkers'			
375			Ouvrages en béton, en ciment et en plâtre			
	3751	37510	mortiers et bétons non réfractaires	2695	3823.50	598.98
	3752	37520	Panneaux, blocs et articles similaires en	2695	6808	661.82
			fibres végétales, en paille ou déchets de			
			bois agglomérés avec des liants minéraux			
	3753	37530	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base	2695	6809	663.31
			de plâtre			

	3754	37540	Tuiles, carreaux, dalles, briques et	2695	6810.11..19	663.32
			ouvrages similaires en ciment, en béton			
			ou en pierre artificielle			
	3755	37550	Éléments préfabriqués pour le bâtiment	2695	6810.91	663.33
			ou le génie civil, en ciment, en béton			
			ou en pierre artificielle			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	3756	37560	Autres ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle	2695	6810.201.99	663.34
	3757	37570	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires	2695	6811	661.83
376			Pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres			
	3761	37610	marbre, travertin et albâtre, travaillés, et ouvrages en ces pierres (à l'exclusion des pavés, bordures de trottoir, dalles de pavage, carreaux, cubes et ouvrages similaires) ; granulés, éclats et poudres de marbre, de travertin et d'albâtre colorés artificiellement	2696	6802.21,,91	661.34..36
	3769	37690	Autres pierres de taille ou de construction travaillées et ouvrages en ces pierres; autres granulés, éclats et poudres de pierre naturelle, colorés artificiellement ; ouvrages en ardoise agglomérée (ardoisine)	2696	6801 6802.10, .22-.29, .92-.99 6803	661.31-.33, .35,.39
379			Autres produits minéraux non métalliques n.c.a.			
	3791	37910	meules et articles similaires, sans bâtis pour le travail de la pierre, et leurs parties en pierre naturelle, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramiques; abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur	2699	6804 6805	663.1..2.

			produits textiles, papier ou autres			
			matières			
	3792	37920	Amiante travaillé. en fibres; mélanges à	2699	6812	663.8
			base d'amiante ou à base d'amiante et de		6813	
			carbonate de magnésium# ouvrages en ces			
			mélanges ou en amiante			
	3793	37930	Ouvrages en asphalte ou en produits	2699	6807	661.81
			similaires			
	3794	37940	mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de	2699	2715	335.43
			bitume naturels.de bitume de pétrole, de			
			goudron minéral ou de brai de goudron			
			minéral			
	3795	37950	Graphite artificiel; graphite colloïdal ou	2699	3801	598.61
			semi-colloïdal; préparations à base de			
			graphite ou d'autres carbones, sous forme			
			de demi-produits			
	3796	37960	Corindon artificiel	2699	2818.10	522.67
	3799	37990	Produits minéraux non métalliques n.c.a.	2699	6806	663.35-.37,
			(y compris les laines minérales, les		6814	.39,.5
			produits minéraux expansés, le mica		6815.10,.20.	
			travaillé, les ouvrages en mica, les		.99	
			ouvrages en graphite ou en autre carbone			
			pour usages autres qu'électriques et les			
			ouvrages en tourbe)			
DIVISION	38		MEUBLES;AUTRES BIENS TRANSPORTABLES B.C.A.			
	381		meubles			
	3811		Sièges			
		38111	Sièges, avec bâti en métal	3610	9401.10,.20,	821.11..12,

					.30,.71.	.14..17
					.79	
		38112	Sièges, avec bâti en bois	3610	9401.40-.69	821.13..15,
						.16
		38119	Autres sièges	3610	9401.80	821.18

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	3812		Autres meubles, des types utilisés dans			
			les bureaux			
		38121	Autres meubles en métal, des types	3610	9403.10	821.31
			utilisés dans les bureaux			
		38122	Autres meubles en bois des types	3610	9403.30	821.51
			utilisés dans les bureaux			
	3813	38130	Autres meubles en bois des types	3610	9403.40	821.53
			utilisés dans les cuisines			
	3814	38140	Autres meubles non classés ailleurs n.c.a.	3610	9403.20,	821.39,.55,
					.50-.80	.59,.7
	3815	38150	Bousiers, matelas, comportant des ressorts	3610	9404.10-.29	821.21-.25
			ou rembourrés ou garnis intérieurement			
			de toutes matières, y compris ceux en			
			caoutchouc alvéolaire ou en matières			
			plastiques alvéolaires, recouverts ou non			
	3816	38160	Parties de meubles	3610	9401.90	821.19,.8
					9403.90	
362			Bijouterie et articles similaires			
	3821	38210	Perles fines ou de culture, non travaillées	OS00	7101.10,.21	667.11,.12
	3822	38220	Perles de culture, pierres gemmes	3691	7101.22	667.13,.29,
			(précieuses ou fines) et pierres		7102.39	.39,.49
			synthétiques ou reconstituées		7103.91,.99	
			(à l'exclusion des diamants industriels		7104.90	
			et du quartz piézo-électrique),			
			travaillées (autres que simplement			

			sciées, clivées, débrutées ou			
			dégrossies) , mais non enfilées,			
			ni montées ni serties			
	3823	38230	Diamants industriels, travaillés; égrisés	3691	7102.29	277.19,.21
			et poudres de pierres gammes ou de		7105	
			pierres synthétiques			
	3824	38240	Bijouterie et autres articles en métaux	3691	7113.7116	897.3,.4
			précieux ou en plaqués ou doublés			
			de métaux précieux ouvrages en perles			
			fines ou de culture, ou en pierres			
			gemmes (précieuses, synthétiques			
			ou reconstituées)			
	3825	38250	Monnaies	3691	7118	961
383			Instruments de musique			
	3831	38310	Pianos et autres instruments à cordes	3692	9201	898.13
			à clavier			
	3832	38320	Autres instruments de musique à cordes	3692	9202	898.15
	3833	38330	Instruments de musique à vent (y compris	3692	9203-9205	898.21-.23
			les orgues à tuyaux, les accordéons et			
			les cuivres)			
	3834	38340	Instruments de musique dont le son est	3692	9207	898.25,.26
			produit ou doit être amplifié par des			
			moyens électriques			
	3835	38350	Autres instruments de musique (y compris	3692	9206	898.24,
			les instruments à percussion, les botes		9208	.29
			à musique, les orchestrions) s appeaux de			
			tous typent sifflets, cornes d'appel et			
			autres instruments d'appel ou de			

			signalisation à bouche			
	3836	38360	Parties et accessoires d'instruments de	3692	9209	898.9
			musiques métronomes et diapasons			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
384			Articles de sport			
	3841	38410	Skis de neige et autre matériel pour la	3693	9506.11-.19,	894.72,.73
			pratique du ski de neiges patins à glace		.70	
			et patins à roulettes			
	3842	38420	Skis nautiques, aquaplanes, planches	3693	9506.21,.29	894.74
			à voile et autre matériel pour la			
			pratique des sports nautiques			
	3843	38430	Articles et matériel pour la gymnastique	3693	9506.91	894.78
			et l'athlétisme			
	3844	38440	Autres articles et matériel pour les sports	3693	4203.21	894.75-.77,
			ou les jeux de plein air (y compris les		9506.31-.39,	.79
			gants des sports, les balles, les clubs		.40-.69,	
			de golf, le matériel pour le tennis de		.99	
			de table et les raquettes de tennis)			
			piscines et pataugeoires			
	3845	38450	Cannes à pêche et autres articles pour la	3693	9507	894.71
			pêche à la lignes épuisettes pour tous			
			usages, leurres et articles de chante			
			similaires			
385			Jeux et jouets			
	3851	38510	Landaus et poussettes pour poupées	3694	9501	894.21
			jouets à roues conçus pour être montés			
			par les enfants			
	3852	38520	Poupées représentant l'être humains	3694	9502.10	894.22..25
			jouets représentant des animaux		9503.41,.49	
			ou des créatures non humaines			

	3853	38530	Parties et accessoires de poupées	3694	9502.91,.99	894.23
			représentant l'être humain			
	3854	38540	Trains électriques jouets, y compris les	3694	9503.10-.30	894.24
			rails, signaux et autres accessoires			
			modèles réduits, à assembler et autres			
			assortiments et jouets de construction			
	3855	38550	Puzzles	3694	9503.60	894.27
	3856	38560	Autres jouets (y compris les instruments	3694	9503.50,	894.26,.29
			de musique-jouets)		.70-.90	
	3857	38570	Cartes à jouer	3694	9504.40	894.37
	3858	38580	Jeux vidéo des types utilisables avec	3694	9504.10	894.31
			un récepteur de télévision			
	3859	38590	Autres articles pour jeux de société	3694	9504.20..30,	894.33,.35,
			(y compris les articles pour billard,		.90	.39
			les tables pour jeux de casino et les			
			jeux de quilles automatiques (bowlings),			
			à l'exclusion des jeux vidéo des types			
			utilisables avec un récepteur de			
			télévision			
386	3860	38600	Manèges, balançoires, stands de tir et	3699	9508	894.6
			autres attractions foraines			
387	3870	38700	Constructions préfabriquées	2811	9406	811
389			Autres articles n.c.a.			
	3891		Stylos, crayons, timbres, ardoises			
			et tableaux pour l'écriture ou			
			le dessin, rubans pour machines à			
			écrire et rubans similaires, tampons			
			encreurs et articles similaires			

		38911	Stylos, stylets pour duplicateurs, crayons,	3699	9608	895.2
			porte-plume, porte-crayon et articles		9609	
			similaires et leurs parties; crayons,			
			mines, pastels, fusains et craies			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégorie SH correspondantes	CPCI
		38912	Ardoises et tableaux plats l'écriture ou le	3699	9610-9612	895.92-.96
			dessins dateurs, cacheta. numéroteurs,			
			timbres et articles similaires, à maint			
			composteurs à main et imprimeries			
			comportant des composteurs à main rubans			
			pour machines à écrire et rubans			
			similaires, préparés pour laisser des			
			empreintes; tampons encreurs			
	3892		Parapluies, ombrelles et parasols, cannes,			
			cannes-sièges, fouets, cravaches,			
			boutons-pression, fermetures à glissière			
			et leurs parties; ébauches de boutons			
		38921	Parapluies, ombrelles et parasols, cannes,	3699	6601	899.1..42
			cannes-sièges, fouets, cravaches et		6602	
			articles similaires			
		38922	Parties, garnitures et accessoires de	3699	6603	899.19
			parapluies, ombrelles, parasols, cannes,			
			cannes-sièges, fouets, cravaches et			
			articles similaires			
		38923	boutons-pression et leurs parties;	3699	9606.10-.29	899.83,.85
			boutons; fermetures à glissière		9607.11..19	
		38924	Formes pour boutons et autres parties de	3699	9606.30	899.84,.86
			boutons; ébauches de boutons; parties de		9607.20	
			fermetures à glissière			
	3893	38930	Linoléum	3699	5904	659.12
	3894		Plaques, pellicules, films, papiers,			

			cartons et textiles photographiques,			
			impressionnés			
	38941		Plaques, pellicules, films. papiers,	7494	3701	882.5
			cartons et textiles photographiques,			
			impressionnés mais non développés			
	38942		Plaques et pellicules photographiques	749•	3705	882.6
			Impressionnée* et développées, autres			
			que les films cinématographiques			
3895	38950		Filer cinématographiques, impressionnés	9211	3706	883
			et développés. comportant ou non			
			l'enregistrement du son ou ne comportant			
			que l'enregistrement du son			
3896	38960		Tableaux. peintures et dessins; gravures,	9216	9701-9706	896
			estampes et lithographies originales			
			productions originales de l'art			
			statuaire ou de la sculpture, en toutes			
			matières; timbres-poste, timbres fiscaux,			
			marques postales, enveloppes premier			
			jour, entiers postaux et analogues;			
			collections et spécimens pour			
			collections de zoologie, de botanique,			
			de minéralogie, d'anatomie, ou			
			présentant un intérêt historique,			
			ethnographique ou numismatiques Objets			
			d'antiquité			
3897			Cheveux laines. poila et autres matières			
			textiles; perruques, barbes, sourcils,			
			elle, mèches et articles analogue;			

			ouvrages en cheveux n.c.a.; crins			
		38971	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés;	9302	0501	291.91
			déchets de cheveux			

Groupe	Classe	Sous- classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
		38972	Cheveux remis, mincis, blanchis ou	3699	6703	899.94..95
			autrement préparés; laine, poils et		6704	
			autres matières textiles préparés pour			
			la fabrication de perruques ou d'articles			
			similaires; perruques, barbes, sourcils,			
			cils, mèches et articles analogues en			
			cheveux, poils ou matières textiles;			
			ouvrages en cheveux n.c.a.			
	3899		Autres articles			
		38991	Articles pour fêtes, carnivals ou autres	3699	9505	894.45,.49
			divertissements, y compris les articles			
			pour les tours de prestidigitatation et			
			les articles surprise			
		38992	Landaus, poussettes et autres voitures	3699	8715	894.1
			d'enfants et leurs parties			
		38993	Balais, brosses, balais mécaniques	3699	9603	899.72
			pour emploi à la main (autres qu'à			
			moteur), pinceaux et plumeaux; têtes			
			préparées pour articles de broseries			
			tampons et rouleaux à peindre# raclettes			
			en caoutchouc ou en maties souples			
			analogues			
		38994	Briquets et allumeurs; pipes, fume-cigares	3699	9613.10-.80	899.33..37,
			et fume-cigarettes et leurs parties		9614.20-.90	.82,.87,
			(à l'exclusion des ébauchons de pipe		9615	.89

			en bois ou en racine); peignes à		9616	
			coiffer, peignes de coiffure, barrettes			
			et articles similaires; épingles à			
			cheveux, pince-guiches, ondulateurs,			
			bigoudis et articles similaires pour la			
			coiffure (à l'exclusion des appareils			
			électrothermiques) et leurs parties#			
			vaporisateurs de toilette, leurs montures			
			et têtes de montures; houppes et			
			houppettes à poudre ou pour			
			l'application d'autres cosmétiques ou			
			produits de toilette			
		38995	Parties de briquets et d'autres allumeurs	3699	3606.90	899.35,,36
			(l'exclusion des pierres à briquets et		9613.90	.39
			des mèches); alliages pyrophoriques;		9614.10	
			articles en matières inflammables n.c.a.			
			ébauchons de pipe, en bois ou en racine			
		38996	Instruments. appareils et modèles conçus	3699	9023	874.52
			pour la démonstration, non susceptibles			
			d'autres emplois			
		38997	Bijouterie de fantaisie	3699	7117	897.2
		38998	Allumettes	3699	3605	899.32
		38999	Articles n.c.a. (y compris bougies.	3699	3406	899.1.,.2
			chandelles, cierges, peaux d'oiseaux		3606.10	.31,,34,
			revêtues de leurs plument fleurs		4206	
			artificielles, articles pour le		6701	.91,.92,
			divertissement, tamis et cribles à		6702	.97
			min, bouteilles isolantes (dont		9601	

			l'isolation est assurée par le vide),		9602	
			mannequins, automates et scènes animées		9604	
			pour étalages et leurs parties n.c.a.)		9617	
					9618	

Groupe	Classe	Sous - classe	CITI Désignation	Catégories SH correspondantes	CTCI
DIVISION 39			DECHETS ET DÉBRIS		
391			Déchets provenant de l'industrie alimentaire et du tabac		
	3911	39110	Abats crus non comestibles (y compris les soies de porc, les boyaux d'animaux, les peaux d'oiseau, les plumes, os et ivoire)	0502 0504-0507 0510 0511.99	291.11.,16, .92.,93, .95.,98, .99
	3912	39120	Son et autres résidus du traitement des céréales ou des légumineuses# matières végétales et déchets Végétaux, résidus et sous-produits végétaux. aime agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, n.c.a.	2302 2308	081.19.,2
	3913	39130	Résidus d'amidonnerie, résidus similaires	2303.10	081.51
	3914	39140	Pulpes de betteraves, bagasses et autres déchets de sucrerie	2303.20	081.52
	3915	39150	Coques et pellicules de café	0901.30	071.13
	3916	39160	Coques, pellicules (pelures) et autres déchets de cacao	1802	072.5
	3917	39170	Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie	2303.30	081.53
	3918	39180	Lies de vin; tartre brut	2307	081.94
	3919	39190	Déchets de tabac	2401.30	121.3
392			Déchets et débris non métalliques		

3921		Déchets de textiles divers		
	39211	Déchets de soie non cardés ni peignés	5003.10	261.42
	39212	Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers	5103.20.,30	268.69
	39213	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers	5104	268.62
	39214	Déchets de coton, à l'exclusion des effilochés	5202.10	263.31
	39215	Autres déchets de cotons effilochés	5202.91.,99	263.32..39
	39216	Déchets de fibres synthétiques ou artificielles	5505	267.2
	39217	Friperie et chiffons	6309	269.01
	39218	Chiffons, ficelles, cordes et cordages en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles lors d'usage	6310	269.02
3922	39220	Déchets de cuir, sciure, poudre et farine de cuir	4110	211.91
3923	39230	Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du tall oil	3804	598.12
3924	39240	Déchets et rebuts de papier ou de carton	4707	251.1
3925	39250	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	4004	232.22
3926	39260	Pneumatiques usagés en caoutchouc	4012.20	625.93
3927	39270	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	3915	579

	3928	39280	Sciures, déchets et débris de bois	4401.30	246.2
393 '			Déchets et débris métalliques		
	3931	39310	Scories, laitiers, battitures et autres	2618	278.61,.62
			déchets de la fabrication du fer ou de l'acier	2619	

Groupe	Classe	sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	3932	39320	Cendres et résidus (autres que ceux de la fabrication du fer ou de l'acier).		2620	288.1
			contenant du métal ou des composés de "taux			
	3933		Déchets et débris de métaux précieux			
		39331	Déchets et débris d'or ou de plaqué ou de doublé d'or		7112.10	971.03
		39332	Déchets et débris de métaux précieux (s l'exclusion de l'or) ou de plaqué ou doublé de métaux précieux (à l'exclusion de l'or)		7112.20..90	289.2
	3934	39340	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier		7204.10-.49	282.10-.32, .39
	3935	39350	Déchets lingotés de fer ou d'acier		7204.50	282.33
	3936	39360	Déchets et débris de cuivre, de nickel, d'aluminium, de plomb, de zinc et d'étain		7404	288.2
					7503	
					7602	
					7802	
					7902	
					8002	
	3937	39370	Bateaux et autres engins flottants à dépecer		8908	793.3
SECTION	4		OUVRAGES EN MÉTAUX, MACHINES ET MATÉRIEL			
DIVISION	41		MÉTAUX DE BASE			
411			let. fonte et acier de première transformation			

	4111		Produits de base de l'industrie			
			sidérurgique			
		41111	Pontes brutes et fontes spiegel en gueuses.	2710	7201	671.2
			savons ou autres formes primaires			
		41112	Ferromanganèse	2710	7202.11..19	671.4
		41113	Ferrochrome	2710	7202.41..49	671.53
		41114	Ferronickel	2710	7202.60	671.55
		41115	autres ferro - alliages	2710	7202.21-.30,	671.81,.52,
					.50,	.54..59
					.70-.99	
		41116	Produits ferreux obtenus par réduction	2710	7203	671.31-.33
			directe du minerai de fer et autres		7205	
			produite ferreux spongieux, en morceaux.			
			boulettes ou formes similaires] fer d'une			
			pureté minimale en poids de 99.94 %,			
			en morceaux, boulettes ou formes			
			similaires; grenailles et poudres de			
			fonte brute, de fonte spiegel, de fer			
			ou d'acier			
	4112		Acier brut et demi-produits en acier			
		41121	Lingots, autres formes primaires et demi-	2710	7206	672.41..45,
			produits en fer ou aciers non alliés		7207	.61-.7
		41122	Lingots, autres formes primaires et	2710	7218.10..90	672.47,.49,
			demi-produits en aciers inoxydables		7224	.81..82
			et autres aciers alliés			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
412			Produits en fer en fonte, et en acier,			
			laminés, filés et pliés			
	4121		Produits laminés plats en fer ou en acier,			
			simplement laminés à chaud			
		41211	Produits laminés plats en fer ou en aciers	2710	7208.11-.45	673.11-.15,
			non alliés, simplement laminés à chaud,			.21-.25
			d'une largeur de 600 mm ou plus			
		41212	Produits laminés plats en fer ou en aciers	2710	7211.11-.29	673.16-.19,
			non alliés, simplement laminés à chaud,			.26-.29
			d'une largeur inférieure à 600 a			
		41213	Produits laminés plats en aciers inoxydables	2710	7219.11-.24	675.31-.36,
			ou autres aciers alliés, simplement		7225.30,.40	.41..42
			laminés à chaud, d'une largeur de 600 a			
			ou plus (à l'exclusion des produits			
			en aciers au silicium dits *magnétiques'			
			et des produits en aciers à coupe rapide)			
		41214	Produits laminés plats en aciers inoxydables	2710	7220.11.,12	675.37-.38,
			ou autres aciers alliés, simplement		7226.91	.43
			laminés à chaud, d'une largeur inférieure			
			à 600 a (à l'exclusion des produits			
			en aciers au silicium dits *magnétiques'			
			ou à coupe rapide)			
	4122		Produits laminés plats en fer ou en acier,			
			simplement laminés à froid			
		41221	Produits laminée plats en fer ou en aciers	2710	7209.11-.44	673.31-.38,

			non alliés, simplement laminés à froid,			.41-.48
			d'une épaisseur de 600 mm ou plus			
	41222		Produits laminés plats en fer ou en aciers	2710	7211.30,	673.39..49
			non alliés, simplement laminés à froid,		.41,.49	
			d'une largeur inférieure à 600 a			
	41223		Produits laminés plats en aciers inoxydables	2710	7219.31-.35	675.51-.55,
			ou autres aciers alliés, simplement		7225.50	.61
			laminés à froid, d'une largeur de 600 mm			
			ou plus (à l'exclusion des produite			
			en aciers au silicium dits *magnétiques'			
			et des produits en aciers à coupe rapide)			
	41224		Produits laminés plats en aciers inoxydables	2710	7220.20	675.56,.62
			ou autres aciers alliés. simplement		7226.92	
			laminés à froid, d'une largeur inférieure			
			à 600 a (à l'exclusion des produits			
			en aciers au silicium dits *magnétiques'			
			et des produits en aciers à coupe rapide)			
	4123		Autres produits laminés plats en fer ou			
			en acier			
	41231		Autres produits laminés plats en fer ou	2710	7208.90	673.51-.53
			en aciers non alliés (non plaqués,		7209.90	
			ni revêtus)		7211.90	
	41232		Produits laminés plats en fer ou en aciers	2710	7210	674
			non alliés, plaqués ou revêtus		7212	
	41233		Produits laminés plats en aciers	2710	7225.10	675.1
			au silicium dits *magnétiques'		7226.10	
	41234		Produits laminés plats en aciers	2710	7225.20	675.2
			à coupe rapide		7226.20	

		41235	Autres produits laminés plats en aciers	2710	7219.90	675.7
			inoxydables ou autres aciers alliés		7220.90	
					7225.90	
					7226.99	

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4124		Barres en fer ou en acier, laminées à chaud			
		41241	Fil machine en fer ou en aciers non alliés	2710	7213	676.11-.14
		41242	Autres barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud, y compris celles ayant subi une torsion après laminage	2710	7214	676.21-.24, .43
		41243	Fil machine en aciers inoxydables ou autres aciers alliés	2710	7221 7227	676.15..17, .19
		41244	Autres barres en aciers inoxydables ou autres aciers alliés, simplement laminées ou filées à chaud (à l'exclusion des barres en acier à coupe rapide ou en acier silico-manganeux)	2710	7222.10 7228.30	676.25.,.29
	4125		Profilée en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés à chauds palplanches en fer ou en aciers éléments de voie* ferrées en fer, fonte ou acier			
		41251	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud	2710	7216.10-.50	676.81-.83
		41252	Palplanches en fer ou en aciers profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier	2710	7301	676.86
		41253	Eléments de voies ferrées en fonte, fer ou acier	2710	7302	677
	4126		Produits étirés ou pliés en fer ou en acier			
		41261	Barres en fer ou en aciers non alliés, n.c.a.	2710	7215	676.31-.33,

		(y compris celles simplement obtenues			.44
		ou parachevées à froid)			
	41262	Profilés en fer ou en aciers non alliés,	2710	7216.60..90	676.84,.85
		n.c.a. (y compris ceux simplement			
		obtenus ou parachevés à froid)			
	41263	Fils en fer ou aciers non alliés	2710	7217	678.1
	41264	Barres en aciers inoxydables ou autres	2710	7222.20..30	676.34..39,
		aciers alliés, n.c.a. (y compris celles		7228.10.,20,	.41..42
		simplement forgées obtenues ou parachevées		.40-.60,	.45-.48
		à froid et les barres en acier à coupe		.80	
		rapide ou en acier silico-manganeux)i			
		barres creuses pour le forage			
	41265	Profilés en aciers inoxydables ou autres	2710	7222.40	676.87,.88
		aciers alliés		7228.70	
	41266	Fils en aciers inoxydables et autres aciers	2710	7223	678.2
		alliés		7229	
4127		Tubes, tuyaux et profilés creux en fonte,			
		fer ou aciers accessoires de tuyauterie			
		en fonte, fer ou acier			
	41271	Tubes et tuyaux sans soudure, des types	2710	7304.10	679.12
		utilisés pour oléoducs ou gazoducs,			
		en fer (autres qu'en fonte) ou en acier			
	41272	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production	2710	7304.20	679.13
		et tiges de forage, sans soudure, en fer			
		(autres qu'en fonte) ou en acier			
	41273	Tubes, tuyaux et profilés creux en fonte	2710	7303	679.11
	41274	Autres tubes, tuyaux et profilés creux,	2710	7304.31-.90	679.14-.17
		sans soudure, en fer ou en acier			

		41275	Tubes et tuyaux des types utilisés pour	2710	7305.11-.19	679.31..41
			oléoducs ou gazoducs, avec soudure,		7306.10	
			en fer ou en acier			
		41276	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production	2710	7305.20	679.32..42
			des types utilisés pour l'extraction du		7306.20	
			pétrole ou du gaz. avec soudure, en fer			
			ou en acier			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
		41277	Autres tubes, tuyaux et profilés creux,	2710	7305.31-.90	679.33..39.
			en fer ou en acier		7306.30-.90	.43-.49
		41278	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer	2710	7307	679.5
			ou scier			
413			Métaux précieux, plaqués ou doublés de			
			métaux précieux			
	4131	41310	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil	2720	7106	681.13,.14
			et l'argent platiné), brut, mi-ouvré			
			ou en poudre			
	4132	41320	Or (y compris l'or platiné), brut,	2720	7108	971.01
			mi-ouvré ou en poudre			
	4133	41330	Platine, brut, mi-ouvré ou en poudre	2720	7110	681.23-.25
	4134	41340	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs	2720	7109	971.02
			ou sur argent, brut ou mi-ouvré			
	4135	41350	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux	2720	7107	661.12..22
			communs et plaqué ou doublé de platine		7111	
			sur métaux commune. sur argent ou			
			sur or, brut ou mi-ouvré			
414			Cuivre, nickel, aluminium, alumine, plomb,			
			zinc et étain, bruts			
	4141		Cuivre bruts mattes de cuivres cuivre			
			de ciment			
		41411	nattes de cuivre, cuivre de ciment	2720	7401	283.2
		41412	Cuivre non affinés anodes en cuivre pour	2720	7402	682.11
			affinage électrolytique			
		41413	Cuivre affiné et alliages de cuivre, sous	2720	7403	682.12-.14

			forme brutes alliages mères de cuivre		7405	
	4142		Nickel bruts produits intermédiaires de			
			la métallurgie du nickel			
		41421	nattes de nickel, 'sinters' d'oxydes de	2720	7501	284.21,,22
			nickel et autres produits intermédiaires			
			de la métallurgie du nickel			
		41422	Nickel brut	2720	7502	683.11,,12
	4143		Aluminium bruts alumine			
		41431	Aluminium brut	2720	7601	684.1
		41432	Alumine (oxyde d'aluminium), à l'exclusion	2720	2818.20	285.2
			du corindon artificiel			
	4144		Plomb, zinc et étain bruts			
		41441	Plomb brut	2720	7801	685.1
		41442	Zinc brut	2720	7901	686.1
		41443	Etain brut	2720	8001	687.1
415			Demi-produits en cuivre, nickel, aluminium,			
			plomb, zinc et étain et leurs alliages			
	4151		Demi-produits en cuivre ou en alliages			
			de cuivre			
		41511	Poudres et paillettes de cuivre	2720	7406	682.62
		41512	Narres et profilés en cuivre	2720	7407	682.3
		41513	Fil de cuivre	2720	7408	682.4
		41514	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur	2720	7409	682.5
			excédant 0,15 m			
•		41515	Feuilles de cuivre, d'une épaisseur	2720	7410	682.61
			n'excédant pas 0,15 m			
		41516	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie	2720	1411	682.71..72
			en cuivre		7412	

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4152		Demi-produits en nickel ou en alliages			
			de nickel			
		41521	Poudres et paillettes de nickel	2720	7504	683.23
		41522	barres, profilés et fils en nickel	2720	7505	683.21
		41523	Tôles, bandes et feuilles, en nickel	2720	7506	683.24
		41524	Tubes, tuyaux et accessoires de	2720	7507	683.22
			tuyauterie, en nickel			
	4153		Demi-produits en aluminium ou en alliages			
			d'aluminium			
		41531	Foudres et paillettes d'aluminium	2720	7603	684.25
		41532	barres et profilés en aluminium	2720	7604	684.21
		41533	Fil en aluminium	2720	7605	684.22
		41534	Tilles et bandes en aluminium, d'une	2720	7606	664.23
			épaisseur excédant 0,2 mm			
		41535	Feuilles et bandes minces en aluminium,	2720	7607	684.24
			d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm			
		41536	Tubes et tuyaux et accessoires de	2720	7608	684.26,27
			tuyauterie en aluminium		7609	
	4154		Demi-produits en plomb, zinc et étain			
			ou leurs alliages			
		41541	barres, profilés et fils en plomb	2720	7803	685.21
		41542	Tables, feuilles et bandes, en plombs	2720	7804	685.22
			poudres et paillettes de plomb			
		41543	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie,	2720	7805	685.24
			en plomb			
		41544	Poussières, poudres et paillettes de zinc	2720	7903	686.33

			niobium, rhenium et thallium, bruts		8104.30,90	
			et ouvrages en ces matières; poudres		8105.90	
			de magnésium		8107.90	
					8108.90	
					8109.90	
					8112.19,99	

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SN	CTCI
		41603	Bismuth, antimoine, manganèse, chrome,	2720	8106	689.92-.97
			germanium et vanadium et ouvrages en		8110	
			ces matières (y compris les déchets		8111	
			et les débris)		8112.20-.40	
		41604	Cermets et ouvrages en cermet	2720	8113	689.99
DIVISION	42		OUVRAGES EN MÉTAUX, A L'EXCLUSION DES			
			MACHINES ET DU MATERIEL			
421			Cléments de construction en métal et			
			leurs parties			
	4211	42110	Ponts, éléments de ponts, tours et pylônes,	2811	7308.10..20	691.11,.12
			en fer, en fonte ou en acier			
	4212	42120	Portes, fenêtres et leurs cadres,	2811	7308.30	691.13,.21
			chambranles et seuils, en fer, en fonte,		7610.10	
			en acier ou en aluminium			
	4219	42190	Autres constructions là l'exclusion des	2811	7308.40,.90	691.14,.19,
			constructions préfabriquées) et leurs		7610.90	.29
			parties en fer, en fonte, en acier ou			
			en aluminium; tôles, barres, profilés,			
			tubes et similaires, en fer, en fonte,			
			en acier ou en aluminium. préparés			
			en vue de leur utilisation dans la			
			construction; matériel d'échafaudage,			
			de coffrage ou d'étayage			
			Cuves, réservoirs et récipients en fonte,			
			fer, acier ou aluminium			
	4221	42210	Réservoirs, foudres, cuves et récipients	2812	7309	692.11,.12
			similaires pour toutes matières		7611	

			(à l'exclusion des gaz comprimés			
			ou liquéfiés), en fonte, fer. acier			
			ou aluminium, d'une contenance excédant			
			300 litres, sans dispositifs mécaniques			
			ou thermiques			
	4222	42220	Réceptacles pour gaz comprimés ou liquéfiés,	2812	7311	692.43,44
			en fonte, fer. acier ou aluminium		7613	
			Générateurs de vapeur (à l'exclusion			
			des chaudières de chauffage central)			
			et leurs parties			
	4231	42310	Réacteurs nucléaires	2813	8401.10	718.71
	4232	42320	Chaudières à vapeur ou autres générateurs	2813	8402.11-.20	711.1
			de vapeur (autres que les chaudières			
			pour le chauffage central conçues			
			pour produire à la fois de l'eau			
			chaude et de la vapeur à basse			
			pression); chaudières dites 'à eau			
			surchauffée'			
	4233	42330	Appareils auxiliaires pour chaudières;	2813	8404.10,.20	711.21,.22
			condenseurs pour machine à vapeur			
	4234		Parties des ouvrages rangés dans les			
			classes 4231 à 4233			
		42341	Parties des ouvrages rangés dans la	2813	8401.40	718.78
			sous-classe 42310			
		42342	Parties des ouvrages rangés dans les	2813	8402.90	711.91,.92
			sous-classes 42320 et 42330		8404.90	

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SE correspondantes	CTCI
429			Autres ouvrages en "taux			
	4291		Articles de "nage ou d'économie			
			domestique en métal			
		42911	Éviers, lavabos, baignoire* et autres	2899	7324	697.5
			articles d'hygiène ou de toilette		7418.20	
			et leurs parties, en fonte, fer,		7615.20	
			acier, cuivre ou aluminium			
		42912	Articles de ménage ou d'économie	2899	7323	697.4,.81
			domestique et leurs parties, en		7418.10	
			fonte, fer, acier, cuivre ou		7615.10	
			aluminium épongea, torchons, gants		8210	
			et articles similaires pour le			
			récurage ou le polissage en fer.			
			acier, cuivre ou aluminium; paille de			
			fer ou d'acier, appareils mécaniques			
			actionnés à la maint d'un poids			
			de 10 kilos ou moins, utilisés			
			pour préparer, conditionner ou			
			servir les aliments ou les boissons			
		42913	Couteaux (autres que pour machines),	2893	8211	696.4,.8
			ciseaux, et leurs lames		6213	
		42914	Rasoirs et leurs lames (y compris les	2893	8212	696.3
			ébauches en bandes)			
		42915	Autres articles de coutellerie ; outils	2893	8214	696.5
			et assortiments d'outils de manucures			
			ou de pédicures			
		42916	Cuillères, fourchettes, louches,	2893	8215	696.6

			écumoirs, pelles à tarte, couteaux			
			spéciaux à poisson ou à beurre,			
			pincettes à sucre et articles similaires			
	4292		Outils à main (y compris les outils			
			des types utilisés pour les travaux			
			agricoles, horticoles ou forestiers,			
			les scies à main, les limes, les pincettes			
			et les cisailles à métaux, les clefs de			
			serrage à main, les lampes à souder et			
			les serre-joints); outils interchangeables			
			pour outillage à main ou pour machines			
			outils, y compris les filières pour			
			l'étirage ou le filage (extrusion des			
			métaux), et les outils de forage ou de			
			sondages couteaux pour machines;			
			plaquettes, baguettes, pointes et objets			
			similaires pour outils, non montés,			
			constitués par des carbures Métalliques			
			frittés ou des cermets			
		42921	Outils à main (y compris les outils	2893	8201-8206	695.1-.5,
			des types utilisés pour les travaux			.7
			agricoles, horticoles et forestiers,			
			les scies à main. les limes, les pincettes			
			et les cisailles à métaux, les clefs			
			de serrage à main, les lampes à souder,			
			les étaux et les serre-joints)			
		42922	Outils interchangeables pour outillage	2893	8207-8209	695.6
			à main ou pour machines-outils,			

			y compris les filières pour l'étirage			
			ou le filage (extrusion des métaux)			
			ainsi que les outils de forage et de			
			sondage, couteaux pour machines,			
			plaquettes, baguettes, pointes et			
			objets similaires pour outils, non			
			montés, constitués par des carbures			
			métalliques frittés ou des cermets			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories 8R	CTCI
	4293		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (autres que les gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer, acier ou aluminium, d'une contenance n'excédant pas 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques» bouchons (y compris les bouchons-couronnes), capsules pour bouteilles, bondes filetées, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs			
		42931	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires (autres que pour les gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer, acier ou aluminium, d'une contenance n'excédant pas 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques	2899	7310 7612	692.41,42
		42932	Bouchons (y compris les bouchons couronnes), capsules pour bouteilles, bondes filetées» plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs	2899	8309	689.53
	4294		Dispositifs de fixation en métal, ressorts et articles divers en fil métallique			
		42941	Torons, cibles, tresses, élingues et articles similaires en fer ou en	2899	7312	693.11

			acier, non isolés pour l'électricité			
		42942	Ronces artificielles en fer ou en acier»	2899	7313	693.12-2
			torsades, en fils ou en feuillards de		7413	
			de fer ou d'acier, des types utilisés		7614	
			pour les clôtures; torons, câbles,			
			tresses et articles similaires, en			
			cuivre ou en aluminium, non isolés,			
			pour l'électricité			
		42943	Toiles métalliques, grillages et treillis	2899	7314	693.5
			en fil de fer, d'acier ou de cuivre		7414	
			tôles et bandes déployées, en fer,			
			acier ou cuivre			
		42944	pointes, clous, punaises, agrafes	2899	7317	694
			(à l'exclusion des agrafes présentées		7318	
			en barrettes), vis, boulons, écrous		7415	
			crochets à pas de vis, rivets,		7616.10	
			goupilles, chevilles, clavettes,			
			rondelles et articles similaires en			
			fer, acier, cuivre ou aluminium			
		42945	Ressorts et lames de ressorts, en fer	2899	7320	699.4
			ou en aciers ressorts en cuivre		7416	
	4295	42950	Fil, baguettes, tubes, plaques,	2899	8311	699.55
			électrodes et articles similaires,			
			en métaux communs ou en carbures			
			métalliques. enrobés ou fourrés			
			de décapants ou de fondants, pour le			
			brasage, soudage ou dépôt de métal			
			ou de carbures métalliques» fils et			

			baguettes en poudres de métaux communs			
			agglomérées. pour la métallisation			
			par projection			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	ICI
	4299		Autres ouvrages en métaux			
		42991	Chaînes (à l'exclusion des chaînes à saillons articulés) et leurs parties, en fer ou en acier# chaînes et leurs parties, en cuivre	2899	7315.20-.90 7419.10	699.2,.71
		42992	Cadenas, serrures et verrous en métaux communs# fermoirs et montures fermoirs comportant une serrure, en métaux Communes clefs et leurs parties, en métaux casons	2893	6301	699.11
		42993	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté, et articles similaires en métaux communs	2899	8303	699.12
		42994	Porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau	2899	8304	895.11
		42995	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs attache lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes, en métaux communs	2899	8305	895.12

		42996	Statuettes et autres objets	2899	8306.21-.30	697.82
			d'ornement, en miteux communes			
			cadres pour photographie, gravures			
			ou similaires, en métaux communes			
			miroirs en métaux communs			
		42997	Aiguilles à coudre, aiguilles i tricoter,	2899	7319	699.3
			passer-lacets, crochets, poinçons à		8308	
			broder et articles similaires, pour			
			usage à la main, en fer ou en acier#			
			épingles de siroté et autres épingles			
			en fer ou en acier n.c.a.;fermoirs,			
			montures-fermoirs, boucles, boucles			
			fermoirs, agrafes, crochets, œillets			
			et articles similaires en métaux			
			communs, pour vêtements, chaussures,			
			biches, maroquinerie, ou autres			
			confections ou équipements# rivets			
			tubulaires ou à tige fendue, en métaux			
			communs; perles et paillettes découpées,			
			en métaux communs			
		42998	Hélices pour bateaux et leurs pales	2899	8485.10	749.91
		42999	Ouvrages en métaux n.c.a. (y compris les	2899	7316	699.13-.19,
			ancres, grappins et leurs parties, en		7325	.51,.52,
			fonte, fer ou acier; les boulets et		7326	.54,.6.,
			articles similaires pour broyeurs, en		7419.91-.99	.73-.79
			fonte, fer ou acier; les gouttières,		7508	
			faitages, lucarnes et autres ouvrages		7616.90	
			façonnés pour le bâtiment, en zincs		7806	

			les ferrures en métaux communs pour		7907	
			meubles, portes, articles de sellerie		8007	
			et articles similaires; les patères,		8302	
			porte-chapeaux, supports et articles		8306.10	
			similaires en métaux communs les		8307	
			ferme-portes automatiques en métaux		8310	
			communs; les tuyaux flexibles en			
			métaux communs; les plaques			
			indicatrices en métaux communs)			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
DIVISION	43		MACHINES ET APPAREILS A USAGE GENERAL			
431			Moteurs et turbines et leurs parties			
	4311	43110	Moteurs à piston à combustion interne	2911	8407.21-.29,	713.3,.8
			autres que pour les véhicules		.90	
			automobiles et l'aviation		8408.10,.90	
	4312		Moteurs à piston à combustion interne			
			du type utilisé pour les véhicules			
			automobiles			
		43121	Moteurs à piston alternatif, à allumage	3410	8407.31-.33	713.21
			par étincelles d'une cylindrée			
			n'excédant pas 1 000 cm3			
		43122	Moteurs à piston alternatif, à allumage	3410	8407.34	713.22
			par étincelles d'une cylindrée			
			excédant 1 000 cm3			
		43123	Moteurs à piston, à allumage par	3410	8408.20	713.23
			compression (moteurs diesel ou ami			
			diesel) des types utilisés pour la			
			propulsion de véhicules autres que le			
			matériel roulant pour voies ferrées			
			ou similaires			
	4313		Moteurs de véhicules aériens et spatiaux;			
			appareils et dispositifs pour le lancement			
			ou l'appontage de véhicules aériens et			
			appareils et dispositifs similaires;			
			appareils au sol d'entraînement au vol			
		43131	Moteurs à piston, alternatif ou rotatif,	3530	8407.10	713.11

			à allumage par étincelles (moteurs à			
			explosion) pour l'aviation			
		43132	Turboréacteurs et turbopropulseurs	3530	8411.11-.22	714.41,.81
		43133	Moteurs à réaction autres que les	3530	8412.10	714.49
			turboréacteurs			
		43134	Appareils et dispositifs pour le	3530	8805	792.83
			lancement ou l'appontage de			
			véhicules aériens et appareils et			
			dispositifs similaires; appareils			
			au sol d'entraînement au vol			
	4314		Turbines à vapeur, turbines et roues			
			hydrauliques turbines à gaz autres			
			que les turboréacteurs et les			
			turbopropulseurs			
		43141	Turbines à vapeur	2911	8406.11.19	712.1
		43142	Turbines et roues hydrauliques	2911	8410.11-.13	718.11
		43143	Turbines à gaz autres que les turbo-	2911	8411.81,.82	714.89
			réacteurs et les turbopropulseurs			
	4315		Parties des moteurs et appareils rangés			
			dans les classes 4311 à 4314			
		43151	Parties de moteurs à piston alternatif	3430	8409.91,.99	713.9
			ou rotatif, à allumage par étincelles			
			et de moteurs à piston à allumage par			
			compression			
		43152	Parties de moteurs à piston alternatif	3530	8409.10	713.19
			ou rotatif, à allumage par étincelles			
			ou de moteurs à allumage par compression			
			pour l'aviation			

		43153	Parties des turbines rangées dans la	2911	8406.90	712.8
			sous-classe 43141			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH Correspondantes	CTCI
		43154	Parties des turbines et roues -	2911	8410.90	718.19
			hydrauliques rangées dans la			
			sous-classe 43142, y compris			
			les régulateurs			
		43155	Parties des turboréacteurs et	3530	8411.91	714.91
			turbopropulseurs			
		43156	Parties des turbines à gaz rangées	2911	8411.99	714.99
			dans la sous-classe 43143			
432			Pompes, compresseurs, moteurs			
			hydrauliques et pneumatiques,			
			valves et leurs parties			
	4321		moteurs hydrauliques et pneumatiques			
		43211	moteurs hydrauliques et pneumatiques	2912	8412.21..31	718.91..92
			à mouvement rectiligne (cylindres)			
		43212	Autres moteurs hydrauliques et	2912	8412.29..39,	718.93
			pneumatiques		.BO	
	4322	43220	Pompes pour liquides# élévateurs à	2912	8413.11-.82	742.1-.7
			liquides			
	4323	43230	Pompes à air ou à vide# compresseurs	2912	8414.10-.40,	743.1
			d'air ou d'autres gaz		.80	
	4324	43240	Articles de robinetterie et organes	2912	8481.10-.80	747.1-.8
			similaires pour tuyauterie, chaudières,			
			réservoirs, cuves ou contenants			
			similaires			
	4325		Parties des appareils et des articles			
			rangés dans les classes 4321 à 4324			

		43251	Parties des moteurs hydrauliques et	2912	8412.90	718.99
			pneumatiques rangée dans les			
			sous-Classes 43211 et 43212;			
			parties des propulseurs à réaction			
			autres que les turboréacteurs			
		43252	Parties des pompes et élévateurs de	2912	8413.91,.92	742.9
			la sous-classe 43220			
		43253	Parties des pompes et compresseurs	2912	8414.90	743.8
			de la sous-classe 43230; parties des			
			ventilateurs et bottes aspirantes			
			à extraction ou à recyclage, à			
			ventilateur incorporé			
		43254	Parties des articles rangés dans	2912	8481.90	747.9
			la sous-classe 43240			
433			Roulements, engrenages, roues de			
			friction et organes mécaniques de			
			transmission, et leurs parties			
	4331	43310	Roulements à billes, à galets, à	2913	8482.10-.80	746.1-.8
			rouleaux ou à aiguilles			
	4332	43320	Arbres de transmission et manivelles;	2913	7315.11,.12	748.1-.32,
			paliers et coussinets; engrenages et		8483.10-.60	.4-.6
			roues de friction; broches filetées à			
			billes; réducteurs. multiplicateurs			
			et variateurs de vitesse; volants			
			et poulies, embrayages et organes			
			d'accouplement; chaînes à maillons			
			articulés			
	4333		Parties des éléments rangés dans les			

			classes 4331 et 4332			
		43331	Parties des éléments rangés dans la	2913	8482.91,.99	746.9
			sous-classe 43310			
		43332	Parties des éléments rangés dans la	2913	7315.19	748.39..9
			classe 43320		8483.90	

Groupe	Classe	sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
434			Fours et brûleurs et leurs parties			
	4341	43410	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à fait foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	2914	8416.10-.30	741.21-.25
	4342	43420	Fours industriels ou de laboratoires, à l'exclusion des fours de boulangerie non électriques; autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	2914	8417.10,.80 8514.10-.40	741.31-.34, .36,.38
	4343	43430	Parties des appareils rangés dans les sous-classes 43410 et 434201 parties de fours de boulangerie non électriques	2914	8416.90 8417.90 8514.90	741.28,.35, .39
435			Machines et appareils de levage et de manutention et leurs parties			
	4351	43510	palans, treuils et cabestans; crics et verins	2915	8425	744.2,.4
	4352	43520	Bigues; grues; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues	2915	8426	744.3

	4353	43530	Chariots-gerbeurs; autres chariots de	2915	8427	744.11-.15
			manutention, mime Ovnis d'un dispositif		8709.11,.19	
			de levage; chariots-tracteurs des types			
			utilisés dans les gares			
	4354	43540	Ascenseurs et monte-charge, escaliers	2915	8428.10,.40	744.81,.85
			mécaniques et trottoirs roulants			
	4355	43550	Appareils élévateurs ou transporteurs,	2915	8428.20,	744.71,
			pneumatiques et autres appareils		.32-.39	.73-.79
			élévateurs, transporteurs ou			
			convoyeurs, à action continue, pour			
			marchandises			
	4356	43560	Autres machines et appareils de levage,	2915	8428.50-.90	744.89
			de chargement, de déchargement ou de			
			manutention			
	4357	43570	Parties des machines et appareils rangés	2915	8431.10-.39	744.19,.9
			dans les sous-classes 43510 à 43560		8709.90	
439			Autres machines et appareils d'usage			
			général			
	4391		Générateurs de gaz; appareils de			
			distillations machines et appareils			
			pour la conditionnement de l'air et			
			la réfrigérations appareils pour la			
			filtration			
		43911	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à	2919	8405.10	741.71,
			l'eau générateurs d'acétylène et		8419.40-.60	.73-.75
			générateurs similaires de gaz par			
			procédé à l'eau; appareils de			
			distillation ou de rectification?			

			échangeurs de chaleurs appareils et			
			dispositifs pour la liquéfaction de			
			l'air ou d'autres gaz			

- 85 -

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
		43912	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air	2919	8415.10-.83	741.51.,55
		43913	matériel, machines et appareils pour la	2919	8418.50-.69	741.43..45
			production du froid et pompes à chaleur,			
			autres que les machines et appareils de			
			type ménager			
		43914	Appareils pour la filtration ou	2919	8421.21.,22,	743.61..62,
			l'épuration des liquides ou des gaz,		.29..39	.67..69
			à l'exclusion des appareils pour la			
			filtration des huiles minérales dans les			
			moteurs à allumage par étincelle ou par			
			compression et des filtres d'entrée			
			d'air pour ces moteurs			
		43915	Appareils pour la filtration des huiles	2919	8421.23.,31	743.63.,64
			minérales dans les moteurs à allumage			
			par étincelle ou par compression et			
			filtres d'entrée d'air pour ces moteurs			
	4392		Machines et appareils servant à nettoyer			
			les bouteilles, à emballer, à emballer			
			ou à pulvériser; appareils et instruments			
			de pesage			
		43921	Machines et appareils servant à nettoyer	2919	8422.20-.40	745.23..27

			ou à nicher les bouteilles ou autres			
			réipients; machines et appareils à			
			remplir, fermer, capsuler ou étiqueter			
			les bouteilles, boîtes, sacs ou autres			
			contenants; machines et appareils à			
			gazéifier les boissons; autres machines			
			et appareils à emballer ou emballer			
		43922	Appareils et instruments de pesage (à	2919	8423.10-.89	745.31..32
			l'exclusion des balances sensibles à un			
			poids de 5 cg ou moins)			
		43923	Extincteurs; pistolets aéroglyphes et	2919	8424.10-.30,	745.61-.63,
			appareils similaires; machines et		.89	.65
			appareils à jet de sable, à jet de			
			vapeur et appareils à jet similaires;			
			appareils mécaniques à projeter,			
			dispenser ou pulvériser des matières			
			liquides ou en poudres, à l'exclusion			
			des appareils utilisés pour			
			l'agriculture ou l'horticulture			
		43924	Joint métalloplastiques	2919	8484	749.2
	4393		Machines et appareils d'usage général, n.c.a.			
		43931	ventilateurs, à l'exclusion des appareils	2919	8414.59	743.43..59
			de type ménagers centrifugeuses, à		8421.19	-
			l'exclusion des écrémeuses et des			
			essoreuses à linge			
		43932	Appareils et dispositifs n.c.a. pour le	2919	8419.89	741.89
			traitement de matières par des			
			opérations impliquant un changement de			

			température			
		43933	Calandres et laminoirs autres que pour	2919	8420.10	745.91
			les métaux ou le verre			
		43934	Machines automatiques de vente de	2919	8476.11..19	745.95
			produits			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4394		Parties des machines et appareils rangés			
			dans les classes 4391 à 4393			
		43941	Parties de générateurs de gaz à l'air ou	2919	8405.90	741.49,.59,
			de gaz à 1 ⁴ «ut parties de générateurs		8415.90	.72,.9
			d'acétylène et de générateurs similaires		8418.91,99	
			de gaz par procédés à l'eau# parties des		8419.90	
			machines et appareils rangés dans la			
			sous-classe 439121 parties des machines			
			et appareils pour la production du			
			froid et des pompes à chaleurs parties			
			des appareils et dispositifs pour le			
			traitement de matières par des			
			opérations impliquant un changement de			
			température			
		43942	Parties de centrifugeuses, y compris les	2919	8421.91..99	743.91,.95
			essoreuses centrifuges; parties			
			d'appareils pour la filtration et			
			l'épuration des liquides ou des gaz			
		43943	Parties des appareils rangés dans les	2919	8420.911.99	745.39,.68,
			sous-classes 43922, 43923 et 439331		8423.90	.93,.97
			des appareils et instruments de pesages		8424.90	
			parties d'appareils mécaniques utilisés		8476.90	
			dans l'agriculture et l'horticulture			
			pour projeter, disperser ou pulvériser			
			des matières liquides ou en poudres			
		43949	Parties non électriques de machines ou	2919	8485.90	749.99

			d'appareils, n.c.a.			
DIVISION	44		MACHINES ET APPAREILS A USAGES SPECIFIQUES			
441			machines agricoles et sylvicoles et leurs parties			
	4411	44110	machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la cultures rouleaux pour pelouses ou terrains de sport	2921	8432.10-.80	721.11-.18
	4412	44120	Tondeuses à gazon	2921	8433.11, .19	721.21
	4413	44130	Faucheuses autres machines et appareils de fenaisons presse à paille ou à fourrages machines et appareils pour le battage	2921	8433.20-.59	721.23, .22
	4414	44140	motoculteurs, autres que les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares	2921	8701.10	722.41
	4415	44150	Autres tracteurs, à l'exclusion des tracteurs à chenilles, tracteurs routiers pour semi-remorques et chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares	2921	8701.90	722.49 -
	4416	44160	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudres, pour l'agriculture ou l'horticulture	2921	8424.81	745.64
	4417	44170	Remorques ou semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	2921	8716.20	786.21

	4418	44180	machines pour le nettoyage ou le triage	2921	8433.60	721.26.,27,
			des oeufs, fruits, semences. grains, ou		8434.10	.31,
			légumes secs ou autres produits agricoles;		8436.10-.80	.95..96
			machines à traire; couveuses et éleveuses		8437.10	
			machines et appareils n.c.a. pour			
			l'agriculture, l'horticulture, la			
			sylviculture, l'aviculture ou			
			l'apiculture			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4419	44190	parties des machines et du matériel	2921	8432.90	721.19,.29,
			rangé dans les sous-classes 44110		8433.90	.99
			à 44130t parties de machines pour le		8436.91..99	
			nettoyage ou le triage des oeufs, fruits			
			et autres produits agricoles\$ parties			
			de couveuses et éleveuses\$ parties			
			n.c.a. de machines et appareils pour			
			l'agriculture, l'horticulture, la			
			sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture			
442			Machines-outils et leurs parties et			
			accessoires			
	4421		Machines-outils pour le travail des métaux;			
			machines-outils travaillant par enlèvement			
			de toute matière et opérant par laser			
			ou procédés analogues			
		44211	Machines-outils travaillant par enlèvement	2922	8456	731.1
			de toute matière et opérant par laser			
			ou autre faisceau et lumière ou de			
			photons, par ultrasons, par électro			
			érosion, par procédés électrochimiques,			
			par faisceaux d'électrons, par faisceaux			
			ioniques ou par jet de plasma			
		44212	Centres d'usinage, machines à poste fixe	2922	8457	731.2
			et machines à stations multiples pour			
			le travail des métaux			
		44213	Tours travaillant par enlèvement de métal	2922	8458	731.3

			métaux. des carbures métallique& frittés			
			ou des cermets, travaillant sans			
			enlèvement de matière			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4422		Machines-outils pour le travail de la			
			pierre, des produits céramiques et			
			matières similaires et pour le travail du			
			bois, du liège, de l'os, des matières			
			plastiques dures et de matières similaires;			
			presses pour la fabrication de panneaux de			
			particules et produits similaires			
		44221	Machines-outils pour le travail de la	2922	8464	728.11
			pierre, des produits céramiques, du			
			béton, de l'amiante-ciment ou de			
			matières minérales similaires, ou			
			pour le travail à froid du verre			
		44222	Machines-outils pour le travail du bois,	2922	8465	728.12,.44
			du liège, de l'os, du caoutchouc durci,		8479.30	
			des matières plastiques dures ou matières			
			dures similaires, presses pour la			
			fabrication de panneaux de particules ou			
			de fibres de bois ou d'autres matières			
			ligneuses et autres machines et appareils			
			pour le traitement du bois ou du liège			
	4423		Outils à moteur, pour emploi à la main			
		44231	outils pneumatiques ou à moteur autre	2922	8467.11-.89	745.11,.12
			qu'électrique incorporé, pour emploi			
			à la main			
		44232	Outils électromécaniques à moteur électrique	2922	8508.10-.80	778.41-45
			incorporé, pour emploi à la main			

	4424	44240	Machines et appareils pour le brasage ou	2922	8468.10-.80	737.31-.37,
			le soudages machines et appareils au gaz		8515.11-.80	.41-.43
			pour la trempe superficielles machines et			
			appareils électriques pour la projection			
			à chaud de métaux ou de carbures			
			métalliques frittés			
	4425		Porte-outils, parties et accessoires des			
			machines et appareils rangés dans les			
			classes 4421 à 4424			
		44251	Porte-outils, filières à déclenchement	2922	8466.10-.30,	735.1.,9
			automatique, porte-pièces, dispositifs		.93,.94	
			diviseurs et autres dispositifs spéciaux			
			se montant sur machines-outils porte			
			outils pour tous outils à main; autres			
			parties et accessoires des machines et			
			appareils rangés dans la classe 4421			
		44252	Parties et accessoires des machines	2922	8466.91..92	728.19
			et appareils rangés dans la sous			
			classe 442211 parties et accessoires			
			des machines-outils à travailler le bois,			
			l'os, les matières plastiques dures et			
			matières similaires			
		44253	Parties des machines et appareils rangés	2922	8467.91-.99	745.19
			dans la sous-classe 44231			
		44254	Parties des machines et appareils rangés	2922	8508.90	778.48
			dans la sous-classe 44232			
		44255	Parties des machines et appareils rangés	2922	8468.90	737.39,.49
			dans la sous-classe 44240		8515.90	

443			Machines pour la métallurgie et leurs			
			parties			
	4431	44310	Convertisseurs, poches de coulis,	2923	8454.10-.30	737.11.,12,
			lingotières et machines à couler (mouler)		8455.10-.22	.21
			pour la métallurgie, l'acierie ou la			
			fonderies laminoirs à métaux			

Groupe	Classe	Sous - classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4432	44320	parties des machines rangées dans la	2923	8454.90	737.19,,29
			sous-classe 44310 (y compris les		8455.30,,90	
			cylindres des laminoirs à métaux)			
444			Machines pour les industries extractives			
			et l'industrie du bâtiment et leurs			
			parties			
	4441		Appareils élévateurs, transporteurs ou			
			convoyeurs à action continue pour			
			marchandises, spécialement conçus pour			
			aines au fond ou pour autres travaux			
			souterrains; haveuses, abatteuses et			
			machines à creuser les tunnels ou			
			les galeries; autres machines de			
			sondage ou de forage			
		44411	Appareils élévateurs, transporteurs ou	2924	8428.31	744.72
			convoyeurs à action continue pour			
			marchandises, spécialement conçus pour			
			mines au fond ou pour autres travaux			
			souterrains			
		44412	Baveuses, abatteuses et machines i creuser	2924	8430.31-.49	723.35,
			les tunnels ou les galeries; autres			.37..44
			machines de sondage ou de forage			
	4442		Autres machines et appareils autopropulsés,			
			de terrassement, nivellement, décapage,			
			excavation, compactage, extraction ou			
			forage de la terre, des minéraux ou des			

			minerais (y compris les boteurs, les			
			pelles mécaniques et les rouleaux			
			compresseurs)			
		44421	Boteurs (bulldozers), boteurs-biais	2924	8429.11,.19	723.11
			(angledozers). autopropulsés			
		44422	Niveleuses autopropulsées	2924	8429.20	723.12
		44423	Décapeuses autopropulsées	2924	8429.30	723.31
		44424	Compacteuses et rouleaux compresseurs	2924	8429.40	723.33
			autopropulsés			
		44425	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses	2924	8429.51	723.21
			à chargement frontal, autopropulsées			
		44426	pelles mécaniques, excavateurs.	2924	8429.S2	723.22
			chargeuses et chargeuses-pelleteuses,			
			autopropulsés, dont la superstructure			
			peut effectuer une rotation de 360',			
			à l'exclusion des chargeuses et			
			chargeuses-pelleteuses à chargement			
			frontal			
		44427	pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses	2924	8429.S9	723.29..39
			et chargeuses-pelleteuses, à l'exclusion		8430.50	
			des chargeuses et des chargeuses			
			pelleteuses à chargement frontal et des			
			engins dont la superstructure peut			
			effectuer une rotation de 360'# machines			
			et appareils autopropulsés, de			
			terrassement, nivellement, décapage,			
			excavation, compactage, extraction ou			
			forage de la terre. des minéraux ou des			

			minerais, n.c.a.			
		44428	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles,	2915	8431.41	723.91
			grappins et pinces pour grues,			
			excavateurs et engins similaires			
		44429	Lamas de boteurs (bulldozers) ou de	2924	8431.42	723.92
			boteurs-biais (angledozers)			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4443	44430	Sonnettes de battage et machines pour	2924	8430.10,.20,	723.41,.42,
			l'arrachage des pieux; chasse-neige;		.61-.69	.45-.48
			autres machines et appareils non		8479.10	
			autopropulsés de terrassement,			
			nivellement, décapage, excavation,			
			compactage, extraction ou forage de la			
			terre, des minéraux ou des minerais;			
			machines et appareils n. c. a. pour			
			les travaux publics, le bâtiment ou			
			les travaux analogues			
	4444	44440	Machines et appareils à trier, cribler,	2924	8474.10-.80	728.31-.34
			séparer, laver, concasser, broyer,			
			mélanger ou malaxer les terres,			
			pierres, minerais ou autres maties			
			minérales solides; machines à			
			agglomérer, former ou mouler les			
			combustibles minéraux solides, les			
			pâtes céramiques, le ciment, le plâtre			
			ou autres matières minérales en poudre			
			ou en pite; machines à former les moules			
			de fonderie en sable			
	4445	44450	Tracteurs à chenilles	2924	8701.30	722.3
	4446		Parties des machines et appareils			
			rangés dans les classes 4441 à 4444			
		44461	Parties n.c.a. des machines de sondage	2924	8431.43,.49	723.93,.99
			ou de forage, des biques, grues, ponts			

			roulants, portiques de déchargement ou			
			de manutention, pontes grues, chariots			
			cavaliers et chariots-grues; parties			
			n.c.a. de machines et appareils de			
			terrassment, nivellement, décapage,			
			excavation, compactage, extraction			
			ou forage de la terre, des minéraux ou			
			des minerais; parties de sonnettes de			
			battage et machines pour l'arrachage			
			des pieux; parties de chasse-neige			
		44462	Parties des machines et appareils rangés	2924	8474.90	728.39
			dans la sous-classe 44440			
445			Machines et appareils pour les industries			
			alimentaires, des boissons et du tabac,			
			et leurs parties			
	4451		Machines et appareils pour les industries			
			alimentaires, des boissons et du tabac			
		44511	Derbmeuses	2925	8421.11	743.51
		44512	Machines et appareils de laiterie	2925	8434.20	721.38
		44513	Machines et appareils pour la minoterie	2925	8437.80	727.11
			ou pour le traitement des céréales ou			
			légumes secs, autres que les machines et			
			appareils du type fermier			
		44514	Presses et presseoirs, fouloirs et	2925	8435.10	721.91
			machines et appareils analogues pour la			
			fabrication du vin, du cidre, des jus			
			de fruits ou de boissons similaires			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
		44515	Fours de boulangerie, non électriques;	2925	8417.20	741.37,.84,
			séchoirs pour produits agricoles#		8419.31..81	.87
			appareils pour la préparation de			
			boissons chaudes ou la cuisson ou le			
			chauffage des aliments, à l'exclusion			
			de ceux du type ménager			
		44516	machines et appareils n.c.a. pour	2925	8438.10-.80	727.21,.22
			la préparation ou la fabrication		8479.20	
			industrielle d'aliments ou de boissons			
			(y compris les huiles ou graisses)			
		44517	machines et appareils n.c.a. pour la	2925	8478.10	728.43
			préparation ou la transformation du tabac			
	4452		Parties des machines et appareils			
			rangés dans la classe 4451			
		44521	Parties des machines à traite et	2925	8434.90	721.39,.98
			chines et appareils de laiterie,		8435.90	
			parties des machines et appareils			
			rangés dans la sous-classe 44514			
		44522	Parties des »chines et appareils pour le	2925	8437.90	727.19,.29
			nettoyage, le triage ou le criblage des		8438.90	
			grains ou des légumineuses secs] parties n.c.a.			
			des machines et appareils rangés dans			
			les sous-classes 44513 et 44516			
		44523	Parties n.c.a. des machines et appareils	2925	8478.90	728.53
			pour la préparation ou la transformation			
			du tabac			

446			machines pour les industries des textiles,			
			de l'habillement et du cuir, et leurs			
			parties			
	4461		machines pour la préparation, la filature,			
			le tissage et le tricotage des textiles			
		44611	machines pour le filage (extrusion),	2926	8444	724.41-.43,
			l'étirage, la texturation ou le tranchage		8445	.54
			des matière@ textiles synthétiques ou			
			artificielles\$ machines pour la			
			préparation des matières textiles ou la			
			fabrication des fils textiles; machines			
			à bobiner ou à dévider et machines pour			
			la préparation des fils textiles en vue			
			de leur utilisation sur les machines ou			
			métiers à tisser, à tricoter et			
			similaires			
		44612	métiers à tisser	2926	8446	724.51
		44613	machines et métiers à bonneterie, de	2926	8447	724.52..53
			couture-tricotage, à guipure, à tulle,			
			à dentelle, à broderie, à passementerie,			
			à tresses, à filet ou à touffeter			
		44614	machines et appareils auxiliaires pour	2926	8448.11.,19	724.61
			les machines pour le filage, la			
			préparation, la filature, le tissage,			
			le tricotage, etc. des textiles			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	catégories SH correspondantes	CTCI
	4462		autres machines et appareils pour la			
			fabrication des textiles et la			
			confection de vêtements (y compris			
			les machines à coudre)			
		44621	Machines et appareils pour la fabrication	2926	8449	724.55,.74
			ou le finissage du feutre ou des		8451.30-.80	
			non-tissés, en pièce ou en formes;			
			formes de chapellerie; machines et			
			appareils pour le levage, le nettoyage,			
			l'essorage, le séchage, le repassage,			
			le pressage, le blanchiment, la teinture,			
			l'apprêt, le finissage, l'enduction ou			
			l'imprégnation des fils, tissus ou			
			ouvrages en matières textiles, à			
			l'exclusion des machines à laver le			
			linge et des machines pour le			
			nettoyage à secs machines pour le			
			revêtement des tissus et autres supports			
			utilisés pour la fabrication de			
			couvre-parquets tels que le linoléums			
			machines à enrouler, dérouler, plier			
			ou denteler les tissus			
		44622	Machines à laver le linge d'une capacité	2926	8450.20	724.71-.73
			unitaire exprimée en poids de linge		8451.10,.29	
			sec excédant 10 kg; machines pour le			
			nettoyage à secs machines à sécher les			

			tissus ou ouvrages en matières textiles,			
			d'une capacité unitaire exprimée en			
			poids de linge sec excédant 10 kg			
		44623	Machines à coudre autres que les machines	2926	8452.21-.29	724.35
			à coudre les feuillets et machines à			
			coudre de type ménager			
	4463	44630	Machines et appareils pour la préparation,	2926	8453.10-.80	724.81-.85
			le tannage, ou le travail des cuirs ou			
			peaux ou pour la fabrication ou la			
			réparation des chaussures ou autres ouvrages			
			en cuirs ou en peau, autres que les			
			machines à coudre			
	4464	44640	Parties des machines et appareils rangés	2926	8448.20-.59	724.39,.49,
			dans la classe 4461; parties des machines		8450.90	.67,.68,
			et appareils rangés dans la sous-classe		8451.90	.88,.9
			44621, à l'exclusion des parties de		8452.30-.90	
			machines et appareils pour la fabrication		8453.90	
			ou le finissage du feutre ou des nontissés			
			et des formes de chapelleries parties des			
			machines et appareils rangés dans la			
			sous-classe 446221 parties des machines à			
			laver le linge et des machines à sécher les			
			textiles, d'une capacité unitaire exprimée			
			en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg;			
			parties des machines et appareils rangés			
			dans la sous-classe 44623 (y compris les			
			aiguilles, meubles, embases et couvercles			
			pour machines à coudre); parties des			

			machines et appareils rangés dans la			
			sous-classe 44630			
447			Armes, munitions et leurs parties			
	4471	44710	Chars et automobiles blindées de combat et	2927	8710	891.11
			leurs parties			
	4472	44720	Arme de guerre, autres que les revolvers,	2927	9301	891.12
			pistolets et armes blanches			
	4473	44730	Revolvers, pistolets et autres armes à feu	2927	9302-9304	891.14.,3
			et engins similaires autres armes			

Groupe	classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4474	44740	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles	2927	9306	891.2
			et munitions et projectiles de guerre			
			similaires et leurs parties# cartouches et			
			autres munitions et projectiles et leurs			
			parties, y compris les chevrotines, plombe			
			de chasse et bourres pour cartouches			
	4475	44750	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres	2899	9301	891.13
			armes blanches, leurs parties et leurs			
			fourreaux			
	4476	44760	Parties des armes de guerre et autres armes	2927	9305	891.9
448			Appareils ménagers et leurs parties			
	4481		Appareils électroménagers réfrigérateurs			
			et machines à sécher le linge, non			
			électriques			
		44811	Réfrigérateurs et congélateurs de type	2930	8418.10-.40	775.2
			ménager, électriques et non électriques			
		44812	machines à laver la vaisselle et machines	2930	8422.11	775.1..3
			à laver ou à sécher le linge, de type		8450.11-.19	
			ménager, électriques ou non électriques		8451.21	
		44813	Couvertures chauffantes électriques	2930	6301.10	775.85
		44814	Machines à coudre de type ménager	2926	8452.10	724.33
		44815	ventilateurs et hottes aspirantes à	2930	8414.51,.60	743.41..45
			extraction ou à recyclage, de type			
			ménager			
		44816	Autres appareils électroménagers (y compris	2930	8509.10-.80	775.41,.42.
			les aspirateurs de poussières, les		8510.10,.20	.71-.73,

			broyeurs pour déchets de cuisine, les		8516.31-.40,	.83,.84,
			broyeurs et mélangeurs pour aliments, les		.71-.79	.87
			rasoirs, les sèche-cheveux, les fers à			
			repasser, les appareils pour la préparation			
			du café, les grille-pain)			
		44817	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques;	2930	8516.10-.29,	775.81..82,
			appareils électriques pour le chauffage		.50,.60	.86
			des locaux et du sol; fours, cuisinières,			
			réchauds, tables de cuisson, grils et			
			rôtissoires			
		44818	Résistances chauffantes, autres que celles	2930	8516.80	775.88
			en charbon			
	4482		Appareils de cuisson ou de chauffage à usage			
			domestique, non électriques			
		44821	Appareils de cuisson et chauffe-plats non	2930	7321.11-.13	697.31,.34
			électriques, à usage domestique, en fonte,		7417	
			fer ou acier; appareils can électriques			
			de cuisson ou de chauffage, à usage			
			domestique, en cuivre			
		44822	Poiles, chaudières à foyer, braseros et	2930	7321.81-.83	697.32
			appareils non électriques similaires à			
			usage domestique (autres que les appareils			
			de cuisson et les chauffe-plats) en fonte,			
			fer ou acier			
		44823	Radiateurs pour le chauffage central, à	2812	7322.11..19	812.11
			chauffage non électrique, en fonte, fer			
			ou acier			
		44824	Générateurs et distributeurs d'air chaud,	2930	7322.90	812.15

			à chauffage non électrique, comportant			
			un ventilateur ou une soufflerie			
			à moteur, en fonte, fer ou acier			
		44825	Chaudières pour le chauffage central conçues	2930	8403.10	812.17
			pour produire de l'eau chaude ou de la			
			vapeur à basse pression			
		44826	Chauffe-eau non électriques à chauffage	2930	8419.11..19	741.81..82
			instantané ou à accumulation			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITA	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4483		Parties pour les appareils rangés dans les classes 4481 et 4482			
		44831	Parties des appareils ci-après s appareils électromécaniques à usage domestique.	2930	8509.90	775.49,,79,
			rasoirs et tondeuses à moteur électrique		8510.90	.89
			incorporée chauffe-eau et thermoplongeurs		8516.90	
			électriques, appareils électriques pour le chauffage des locaux et du soli			
			appareils électrothermiques pour la coiffure et pour sécher les mains)			
			fers à repasser électriques] autres			
			appareils électrothermiques pour usages domestiques			
		44832	Parties de poêles, chaudières à foyer, cuisinières, barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, en fonte, fer ou acier	2930	7321.90	697.33
		44833	Parties de chaudières pour le chauffage central, conçues pour produire de l'eau chaude ou de la vapeur à basse pression	2930	8403.90	812.19
449			autres machines à usage spécifique et leurs parties			
	4491		Autres machines et appareils à usages spécifiques			
		44911	Essoreuses centrifuges à linge	2929	8421.12	743.55
		44912	séchoirs pour le bois, les pâtes à papier, papier ou carton et autres matières, à l'exclusion des produits agricoles	2929	8419.32,,39	741.85,1.86
		44913	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses celluliques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du cartons machines et appareils (à l'exclusion des machines	2929	8439.10-30	725.1,,2
					8441.10-.80	

			et appareils pour le brochage et la			
			reliure) pour le travail de la pâte à			
			papier, du papier ou du carton			
		44914	Machines et appareils pour le brochage	2929	8440.10	726.31,,51,
			ou la reliures machines à composer les		8442.10-.30	.59,.6,
			caractères ou à usages similaires;		8443.11,,19,	.81
			machines et appareils à imprimer et leurs		.21-.60	
			machines auxiliaires (à l'exclusion des			
			machines et appareils à imprimer offset			
			de bureau alimentés en feuilles)			
		44915	Machines et appareils n.c.a. pour le	2929	8477.10-.80	728.42
			travail du caoutchouc ou des matières			
			plastiques ou pour la fabrication de			
			produits en ces matières			
		44916	Châssis de fonderies plaques de fond pour	2929	8480	749.1
			moulons modèles pour zoulous)roules pour			
			les métaux (autres que les lingotières),			
			les carbures métalliques. le verre, les			
			matières minérales, le caoutchouc ou les			
			matières plastiques			
		44917	Machines et appareils à usages spécifiques	2929	8401.20	728.41,
			n.c.a. (y compris les machines et appareils		8475.10,,20	.46-.49
			pour la séparation isotopique, pour		8479.40-.89	
			l'assemblage des lampes électriques			
			comportant une enveloppe en verre,			
			pour la fabrication des ouvrages en verre			
			et les machines de corderie)			

Groupe	Classe	sous-classe	Désignation	CITI	Catégories sa	Clcl
	4492		parties n.c.a. de machines à usages spécifiques			
		44921	parties des machines rangées dans la sous-classe 44913	2929	8439.91,.99	725.91,.99
		44922	parties des machines rangées dans la sous-classe 449141 parties des machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles	2929	8440.90	726.89,.9
		44923	parties n.c.a. de machines à laver la vaisselles parties de machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients# parties de machines et appareils à remplir, fermer, capsuler ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et de machines et appareils à gazéifier les boissons# parties d'autres machines et appareils à empaqueter ou emballer les marchandises	2929	8442.40 8443.90	
		44929	Parties des machines et appareils rangés dans la sous-classe 44915; autres parties n.c.a. de machines et appareils à usages spécifiques	2929	8475.90	728.51,.52, .55
DIVISIO N	45		MACHINES DE BUREAU, MACHINES COMPTABLES ET MACHINES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION			
451			Machines de bureau et machines comptables, et leurs parties et accessoires			
	4511	45110	Machines à écrire automatiques et machines pour le traitement des textes	3000	8469.10	751.13
	4512	45120	Autres machines à écrire	3000	8469.21-.39	751.15-.19
	4513	45130	Machines à calculer# machines comptables, caisses enregistreuses, machines à affranchir, à établir les tickets et machines similaires,. colportant un dispositif de calcul	3000	8470	751.2
	4514	45140	Appareils de photocopie à système	3000	9009.11-.30	751.3

			optique ou par contact et appareils			
			de thermocopie			
	4515	45150	Machines et appareils à imprimer alimentés	3000	8443.12	726.55
			en feuilles (offset de bureau)			
	4516	45160	Autres machines et appareils de bureau	3000	8472	751.9
			(y compris les duplicateurs hectogra-			
			phiques ou à stencils, les machines à			
			imprimer les adresses, les distributeurs			
			automatiques de billets de banque, les			
			machines à compter les pièces de monnaie,			
			les appareils à tailler les crayons, et			
			les appareils à perforer à ou agraffer)			
	4517	45170	Parties et accessoires des machines	3000	8473.10-.29,	759.91-.95
			et appareils rangés dans les		.40	
			sous-classes 45110 à 45130, 45150,			
			45160, à l'exclusion des coffrets,			
			housses et similaires et des parties et			
			accessoires des machines et appareils			
			de bureau à imprimer alimentés en			
			feuilles (offset de bureau)			
	4518	45180	Parties et accessoires des machines	3000	9009.90	759.1
			et appareils rangés dans la			
			sous-classe 45140			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
452			Machines comptables et leurs parties et accessoires			
	4521	45210	Machines automatiques de traitement de l'information, analogiques ou hybrides	3000	8471.10	752.1
	4522	45220	Machines automatiques de traitement de l'information, numériques, comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement, une unité d'entrée et une unité de sortie	3000	8471.20	752.2
	4523	45230	Unités de traitement numériques pour machines automatiques de traitement de l'information (y compris celles comportant, sous une même enveloppe, des unités de mémoire et/ou des unités d'entrée ou de sortie)	3000	8471.91	752.3
	4524	45240	unités d'entrée ou de sortie, mime présentées avec le reste d'un système et pouvant comporter, sous la mime enveloppe, des unités de mémoire	3000	8471.92	752.6
	4525	45250	Unités de mémoire pour machines automatiques de traitement de l'information	3000	6471.93	752.7
	4526	45260	Autres machines de traitement de l'information (y compris les lecteurs magnétiques ou optiques, les machines de mise d'informations sur support)	3000	8471.99	752.9
	4527	45270	Parties et accessoires des machines et appareils rangés dans les sous-classes 42210 à 42260, à l'exclusion des coffrets, housses et similaires	3000	8473.30	759.97
DIVISION	46		MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES			
461			Moteurs, génératrices et transformateurs électriques et leurs parties			
	4611		Moteurs, génératrices et machines électriques similaires			

		46111	Moteurs d'une puissance n'excédant pas	3110	8501.10,	716.1,,2
			37,5 Mi autres moteurs à courant continu		.31-.34	
			génératrices à courant continu			
		46112	Moteurs universels d'une puissance	3110	8501.20,	716.3
			excédant 37,5 Mi autres moteurs à		.40-.53,	
			courant alternatif génératrices à		.61-.64	
			courant alternatif (alternateurs)			
		46113	Groupes électrogènes et convertisseurs	3110	8502	716.4,,5
			rotatifs électriques			
	4612		Transformateurs électriques, convertisseurs			
			électriques statique& et bobines de			
			réactance et *elfe			
		46121	Transformateurs électriques	3110	8504.21-.34	171.1
		46122	Ballasts pour lampes ou tubes à décharges	3110	8504.108.40,	771.21-.25
			convertisseurs statiques# autres bobines		.50	
			de réactance et autres selfs			
	4613		Parties des machines et appareils rangés			
			dans les classes 4611 et 4612			
		46131	Parties de moteurs électriques, génératrices	3110	8503	716.9
			et machines similaires			
		46132	Parties de transformateurs électriques,	3110	8504.90	771.29
			convertisseurs statiques, bobines de			
			réactance et selfs			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
462			Appareils de distribution et de commande			
			de l'électricité et leurs parties			
	4621		Appareils de distribution ou de commande			
			de l'électricité			
		46211	Appareillage pour la coupure, le section-	3120	8535	772.4
			nement, la protection, le branchement,			
			le raccordement ou la connexion des			
			circuits électriques pour une tension			
			excédant 1 000 V			
		46212	Appareillage pour la coupure, le section-	3120	8536	772.5
			nement, la protection, le branchement,			
			le raccordement ou la connexion des			
			circuits électriques pour une tension			
			n'excédant pas 1 000 V			
		46213	Tableaux, consoles, armoires et autres	3120	8537.10	772.61
			supports comportant des appareils pour			
			la coupure, etc., pour la commande ou			
			la distribution électrique, pour une			
			tension n'excédant pas 1 000 V			
		46214	Tableaux, consoles, armoires et autres	3120	8537.20	772.62
			supports, comportant des appareils pour			
			la coupure, etc., pour la commande ou			
			la distribution électrique, pour une			
			tension excédant 1 000 V			
	4622	46220	Parties des appareils de distribution ou	3120	8538	772.8
			de commande d'électricité			
463			Fia et cibles isolés; cibles de fibres			
			optiques			
	4631	46310	Fils pour bobinages isolée	3130	8544.11,.19	773.11
	4632	46320	Cibles coaxiaux et autres conducteurs	3130	8544.20	773.12
			électriques coaxiaux			
	4633	46330	Jeux de fils pour bougies d'allumage et	3190	8544.30	773.13
			autres jeux de fils des types utilisés			
			dans les moyens de transport			
	4634	46340	Autres conducteurs électriques pour	3130	8544.41-.59	773.14,.15

			tensions n'excédant pas 1 000 V			
	4635	46350	Autres conducteurs électriques pour	3130	8544.60	773.17
			tensions excédant 1 000 V			
	4636	46360	Cibles de fibres optiques constitués de	3130	8544.70	773.18
			fibres gainées individuellement			
464			Accumulateurs, piles et batteries de piles			-
			électriques, et leurs parties			
	4641	46410	Piles et batteries de piles électriques	3140	8506.11-.20	778.11
	4642	46420	Accumulateurs électriques	3140	8507.10-.80	778.12
	4643	46430	Parties de piles et de batteries de piles	3140	8506.90	778.17,.19
			électriques et d'accumulateurs électriques		8507.90	
			(y compris les séparateurs)			
465			Lampes et tubes électriques à incandescence			
			ou à décharge; lampes à arc; appareils			
			d'éclairages et leurs parties			
	4651	46510	Lampes et tubes électriques à incandescence	3150	8539.10-.40	778.21-.24
			ou à décharge; lampes à arc			
	4652	46520	lampe"clair, cubes-éclair et similaires	3150	9006.62	881.12
			pour la photographie			

groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4653		Appareils d'éclairage			
		46531	lampes électriques portatives destinées	3150	8513.10	813.11-.13,
			à fonctionner au moyen de leur propre		9405.10..20,	,17., 2
			source d'énergie (à l'exclusion des		.50.,60	
			appareils d'éclairage des automobiles			
			ou des cycles); appareils d'éclairage			
			électriques à suspendre ou à fixer au			
			plafond ou au mur (à l'exclusion de			
			ceux utilisés pour l'éclairage des			
			espaces ou voies publiques) ; lampes de			
			chevet. lampes de bureau et lampadaires			
			d'intérieur, électriques; appareils			
			d'éclairage non électriques, lampes			
			réclames, enseignes lumineuses, plaques			
			indicatrices lumineuses et articles			
			similaires			
		46532	guirlandes électriques des types utilisés	3150	9405.30	894.41
			pour les arbres de Noël			
		46539	Autres appareils d'éclairage électriques	3150	9405.40	813.15
			(y compris ceux des types utilisés pour			
			l'éclairage des espaces ou des voies			
			publiques)			
	4654		Parties des articles rangés dans les			
			classes 4651 et 4653			
		46541	Parties des lampes et tubes électriques	3150	9539.90	778.29
			à incandescence ou à décharge\$ parties			
			des lampes à arc			
		46542	Parties des lampes électriques portatives	3150	8513.90	813.8..99
			destinées à fonctionner au moyen de leur		9405.99	
			propre source d'énergie (à l'exclusion			
			des appareils d'éclairage des automobiles			
			ou des cycles)» parties n.c.a. d'appareils			
			d'éclairages parties n.c.a. de lampes			
			réclames, d'enseignes lumineuses, de			
			plaques indicatrices lumineuses et			

			d'articles similaires			
469			Autres appareils électriques et leurs			
			parties			
	4691	46910	Appareils et dispositifs électriques	3190	8511.10-.80	77:.31..34
			d'allumage ou de démarrage pour moteur		8512.10-.40	
			à combustion interne génératrices et			
			conjoncteurs-disjoncteurs pour ces moteurs			
			appareils électriques d'éclairage ou de			
			signalisation (à l'exclusion des lampes			
			et tubes électriques à incandescence ou à			
			décharge), essuie-glaces dégivreurs,			
			et dispositifs antibuée électriques,			
			des types utilisés pour cycles ou			
			automobiles			
	4692	46920	Appareils électriques de signalisation	3190	8530.10,.80	778.82,.84
			acoustique ou visuelle autres que pour		8531.10-.80	
			cycles ou automobiles, et à l'exclusion			
			des dispositifs électromécaniques de			
			signalisation, et de régulation du			
			trafic			
	4693	46930	machines à laver la vaisselle, à l'exclusion	3190	8422.19	745.21
			des machines de type ménager			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4694	46940	Appareils électriques n.c.a. (y compris les	3190	8505	778.71.,78,
			électro-aimants; les aimants permanents;		8543.10-.80	-.81
			les accouplements, les embrayages, les			
			variateurs de vitesse et les freins,			
			électromagnétiques» les têtes de levage			
			électromagnétiques» les accélérateurs de			
			particules les générateurs de signaux et			
			et les appareils de galvanotechnique,			
			électrolyse ou électrophorèse)			
	4695	46950	Isolateurs pour l'électricité, autres qu'en	3190	8546.90	773.24..29
			verre ou en céramiques pièces isolantes		8547.90	
			pour machines, appareils ou installations			
			électriques, autres que les pièces			
			isolantes en céramique ou en matières			
			plastiquent tubes isolateurs et leurs			
			pièces de raccordement, en métaux communs,			
			isolés intérieurement			
	4696	46960	Electrodes en charbon, balais en charbon,	3190	8545	778.86
			charbons pour lampes ou pour piles et			
			autres articles en graphite ou en autre			
			carbone, pour usages électriques			
	4697	46970	Parties des articles rangés dans les	3190	8511.90	778.33..35,
			sous-classes 46910 et 469201 parties		8512.90	.79.,83,
			électriques n.c.a. de machines ou		8530.90	.85.,89
			appareils		8531.90	
					8543.90	
					8548	
DIVISION	47		MATERIEL ET APPAREILS DE RADIO, DE TELEVISION			
			ET DE TELECOMMUNICATIONS			
471			Valves et tubes électroniques; éléments			
			électroniques et leurs parties			
	4711	47110	Condensateurs électriques	3210	8532.10-30	778.61-68
	4712	47120	Résistances électriques non chauffantes	3210	8533.10-40	772.31-3S
	4713	47130	Circuits imprimés	3210	8534	772.2
	4714	47140	Lampes, tubes et valves électroniques	3210	8540.11-.89	776.11-27

			à cathode chaude, à cathode froide ou			
			à photocathode (y compris les tubes			
			cathodiques)			
4715	47150		Diodes, transistors et dispositifs	3210	8541.10-.60	776.3.,81
			similaires à semi-conducteurs dispositifs			
			photosensibles à semi-conducteurs diodes			
			émettrices de lumières cristaux piézo-			
			électriques montés			
4716	47160		Circuits intégrés et micro-assemblages	3210	8542.11-.80	776.4
			électroniques			
4717			Parties des articles rangés dans les classes			
			4711. 4712, 4714, 4715 et 4716			
	47171		Parties des articles rangés dans la	3210	8532.90	778.69
			sous-classe 47110			
	47172		Parties des articles rangés dans la	3210	8533.90	772.38
			sous-classe 47120			
	47173		Parties des articles rangés dans les	3210	8540.91,.99	776.29.,88,
			sous-classes 47140 à 47160		8541.90	.89
					8542.90	

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
472			Appareils émetteurs de radio ou de			
			télévision et appareils pour la			
			téléphonie et la télégraphie par fil,			
			leurs parties et accessoires			
	4721		Appareils émetteurs de radio ou de			
			télévisions caméras de télévision			
		47211	Appareils d'émission pour la radio-	3220	8525.10.,20	764.3
			téléphonie,la radiotélégraphie, la			
			radiodiffusion ou la télévision, mime			
			incorporant un appareil de réception ou			
			un appareil d'enregistrement ou de			
			reproduction du son			
		47212	Caméras de télévision	3220	8525.30	764.82
	4722	47220	Appareils électriques pour la téléphonie ou	3220	8517.10-.82	764.1
			la télégraphie par fil			
473			Appareils récepteurs de radio et de			
			télévision] appareils d'enregistrement			
			et de reproduction du son et des images;			
			microphones, haut-parleurs; amplificateurs,			
			etc., appareils récepteurs pour la radio-			
			téléphonie ou la radiotélégraphie			
	4731		Appareils récepteurs de radio et de			
			télévision			
		47311	Appareils récepteurs de radiodiffusion	3230	8527.11.,19,	762.2.,8
			(à l'exclusion des appareils du type		.31-.39	
			utilisé dans les véhicules automobiles),			
			y compris les appareils pouvant recevoir			
			également la radiotéléphonie ou la			
			radiotélégraphie, mime combinés à un			
			appareil d'enregistrement ou de			
			reproduction du son ou à un appareil			
			d'horlogerie			
		47312	Appareils récepteurs de radiodiffusion	3230	8527.21.,29	762.1
			ne pouvant fonctionner qu'avec une source			
			d'énergie extérieure de type utilisé dans			

			les véhicules automobiles, y compris les			
			appareils pouvant recevoir également la			
			radiotéléphonie ou la radiotélégraphie			
		47313	Appareils récepteurs de télévision, même	3230	8528	761
			combinés à un appareil de radiodiffusion			
			ou à un appareil d'enregistrement ou de			
			reproduction du son ou des images			
	4732		Appareils d'enregistrement et de			
			reproduction du son et des images			
		47321	Tourne-disques, électrophones, lecteurs	3230	8519	763.3,
			de cassettes et autres appareils de			.82, 8 3
			reproduction du son (n'incorporant pas			
			de dispositifs d'enregistrement du son)			
		47322	Magnétophones et autres appareils	3230	8520	763.84
			d'enregistrement du son (mime incorporant			
			un dispositif de reproduction du son			
		47323	Appareils d'enregistrement ou de	3230	8521	763.81
			reproduction vidéophoniques			

Groupe	Classe	Sous - classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4733		Microphones, haut-parleurs, écouteurs,			
			amplificateurs appareils récepteurs pour			
			la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie			
		47331	microphones et leurs supports! haut-	3230	8518.10-.50	764.2
			parleurs écouteurs mère combinés avec			
			un microphone= amplificateurs électriques			
			d'audiofréquences appareils électriques			
			d'amplification du son			
		47332	Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie	3230	8527.90	764.81
			ou radiotélégraphie			
474	4740		Partie des appareils rangés dans les			764.9
			classes 4721 à 4733 et 4822			
		47401	Parties des appareils rangés dans la	3220	8517.90	764.91
			sous-classe 47220			
		47402	Parties des appareils rangés dans les	3230	8518.90	764.92..99
			sous-classes 47321 à 47323 et 47331		8522	
		47403	Parties des appareils rangés dans les	32	8529	764.93
			sous-classes 47211. 47212, 47311 à 47313,			
			47332 et 48220			
475			Disques et bandes pour l'enregistrement du			
			son et de l'image			
	4751	47510	Supports préparés pour l'enregistrement	2429	8523	898.4.,5
			du son ou pour enregistrements analogues,			
			mais non enregistrés (à l'exclusion des			
			films cinématographiques)			
	4752	47520	Disques, bandes et autres supports pour	2213	8524	898.6.,7
			l'enregistrement du son ou pour			
			enregistrements analogues, enregistrés			
			(à l'exclusion des films cinématographiques)			
DIVISION	48		INSTRUMENTS ET APPAREILS MEDICAUX, INSTRUMENTS			
			DE PRÉCISION ET D'OPTIQUE, HORLOGERIE			
481			Instruments et appareils médico-chirurgicaux			
			et appareils d'orthopédie			
	4811	48110	Appareils à rayons X et appareils utilisant	3311	9022	774.2
			les radiations alpha, bêta ou gamma			

	4812	48120	Appareils d'électrodiagnostic et appareils	3311	9018.11-.20	774.1
			à rayons ultraviolets et infrarouges			
			pour la médecine, la chirurgie, l'art			
			dentaire ou vétérinaire			
	4813	48130	Autres instruments et appareils	3311	9018.41,.49	872.1
			(à l'exclusion des seringues, aiguilles			
			et instruments similaires), pour l'art			
			dentaire			
	4814	48140	Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de	331	8419.20	741.83
			laboratoires			
	4815	48150	Instruments et appareils pour la médecine.	3311	9018.31-.39,	872.21,.25,
			la chirurgie ou l'art vétérinaire		.50,.90	.29
			(y compris les seringues, aiguilles,			
			cathéters, canules, les instruments			
			et appareils d'ophtalmologie, n.c.a et			
			les appareils électromédicaux n.c.a.)			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	catégories SH correspondantes	CTCI
	4816	48160	Appareils de mécanothérapie; appareils de	3311	9019	872.31,33,
			massages appareils de psychotechnie;		9020	.35
			appareils d'ozonothérapie, d'oxygéo-			
			thérapie, d'aérosolthérapie, appareils			
			respiratoires de réanimation et autres			
			appareils de thérapie respiratoire# autres			
			appareils respiratoires et a saques à gaz			
			(à l'exclusion des moques de protection			
			dépourvus de mécanisme et d'élément			
			filtrant amovible)			
	4817	48170	Articles et appareils d'orthopédie#	3311	9021	899.6
			attelles. gouttières et autres articles			
			et appareils pour fractures] articles et			
			appareils de prothèses appareils de			
			prothèse auditive et autres appareils			
			portés sur la personne, tenus à la min			
			ou implantés dans l'organisme afin de			
			compenser une déficience ou une infirmité			
	4818	48180	Mobilier pour la médecine, la chirurgie,	3311	9402	872.4
			l'art dentaire ou l'art vétérinaires			
			fauteuils pour salon de coiffure et			
			fauteuils similaires, avec dispositif			
			à la fois d'orientation et d'élévation			
482			Instruments et appareils de mesure,			
			de controle, d'essai, de navigation et			
			autres, à l'exclusion des instruments			
			d'optique et de contrôle des processus			
			industriels; leurs parties et accessoires			
	4821		Instruments et appareils de navigation, de			
			météorologie, de géophysique et			
			instruments et appareils similaires			
		48211	Boussoles, y compris les comas de	3312	9014.10-80	874.11
			navigation; autres instruments et			
			appareils de navigation			
		48212	Instruments et appareils de géodésie,	3312	9015.10-80	874.13

			d'hydrographie, d'océanographie,			
			d'hydrologie, de météorologie ,			
			ou de géophysique. à l'exclusion des			
			boussoles; télémètres			
4822	48220		Appareils de radiodétection et de	3312	8526	764.83
			radiosondage (radars), appareils de			
			radionavigation et de radiotélécommande			
4823			Balances de précisions instruments de dessin			
			de calcul, de mesure de longueurs, etc.			
	48231		Balances sensibles à un poids de S cg	3312	9016	874.51
			au soins			
	48232		Tables et machines à dessiner et autres	3312	9017.10..20	874.22
			instruments de dessin, de traçage ou de			
			calcul			
	48233		Instruments de mesure de longueurs, pour	3312	9017.30..80	874.23
			emploi à la min (mètres, micromètres,			
			pièdes à coulisse et calibres), n.c.a.			
4824			Instruments et appareils pour la mesure ou			
			le contrôle de grandeurs électriques, à			
			l'exclusion des compteurs d'électricités			
			instruments et appareils pour la mesure ou			
			la détection des radiations ionisantes			
	48241		Instruments et appareils pour la mesure ou	3312	9030.10	874.71
			la détection des rayonnement* ionisants			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
		48242	oscilloscopes et oscillographes cathodiques	3312	9030.20	874.73
		48243	Instruments et appareils (à l'exclusion	3312	9030.31,,39	874.75
			des oscilloscopes et oscillographes			
			cathodiques) pour la mesure et le			
			contrôle de la tension, de l'intensité,			
			et de la résistance ou de la puissance,			
			sans dispositif enregistreur (à			
			l'exclusion des coapteurs d'électricité)			
		48244	Instruments et appareils (à l'exclusion	3312	9030.40	874.77
			des oscilloscopes et oscillographes			
			cathodiques) pour la télécommunication			
		48245	Instruments et appareils pour la mesure ou	3312	9030.81,,89	874.78
			le contrôle de grandeurs électriques,			
			n. c. a.			
	4825		Densimètres, aéromètres, pèse-liquides et			
			instruments flottants similaires,			
			thermomètres. pyromètres, baromètres,			
			hygromètres et psychomètres, instruments			
			et appareils pour la mesure ou le controle			
			du débit, du niveau, de la pression ou			
			d'autres caractéristiques variables des			
			liquides ou des gaz, à l'exclusion des			
			instruments et appareils de navigation,			
			d'hydrologie ou de météorologie, des			
			compteurs à gaz ou à liquides, des			
			instruments et appareils de régulation			
			et le controle automatiques et des			
			instruments et appareils pour analyses			
			physiques ou chimiques, pour essais de			
			viscosité, de porosité, de dilatation, de			
			tension superficielle ou similaires, ou			
			pour mesures calorimétriques, acoustiques			
			ou photométriques			
		48251	Densimètres, aéromètres, pèse-liquides et	3312	9025.11-.80	874.55
			instruments flottants similaires,			

			thermomètres, pyromètres, baromètres,			
			hygromètres et psychromètres			
		48252	Instruments et appareils pour la mesure	3312	9026.10-.80	874.31-.37
			ou le contrôle du débit, du niveau, de			
			la pression ou d'autres caractéristiques			
			variables des liquides ou des gaz, à			
			l'exclusion des instruments et appareils			
			de navigation, d'hydrologie ou de			
			météorologie, des compteurs de gaz ou			
			de liquides et des instruments et			
			appareils pour la régulation et le			
			contrôle automatiques			
		46253	Instruments et appareils pour analyses	3312	9027.10-.80	874.41-.46
			physiques ou chimiques. pour essais			
			de viscosité, de porosité, de dilatation,			
			de tension superficielle ou similaires ou			
			pour mesures calorimétriques, acoustiques			
			ou photométriques			
	4826		Autres instruments et appareils de			
			mesure, de vérification et de contrôle			
		48261	Microscopes (à l'exclusion des microscopes	3312	9012.10	871.31
			optiques) et diffractographes			
		48262	Machines et appareils d'essais des	3312	9024.10,.80	874.53
			propriétés mécaniques des matériaux			
		48263	Compteurs de gaz, de liquides ou	3312	9028.10-.30	873.11-.15
			d'électricité			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
		48264	Compteurs de tours, compteur& de production,	3312	9029.10,.20	873.21,.25
			taximètres, compteurs kilométriques,			
			podomètres et similaires, indicateurs de			
			vitesse et tachymètres, à l'exclusion des			
			instruments et appareils d'hydrographie			
			et de météorologies stroboscopes			
		48265	Instruments, appareils et machines de	3312	9031.10-.80	874.25
			assure ou de controle n.c.a.			
	4827	48270	Instruments et appareils pour la régulation	3313	9032.10-.89	874.61-.65
			ou le contrôle automatiques			
	4828		Parties et accessoires des instruments et			
			appareils rangés dans les classes 4821			
			et 4823 à 4827			
		48281	Parties et accessoires des instruments et	3312	9014.90	874.12,.14,
			appareils rangés dans les sous-classes		9015.90	.24,.26,
			48211, 48212, 48232 et 48233, 48241		9017.90	.39,.49,
			à 48245, 48251 à 48253, 482621 microtomes;		9024.90	.54,.56,
			parties et accessoires n.c.a. pour		9025.90	.79,.9
			machines, instruments et appareils		9026.90	
			d'optique, de photographie ou de cinéma-		9027.90	
			tographie, de assure, de contrôle ou de		9030.90	
			précision, instruments et appareils		9031.90	
			médicochirurgicaux		9033	
		48282	Parties et accessoires des instruments et	3312	9012.90	871.39
			appareils rangés dans la sous-classe 48261			
		48283	Parties et accessoires des instruments et	3312	9028.90	873.19,.29
			appareils rangés dans les sous-classes		9029.90	
			48263 et 48264			
		48284	parties et accessoires des instruments et	3313	9032.90	874.69
			appareils rangés dans la sous-classe 48270			
483			Instruments d'optique et matériel			
			photographique et leurs parties et			
			accessoires			
	4831		Instruments d'optique			
		48311	Fibres optiques et faisceaux de fibres	3320	9001	884.1,

			optiques& câbles de fibres optiques		9002.19,	.32-.39
			(à l'exclusion de ceux constitués		.20,.90	
			de fibres gainées individuellement)&			
			matières polarisantes en feuilles			
			ou en plaques& lentilles, prismes.			
			miroirs et autres éléments d'optique			
			(à l'exclusion de ceux en verre non			
			travaillé optiquement), même montés,			
			autres que pour appareils de prise de			
			vues, projecteurs ou appareils photo			
			graphiques d'agrandissement ou de			
			réduction			
		48312	Lunettes (correctrices, protectrices ou	3320	9004	884.23
			autres) et articles similaires			
		48313	Montures de lunettes ou d'articles -	3320	9003.11,.19	884.21
			similaires			
		48314	Jumelles, longues-vues, lunettes	3320	9005.10..80	871.11 ₁ .15 ₉
			astronomiques, télescopes optiques&		9011.10-.80	.41-.45
			autres instruments d'astronomie, à			
			l'exclusion des appareils de radio			
			astronomie& microscopes optiques			
		48315	Dispositifs à cristaux liquides n.c.a.;	3320	9013.10-.80	871.91-.93
			lasers, autres que les diodes laser;			
			autres appareils et instrumenta			
			d'optique D.C.O.			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
	4832		matériel photographique			
		48321	Objectifs pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction	3320	9002.11	884.31
		48322	Appareils photographiques (y compris les caméras cinématographiques)	3320	9006.10-.59 9007.11..19	881.11..21
		48323	Projecteurs cinématographiques, projecteurs de diapositives et autres projecteurs d'images fixes à l'exclusion des lecteurs de microformats	3320	9007.21.,29 9008.10..30	881.22.,32
		48324	appareils et dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes-éclair; appareils photographiques d'agrandissement ou de réductions appareils et matériel pour laboratoires photographiques n.c.a.; négatoscopes et écrans pour projections	3320	9006.61..69 9008.40 9010.10-.30	881.13..33, .35
	4833	48330	Lecteurs de microfilms, de microfiches ou d'autres microformats	3320	9008.20	881,31
	4834		Plaques et films photographiques et film à développement et tirage instantanés. sensibilisés, non impressionnés\$ préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, adhésifs et préparations similaires			
		48341	Plaques et films photographiques et films à développement et tirage instantanés, sensibilisés. non impressionnés	2429	3701-3703	882.2-.4
		48342	Préparations chimiques pour usages photographiques. à l'exclusion des vernis, adhésifs et préparations similaires; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour	2429	3707	882.1

		ces mêmes usages et prêt; à l'emploi			
	4835	Parties des articles rangés dans les			
		classes 4831 à 4833			
	48351	Parties et accessoires des articles	3320	9005.90	871.19,.49.
		rangés dans les sous-classes 48314		9011.90	.99
		et 48315		9013.90	
	48352	Parties des montures de lunettes ou	3320	9003.90	884.22
		d'articles similaires			
	48353	Parties et accessoires pour les articles	3320	9006.91..99	881.14,.15,
		rangés dans la sous-classe 483226 parties		9007.91..92	.23,.24,
		et accessoires de projecteurs cinéma-		9008.90	.34,.36
		tographiques; parties et accessoires		9010.90	
		d'appareils et dispositifs pour la			
		production de la lumière-éclair en			
		photographia; parties et accessoires			
		des projecteurs d'images fixes			
		(à l'exclusion des projecteurs			
		cinématographiques) et d'appareils			
		photographiques d'agrandissement ou de			
		réductions parties et accessoires n.c.a.			
		d'appareils et de matériel pour			
		laboratoires photographiques; parties			
		et accessoires de négatoscopes et			
		d'écrans de projection			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
484			Horlogerie			
	4841	48410	Montres	3330	9101	885.3,.4
					9102	
	4842	48420	Horloges	3330	9103-9105	885.7
	4843	48430	Appareils de contr8le du temps et compteurs	3330	9106	885.94,.95
			de temps et interrupteurs horaires, munis		9107	
			d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur			
			synchrone			
	4844	48440	Mouvements de montres et d'horlogerie	3330	9108-9110	885.5,.96.
						.98
	4849	48490	Autres parties de mitres, réveils,	3330	9111	885.91,.92,
			pendules et horloges (y compris les		9112	.97,.99
			pierres, les boîtiers, les cages et		9113.10,.20	
			cabinets et les bracelets en métal)		9114	
DIVISION	49		MATÉRIEL DE TRANSPORT			
491			Véhicules automobiles, remorques et			
			semi-remorques; leurs parties et			
			accessoires			
	4911		Véhicules automobiles			
		49111	Tracteurs routiers pour semi-remorques	3410	8701.20	783.2
		49112	Véhicules automobiles pour le transport	3410	8702	783.1
			en commun des personnes			
		49113	Voitures de tourisme et autres véhicules	3410	8703.21-.90	7a1.2
			automobiles principalement conçus pour			
			le transport des personnes (autres que			
			les véhicules automobiles pour le			

			transport en commun des personnes, les			
			véhicules spécialement conçus pour se			
			déplacer sur la neige et les véhicules			
			spéciaux pour le transport de personnes			
			sur les terrains de golf et véhicules			
			similaires)			
		49114	Tomberaux automoteurs conçus pour être	3410	8704.10	782.11
			être utilisés en dehors du réseau			
			routier			
		49115	Véhicules automobiles n.c.a. pour le	3410	8704.21-.90	782.19
			transport des marchandises			
		49116	Camions grues	3410	8705.10	782.21
		49117	Véhicules automobiles pour le transport	3410	8703.10	781.1
			des personnes, spécialement conçus pour			
			se déplacer sur la neige & véhicules			
			spéciaux pour le transport de personnes			
			sur les terrains de golf et véhicules			
			similaires			
		49119	Véhicules automobiles à usages	3410	8705.20-.90	782.23-.29
			spéciaux n.c.a.			
	4912		Parties et accessoires n.c.a. de véhicules			
			automobiles			
		49121	Châssis de véhicules automobiles équipés	3410	8706	784.1
			de leur moteur			
		49129	Autres parties et accessoires n.c.a. de	3430	8708.10	784.31,
			véhicules automobiles (y compris		.31-.99	.33-.39
			freins, boîtes de vitesses, essieux,			
			roues, amortisseurs de suspension,			

			radiateurs, silencieux, tuyaux			
			d'échappement, embrayages, volants,			
			colonnes et boîtiers de direction et			
			leurs parties)			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
492			Carrosseries de véhicules automobiles;			
			remorques et semi-remorques; leurs			
			parties et accessoires			
	4921	49210	Carrosseries de véhicules automobiles	3420	8707	784.2
	4922		Remorques et semi-remorques* conteneurs			
		49221	Cadres et conteneurs spécialement conçus	3420	8609	786.3
			et équipés pour un ou plusieurs modes			
			de transport			
		49222	Remorques et semi-remorques pour	3420	8716.10	786.1
			l'habitation ou le camping, du type			
			caravane			
		49229	Autres remorques et semi-remorques	3420	8716.31-.40	786.22..29,
			(y compris celles pour le transport			.83
			des marchandises), à l'exclusion des			
			remorques et semi-remorques autochargeuses			
			ou autodéchargeuses pour usages agricoles			
	4923		Parties des articles rangés dans les			
			classes 4921 et 4922			
		49231	Parties et accessoires des articles	3430	8708.21,.29	784.32
			rangés dans la sous-classe 49210			
		49232	Parties de remorques et de semi-remorques;	3420	8716.90	786.89
			parties d'autres véhicules non			
			automobiles			
493			Navires			
	4931		Navires de commerce et navires de guerre			
		49311	Paquebots, bateaux de croisière et bateaux	3511	8901.10	793.28

			similaires principalement conçus pour le			
			transport de personnes; transbordeurs			
		49312	Bateaux-citernes	3511	8901.20	793.22
		49313	Bateaux frigorifiques autres que les	3511	8901.30	793.26
			bateaux citernes			
		49314	Autres bateaux pour le transport de	3511	8901.90	793.27
			marchandises et autres bateaux conçus			
			à la fois pour le transport de personnes			
			et de marchandises			
		49315	Bateaux de pichet navires-usines et autres	3511	8902	793.24
			bateaux pour le traitement ou la aise en			
			conserves des produits de la pêche			
		49316	Remorqueurs et bateaux-pousseurs	3511	8904	793.7
		49319	Autres bateaux (y compris les bateaux-	3511	8905.10,.90	793.29..51.
			phares, les bateaux-pompes, les bateaux-		8906	.59
			dragueurs, les pontons-grues, les docks			
			flottants, les navires de guerre et les			
			bateaux de sauvetage autres qu'à rames),			
			à l'exclusion des plates-formes de forage			
			ou d'exploitation, flottantes ou			
			submersibles			
	4932	49320	Plates-formes de forage ou d'exploitation,	3511	8905.20	793.55
			flottantes ou submersibles			
	4939	49390	Autres engins flottants	3511	8907	793.9
494			Bateaux et embarcations de plaisance et			
			de sport			
	4941	49410	Bateaux à voiles (autres que gonflables),	3512	8903.91	793.12
			même avec moteur auxiliaire			

	4949	49490	Autres bateaux et embarcations de plaisance	3512	8903.10,.92	793.11..19
			ou de sports bateaux à rames et canoës		.99	

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories SH correspondantes	CTCI
495			Véhicules et matériel roulant pour voies			
			ferrées ou similaires et leurs parties			
	4951		locomotives, locotracteurs et tendeurs			
		49511	Locomotives et locotracteurs à source	3520	8601.10	791.11
			extérieure d'électricité			
		49512	Locomotives diesels-électriques	3520	8602.10	791.21
		49519	Autres locomotives et locotracteurs;	3520	8601.20	791.15;.29
			tendeurs		8602.90	
	4952	49520	Automotrices et autorails (à l'exclusion	3520	8603	791.6
			des véhicules pour l'entretien ou le			
			service des voies ferrées ou similaires)			
	4953		Autre matériel ferroviaire roulant; matériel			
			fixe de voies ferrées ou similaires;			
			appareils mécaniques de régulation du			
			trafic			
		49531	Véhicules pour l'entretien ou le service	3520	8604	791.81
			des voies ferrées ou similaires, mise			
			autopropulsés			
		49532	voitures à voyageurs, fourgons à bagages,	3520	8605	791.7
			voitures postales et autres voitures			
			spéciales pour voies ferrées ou			
			similaires (à l'exclusion des véhicules			
			pour l'entretien ou le service)			
		49533	Wagons pour le transport sur rails de	3520	8606	791.82
			marchandises			
	4954	49540	Parties de locomotives ou de matériel roulant	3520	8607	791.91;.99

			pour voies ferrées ou similaires; matériel		8608	
			fixe de voies ferrées ou similaires et ses			
			parties appareils mécaniques (y compris			
			électromécaniques) de signalisation, de			
			sécurité, de contrôle ou de commande pour			
			voies ferrées ou similaires, routières ou			
			fluviales, aires ou parcs de stationnement,			
			installations portuaires ou aérodromes			
			leurs parties			
496			Véhicules aériens et spatiaux et leurs parties			
	4961		Dallons et dirigeables; planneurs, ailes delta			
			et autres véhicules aériens non conçus pour			
			la propulsion à moteur			
		49611	Planneurs et ailes delta	3530	8801.10	792.81
		49612	Dallons et dirigeables autres véhicules	3530	8801.90	792.82
			aériens non conçus pour la propulsion à			
			moteur			
	4962		Levions et hélicoptères			
		49621	Hélicoptères	3530	8802.11,.12	792.1
		49622	Avions et autres véhicules aériens à	3530	8802.20	792.2
			moteur, d'un poids à vide n'excédant			
			pas 2 000 kilos			
		49623	Avions et autres véhicules aériens à	3530	8802.30..40	792.3,.4
			moteur d'un poids à vide excédant			
			2 000 kilos			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI	Catégories 88	CTCI
	4963	49630	Véhicules spatiaux et leurs véhicules	3530	8802.50	792.5
			lanceurs			
	4964	49640	Parties de véhicules aériens et spatiaux	3530	8803	792.9
499			Autre matériel de transport et leurs parties			
	4991		motocycles et side-cars			
		49911	motocycles et cycles équipés d'un moteur	3591	8711.10	785.11
			auxiliaire, à piston alternatif, d'une			
			cylindrée n'excédant pas 50 cm ³			
		49912	motocycles et cycles équipés d'un moteur	3591	8711.20-50	785.13-17
			auxiliaire à piston alternatif, d'une			
			cylindrée excédant 50 cm ³			
		49913	motocycles et cycles équipés d'un moteur	3591	8711.90	785.19
			auxiliaire autre qu'à piston alternatifs			
			side-cars			
	4992		Bicyclettes et véhicules pour invalides			
		49921	Bicyclettes et autres cycles sans moteur	3592	8712	785.2
		49922	Véhicules pour invalides	3592	8713	785.31
	4993	49930	Véhicules n.c.a., non automobiles	3599	8716.80	786.85
	4994		Parties des véhicules rangés dans les			
			classes 4991 et 4992			
		49941	Parties et accessoires de motocycles et	3591	8714.11..19	785.35
			side-cars			
		49942	Parties et accessoires de bicyclettes et	3592	8714.20-.99	785.36,,37
			autres cycles sans moteur et de			
			véhicules pour invalides			

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
SECTION 5			TRAVAUX ET OUVRAGES DE CONSTRUCTION BIENS FONCIERS	
DIVISION 51			TRAVAUX DE CONSTRUCTION	
511			Travaux de préparation des sites et chantiers de construction	
	5111	51110	Travaux d'étude de sites	4510
	5112	51120	Travaux de démolition	4510
	5113	51130	Travaux de remblayage et de déblaiement de sites	4510
	5114	51140	Travaux de fouille et de terrassement	4510
	5115	51150	Travaux de préparation de sites en vue de l'exploitation minière	4510
	5116	51160	Travaux d'échafaudage	4520
512			Travaux de construction de bâtiments	
	5121	51210	Maisons à un ou deux logements	4520
	5122	51220	Immeubles collectifs	4520
	5123	51230	Entrepôts et bâtiments industriels	4520
	5124	51240	Bâtiments commerciaux	4520
	5125	51250	Bâtiments abritant des activités de spectacle	4520
	5126	51260	Bâtiments abritant des hôtels ou restaurants et bâtiments similaires	4520
	5127	51270	Bâtiments scolaires	4,20
	5128	51280	Bâtiments sanitaires	4520
	5129	51290	Autres bâtiments	4520
513			Travaux de construction d'ouvrages de génie civil	
	5131	51310	Autoroutes (à l'exclusion des autoroutes sur piliers), rues, routes, voies ferrées et pistes d'aérodromes	4520
	5132	51320	Fonts, autoroutes sur piliers, tunnels et ouvrages ferroviaires souterrains	4520
	5133	51330	Voies navigables, ports, barrages et autres ouvrages hydrauliques	4520
	5134	51340	Conduites, lignes de communication et lignes (câbles) de transport d'électricité à grande distance	4520
	5135	51350	Conduites et câbles de réseaux urbains] installations urbaines auxiliaires	4520
	5136	51360	Ouvrages de construction destinés à l'exploitation minière et au secteur manufacturier	4520
	5137		Ouvrages de construction destinés aux sports et loisirs	

	51371	Stades et terrains de sports	4520
	51372	Autres installations sportives et récréatives (piscines, courts de tennis, terrains de golf)	4520
	5139	51390 Travaux de génie civil n.c.a.	4520
514	5140	51400 Assemblage et construction d'ouvrages préfabriqués	4520
515		Travaux d'entreprises de construction spécialisées	
	5151	51510 Travaux de fondation, y compris le battage des pieux	4520
	5152	51520 Forage des puits d'eau	4520
	5153	51530 Couverture et étanchéité extérieure	4520
	5154	51540 Travaux du béton	4520
	5155	51550 Travaux de cintrage et montage des ossatures métalliques(y compris les travaux de soudure)	4520

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
	5156	51560	Travaux de maçonnerie	4520
	5159	51590	Autres travaux d'entreprises de construction spécialisées	4520
516			Travaux de pose d'installations	
	5161	51610	Pose d'installations de chauffage, de ventilation et de climatisation	4530
	5162	51620	Pose d'installations de distribution d'eau et de tout-à-l'égout	4530
	5163	51630	Pose d'appareils à gaz	4530
	5164		Pose d'installations électriques	
		51641	Pose d'installations et appareillages électriques	4530
		51642	Travaux d'installation de systèmes d'alarme contre incendie	4530
		51643	installation de systèmes d'alarme contre le vol	4530
		51644	Installation d'antennes d'immeubles	4530
		51649	Autres travaux de pose d'installations électriques	4530
	5165	51650	Travaux d'isolation (isolation des installations électriques, étanchéité, isolation thermique et isolation acoustique)	4530
	5166	51660	Pose de clôtures et de grilles	
	5169	51691	Autres travaux de pose d'installations	4530
		51699	Autres travaux de poste d'installations n.c.a.	4530
517			Travaux d'achèvement et de finition des bâtiments	
	5171	51710	Travaux de vitrerie et pose de vitrages	4540
	5172	51720	Travaux de plâtrerie	4540
	5173	51730	Travaux de peinture	4540
	5174	51740	Pose de carreaux de dallage et de revêtement mural	4540
	5175	51750	Autres travaux de revêtement des sols et des murs, y compris la pose de papiers muraux	4540
	5176	51760	Travaux de charpente et de menuiserie (bois et métal)	4540
	5177	51770	Travaux de marbrerie décorative intérieure	4540
	5178	51780	Travaux de ferronnerie décorative intérieure	4540
	5179	51790	Autres travaux d'achèvement et de finition des bâtiments	4540
518	5180	51800	Services de location de matériel de construction ou de démolition pour bâtiments ou ouvrages de génie civil, avec opérateur	4550
DIVISION 52			OUVRAGE DE CONSTRUCTION	
521			Bâtiments	
	5211		Bâtiments d'habitation	
		52111	Maison à un ou deux logements	4520

	\$2119	Autres bâtiments d'habitation	4520
5212		Bâtiments autres que d'habitation	
	52121	Entrepôts et bâtiments industriels	4520
	52122	Bâtiments commerciaux	4520
	52123	Bâtiments abritant des activités de spectacle	4520
	52124	Bâtiments abritant des hôtels ou restaurants et bâtiments similaires	4520
	52125	Bâtiments scolaires	4520
	52126	Bâtiments sanitaires	4520
	52129	Autres bâtiments	4520

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
522			Ouvrages de génie civil	
	5221		Autoroutes (à l'exclusion des autoroutes sur piliers), rues, routes, voies ferrées et pistes d'aérodromes	
		52211	Autoroutes (à l'exclusion des autoroutes sur piliers), rues, et routes	4520
		52212	Voies ferrées	4520
		52213	Pistes d'aérodromes	4520
	5222		Ponts, autoroutes sur piliers, tunnels et ouvrages ferroviaires souterrains	
		52221	Ponts	4520
		52222	Autoroutes sur piliers	4520
		52223	Tunnels	4520
		52224	Ouvrages ferroviaires souterrains	4520
	5223		voies et conduites d'eau, ports, barrages et autres ouvrages hydrauliques	
		52231	Aqueducs et autres voies et conduites d'eau, à l'exclusion des conduites sur grande distance et des conduites de réseaux urbains	4520
		52232	Ports, rivières, canaux et installations connexes	4520
		52233	Barrages	4520
		52234	Ouvrages d'irrigation et de protection contre les inondations	4520
	5224		Conduites, lignes de communication et lignes (câbles) de transport d'électricité à grande distance	
		52241	Conduites sur grande distance	4520
		52242	Lignes de communication (télédiffusion, radiodiffusion, télégraphes, téléphone et autres lignes de transmission)	4520
		52243	Lignes (câbles) de transport d'électricité	4520
	5225	52250	Conduites et câbles de réseaux urbains installations auxiliaires	4520
	5226		Ouvrages de construction destinés à l'exploitation minière et au secteur manufacturier	
		52261	Ouvrages destinés à l'exploitation minière	4520
		52262	Ouvrages destinés à la production d'électricité	4520
		52263	Installations chimiques et installations connexes	4520
		56269	Autres ouvrages de construction destinés au secteur manufacturier	4520
	5227		Ouvrages de construction destinés aux sports et loisirs	
		52271	Stades et terrains de sport	4520

	52279	Autres installations sportives et récréatives (par exemple piscines, courts de tennis, terrains de golf)	4520	
	5229	52290	Autres ouvrages de génie civil	4520
DIVISION 53		BIENS FONCIERS		
	531	5310	53100	Terres agricoles, forêts et autres superficies boisées
	532	5320	53200	Terrains construits et terrains attenants
	533	5330	53300	Terrains récréatifs et autres terrains non construits
	539	5390	53900	Autres biens fonciers

		62115	ventes à forfait ou sous contrat de meubles, articles domestiques et articles de serrurerie et de quincaillerie	5110
		62116	ventes à forfait ou sous contrat de textiles, vêtements et chaussures	5110
		62117	ventes à forfait ou sous contrat de produits et articles pharmaceutiques et médicaux et de préparations cosmétiques	5110
		62116	ventes à forfait ou sous contrat de marchandises n.c.a.	5110
622			Services de commerce de gros	
	6221		Services de commerce de gros de matières premières agricoles et d'animaux vivants	
		62211	Services de commerce de gros de céréales, de graines et fruits oléagineux, de semences et d'aliments du bétail	5121
		62212	Services de commerce de gros de fleurs et de plantes	5121
		62213	Services de commerce de gros de tabacs bruts ou non fabriqués	5121
		62214	Services de commerce de gros d'animaux vivants	5121
		62215	Services de commerce de gros de peaux brutes et de cuirs	5121
		62219	Services de commerce de gros de matières premières agricoles n.c.a.	5121

Groupe Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
6222		Services de commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs	
	62221	Services de commerce de gros de fruits et légumes	5122
	62222	Services de commerce de gros d'oeufs, de produits laitiers et d'huiles et graisses comestibles	5122
	62223	Services de commerce de gros de viande, de volaille et de gibier	5122
	62224	Services de commerce de gros de produits de la pêche	5122
	62225	Services de commerce de gros de sucres, sucreries et produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie	5122
	62226	Services de commerce de gros de boissons	5122
	62227	Services de commerce de gros de café, de thé, de cacao et d'épices	5122
	62228	Services de commerce de gros de produits à base de tabac	5122
	62229	Services de commerce de gros de produits alimentaires n.c.a.	5122
6223		Services de commerce de gros de textiles, vêtements et chaussures	
	62231	Services de commerce de gros de textiles	5131
	62232	services de commerce de gros de linge de maison	5131
	62233	Services de commerce de gros d'articles d'habillement	5131
	62231	Services de commerce de gros de fourrures	5131
	62235	Services de commerce de gros de chaussures	5131
	62236	services de commerce de gros d'accessoires du vêtement	5131
6224		Services de commerce de gros d'appareils et articles de ménage ou d'économie domestique	
	62241	Services de commerce de gros de mobilier domestique	5139
	62242	Services de commerce de gros d'appareils ménagers	5139
	62263	Services de commerce de gros de coutellerie, d'ustensiles de ménage en métal et d'articles et appareils d'éclairage	5139

	62214	Services de commerce de gros d'appareils de radio et de télévision, d'instruments de musique, de disques et de bandes enregistrés et de partitions musicales	5139
	62215	Services de commerce de gros de verrerie, de porcelaine et de poterie	5139
	62216	Services de commerce de gros d'ouvrages en vannerie, en liège, en cuivre et en bois	5139
	62211	Services de commerce de gros de papiers peints et de revêtements de sol	5139
	62219	Services de commerce de gros d'articles de ménage ou d'économie domestique n.c.a.	5139
6225		Services de commerce de gros de produits et articles pharmaceutiques et médicaux et de préparations cosmétiques	
	62251	Services de commerce de gros de produits et articles pharmaceutiques et médicaux	5139
	62252	Services de commerce de gros d'instruments et appareils chirurgicaux et orthopédiques	5139
	62253	Services de commerce de gros de produits de parfumerie, de préparations cosmétiques et de savons	5139
6226		Services de commerce de gros de biens de consommation divers	
	62261	Services de commerce de gros de papier et de carton	5139
	62262	Services de commerce de gros de livres, revues, journaux et articles de papeterie	5139
	62263	Services de commerce de gros de matériel photographique et optique	5139
	62266	Services de commerce de gros de jeux et de jouets	5139
	62265	Services de commerce de gros d'horlogerie et de bijouterie	5139
	62266	Services de commerce de gros d'articles de sport (y Compris les bicyclettes)	5139

Groupe	Classe	Sous classe	Désignation	classe correspondant de la CITI
		62267	Services de commerce de gros d'articles en Cuir et d'accessoires de voyage	5139
		62268	Services de commerce de gros de produits de nettoyage	5139
		62269	Services de commerce de gros de biens de consommation divers n.c.a.	5139
	6227		Services de commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles; services de commerce de gros de déchets et débris et de matériaux de récupération	
		62271	Services de commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits dérivés	5141
		62272	Services de commerce de gros de minerais métalliques et de métaux sous forme primaire	5142
		62273	Services de commerce de gros de bois en grumes et de produits de la transformation primaire du bois	5143
		62274	Services de commerce de gros de peintures, vernis et laques	5143
		62275	Services de commerce de gros de matériaux de construction, d'éléments et accessoires connexes et de verre en plaques ou en feuilles	5143
		62276	Services de commerce de gros de produits chimiques industriels de base, d'engrais, de résines synthétiques et de matières plastiques sous forme primaire	5149
		62277	Services de commerce de gros de fibres textiles	5149
		62278	Services de commerce de gros de déchets et débris et de matériaux de récupération	5149
		62279	Services de commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles n.c.a.	5149
	6228		Services de commerce de gros de machines, équipements et fournitures	
		62281	Services de commerce de gros de machines et de matériel agricoles, y compris les tracteurs	5150
		62282	Services de commerce de gros de matériel de transport autre que les véhicules automobiles, cycles et motocycles	5150

		62283	Services de commerce de gros de machines et de matériel pour l'exploitation minière, la construction et le génie civil	5150
		62284	Services de commerce de gros de machines et de matériel de bureau, y compris le mobilier de bureau	5150
		62285	Services de commerce de gros de machines et de matériel destinés aux industries textiles	5150
		62286	Services de commerce de gros de machines et de matériel destinés aux industries du bois et de la métallurgie	5150
		62287	Services de commerce de gros de fournitures pour machines et matériel	5150
		62289	Services de commerce de gros d'autres machines et matériels à usage industriel, commercial, etc.	5150
DIVISION 63			SERVICES DE COMMERCE DE DETAIL; SERVICES DE REPARATION D'ARTICLES PERSONNELS ET DOMESTIQUES	
631			Services de commerce de détail de produits alimentaires	
	6310		Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabacs	
		63101	Commerce de détail de fruits et légumes	5220
		63102	Commerce de détail d'oeufs et de produits laitiers	5220
		63103	Commerce de détail de viandes (y compris les volailles) et de produits à base de viande	5220
		63104	Commerce de détail de poissons et autres produits de la mer	5220
		63105	Commerce de détail de boulangerie et de pâtisserie	5220
		63106	Commerce de détail de confiserie	5220
		63107	Commerce de détail de boissons non consommées sur place	5220
		63108	Commerce de détail de produits à base de tabac	5220
		63109	Commerce de détail spécialisé de produits alimentaires n.c.a.	5220

Croupe	Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
632			Services de commerce de détail de produits non alimentaires	
	6321		Commerce de détail de produits et articles pharmaceutiques et médicaux et de préparations cosmétiques	
		63211	Commerce de détail de produits et articles pharmaceutiques, médicaux et orthoptiques	5231
		63212	Commerce de détail d'articles de parfumerie, de préparations cosmétiques et de savons de toilette	5231
	6322		Commerce de détail de textiles, de vêtements, de chaussures et d'articles en cuir	
		63221	Commerce de détail de textiles	5232
		63222	Commerce de détail d'articles d'habillement, de fourrures et d'accessoires du vêtement	5232
		63223	Commerce de détail de chaussures	5232
		63224	Commerce de détail d'articles en cuir et d'accessoires de voyage	5232
	6323		Commerce de détail d'articles et appareils d'équipement domestique	
		63231	Commerce de détail de mobilier domestique	5233
		63232	Commerce de détail d'appareils ménagers	5233
		63233	Commerce de détail de coutellerie, vaisselle, verrerie, porcelaine, poterie et ustensiles ménagers divers	5233
		63231	Commerce de détail d'appareils de radio et de télévision, d'instruments de musique, de disques et bandes enregistrés et de partitions musicales	5233
		63235	Commerce de détail d'articles de luminaire	5233
		63236	Commerce de détail de rideaux, voilages et articles ménagers divers en matières textiles	5233

	63237	Commerce de détail d'ouvrages en bois, en liège et en vannerie	5233
	63239	Commerce de détail d'appareils et articles de ménage ou d'économie domestique n.c.a.	5233
6324		Commerce de détail de quincaillerie, peintures, vernis et laques, verre, matériaux de construction, matériaux et matériel de bricolage	
	63211	Commerce de détail de quincaillerie	5234
	63212	Commerce de détail de peintures, vernis et laques	5234
	63213	Commerce de détail de verre et articles en verre	5234
	63211	Commerce de détail de matériaux et matériel de bricolage	5234
	63215	Commerce de détail de matériaux de construction n.c.a.	5234
6325		Commerce de détail de matériel de bureau, de livres, journaux et articles de papeterie et de matériel photographique, optique et de précision	
	63251	Commerce de détail de matériel et fournitures de bureau	5239
	63252	Commerce de détail d'ordinateurs et de logiciels non personnalisés	5239
	63253	Commerce de détail de livres, journaux, revues et articles de papeterie	5239
	63251	Commerce de détail de matériel photographique, optique et de précision	5239
6329		Autres commerces de détail spécialisés de produits non alimentaires	
	63291	Commerce de détail de produits de nettoyage, papiers peints et revêtements de sol	5239
	63292	Commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie	5239
	63293	Commerce de détail d'articles de sport (y compris les bicyclettes)	5239
	63291	Commerce de détail de jeux et de jouets	5239

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
		63295	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines et engrais et d'animaux de Compagnie	5239
		63296	Commerce de détail de souvenirs	5239
		63297	Commerce de détail de mazout, gaz en bonbonne, charbon et bois	5239
		63299	Commerce de détail spécialisé de produits non alimentaires n.c.a.	5239
633			Services de réparation d'articles personnels et domestiques	
	6330		Services de réparation d'articles personnels et domestiques	
		63301	Services de réparation de chaussures et articles en cuir	5260
		63302	Services de réparation d'appareils électriques de ménage	5260
		63303	Services de réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	5260
		63304	Services de réparation de vêtements et d'articles ménagers en matières textiles	5260
		63309	Services de réparation d'articles personnels et domestiques n.c.a.	5260
DIVISION 64			SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION	
641			Services d'hôtellerie et autres services d'hébergement	
	6411	64110	Services d'hébergement en hôtel	5510
	6412	64120	Services d'hébergement en motel	5510
	6419		Autres services d'hébergement	
		64191	Services de camps de vacances pour enfants	3310
		64192	Services de centres et établissements de villégiature	5510
		64193	Services de location de logement meublés	5510
		64194	Services d'auberges de jeunesse et de refuges de montagne	5510
		64195	Services de terrains de casing et de caravanage	5510

		64196	Services de wagons-couchettes et services de couchage avec d'autres moyens de transport	5510
		64199	Autres services d'hébergement n.c.a.	5510
642			Services de restauration	
	6421	64210	Services de repas dans les restaurants traditionnels	5520
	6422	64220	Services de repas dans les restaurants libre-service	5520
	6423	64230	Services de traiteur	5520
	6429	64290	Autres services de restauration	5520
643			Services de vente de boissons à consommer sur place	
	6431	64310	Services de vente de boissons sans spectacle	5520
	6432	64320	Services de vente de boissons avec spectacle	5520
SECTION 7			SERVICES DE TRANSPORTS, D'ENTREPOSAGE ET DE COMMUNICATIONS	
DIVISION 71			SERVICES DE TRANSPORTS TERRESTRES	
711			Services de transports ferroviaires	
	7111		Transport de voyageurs	
		71111	Transports interurbains de voyageurs	6010
		71112	Transports Urbains et suburbains de voyageurs	6021
	7112		Transports de marchandises	
		71121	Transporte de marchandises congelées et réfrigérées	6010
		71122	Transports en vrac de liquides ou de gaz	6010
		71123	Transports de marchandises conteneurisées	6010
		71124	Transporte de courrier	6010
		71129	Transports d'autres marchandises	6010

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
	7113	71130	Services de poussage et de remorquage	6010
712			Autres services de transports terrestres	
	7121		Autres transports réguliers de voyageurs	
		71211	Transports urbains et suburbains réguliers	6021
		71212	Transports urbains et suburbains spéciaux	6021
		71213	Transports interurbains réguliers	6021
		71214	Transports interurbains spéciaux	6021
		71219	Autres transports réguliers de voyageurs n.c.a.	6021
	7122		Autres transports non réguliers de voyageurs	
		71221	Services de taxi	6022
		71222	Services de location de voitures particulières avec chauffeur	6022
		71223	Services de location d'autocars avec chauffeur	6022
		71224	Transports de personnes par véhicules à traction humaine ou animale	6022
		71229	Autres transports non réguliers de voyageurs n.c.a.	6022
	7123		Autres transports de marchandises	
		71231	Transports de marchandises congelées ou réfrigérées	6023
		71232	Transports en vrac de liquides ou de gaz	6023
		71233	Transports de marchandises conteneurisées	6023
		71234	Transports de mobilier	6023
		71235	Transports de courrier	6023
		71236	Transports de marchandises par véhicules à traction humaine ou animale	6023
		71239	Transports d'autres marchandises	6023
	7124	71240	Services de location de véhicules commerciaux avec chauffeur	6023
713			Services de transports par conduites	

	7131	71310	Transports de pétrole et de gaz naturel	6030
	7139	71390	Transports d'autres marchandises	6030
DIVISION	72		SERVICES DE TRANSPORT PAR EAU	
721			Services de transports maritimes	
	7211		Transports de voyageurs	
		72111	Transports de voyageurs par transbordeurs	6110
		12119	Autres transports de voyageurs	6110
	7212		Transports de marchandises	
		72121	Transports de marchandises congelées ou réfrigérées	6130
		72122	Transports en vrac de liquides ou de gaz	6110
		72123	Transports de marchandises conteneurisées	6110
		72129	Transports d'autres marchandises	6110
	7213	72130	Location de navires avec équipage pour la navigation maritime	6110
	7214	72140	Services de poussage et de remorquage	6110
722			Services de transports par les voies navigables intérieures	
	7221		Transports de voyageurs	
		72211	Transports de voyageurs par bacs	6120
		72219	Autres transports de voyageurs	6120

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
	7222		Transports de marchandises	
		72221	Transports de marchandises congelées ou réfrigérées	6120
		72222	Transports en vrac de liquides ou de gaz	6120
		72229	Transports d'autres marchandises	6120
	7223	72230	Services de location de navires avec équipage pour la navigation sur les eaux intérieures	6120
	7224	72240	Services de poussage et de remorquage	6120
DIVISION 73			SERVICES DE TRANSPORTS AERIEN	
731			Transports de voyageurs	
	7311	73110	Transports réguliers de voyageurs	6210
	7312	73120	Transports non réguliers de voyageurs	6220
732			Transports de marchandises	
	7321	73210	Transports de courrier	6210
	7322	73220	Transports de marchandises conteneurisées	6210
	7329	73290	Transports d'autres marchandises	62
733	7330	73300	Transport spatial	6220
734	7340	73400	Services de location d'aéronefs avec équipage	62
DIVISION 74			SERVICES ANNEXE ET AUXILIAIRES DES TRANSPORTS	
741			Services de manutention	
	7411	74110	Services de manutention de conteneurs	6301
	7419	74190	Autres services de manutention	6301
742			Services d'entreposage	
	7421	74210	Services d'entreposage de marchandises congelées ou réfrigérées	6302
	7422	74220	Services d'entreposage en vrac de liquides ou de gaz	6302
	7429	74290	Autres services d'entreposage	6302

743	7430	74300	Services annexes des transports ferroviaires	6303
744			Services annexes des transports routiers	
	7441	74410	Services de gares routières	6303
	7442	74420	Services d'exploitation des autoroutes, ponts et tunnels	6303
	7443	74430	Services d'installations de stationnement	6303
	7449	74490	Autres services annexes des transports routiers	6303
745			Services annexes des transports par eau	
	7451	74510	Services d'exploitation des ports et voies navigables (à l'exclusion de la manutention des cargaisons)	6303
	7452	74520	Services de pilotage et d'accostage	6303
	7453	74530	Services d'aide à la navigation	6303
	7454	74540	Services de sauvetage et de renflouement	6303
	7459	74590	Autres services annexes des transports par eau	6303
746			Services annexes des transports aériens	
	7461	74610	Services d'exploitation des aéroports (à l'exclusion de la manutention du fret)	6303
	7462	74620	Services de contrôle de la circulation aérienne	6303
	7469	74690	Autres services annexes des transports aériens	6303

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
747			Services d'agences de voyages et d'organiseurs et guides touristiques	
	7471	74710	Services d'agences de voyages et d'organiseurs touristiques	6304
	7472	74720	Services de guides touristiques	6304
748	7480	74800	Services d'agences de transports de marchandises	6309
749	7490	74900	Autres services annexes et auxiliaires des transports	6309
DIVISION 75			SERVICES DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	
751			Services de poste et de courrier	
	7511		Services postaux	
		75111	Services postaux relatifs à la correspondance	6411
		75112	Services postaux relatifs aux colis	6 411
		75113	Services de guichet des bureaux de poste	6411
		75119	Autres services postaux	6411
	7512		Services de courrier	
		75121	Services de courrier multimodaux	6412
		75129	Autres services de courrier	6412
752			Services de télécommunications	
	7521		Services de téléphones publics	
		75211	Services de téléphones publics pour appels locaux	6420
		75212	Services de téléphones publics pour appels interurbains	6420
		75213	Services de radiotéléphonie mobile	6420
	7522		Services de réseaux d'affaires	
		75221	Services de réseaux d'affaires spécialisés	6420
		75222	Services de réseaux d'affaires exclusifs	6420
	7523		Services de transmission de données et de messages	
		75231	Services de réseaux de transmission de données	6420

		75232	Services de messagerie électronique	6420
	7524		Services de retransmissions d'émissions	
		75241	Services de retransmission d'émissions de télévision	6420
		75242	Services de retransmission d'émissions de radiodiffusion	6420
	7525	75250	Services d'interconnexion	6420
	7526	75260	Services de télécommunications intégrés	6420
	7529		Autres services de télécommunications	
		75291	Services de recherche de personnes	6420
		75292	Services de téléconférence	6420
		75299	Autres services de télécommunications n.c.a.	6420
753	7530	75300	Services de radio et de télévision par câble	6420
754			Services annexes des télécommunications	
	7541	75410	Services de location d'équipements	6420
	7542	75420	Services de vente d'équipements	6420
	7543	75430	Services de connexion	6420
	7544	75440	Services de conseil	6420
	7545	75450	Services d'entretien de matériels de télécommunications	6420
	7549	75490	Autres services annexes des télécommunications n.c.a.	6420

Groupe classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante
SECTION 8		SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES ET AUX SECTEURS AGRICOLE, MINIER ET MANUFACTURIER	
DIVISION 81		SERVICES D'INTERMÉDIATION FINANCIERS ET SERVICES AUXILIAIRES APPARENTES	
811		Services d'intermédiation financière, à l'exclusion des services d'assurance et de caisse de pension	
8111		Services des intermédiaires monétaires	
	81111	Services des dépôts de la banque centrale	6511
	81112	Services de surveillance de la banque centrale	6511
	81113	Services de gestion des réserves de la banque centrale	6511
	81116	Services d'émission de monnaie de la banque centrale	6511
	81115	Services de dépôts interbancaires	6519
	81116	Autres services de dépôt& bancaires	6519
	81117	Services d'émission de monnaie de banque non centrale	6519
	81119	Autres services de dépôts	6519
8112	81120	Services de crédit-bail	6591
8113		Autres services d'octroi de crédits	
	81131	Services de prêts hypothécaires	6592
	81132	Services de prêts personnels à remboursement échelonné	6592
	81133	Services de carte de crédit	6592
	81139	Autres services de crédit	6592
8119		Services d'intermédiation financière autres que les services d'assurance et de caisse de pension	
	81191	Services de fonds de placement fermés	6599
	81192	Services de fonds de placement foncier à capital variable	6599
	81193	Services de fonds de placement ouverts et autres services de fonds de placement à capital variable	6599

81199	Services d'intermédiation n.c.a.	6599
812	Services d'assurance (y compris de réassurance) et de caisse de pension, à l'exclusion des services de sécurité sociale obligatoire	
8121	Services d'assurance-vie et de Caisse de pension	
81211	Services d'assurance-vie	6601
81212	Services de pension et de versement de prestations	6602
8129	Services d'assurance autres que sur la vie	
81291	Services d'assurance-accident et d'assurance-maladie	6603
81292	Services d'assurance de véhicules à moteur	6603
81293	Services d'assurance maritime, d'assurance aérienne et d'assurance d'autres modes de transport	6603
81294	Services d'assurance-fret	6603
81295	Services d'assurance-incendie et de dorages à la propriété	6603
81296	Services d'assurance pour perte pécuniaire	6603
81297	Services d'assurance en responsabilité civile	6603
81299	Autres services d'assurance n.c.a.	6603
813	Services auxiliaires de l'intermédiation financière autres que l'assurance et le financement des caisses de pension	
8131	Services liés à l'administration des marchés financiers	
81311	Services opérationnels des marchés financiers	6711
81312	Services de réglementation des marchés financiers	6711
81319	Autres services d'administration des marchés financiers	6711

Groupe Classe	Sous classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
	8132	Services liés aux marchés des valeurs mobilières	
	81321	Services de courtage en valeurs mobilières	6712
	81322	Services d'émission et d'enregistrement de valeurs mobilières	6712
	81323	Services de gestion de portefeuilles	6712
	81329	Autres services liés aux marchés des valeurs mobilières	6712
	8133	Autres services auxiliaires de l'intermédiation financière	
	81331	Services de courtage en matière de prêts	6719
	81332	Services de consultations financières	6719
	81333	Services de devises étrangères	6719
	81334	Services d'emballage des pièces et des billets	6719
	81339	Autres services auxiliaires de l'intermédiation financière n. c. a.	6719
814	8140	Services auxiliaires de l'assurance et du financement des pensions	
	81401	Services de courtage et d'agences d'assurance	6720
	81402	Services de consultations en matière d'assurance et de pension	6720
	81403	Services de règlement de sinistres	6720
	81404	Services actuariels	6720
	81405	Services d'administration des sauvetages	6720
	81409	Autres services auxiliaires de l'assurance et du financement des pensions	6720
DIVISION 82		SERVICES IMMOBILIERS	
821 8210		Services immobiliers se rapportant à des biens propres ou loués	

	82101	Services de location simple ou en crédit-bail concernant les propriétés résidentielles propres ou louées	7010
	82102	Services de location simple ou en crédit-bail concernant les propriétés non résidentielles propres ou louées	7010
	82103	Ventes de bâtiments résidentiels et de terrains	7010
	82104	Ventes de terrains à bâtir libres	7010
	82105	Ventes de bâtiments non résidentiels et de terrains non constructibles	7010
	82106	Ventes de terrains libres non constructibles	7010
822	8220	Services immobiliers à forfait ou sous contrat	
	82201	Services de gestion, à forfait ou sous contrat, de propriétés résidentielles	7020
	82202	Services de gestion, à forfait ou sous contrat, de propriétés non résidentielles	7020
	82203	Ventes, à forfait ou sous contrat, de bâtiments résidentiels et de terrains à bâtir	7020
	8220	Ventes, à forfait ou sous contrat, de terrains à bâtir libres	7020
	82205	Ventes, à forfait ou sous contrat, de bâtiments non résidentiels et de terrains non constructibles	7020
	82206	Ventes, à forfait ou sous contrat, de terrains libres non constructibles	7020
DIVISION 83		SERVICES DE CREDIT-BAIL OU DE LOCATION SANS OPERATEURS	
831	8310	Services de location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel, sans opérateurs	
	83101	Services de location simple ou en crédit-bail de véhicules automobiles, sans chauffeur	7111
	83102	Services de location simple ou en crédit-bail de véhicules commerciaux, sans chauffeur	7111

83103 Services de location simple ou en crédit bail de bateaux, sans équipage 7112

Groupe Classe	sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
	83104	Services de location simple ou en crédit-bail d'aéronefs,sans équipage	7113
	83105	Services de location simple ou en crédit-bail d'autres matériels de transport terrestre, sans opérateurs	7111
	83106	Services de location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel agricoles, sans opérateurs	7121
	83107	Services de location simple ou en crédit-bail de machines et matériel de construction, sans opérateurs	7122
	83108	Services de location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel de bureau (y compris les ordinateurs), sans opérateurs	7123
	83109	Services de location simple ou en crédit-bail d'autres machines et matériel, sans opérateurs	7129
832 8320		Services de location simple ou en crédit-bail d'articles personnels et domestiques	
	83201	Services de location simple ou en crédit-bail de téléviseurs,radios, magnétoscopes et appareils et accessoires connexes	7130
	83202	Services de location simple ou en crédit-bail de bandes vidéo	7130
	83203	Services de location simple ou en crédit-bail de mobilier et d'autres équipements domestiques	
	83204	Services de location simple ou en crédit-bail de matériel et d'équipement pour la récréation et les loisirs	7130
	83209	Services de location simple ou en crédit-bail d'autres articles personnels et domestiques	7130
DIVISION 84		SERVICES INFORMATIQUES ET SERVICES CONNEXES	
841 8410	84100	Services de consultations en matière d'installation des matériels informatiques	7210

842		Services de réalisation de logiciels	
8421	84210	Services de consultations en matière de systèmes et de logiciels	7220
8422	84220	Services d'analyse de systèmes	7220
8423	84230	Services de conception de système	7220
8424	84240	services de programmation	7220
8425	84250	services de maintenance de systèmes	7220
843		services de traitement de données	
8431	84310	Services de préparation des données d'entrée	7230
8432	84320	Services de traitement et de tabulation des données	7230
8433	84330	Services de traitement en temps partagé	7230
8439	84390	Autres services de traitement des données	7230
844 8440	84400	Services de base de données	7240
845 8450	84500	Services d'entretien et de réparation de machines et de matériel de bureau, y compris les ordinateurs	7250
849		Autres services informatiques	
8491	84910	Services de préparation des données	7290
8499	84990	Autres services informatiques n.c.a.	7290
DIVISION 85		SERVICES DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	
851 8510		Services de recherche et de développement expérimental en sciences naturelles et en génie civil	
	85101	Services de recherche et de développement expérimental en sciences physiques	7310
	85102	Services de recherche et de développement expérimental en chimie et biologie	7310

Groupe Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
	85103	Services de recherche et de développement expérimental en génie civil et technologie	7310
	85104	Services de recherche et de développement expérimental en agronomie	7310
	85105	Services de recherche et de développement expérimental en sciences médicales et pharmacie	7310
	85109	Services de recherche et de développement expérimental en d'autres sciences naturelles	7310
852 8520		Services de recherche et de développement expérimental en sciences sociales et humaines	
	85201	Services de recherche et de développement expérimental en sciences culturelles, sociologie et psychologie	7320
	85202	Services de recherche et de développement expérimental en économie	7320
	85203	Services de recherche et de développement expérimental en droit	7320
	85204	Services de recherche et de développement expérimental en linguistique et langues	7320
	85209	Services de recherche et de développement expérimental en d'autres sciences sociales et humaines	7320
853 8530	85300	Services fournis à la recherche et au développement expérimental interdisciplinaires	73
DIVISION 86		SERVICES JURIDIQUES, COMPTABLES, D'AUDIT ET DE TENUE DE LIVRES, SERVICES DE CONSEIL FISCAL SERVICES D'ÉTUDES DE MARCHÉ ET DE SONDAJES; SERVICES DE CONSEIL EN GESTION SERVICES EN MATIERE D'ARCHITECTURE, INGENIERIE ET AUTRES TECHNIQUES	
861		Services juridiques	
8611		Services de conseils juridiques et de représentation dans les différents domaines du droit	

86111	Services de conseils juridiques et de représentation en droit pénal	7411
86119	Services de conseils juridiques et de représentation en procédure judiciaire dans d'autres domaines du droit	7411
8612	86120 Services de conseils juridiques et de représentation en procédures réglementaires de tribunaux quasi judiciaires, conseils, etc.	7411
8613	86130 Services de documentation et de certification juridiques	7411
8619	86190 Autres services de conseils et d'information juridiques	7411
862	Services comptables, d'audit et de tenue de livres	
8621	Services comptables et d'audit	
	86211 Services d'audit financier	7412
	86212 Services d'expertise comptable	7412
	86213 Services d'établissement d'états financiers	7412
	86219 Autres services comptables	7412
8622	86220 Services de tenues de livres, à l'exclusion de l'établissement des déclarations fiscales	7412
863 8630	Services de conseil fiscal	
	86301 Services de planification et de consultations en matière d'impôts sur les sociétés	7412
	86302 Services d'établissement et d'examen des déclarations d'impôt sur les personnes morales	7412

Groupe Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
	86303	Services d'établissement et de planification des déclarations d'impôt sur les personnes physiques	7412
	86309	Autres services fiscaux connexes	7412
864 8640		Services d'études de marché et de sondages	
	86401	Services d'études de marché	7413
	86402	Services de sondages	7413
865 8650		Services de conseil en gestion	
	86501	Services de consultations en matière de gestion générale	7414
	86502	Services de consultations en matière de gestion financière (à l'exclusion de l'impôt sur les personnes morales)	7414
	86503	Services de consultations en matière de gestion de la commercialisation	7414
	86504	Services de consultations en matière de gestion des ressources humaines	7414
	86505	Services de consultations en matière de gestion de la production	7414
	86506	Services de relations publiques	7414
	86509	Autres services de consultations en matière de gestion	7414
866 8660		Services connexes aux services de consultations en matière de gestion	
	86601	Services de gestion de projets autres que les projets de construction	7414
	86602	Services d'arbitrage et de conciliation	7414
	86609	Autres services de gestion n.c.a.	7414
867		Services en matière d'architecture, ingénierie et autres techniques	

8671	Services d'architecture	
86711	Services de conseils et d'établissement d'avant-projets d'architecture	7421
86712	Services d'établissement de plans d'architecture	7421
86713	Services d'administration des contrats	7421
86714	services combinés d'établissement de plans d'architecture et d'administration des contrats	7421
86719	Autres services d'architecture	7421
8672	Services d'ingénierie	
86721	Services de conseils et de consultations en matière d'ingénierie	7421
86722	Services d'établissement de plans de génie civil pour la construction des fondations et l'ossature des bâtiments	7421
86723	Services d'établissement de plans techniques pour les installations mécaniques et électriques des bâtiments	7421
86724	Services d'établissement de plans techniques pour la construction d'ouvrages de génie civil	7421
86725	Services d'établissement de plans techniques pour les processus et la production industriels	7421
86726	Services d'établissement de plans techniques n.c.a.	7421
86727	Autres services d'ingénierie pendant la phase de construction et d'installation	7421
86729	Autres services d'ingénierie	7421
8673	Services intégrés d'ingénierie	
86731	Services intégrés d'ingénierie pour les projets de construction clefs en main d'infrastructures de transport	7421

Groupe Classe	sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
	86732	Services intégrés d'ingénierie et de gestion de projets pour les projets de construction clefs en main d'ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement	7421
	86733	Services intégrés d'ingénierie pour les projets de construction clefs en main d'établissements industriels	7421
	86739	Services intégrés d'ingénierie pour la construction clefs en main d'autres projets	7421
8674		Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère	
	86741	Services d'aménagement urbain	7421
	86742	Services d'architecture paysagère	7421
8675		Services connexes de consultations scientifiques et techniques	
	86751	Services de prospection géologique, géophysique et autres services de prospection scientifique	7421
	86752	Services de prospection souterraine	7421
	86753	Services de prospection de surface	7421
	86754	Services d'établissement de cartes	7421
8676		Services d'essais et d'analyses techniques	
	86761	Services d'essais et d'analyses de la composition et de la pureté	7422
	86762	Services d'essais et d'analyses de propriétés physiques	7422
	86763	Services d'essais et d'analyses de systèmes mécaniques et électriques intégrés	7422
	86764	Services d'inspection technique	7422
	86769	Autres services d'essais et d'analyses techniques	7422
DIVISION 87		SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES N.C.A.	
871		Services de publicité	

8711	87110	Services de vente ou de location d'espace ou de temps d'antenne pour la publicité	7430
8712	87120	Services de planification, de création et de placement de la publicité	7430
8719	87190	Autres services de publicité	7430
872	8720	Services de placement et de fourniture de personnel	
	87201	Services de recherche de cadres	7491
	87202	Services de placement de personnel temporaire de bureau et d'autres travailleurs	7491
	87203	Services de fourniture de personnel temporaire de bureau	7491
	87204	Services de fourniture de personnel d'aide domestique	7491
	87205	Services de fourniture d'autres travailleurs commerciaux ou industriels	7491
	87206	Services de fourniture de personnel hospitalier	7491
	67209	Services de fourniture d'autres personnels	7491
873	8730	Services d'enquêtes et de sécurité	
	87301	Services d'enquêtes	7492
	87302	Services de consultations en matière de sécurité	7492
	87303	Services de surveillance	7492
	87304	Services de véhicules blindés	7492
	87305	Services de gardes	7492
	87309	Autres services de sécurité	7492

Groupe Classe	Sous-classe	Désignation de	Classe correspondante
874 8740		Services de nettoyage de bâtiments	
	87401	Services de désinfection	7493
	87402	Services de nettoyage des vitres	7493
	87403	Services de conciergerie	7493
	87409	Autres services de nettoyage de bâtiments	7493
875 8750		Services photographiques	
	87501	Services de portraits photographiques	7494
	87502	Services photographiques publicitaires et autres services connexes	7494
	87503	Services de photos d'actualité	7494
	87504	Services photographiques spécialisés	7494
	87505	Services de développement photo	7494
	87506	Services de traitement de films cinématographiques non liée à l'industrie du cinéma et de la télévision	7494
	87507	Services de restauration, de copie et de retouche de photographies	7494
	87509	Autres services photographiques	7494
876 8760	87600	Services de conditionnement	7495
879 8790		Autres services fournis aux entreprises	
	87901	Services d'information en matière de crédit	7499
	87902	Services d'agences de recouvrement	7499
	87903	Services de réponse téléphonique	7499
	87904	Services de duplication	7499
	87905	Services de traduction et d'interprétation	7499
	87906	Services d'établissement de listes d'adresses et services d'expédition	7499
	87907	Services de conception spécialisés	7499
	87909	Autres services fournis aux entreprises n.c.a.	7499
DIVISION 88		SERVICES FOURNIS AUX SECTEURS AGRICOLE, NIMIER ET MANUFACTURIER	

881		Services annexes à l'agriculture, à la chasse, à la sylviculture et à la pêche	
8811	88110	Services annexes à l'agriculture	0140
	88120	Services annexes à l'élevage	0140
	88130	Services annexes à la chasse	0150
	88140	Services annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière	0200
882 8820	88200	Services annexes à la pêche	0500
883 8830	88300	Services annexes aux industries extractives	1120
884		Services annexes aux industries manufacturières, à l'exception de la fabrication de produits en métaux, de machines et de matériel	
8841		Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac, à forfait ou sous contrat	
	88411	Fabrication de produits alimentaires et de boissons, à forfait ou sous contrat	15
	88412	Fabrication de tabac, à forfait ou sous contrat	16
8842		Fabrication de textiles, d'articles d'habillement et de produits en cuir, à forfait ou sous contrat	
	88421	Fabrication de textiles, à forfait ou sous contrat	17
	88422	Fabrication d'articles d'habillement. à forfait ou sous contrat	18
	88423	Fabrication de produits en cuir, à forfait ou sous contrat	19

Groupe Classe	classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
8843	88430	Fabrication de bois et de produits en bois et en liège, à l'exclusion des meubles fabrication d'articles de vannerie et de sparterie, à forfait ou sous contrat	20
8844		Fabrication de papier et de produits en papiers publication et impression, à forfait ou sous contrat	
	88441	Fabrication de papier et de produits en papier, à forfait ou sous contrat	21
	88442	Publication et impression, à forfait ou sous contrat	22
8845	88450	Fabrication de coke, de produits pétroliers raffinés et de combustibles nucléaires, à forfait ou sous contrat	23
8846	88460	Fabrication de produits chimiques, à forfait ou sous contrat	24
8847	88470	Fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques, à forfait ou sous contrat	25
8848	88480	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, à forfait ou sous contrat	26
8849		Fabrication de meubles fabrication d'autres articles n.c.a. recyclage, à forfait ou sous contrat	
	88491	Fabrication de meubles, à forfait ou sous contrat	361
	88492	Fabrication d'autres articles n.c.a., à forfait ou sous contrat	369
	88493	Recyclage, à forfait ou sous contrat	37
885		Services annexes à la fabrication de produits en métaux, de machines et de matériel	
8851	88510	Fabrication de métaux de base, à forfait ou sous contrat	27
8852	88520	Fabrication d'ouvrages manufacturés en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel, à forfait ou sous contrat	28

8853	88530	Fabrication de machines et de matériel n.c.a., à forfait ou sous contrat	29
8854	88540	Fabrication de machines de bureau, de machines comptables et de machines à calculer, à forfait ou sous contrat	30
8855	88550	Fabrication de machines et d'appareillage électriques n.c.a., à forfait ou sous contrat	31
8856	88560	Fabrication de matériel et d'appareillage de radio, de télévision et de communication, à forfait ou sous contrat	32
8857	88570	Fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique et d'ouvrages d'horlogerie, à forfait ou sous contrat	33
8858	88580	Construction de véhicules automobiles, remorques et semi-remorques, à forfait ou sous contrat	34
8859	88590	Fabrication d'autres matériels de transport, à forfait ou sous contrat	35
886		Services de réparation annexes à la fabrication de produits en métaux, de machines et de matériel	
8861	88610	Services de réparation d'ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel, à forfait ou sous contrat	28
8862	88620	Services de réparation de machines et de matériel n.c.a., à forfait ou sous contrat	29
8863	88630	Services de réparation n.c.a. de machines de bureau, de machines comptables et de machines à calculer, à forfait ou sous contrat	30
8864	88640	Services de réparation de machines et d'appareillage électriques n.c.a., à forfait ou sous contrat	31
8865	88650	Services de réparation de matériel et d'appareillage de radio, de télévision et de communication, à forfait ou sous contrat	32
8866	88660	Services de réparation d'instruments médicaux, de précision et d'optique, et d'ouvrages d'horlogerie, à forfait ou sous contrat	33

Groupe Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
8867	88670	Services de réparation n.c.a. de véhicules automobiles, remorques et semi-remorques, à forfait ou sous contrat	34
8868	88680	Services de réparation d'autres matériels de transport, à forfait ou sous contrat	35
887 8870	88700	Services annexes à la distribution d'énergie	40
DIVISION 89		ACTIFS INCORPORELS	
891 8910	89100	Actifs et passifs financiers	65
892		Actifs incorporels non financiers	
8921	89210	Brevets	7310
8922	89220	Marques de fabrique	
8923	89230	Droits d'auteurs	
8929	89290	Autres actifs incorporels non financiers	
SECTION 9		SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	
DIVISION 91		ADMINISTRATION PUBLIQUE ET AUTRES SERVICES COLLECTIFS	
		SERVICES DE SECURITE SOCIALE OBLIGATOIRE	
911		Services administratifs publics	
9111		Services d'administration publique générale	
	91111	Services exécutifs et législatifs	7511
	91112	Services financiers et fiscaux	7511
	91113	Services généraux de planification économique et sociale et services statistiques	7511
	91114	Services fournis par les administrations publiques à la recherche fondamentale	7511
	91119	Autres services administratifs publics n.c.a.	7511
9112		Services administratifs des organismes qui fournissent des services éducatifs, sanitaires et culturels et d'autres services sociaux, à l'exclusion des services de sécurité sociale	

91121	Services administratifs de l'éducation	7512
91122	Services administratifs de la santé	7512
91123	Services administratifs du logement et des aménagements collectifs	7512
91124	Services administratifs dans le domaine des loisirs, de la culture et des activités religieuses	7512
9113	Services administratifs du Soutien des activités économiques	
91131	Services administratifs annexes à l'agriculture, à la sylviculture, à la pêche et à la chasse	7513
91132	Services administratifs annexes au secteur des combustibles et de l'énergie	7513
91133	Services administratifs annexes à l'extraction de ressources minières et minérales et aux activités de fabrication et de construction	7513
91134	Services administratifs annexes aux activités de transport et de communication	7513
91135	Services administratifs annexes au commerce de distribution et de restauration, aux hôtels et restaurants	7513
91136	Services administratifs annexes au secteur du tourisme	7513
91137	Services administratifs de projets de développement à objectifs multiples	7513
91138	Services administratifs génitaux annexes aux affaires économiques, commerciales et de main-d'oeuvre	7513

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
	9114		Services d'administration générale n.c.a.	
		91141	Services généraux du personnel des administrations publiques	7514
		91149	Autres services généraux des administrations publiques n.c.a.	7514
912			Services collectifs	
	9121	91210	Services annexes aux affaires administratives extérieures, services diplomatiques et consulaires à l'étranger	7521
	9122	91220	Services annexes à l'aide économique fournie à l'étranger	7521
	9123	91230	Services annexes à l'aide militaire fournie à l'étranger	7521
	9124	91240	Services de défense militaire	7522
	9125	91250	Services de défense civile	7522
	9126	91260	Services de police et de protection contre les incendies	7523
	9127	91270	Services administratifs annexes des tribunaux	7523
	9128	91280	Services administratifs annexes à la détention ou à la réinsertion des délinquants	7523
	9129	91290	Autres services annexes aux affaires du maintien de l'ordre public et de la sécurité	7523
913			Services de sécurité sociale obligatoire	
	9131	91310	Prestations de maladie, de maternité ou d'invalidité temporaire	7530
	9132	91320	Régimes de pension des fonctionnaires] allocations de vieillesse, prestations d'invalidité et prestations de réversion, sauf en ce qui concerne les fonctionnaires	7530
	9133	91330	Allocations de chômage	7530
	9134	91340	Allocations familiales et allocations pour enfants	7530
DIVISION 92			SERVICES D'EDUCATION	
921			Services d'enseignement primaire	
	9211	92110	Services d'enseignement préscolaire	8010
	9219	92190	Autres services d'enseignement primaire	8010

922			Services d'enseignement secondaire	
	9221	92710	Services d'enseignement secondaire général	8021
	9222	92220	Services d'enseignement secondaire du deuxième cycle	8021
	9223	92230	Services d'enseignement secondaire technique et professionnel	8022
	9224	92240	Services d'enseignement secondaire technique et professionnel, de type scolaire, pour étudiants handicapés	8022
923			Services d'enseignement supérieur	
	9231	92310	Services d'enseignement technique et professionnel postsecondaire	8030
	9239	92390	Autres services d'enseignement supérieur	8030
924	9240	92400	Services d'enseignement pour adultes n.c.a.	8090
929	9290	92900	Autres services d'enseignement	8090
DIVISION 93			<i>SERVICES Sociaux ET SANITAIRES</i>	
931			Services de santé humaine	
	9311	93110	Services hospitaliers	8511
	9312		Services médicaux et dentaires	
		93121	Services de médecine générale	8512
		93122	Services de médecine spécialisée	8512
		93123	Services dentaires	8512

Groupe Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
9319		autres services de santé humaine	
	93191	Services d'accouchement et services connexes, services du personnel infirmier, des physiothérapeutes et du personnel paramédical	8519
	93192	Services d'ambulances	8519
	93193	Services des maisons de santé autres que les services hospitaliers	8519
	93199	autres services de santé humaine n.c.a.	8519
932	9320	Services vétérinaires	
	93201	Services vétérinaires pour animaux de compagnie	8520
	93209	autres services vétérinaires	8520
933		Services sociaux	
9331		Services sociaux avec hébergement	
	93311	Services sociaux fournis par des institutions résidentielles aux personnes âgées et aux handicapés	8531
	93312	Services sociaux fournis par des institutions résidentielles à des enfants et autres personnes	8531
	93319	autres services sociaux avec hébergement	8531
9332		Services sociaux sans hébergement	
	93321	Services de crèches, y compris les services de centres pour personnes handicapés	8532
	93322	Services d'orientation et de conseils n.c.a. concernant les enfants	8532
	93323	Services sociaux non fournis par l'intermédiaire d'institutions résidentielles	8532
	93324	Services de réadaptation professionnelle	8532
	93329	autres services sociaux sans hébergement	8532
DIVISION 94		SERVICES D'ASSAINISSEMENT ET D'ENLEVEMENT DES ORDURES, SERVICES DE VOIRIE ET AUTRES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	

940		Services d'assainissement et d'enlèvement des ordures, services de voirie et autres services de protection de l'environnement	
9401	94010	Services d'assainissement	9000
9402	94020	Services d'enlèvement des ordures	9000
9403	94030	Services de voirie et services analogues	9000
9404	94040	Services de purification des gaz brûlés	9000
9405	94050	Services de lutte contre le bruit	9000
9406	94060	Services de protection de la nature et des paysages	9000
9409	94090	autres services de protection de l'environnement	9000
DIVISION 95		SERVICES DES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES	
951		Services fournis par les organisations économiques, patronales et professionnelles	
9511	95110	Services fournis par les organisations économiques et patronales	9111
9512	95120	Services fournis par les organisations professionnelles	9112
952	9520	Services fournis par les syndicats	9120
959		Services fournis par d'autres organisations associatives n.c.a.	
9591	95910	Services d'organisations religieuses	9191
9592	95920	Services fournis par des organisations politiques	9192

Groupe Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
9599		Services fournis par d'autres organisations associatives n.c.a.	
	95991	Services d'appui au développement de l'esprit civique et aux équipements collectifs	9199
	95992	Services de défense de groupes spéciaux	9199
	95993	Services fournis par des associations de jeunes	9199
	95999	Autres services fournis par des organisations associatives n.c.a.	9199
DIVISION 96		SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS	
961		Services cinématographiques, de radio et de télévision et autres services de spectacles	
9611		Services de production et de distribution de films cinématographiques et de bandes vidéo	
	96111	Services de promotion ou de publicité	9211
	96112	Services de production de films cinématographiques ou de bandes vidéo	9211
	96113	Services de distribution de films cinématographiques ou de bandes vidéo	9211
9612		Services de projection de films cinématographiques	
	96121	Services de projection de films cinématographiques	9212
	96122	Services de projection de bandes vidéo	9212
9613		Services de radio et de télévision	
	96131	Services de radio	9213
	96132	Services de télévision	9213
	96133	Services intégré de réalisation et de diffusion de programmes	9213
9619		Autres services de spectacles	
	96191	Services de spectacles fournis par les producteurs de pièces de théâtre, les chœurs, orchestres et formations amicales	9211
	96192	Services fournis par les auteurs, compositeurs, sculpteurs, acteurs et autres artistes individuels	9211

	96193	Services auxiliaires aux activités théâtrales n.c.a.	9211
	96191	Services des cirques, parcs d'attractions et similaires	9219
	96195	Services des salles de danse, discothèques et professeurs de danse	9219
	96199	Autres services de spectacles n.c.a.	9219
962		Services d'agences de presse	
9621		Services d'agences de presse aux journaux et périodiques	
	96211	Services d'agences de presse aux médias imprimés	9220
	96212	Services d'agences de presse photographiques	9220
9622	96220	Services d'agences de presse aux stations de radio	9220
9623		Services d'agences de presse aux stations de télévision	
	96231	Services d'agences de presse aux stations de télévision	9220
	96232	Services d'agences de reportages en direct aux stations de télévision	9220
9629	96290	Autres services d'agences de presse	9220
963		Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels	

Groupe Classe	Sous-classe	Désignation	Classe correspondante de la CITI
9631		Services des bibliothèques et des archives	
	96311	Services des bibliothèques	
	96312	Services des archives	9231
9632		Services des musées, y compris les services de préservation des sites et monuments historiques	
	96321	Services des musées à l'exclusion des sites et monuments historiques	9232
	96322	Services de préservation des sites et monuments historiques	9232
9633		Autres services culturels	
	96331	Services des jardins botaniques et zoologiques	9233
	96332	Services des réserves naturelles, y compris les services de préservation de la faune et de la flore sauvages	9233
964		Services sportifs et autres services récréatifs	
9641		Services sportifs	
	96411	Services de promotion de manifestations sportives	9241
	96412	Services d'organisation de manifestations sportives	9241
	96413	Services d'exploitation d'installations sportives	9241
	96419	autres services sportifs	9241
9649		Autres services récréatifs	
	96491	Services de parcs de récréation et de plages	9249
	96492	Services de jeux et paris	9249
	96499	Autres services récréatifs n.c.a.	9249
DIVISION 97		AUTRES SERVICES	
970		Autres services	
9701		Services de lavage, de nettoyage (à sec) et de teinture	
	97011	Services de ramassage du linge	9301
	97012	Services de lavage des articles en textiles et en fourrure	9301
	97013	Services de nettoyage à sec	9301

	97014	Services de repassage	9301
	97015	Services de teinture	9301
9702		Services de coiffure et autres soins de beauté	
	97021	Services des coiffeurs	9302
	97022	Services de soins esthétiques, de manucure et de pédicure	9302
	97029	Autres services de soins de santé n.c.a.	9302
9703	97030	Services de pompes funèbres et d'incinération	9303
9709	97090	Autres services n.c.a.	9309
DIVISION 98		MENAGES EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE	
	980 9800	Ménages employant du personnel domestique	9500
DIVISION 99		SERVICES TOURNIS PAR LES ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX	
	990 9900	Services fournis par les organismes extraterritoriaux	9900

ANNEXES
CATEGORIES POUR UTILISATIONS SPECIALES

_ La Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies ayant recommandé à sa vingt-quatrième session, en 1987, d'élaborer des annexes pour la CITI, Rev.3, aux fins d'utilisation spéciales, et compte tenu des avis exprimés lors des réunions des groupes d'experts, des annexes ont également été élaborées pour la CPC en ce qui concerne les produits liés à l'énergie, les services liés au tourisme et les catégories de la balance des paiements relatives aux revenus et aux transferts. D'une manière générale, les annexes de la CPC concernant les produits liés à l'énergie et les services liés au tourisme reflètent les annexes correspondantes de la CITI, Rev.3, la première étant toutefois légèrement plus développée. L'annexe concernant les catégories relatives aux revenus et aux transferts a été ajoutée à la CPC à la demande des experts en matière de balance des paiements et de comptes nationaux, en vue d'étendre l'analyse aux flux financiers.

- I. PRODUITS LIES A L'ENERGIE
- II. SERVICES LIES AU TOURISME
- III. CATÉGORIES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS RELATIVES MM REVENUS ET AUX TRANSFERT

Annexe I

PRODUITS LIÉS A L'ENERGIE

Les travaux visant à définir un secteur intégré de l'énergie peuvent être étendus à l'analyse des catégories de produits définies dans la CPC qui relèvent aussi de cette branche d'activité. La présente annexe concernant les produits liés à l'énergie comprend d'abord les produits des activités figurant dans l'annexe de la CITI, Rev.3, consacrée aux activités liées à l'énergie, c'est-à-dire des produits tels que charbon et lignite, pétrole brut et gaz naturel, minerais d'uranium et de thorium; électricité, gaz de ville, vapeur et eau chaude et produits de cokerie, produits pétroliers raffinés et combustibles nucléaires. En outre, certains services pouvant, en raison de la ventilation plus détaillée de la CPC, être rattachés plus directement au secteur de l'énergie qu'aux activités dont ils résultent, divers services de commerce et de transports ont également été inclus dans l'annexe concernant les produits liés à l'énergie. Cette annexe ayant été établie en extrayant du corps de la CPC les catégories pertinentes, les mêmes titres de colonne restent valables pour l'annexe I.

Annexe I. Produits liés à l'énergie (suite)

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI Rev. 3	Catégories SH Correspondantes	CTCI Rev. 3
DIVISION 11			ROUILLES ET LIGNITES; TOURDE			
110			Rouilles et lignites; tourbe			
	1101	11010	Rouilles, non agglomérées	1010	2701.11, .12.,19	321.1..2
	1102	11020	Briquettes et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	1010	2701.20	322.1
	1103	11030	Lignites, même agglomérés	1020	2701	322.2
	1104	11040	Tourbe	1030	2703	322.3
DIVISION 12			PÉTROLE BRUT ET GAZ NATUREL			
120			Pétrole brut et gag naturel			
	1201	12010	Ruiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	1110	2709	333
	1202	12020	Gaz naturel liquéfié ou à l'état gazeux	1110	2711.11..21	343.1..2
	1203	12030	Schistes et sables bitumineux	1110	2714.10	278.96
DIVISION 13			MINERAIS D'URANIUM ET DE THORIUM			
130	1300	13000	Minerais d'uranium et de thorium et leurs concentrés	1200	2612	286.1.,2
DIVISION 17			ELECTRICITE, GAZ DE VILLE, VAPEUR ET EAU CHAUDE			
171	1710	17100	Énergie électrique	4010	2716	351
172	1720	17200	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et las similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	4020	2705	345
173	1730	17300	vapeur et eau chaude	4030		
DIVISION 33			PRODUITS DE COKERIE PRODUITS PETROLIERS RAFFINES; COMBUSTIBLES NUCLEAIRES			
331	3310	33100	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe; charbon de Cornue	2310	2704	325
332	3320	33200	Goudrons de bouille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux	2310	2706	335.21
333			Huiles de pétrole et de minéraux bitumineux, autres que les bulles brutes préparations n.c.a., contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base		2710	
	3331	33310	Essences pour moteurs, y compris les essences d'aviation	2320		334.11

3332 33320 Carburéacteurs type essence

2320

334.12

- 137 -

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI Rev.3	Catégories SH correspondantes	CTCI Rev.3
	3333	33330	Autres huiles légères de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes)A préparations légères n.c.a., contenant en poids une proportion d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) supérieure ou égale à 70 i et dont ces huiles constituent l'élément de base	2320		334.19
	3334	33340	Kérosène (y compris les carburéacteurs de type kérosène)	2320		334.21
	3335	33350	Autres huiles moyennes de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion du kérosène), autres que les huiles brutes] préparations moyennes n.c.a., contenant en poids une proportion d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) supérieure cm égale à 70 i et dont ces huiles constituent l'élément de base	2320		334.29
	3336	33360	Gazoles	2320		334.3
	3337	33370	Mazouts (fiouls) n.c.a.	2320		334.4
	3338	33380	Huiles lubrifiantes de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres huiles lourdes depétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations lourdes n.c.a., contenant en poids une proportion d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes), supérieure ou égale à 70 t et dont ces huiles constituent l'élément de base	2320		334.5
334			Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, à l'exclusion du gaz naturel			
	3341	33410	Propane et butanes liquéfiés	2320	2711.12.,13	312
	3342	33420	Ethylène, propylène, butylène et butadiène et autres gaz de pétrole et hydrocarbures gazeux, à l'exclusion du gaz naturel	2320	2711.14..19 .29	344
335	3350	33500	Vaselines paraffines cire de pétrole micro- cristalline, 'slack wax', ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	2320	2712 2713	335.1, .41.,42
336			Eléments et isotopes radioactifs et leurs composées alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments isotopes ou mélanges; résidus radioactifs			
	3361	33610	Uranium naturel et ses composées alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel	2330	2844.10	525.11

	3362	33620	Uranium enrichi en U235 et ses composés plutonium et ses composées alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U235, du plutonium ou des composés de ces produits	2330	2844.20	525.13
--	------	-------	---	------	---------	--------

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI Rev.3	Catégories SH correspondantes	CPCI Rev.3
	3363	33630	Uranium appauvri en U235 et ses composées thorium et ses composées alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en 0235, du thorium ou des composés de ces produits	2330	2814.30	525.15
	3369	33690	Autres éléments et isotopes radioactifs et leurs composées alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composées résidus radioactif	2330	2844.0	525.19
337			Eléments combustibles (cartouches), pour ou de réacteurs nucléaires			
	3371	33710	Eléments combustibles (cartouches), non irradiés, pour réacteurs nucléaires	2330	8401.30	718.77
	3372	33720	Eléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires	4010	2844.50	525.17
			SERVICES DE COMMERCE SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION			
			SERVICES DE VENTE, D'ENTRETIEN ET DE PREPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES			
613	6130	61300	Commerce de détail de carburants pour automobiles	5050		
			SERVICES DE COURTAGE ET DE COMMERCE M GROS, SAUF DE VEHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES			
			Services de courtage			
			Services de courtage			
		62113	Ventes à forfait ou sous contrat de combustibles, métaux, minerais, bois d'oeuvre, matériaux de construction et produits chimiques à usage industriel ou technique	5110		
			Services de commerce de gros			
			Services de commerce de gros de produits ntermédiaires non agricoles services e Commerce de gros de déchets et débris et de matériaux de récupération			
		62271	Services de commerce de gros de combustible olides, liquides et gazeux et de produite dérivés	5111		
			SERVICES DE COMMERCE DE DÉTAILS SERVICES DE RÉPARATION D'ARTICLES PERSONNELS ET DOMESTIQUES			
			Services de commerce de détail de produits non alimentaires			

Croupe	Classe	Sous-classe	Désignation	CITI Rev.3	Catégories SH correspondantes	CTCI Rev.3
			Autres commerces de détail spécialisés de produits non alimentaires			
		63297	Commerce de détail de mazout, gaz en bonbonnes, charbon et bois	5239		
			SERVICES DE TRANSPORT, D'ENTREPOSAGE ET DE COMMUNICATIONS			
			SERVICES DE TRANSPORTS TERRESTRE			
			Services de transports par conduites			
	7131	71310	Transports de pétrole et de gaz naturel	6030		
			SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES ET AUX SECTEURS AGRICOLE, MINIER ET MANUFACTURIER			
			SERVICES FOURNIS AUX SECTEURS AGRICOLE, MINIER ET MANUFACTURIER			
883	8830	88300	Services annexes aux industries extractives	1120		
			Services annexes aux industries manufacturières, à l'exception de la fabrication de produits en métaux, de machines et de matériel			
	8845	88450	Fabrication de coke, de produits pétroliers raffinés et de combustibles nucléaires, à forfait ou sous contrat	23		
887	8870	88700	Services annexes à la distribution d'énergie	40		

-140-

Annexe II

SERVICES LIÉS AU TOURISME

L'importance croissante du secteur du tourisme dans de nombreux pays tant en développement que développés a rendu nécessaire une analyse spécifique de ce secteur du point de vue à la fois de la demande (enquêtes portant sur les visiteurs) et de l'offre (enquêtes portant sur les entreprises de tourisme). L'intégration de ces deux volets de l'analyse peut être réalisée en utilisant, pour définir le secteur du tourisme, les catégories de produits figurant dans la CPC.

Le Comité du tourisme de l'OCDE et l'Organisation mondiale du tourisme (ONT) ont récemment effectué des travaux méthodologiques sur les statistiques du tourisme. Une annexe concernant les services liés au tourisme a été élaborée en coopération avec l'ONT. La présente annexe constitue pour les prestations de services la contrepartie presque exacte de l'annexe de la CITI, Rev.3, consacrée aux activités liées au tourisme. Elle comprend en conséquence les services d'hôtellerie et de restauration, les services de transports, d'entreposage et de communications, et certains services récréatifs, culturels et sportifs. En outre, certains services fournis aux secteurs agricole, minier et manufacturier, ainsi que certains services administratifs publics, qui ont un rapport direct avec le secteur du tourisme, sont également inclus dans la présente annexe. Là encore, cette annexe ayant été établie en extrayant du corps de la CPC les catégories pertinentes, les mêmes titres de colonne restent valables pour l'annexe II.

- 141 -

annexe II. Services liés au tourisme (suite)

Groupe	Classe	Sous-classe	- Désignation	Catégorie correspondant de la CITA. Rev.3
			SERVICES DE COMMERCE; SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION	
			SERVICES DE COMMERCE DE DETAIL SERVICES DE REPARATION D'ARTICLES PERSONNELS ET DOMESTIQUES	
			Autres commerces de détail spécialisés de produits non alimentaires	
		63296	Commerce de détail de souvenirs	5239
Division 64			SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION	
641			Services d'hôtellerie et autres services d'hébergement	
6411	64110		Services d'hébergement en hôtel	5510
6412	64120		Services d'hébergement en motel	5510
6419			Autres services d'hébergement	
		64191	Services de camps de vacances pour entente	5510
		64192	Services de centres et établissements de villégiature	5510
		64193	Services de location de logements meublés	5510
		64194	Services d'auberges de jeunesse et de refuge & de montagne	5510
		64195	Services de terrains de camping et de caravanage	5510
		64196	services de wagons-couchettes et services de couchage avec d'autres moyens de transport	5510
		64199	Autres services d'hébergement n.c.a.	5510
642			Services de restauration	
6421	64210		Services de repas dans les restaurants traditionnels	5520
6422	64220		Services de repas dans les restaurants libre-service	5520
6423	64230		Services de traiteurs	5520
6429	64290		Autres services de restauration	5520
643			Services de vente de boissons à consommer sur place	
6431	64310		Services de vente de boissons sans spectacle	5520
6432	64320		Services de vente de boissons avec spectacle	5520
			SERVICES DE TRANSPORTS. D'ENTREPOSAGE ET DE COMMUNICATIONS	
			SERVICES DE TRANSPORTS TERRESTRES	
			Services de transports ferroviaires	
			Transports de voyageurs	
		71111	Transports interurbains de voyageurs	6010
			Autres services de transports terrestres	
			Autres transports réguliers de voyageurs	

71213	Transports interurbains réguliers	6021
71214	Transports interurbains spéciaux	6021
71219	Autres transports réguliers de voyageurs n.c.a.	6021

Groupe	Classe	Sous-classe	Désignation	Catégorie correspondante de la CITI, Rev.3
7122			Autres transports non réguliers de voyageurs	
		71221	Services de taxis	6022
		71222	Services de location de voitures particulières avec chauffeur	6022
		71223	Services de location d'autocars avec chauffeur	6022
		71224	Transports de personnes par véhicules à traction humaine ou animale	6022
		71229	Autres transports non réguliers de voyageurs n.c.a.	6022
			SERVICES DE TRANSPORTS PAR EAU	
			Services de transports maritimes	
7211			Transports de voyageurs	
		72111	Transports de voyageurs par transbordeurs	6110
		72119	Autres transports de voyageurs	6110
			Services de transports par les voies navigables intérieures	
7221			Transports de voyageurs	
		72211	Transports de voyageurs par bacs	6120
		72219	Autres transports de voyageurs	6120
			SERVICES DE TRANSPORTS AÉRIENS	
731			Transports de voyageurs	
7311		73110	Transports réguliers de voyageurs	6210
7312		73120	Transports non réguliers de voyageurs	6220
734 7340		73400	Services de location d'aéronefs avec équipage	62
			SERVICES ANNEXES ET AUXILIAIRES DES TRANSPORTS	
747			Services d'agences de voyages et d'organiseurs et guides touristiques	
7471		74710	Services d'agences de voyages et d'organiseurs touristiques	6304
7472		74720	Services de guides touristiques	6304
			SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES ET AUX SECTEURS AGRICOLE, MINIER ET MANUFACTURIER	
			SERVICES DE CREDIT-BAIL OU DE LOCATION SANS OPÉRATEURS	
			Services de location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel, sans opérateurs	
		83101	Services de location simple ou en crédit-bail de véhicules automobiles, sans chauffeur	7111
		83103	Services de location simple ou en crédit-bail de bateau, sans équipage	7112
		83104	Services de location simple ou en crédit-bail d'aéronefs, sans équipage	7113

83105	Services de location simple ou en crédit-bail d'autres matériels de transport terrestre, sans opérateurs	7111
	Services de location simple ou en crédit-bail d'articles personnels et domestiques	

Groupe Classe	chasse	Désignation	Catégorie correspondante de la CITI, Rev.3
	83204	Services de location simple ou en crédit-bail de matériel et d'équipement pour la récréation et les loisirs SERVICES FOURNIS AUX SECTEUR AGRICOLE, MINIER ET MANUFACTURIER Services annexes à l'agriculture, à la chose, à la sylviculture et à la pêche	7130
8813	88130	Services annexes à la chasse	0150
882 8820	88200	Services annexes à la pêche SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS ADMINISTRATION PUBLIQUE ET AUTRES SERVICES COLLECTIFS SERVICES DE SECURITE SOCIALE OBLIGATOIRE Services administratifs publics Services administratifs du soutien des activités économiques	0500
	91135	Services administratifs annexes au commerce de distribution et de restauration, aux hôtels et restaurants	7513
	91136	Services administratifs annexes au secteur du tourisme	7513
	91137	Services administratifs de projets de développement à objectifs multiples SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ST SPORTIFS Services cinématographiques, de radio et de télévision et autres services de spectacles Autres services de spectacles	7513
	96194	Services des cirques, parcs d'attraction et similaires	9219
	96199	Autres services de spectacles n.c.a. Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels	9219
9632		Services des musées, y compris les services de préservation des sites et monuments historiques	
	96321	Services des musées, à l'exclusion des sites et monuments historiques	9232
	96322	Services de préservation des sites et monuments historiques	9232
9633		Autres services culturel	
	96331	Servions des jardins botaniques et zoologiques	9233
	96332	Services des réserves naturelles, y compris les services de préservation de la faune et de la flore sauvages Services sportifs et autres services récréatifs services sportifs	9233
	96412	Services d'organisation de manifestations sportives	9241
	96413	Services d'exploitation d'installations sportives	9241

9649	Autres services récréatifs	
96491	Services de parcs de récréation et de plagia	9249
96492	Services de jeux et paris	9249
96499	Autres services récréatifs n.c.a.	9249

Annexe III

CATÉGORIES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS RELATIVES AUX REVENUS ET AUX TRANSFERTS

Afin d'étendre l'analyse et la comparabilité des transactions internationales figurant dans la balance des paiements aux transactions autres que celles qui portent sur les biens et les services, c'est-à-dire également aux flux financiers, et afin de promouvoir l'utilisation de la CPC dans les statistiques de la balance des paiements et les comptes nationaux, une classification des catégories de la balance des paiements relatives aux revenus et aux transferts, fondée sur les recommandations contenues dans le Manuel de la balance des paiements, quatrième édition, est présentée ci-après en tant qu'annexe III. Les catégories relatives aux revenus et aux transferts n'appartenant ni aux biens ni aux services et en vue d'indiquer qu'on utilise dans cette annexe un système de codification différent, toutes les catégories figurant dans l'annexe III ont été affectées du préfixe alphabétique "A". Dans le cadre du travail de révision en cours sur le Système de comptabilité nationale de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de la révision du Manuel de la balance des paiements actuellement entreprise par le PHI, la classification des revenus et des transferts fera probablement l'objet de modifications, qui pourront éventuellement être prises en compte dans une future version révisée de la CPC.

<u>Annexe</u>	<u>III. Catégories de la balance des Paiements relatives aux revenus et aux transferts (suite)</u>
A 1	REVENUS
A 11	Revenu du travail
A 12	Revenu des actifs incorporels
A 121	Revenu des brevets, marques déposées, modèles, droits de conception et droits de priorité
A 122	Revenu des droits d'auteur
A 123	Revenu des droits de distribution de films et de programmes de télévision
A 129	Revenu d'autres actifs incorporels
A 13	Revenu des investissements
A 131	Loyers des terres et des bâtiments détenus par un résident à l'étranger ou par un non-résident de l'économie
A 132	Revenu des investissements des institutions de crédit et financières résidentes
A 1321	Revenu non distribué des investissements directs
A 1322	Revenu des investissements directs
A 1323	Autres dividendes
A 1324	Intérêts payés ou reçus par les institutions monétaires centrales
A 1325	Intérêts des titres émis par des administrations publiques et des institutions monétaires centrales résidentes ou non résidentes
A 1326	Intérêts des crédits commerciaux
A 1327	Revenu des dépôts et prêts
A 1328	Autres intérêts
A 133	Revenu des investissements d'autres secteurs
A 1331	Revenu non distribué des investissements directs
A 1332	Revenu distribué des investissements directs
A 1333	Autres dividendes
A 1334	Intérêts des titres émis par des administrations publiques et des institutions monétaires centrales résidentes ou non résidentes
A 1335	Intérêt des crédits commerciaux
A 1336	Autres intérêts

A 2	TRANSFERTS
A 21	Assurance
A 211	Primes nettes d'assurance
A 2111	Assurance transport
A 2112	Autres assurances biens et assurances en responsabilité civile
A 2113	Assurance sur la vie
A 2114	Autres assurances
A 2115	Réassurance
A 212	Indemnités d'assurance
A 2121	Assurance transport
A 2122	Autres assurances biens et assurances en responsabilité civile
A 2123	Assurance sur la vie
A 2124	Autres assurances
A 2125	Réassurance
A 22	Autres transferts
A 221	Transferts sans contrepartie
A 2211	Prestations sociales (reçues) et contributions (payées)
A 2212	Transferts des migrants
A 2213	Envois de fonds des travailleurs
A 2214	Autres transferts sans contrepartie

Troisième Partie

NOTES EXPLICATIVES SUR LES SERVICES

FIGURANT DANS LA CPC

DIVISION 51 TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Travaux de préparation des sites et chantiers de construction; travaux de construction de bâtiments et ouvrages neufs et travaux de réfection, de transformation, de restauration et d'entretien d'immeubles et de bâtiments d'habitation ou autres ainsi que d'ouvrages de génie civil. La réalisation de ces travaux peut être confiée soit à des entreprises générales qui se chargent d'effectuer l'ensemble des travaux de construction pour le compte du maître de l'ouvrage ou pour leur compte propre, soit à des entreprises sous-traitantes spécialisées (par exemple dans les travaux d'installation) à qui sont concédées certaines parties des travaux; dans ce cas, la valeur des travaux réalisés par les sous-traitants fait partie intégrante des travaux confiés à l'entrepreneur principal. Les services rangés ici jouent un rôle essentiel dans le processus de production des différents types de constructions, la production finale des activités de construction.

511 Travaux de préparation des sites et chantiers de construction

5111 51110 Travaux d'étude de sites

Travaux d'étude visant à déterminer le site le mieux approprié pour la réalisation d'un projet de construction, et travaux de délimitation, c'est-à-dire de délimitation de la zone où une ou plusieurs grosses tranches de travaux seront réalisées ou un ou plusieurs procédés importants de construction mis en oeuvre.

Exclusions : Les services de sondages d'essai sont rangés dans la sous-classe 51130 (Travaux de remblayage et de déblaiement de sites).

Les services d'architecture, d'ingénierie, de prospection et d'établissement de cartes sont rangés dans le groupe 867 (Services en matière d'architecture, ingénierie et autres techniques).

5112 51120 Travaux de démolition

Travaux de démolition d'immeubles et autres constructions ainsi que de routes et d'autoroutes, et vente des matériaux provenant de ces opérations.

5113 51130 Travaux de remblayage et de déblaiement de sites

Travaux destinés à préparer les sites en vue de l'exécution ultérieure de travaux de construction; ces travaux comprennent entre autres la destruction à l'explosif, les sondages d'essai et le dérochement.

5114 51140 Travaux de fouille et de terrassement

Travaux d'excavation et de creusement, de terrassement, de nivellement des sites et chantiers de construction, et travaux de creusement de tranchées.

Exclusion : Les travaux de creusement de fondations sont rangés dans la sous-classe 51510 (Travaux de fondation, y compris le battage des pieux).

5115 51150 Travaux de préparation de sites en vue de l'exploitation minière

Travaux de percement de galeries, d'enlèvement de déblais et autres travaux d'aménagement et de préparation des terrains et sites miniers, à l'exclusion des sites des gisements de pétrole et de gaz.

Exclusion : Les services de construction annexes à l'exploitation des gisements de pétrole*et de gaz sont rangés dans la sous-classe 88300 (Services annexes aux industries extractives).

5116 51160 Travaux d'échafaudage

Travaux de montage et de démontage d'échafaudages.

512 Travaux de construction de bâtiments

5121 51210 Maisons à un ou deux logements

Travaux de construction (ceux-ci comprennent non seulement les travaux de construction d'immeubles neufs mais également les travaux d'agrandissement, de transformation et de rénovation) de maisons d'habitation à un ou deux logements.

5122 51220 immeubles collectifs

Travaux de construction (ceux-ci comprennent non seulement les travaux de construction d'immeubles neufs mais également les travaux d'agrandissement, de transformation et de rénovation) d'immeubles résidentiels comptant trois logements ou plus.

5123 51230 Entrepôts et bâtiments industriels

Travaux de construction (ceux-ci comprennent non seulement les travaux de construction de bâtiments neufs mais également les travaux d'agrandissement, de transformation et de rénovation) d'entrepôts et de bâtiments industriels tels qu'ateliers et bâtiments industriels légers.

Exclusion : Les travaux de construction réalisés sur le site de certaines installations spécialisées destinées au secteur manufacturier sont rangées dans la sous-classe 51360.

5124 51240 Bâtiments commerciaux

Travaux de construction (ceux-ci comprennent non seulement les travaux de construction de bâtiments neufs mais également les travaux d'agrandissement, de transformation et de rénovation) de bâtiments commerciaux tels qu'immeubles de bureaux, agences bancaires, parcs de stationnement, garages et stations-service, centres commerciaux et terminaux de transports aériens, ferroviaires ou routiers.

5125 51250 Bâtiments abritant des activités de spectacle

Travaux de construction (ceux-ci comprennent non seulement les travaux de construction de bâtiments neufs mais également les travaux

d'agrandissement, de transformation et de rénovation) de bâtiments abritant des activités de spectacle tels que cinémas, théâtres, salles de concert, dancings et boîtes de nuit.

Exclusion : Les travaux de construction réalisés sur le site d'installations sportives et récréatives sont rangés dans la classe 5137.

5126 51260 Bâtiments abritant des hôtels ou restaurants et bâtiments similaires

Travaux de construction (ceux-ci comprennent non seulement les travaux de construction de bâtiments neufs mais également les travaux d'agrandissement, de transformation et de rénovation) d'hôtels, de motels, d'auberges, d'auberges de jeunesse, de restaurants et de bâtiments similaires.

5127 51270 Bâtiments scolaires

Travaux de construction (ceux-ci comprennent non seulement les travaux de construction de bâtiments neufs mais également les travaux d'agrandissement, de transformation et de rénovation) de bâtiments scolaires ou à finalité éducative tels qu'écoles, lycées, universités, bibliothèques, archives et musées.

5128 51280 Bâtiments sanitaires

Travaux de construction (ceux-ci comprennent non seulement les travaux de construction de bâtiments neufs mais également les travaux d'agrandissement, de transformation et de rénovation) de bâtiments sanitaires tels qu'hôpitaux et sanatoriums.

5129 51290 Autres bâtiments

Travaux de construction (ceux-ci comprennent non seulement les travaux de construction de bâtiments neufs mais également les travaux d'agrandissement, de transformation et de rénovation) de bâtiments non résidentiels non classés ailleurs tels les édifices religieux et les établissements pénitentiaires.

513 Travaux de construction d'ouvrages de génie civil

5131 51310 Autoroutes (à l'exclusion des autoroutes sur piliers). rues, routes. voies ferrées et pistes d'aérodromes

Travaux de construction d'autoroutes (à l'exclusion des autoroutes sur piliers), de rues, de routes et autres voies de communication pour véhicules et piétons, de garde-corps, de voies ferrées et de pistes d'aérodromes.

Exclusion : Les travaux de construction d'autoroutes sur piliers et ouvrages souterrains sont rangés dans la sous-classe 51320.

5132 51320 Ponts. autoroutes sur Ailliers. tunnels et ouvrages souterrains

Travaux de construction de ponts, de viaducs, d'autoroutes sur piliers, de passages souterrains et de tunnels routiers, piétonniers et ferroviaires.

5133 51330 Voies navigables. Borts. barrages et autres ouvrages hydrauliques

Travaux de construction de voies navigables, de ports, d'ouvrages fluviaux, de barrages, d'ouvrages d'irrigation et d'autres ouvrages hydrauliques.

Exclusion : Les travaux de construction de conduites à grande distance ainsi que de canalisations-d'eau et de collecteurs d'eaux usées pour réseaux urbains sont rangés respectivement dans les sous-classes 51340 (Conduites, lignes de communication et lignes (câbles) de transport d'électricité à grande distance) et 51350 (conduites et câbles de réseaux urbains; installations auxiliaires).

5134 51340 Conduites. lignes de communication et lignes (câbles) de "sport d'électricité à grande distance

Travaux de construction de conduites terrestres ou sous-marines à grande distance ainsi que de lignes de télécommunication et de lignes (câbles) de transport d'électricité à grande distance.

Exclusion : Les travaux de construction de conduites de gaz, de canalisations d'eau ou de lignes (câbles) de communication pour réseaux urbains sont rangés dans la sous-classe 51350 (Travaux de construction de conduites et câbles de réseaux urbains; installations auxiliaires).

5135 51350 Conduites et câbles de réseaux urbains: installations auxiliaires

Travaux de construction de conduites de gaz, de canalisations d'eau, de collecteurs d'eaux usées ainsi que de lignes de communication et de

lignes (câbles) de transport d'électricité, pour réseaux urbains. Travaux de construction d'installations auxiliaires telles que les pylônes pour lignes électriques, y compris les antennes, ainsi que les postes de transformation et les sous-stations de distribution pour réseaux urbains.

Exclusion : Les travaux de construction de conduites et câbles de transport à grande distance sont rangés dans la sous-classe 51340.

5136 51360 Ouvrages de construction destinés à l'exploitation minière et au secteur manufacturier

Travaux de construction d'ouvrages destinés à l'exploitation minière et au secteur manufacturier non classé ailleurs, comme par exemple les stations de chargement et de déchargement, les puits d'extraction, les centrales électriques, les usines chimiques, les fonderies de fonte, les hauts fourneaux et les fours à coke.

Exclusion : Les travaux de construction d'entrepôts et de bâtiments industriels sont rangés dans la sous-classe 51230.

5137 Ouvrages de construction destinés aux sports et loisirs.

51371 Stades et terrains de sport

Travaux de construction de stades et autres terrains pour les sports habituellement pratiqués en plein air, comme le football, le base-ball, le rugby, l'athlétisme, les courses automobiles ou cyclistes et les courses de chevaux.

51372 Autres installations sportives et récréatives (par exemple piscines. courts de tennis. terrains de golf)

Travaux de construction d'autres installations sportives et récréatives. Les installations sportives relevant de la présente sous-classe sont la plupart du temps utilisées pour la pratique des sports de salle et ont une capacité d'accueil de spectateurs moindre: il s'agit par exemple des salles de basket-ball, des patinoires pour le hockey sur glace, des piscines, des courts de tennis, des gymnases et des salles de boxe. Travaux de construction d'installations récréatives, comme par exemple les terrains de golf, les équipements de plage, les refuges de montagne, les ports de plaisance, les jardins publics et les équipements pour parcs de loisirs.

5139 51390 Travaux de génie civil n.c.a.

Travaux de construction d'ouvrages de génie civil non classés ailleurs, comme par exemple la construction de sites miniers.

514 Assemblage et construction d'ouvrages préfabriquée

5140 51400 Assemblage et construction d'ouvrages préfabriqués

Installation, sur les chantiers, de bâtiments ou d'autres ouvrages entièrement préfabriqués, ou assemblage et montage, sur les chantiers,

de sections préfabriquées en vue de construire des bâtiments ou d'autres ouvrages, à l'exclusion des travaux de montage de parties d'ossatures métalliques préfabriquées.

Exclusion : Les travaux de montage de parties d'ossatures métalliques préfabriquées en vue de la construction de bâtiments et d'autres ouvrages sont rangés dans la sous-classe 51550 (Travaux de cintrage et montage des ossatures métalliques, y compris les travaux de soudure).

515 Travaux d'entreprises de construction spécialisées

5151 51510 Travaux de fondation. y compris le battage des pieux

Travaux des entreprises spécialisées dans le creusement de fondations, le battage de pieux et les travaux connexes.

Exclusions : Les travaux de fouille ainsi que les autres travaux de terrassement sont rangés dans la sous-classe 51140. Les travaux du béton sont rangés dans la sous-classe 51540. Les travaux de fondation en blocs de maçonnerie sont rangés dans la sous-classe 51560 (Travaux de maçonnerie).

5152 51520 Forage des puits d'eau

Travaux d'entreprises de construction spécialisées comprenant le forage ou le creusage de puits d'eau: travaux d'installation et de réparation des pompes et des réseaux de tuyauterie des puits d'eau.

Exclusion : Les travaux d'installation et de réparation des réseaux de tuyauterie installés dans les bâtiments sont rangés dans la sous-classe 51620 (Pose d'installations de distribution d'eau et de tout-à-l'égout).

5153 51530 Couverture et étanchéité extérieure

Travaux d'entreprises de construction spécialisées comprenant la pose de couverture, de gouttières, de chéneaux et de couvertures en bardeaux ainsi que les travaux de couverture métallique. Travaux de mise en peinture de couvertures. Entrent également dans cette classe les autres travaux propres à assurer l'étanchéité extérieure des bâtiments.

5154 51540 Travaux du béton

Travaux d'entreprises de construction spécialisées comprenant le bétonnage, le coulage du béton et les autres travaux de mise en oeuvre de bétons, y compris les ciments Portland et le bitume, réalisés sur les chantiers de construction.

Les travaux de construction comprenant le pavage de routes, autoroutes et trottoirs publics sont rangés dans la sous-classe 51310 (Travaux de construction d'autoroutes (à l'exclusion des autoroutes sur piliers), rues, routes, voies ferrées et pistes d'aérodromes).

Les travaux de pose d'agglomérés sont rangés dans la sous-classe 51560 (Travaux de maçonnerie).

5155 51550 Travaux de cintrage et montage des ossatures métalliques (y compris les travaux de soudure)

Travaux d'entreprises de construction spécialisées comprenant le cintrage de l'acier, les travaux de construction sur des ossatures métalliques, les travaux de montage d'éléments de charpentes métalliques achetés ou fabriqués par l'unité elle-même, en vue de la construction de bâtiments ou d'autres ouvrages tels que ponts, ponts roulants ou pylônes pour lignes électriques, ainsi que les travaux de mise en oeuvre de ferrailages. Entrent également dans cette classe les travaux de soudure.

5156 51560 Travaux de maçonnerie

Travaux d'entreprises de construction spécialisées comprenant la pose de briques, d'agglomérés et de pierres ainsi que d'autres travaux de maçonnerie.

Exclusions : Les travaux du béton sont rangés dans la sous-classe 51540. Les travaux de marbrerie décorative intérieure sont rangés dans la sous-classe 51770.

5159 51590 Autres travaux d'entreprises de construction spécialisées

Autres travaux d'entreprises de construction spécialisées non classés ailleurs, comme par exemple le creusement de tombes et les déménagements.

516 Travaux de pose d'installations

5161 51610 Pose d'installations de chauffage, de ventilation et de climatisation

Travaux d'entreprises de construction spécialisées comprenant la pose d'installations électriques ou non électriques de chauffage, de ventilation, de réfrigération ou de climatisation. Les travaux d'installation de tuyauteries ainsi que les travaux de tôlerie connexes sont compris s'ils font partie intégrante des travaux décrits ci-dessus.

Exclusion : Les travaux d'installation d'appareils électriques de chauffage sont rangés dans la sous-classe 51649 (Autres travaux de pose d'installations électriques).

5162 51620 Pose d'installations de distribution d'eau et de tout-à-l'égout Travaux d'entreprises de construction spécialisées comprenant l'installation de réseaux primaires de distribution d'eau froide et d'eau chaude (c'est-à-dire la plomberie), y compris les systèmes d'extinction automatique des incendies, les systèmes de drainage (à l'exclusion des travaux de construction de canalisations d'égout ou de déversoirs d'orage) et les fosses septiques. Entrent également dans cette classe les travaux de plomberie en rapport avec l'installation d'appareils.

Exclusions : Les travaux de construction de canalisations d'égout ou de déversoirs d'orage sont rangés dans la sous-classe 51330 (Travaux de construction d'ouvrages de génie civil : voles navigables, ports, barrages et autres ouvrages hydrauliques).

Les travaux de pose d'installations de chauffage domestique sont rangés dans la sous-classe 51610 (Pose d'installations de chauffage, de ventilation et de climatisation).

5163 51630 Pose d'appareils à gaz

Travaux d'entreprises de construction spécialisées comprenant l'installation de systèmes de chauffage à appareillages au gaz naturel et à chaleur sèche, à l'exclusion des travaux d'installation de chauffages électriques et de tuyauteries.

Exclusion : La pose d'installations de chauffage domestique, de ventilation et de climatisation est rangée dans la sous-classe 51610, qu'elles soient conçues ou non pour fonctionner au gaz.

51641 Pose d'installations et appareillages électriques Travaux d'entreprises de construction spécialisées comprenant l'installation, dans des bâtiments ou d'autres projets de construction, de réseaux électriques de base ou d'appareils électriques.

Exclusion : Les travaux d'isolation des installations électriques contre les dégâts pouvant être occasionnés par les conduites d'eau sont rangés dans la sous-classe 51650 (Travaux d'isolation).

51642 Travaux d'installation de systèmes d'alarme contre l'incendie Travaux d'entreprises de construction spécialisées dans l'installation de systèmes d'alarme, de systèmes de lutte contre les incendies et d'équipements de secours en cas d'incendie.

Exclusions : Les travaux d'installation de systèmes d'extinction automatique des incendies sont rangés dans la sous-classe 51620 (Pose d'installations de distribution d'eau et de tout-à-l'égout).

Les travaux d'ignifugation sont rangés dans la sous-classe 51650 (Travaux d'isolation (isolation des installations électriques, étanchéité, isolation thermique et isolation acoustique)).

51643 Installations de systèmes d'alarme contre le vol

Travaux d'entreprises de construction spécialisées dans l'installation, sur les chantiers, de systèmes d'alarme contre le vol.

51644 Installation d'antennes d'immeubles

Travaux d'entreprises de construction spécialisées dans l'installation d'antennes d'immeubles. Entrent également dans cette sous-classe les travaux d'installation de paratonnerres.

51649 Autres travaux de pose d'installations électriques

Autres travaux d'entreprises de construction spécialisées dans la pose d'installations électriques non classées ailleurs, comme par exemple le travaux d'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation électrique pour les voies publiques ainsi que les travaux d'installation d'appareillages de sonorisation, de chauffage électrique ou de télécommunication. S'y ajoutent les travaux électriques en rapport avec l'installation d'appareils.

5165 51650 Travaux d'isolation (isolation des installations électriques, étanchéité, isolation thermique et isolation acoustique)

Travaux des entreprises de construction spécialisées dans l'isolation des installations électriques contre les dégâts pouvant être occasionné par les conduites d'eau ainsi que dans l'étanchéité, l'isolation thermique ou l'isolation acoustique, y compris les travaux de mise en

oeuvre de matériaux visant à protéger contre les intempéries les ouvertures pratiquées dans les murs extérieurs ainsi que les travaux d'isolation thermique des conduites d'eau chaude et d'eau refroidie, des chaudières et des canalisations.

Sont également compris les travaux d'ignifugation.

Exclusion : Les travaux destinés à assurer l'étanchéité des couvertures sont rangés dans la sous-classe 51530 (Couverture et étanchéité extérieure).

5166 51660 Pose de clôtures et de grilles

Travaux des entreprises de construction spécialisées dans la pose de clôtures, de grilles et d'enceintes similaires. Les clôtures peuvent être réalisées dans des matériaux divers (fil métallique, bois, acier, fibre de verre) et être utilisées dans des endroits variés (terrains de sport, cours de récréation, immeubles d'habitation ou locaux industriels).

5169 Autres travaux de pose d'installations

51691 Installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques

Travaux des entreprises de construction spécialisées dans l'installation d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques et de trottoirs roulants. Relèvent également de la présente sous-classe les travaux d'installation d'équipements de secours en cas d'incendie (par exemple les escaliers de secours).

51699 Autres travaux de nome d'installations n.c.a.

Autres travaux des entreprises de construction spécialisées, non classés ailleurs, qui concernent des biens considérés comme ne faisant pas partie de la structure du bâtiment proprement dite (par exemple les travaux d'installation de stores et de bannes).

517 Travaux d'achèvement et de finition des bâtiments

5171 51710 Travaux de vitrerie et pose de vitrages Travaux des entreprises de construction spécialisées dans la mise en oeuvre de verre, d'éléments de plaquage en verre, de miroirs et d'autres produits en verre: travaux de finition tels que les travaux de pose de vitres et de vitrages. .

5172 51720 Travaux de plâtrerie

Travaux des entreprises de construction spécialisées dans l'application de plâtre ou de stuc pour enduits intérieurs et extérieurs ainsi que de matériaux de lattage. Travaux de maçonnerie sèche comprenant l'installation de panneaux de revêtement généralement réalisés en gypse.

5173 51730 Travaux de peinture

Travaux des entreprises de construction spécialisées dans les travaux de peinture et les travaux connexes exécutés sur les parties intérieures et extérieures des bâtiments ainsi que dans les travaux de mise en peinture des grands ouvrages d'art, y compris les travaux de marquage des revêtements routiers et des parcs de stationnement.

Exclusion : Les travaux de mise en peinture des couvertures sont rangés dans la sous-classe 51530 (Couverture et étanchéité extérieure).

5174 51740 Pose de carreaux de dallage et de revêtement mural

Travaux des entreprises de construction spécialisées dans la pose de revêtements muraux ou de carrelages en céramique, en béton ou en pierre de taille.

5175 51750 Autres travaux de revêtement des sols et des murs, y compris la pose de papiers muraux

Travaux des entreprises de construction spécialisées dans la pose de moquettes, de linoléum, de carreaux asphaltiques, de revêtements de sol souples, de parquets et autres revêtements de sol en bois dur.

Travaux de pose de papiers muraux. Relèvent également de la présente classe les travaux de finition connexes.

Exclusions : Les travaux de pose de planchers en béton (à l'exclusion des dalles) sont rangés dans la sous-classe 51540 (Travaux du béton). Les travaux de pose de carrelages en pierre et en céramique sont rangés dans la sous-classe 51740 (Pose de carreaux de dallage et de revêtement mural).

5176 51760 Travaux de charpente et de menuiserie (bois et métal)

Travaux des entreprises de construction spécialisées comprenant les travaux de charpente, la mise en oeuvre de coffrages en bois sur les projets de construction ainsi que la construction et l'installation de baraques sur les chantiers.

5177 51770 Travaux de marbrerie décorative intérieure

Travaux des entreprises de construction spécialisées dans la mise en oeuvre in situ de granite ainsi que dans les travaux de marbrerie intérieure en marbre, granit ou ardoise.

Exclusions : Les travaux de décoration extérieure sont rangés dans la sous-classe 51560 (Travaux de maçonnerie).

La pose de carreaux est rangée dans la sous-classe 51740 (Pose de carreaux de dallage et de revêtement mural).

5178 51780 Travaux de ferronnerie décorative intérieure

Travaux des entreprises de construction spécialisées dans la pose d'éléments en feuille de métal normalisés ou fabriqués sur commande et d'ornements métalliques, ainsi que dans la ferronnerie décorative ou architecturale. Ces travaux peuvent également avoir un but fonctionnel, comme par exemple, la pose d'éléments en feuille de métal pour couvrir les tuyauteries de chauffage ou de climatisation.

Exclusion : Les travaux de couverture métallique sont rangés dans la sous-classe 51530 (Couverture et étanchéité extérieure).

5179 51790 Autres travaux d'achèvement et de finition des bâtiments

Autres travaux d'entreprises de construction spécialisées dans l'achèvement des bâtiments et la finition, comme, par exemple, les travaux d'acoustique comportant la pose, sur les murs et les plafonds intérieurs, de panneaux et d'autres matériaux acoustiques ainsi que les travaux de sablage et de nettoyage à la vapeur des parties extérieures des bâtiments.

518 Services de location de matériel de construction ou de démolition pour bâtiments ou ouvrages de génie civil, avec opérateur

5180 51800 Services de location de matériel de construction ou de démolition pour bâtiments ou ouvrages de génie civil, avec opérateur

Services de location simple ou en crédit-bail de matériel de construction ou de démolition avec opérateur et services opérationnels fournis par l'opérateur.

Exclusion : Les services de location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel de construction sans opérateur sont rangés dans la sous-classe 83107.

DIVISION 52 OUVRAGES DE CONSTRUCTION

Immeubles d'habitation, bâtiments non résidentiels et ouvrages de génie civil achevés ou en cours de construction durant la période de référence de l'enquête.

Les produits rangés dans la présente division sont des biens non transportables ou, au sens de la terminologie du SCN, des actifs corporels fixes non financiers dont la production peut constituer une formation de capital fixe.

521 Bâtiments

5211 Bâtiments d'habitation

52111 Maisons à un ou deux logements

Maisons d'habitation comptant un ou deux logements.

52119 Autres bâtiments d'habitation

Immeubles d'habitation comptant trois logements ou plus. 5212 Bâtiments autres que d'habitation

52121 Entrepôts et bâtiments industriels

Bâtiments utilisés pour abriter les activités d'entreposage ainsi que les activités de production et d'assemblage des établissements industriels comme par exemple les fabriques, les usines, les ateliers. Exclusion : Les bâtiments agricoles autres que ceux affectés à l'habitation sont rangés dans la sous-classe 52129 (Autres bâtiments).

52122 Bâtiments commerciaux

Bâtiments commerciaux, y compris les immeubles de bureaux, les agences bancaires et les bâtiments utilisés principalement pour le commerce de gros et de détail comme par exemple les magasins, les terminaux de transports aériens, ferroviaires ou routiers, les parcs de stationnement, les garages et les stations-service.

52123 Bâtiments abritant des activités de spectacle

Bâtiments abritant des activités de spectacle, comme par exemple les théâtres, les salles de concert, les cinémas, les dancings et les boîtes de nuit.

Exclusions : Les musées, les galeries d'art, les bibliothèques et les bâtiments similaires sont rangés dans la sous-classe 52125 (Bâtiments scolaires).

Les ouvrages de construction destinés aux sports et aux loisirs sont rangés dans la classe 5227.

52124 Bâtiments abritant des hôtels ou restaurants et bâtiments similaires

Hôtels, restaurants et établissements analogues utilisés pour offrir un hébergement de courte durée et servir des repas et des boissons.

52125 Bâtiments scolaires

Bâtiments utilisés dans le cadre direct d'activités pédagogiques, comme par exemple les écoles, les universités, les musées, les galeries d'art ou les bibliothèques.

52126 Bâtiments sanitaires

Bâtiments utilisés pour dispenser des soins hospitaliers, comme par exemple les hôpitaux, les infirmeries, les sanatoriums ou les maisons de santé.

52129 Autres bâtiments

Bâtiments non classés ailleurs, comme par exemple les bâtiments religieux, les bâtiments communautaires ou les bâtiments agricoles (autres que ceux affectés à l'habitation).

Exclusion : Les ouvrages de construction destinés aux sports et loisirs sont rangés dans la classe 5227.

522 Ouvrages de génie civil

5221 Autoroutes (à l'exclusion des autoroutes sur piliers), rues, routes, voies ferrées et pistes d'aérodromes

52211 Autoroutes (à l'exclusion des autoroutes sur piliers). rues et routes

Autoroutes (à l'exclusion des autoroutes sur piliers), rues, routes et autres voies de communication pour véhicules et piétons. Garde-corps, parcs de stationnement avec revêtement, routes d'accès, passages inférieurs et supérieurs pour véhicules ou piétons, et pistes cyclables.

Exclusion : Les autoroutes sui piliers et les tunnels routiers sont rangés respectivement dans les sous-classes 52222 et 52223.

52212 Voies ferrées

Plates-formes pour liaisons ferroviaires longues ou courtes, tramways urbains et systèmes aériens ou souterrains de transport urbain rapide. Relèvent également de la présente sous-classe les structures servant à l'électrification des voies ferrées.

Exclusion : Les autres ouvrages ferroviaires souterrains sont rangés dans la sous-classe 52224 (Ouvrages ferroviaires souterrains).

52213 Pistes d'aérodromes

Pistes d'aérodromes, y compris les pistes de roulement et les ouvrages aéroportuaires annexes, à l'exclusion des bâtiments.

5222 Ponts, autoroutes sur piliers, tunnels et ouvrages ferroviaires souterrains

52221 Ponts

Ponts et viaducs en métal, en béton ou en d'autres matériaux, pour piétons et pour tous types de transports terrestres.

52222 Autoroutes sur piliers

Autoroutes sur piliers conçues pour le trafic automobile.

52223 Tunnels

Tunnels routiers et ferroviaires (à l'exclusion de ceux pour les chemins de fer souterrains) et travaux connexes.

Exclusions : Les passages inférieurs pour véhicules et piétons sont rangés dans la sous-classe 52211 (Autoroutes (à l'exclusion des autoroutes sur piliers), rues, routes, voies ferrées et pistes d'aérodromes).

Les tunnels pour chemins de fer souterrains sont rangés dans la sous-classe 52224 (Ouvrages ferroviaires souterrains).

Les tunnels en liaison avec l'exploitation minière sont rangés dans la sous-classe 52261 (Ouvrages destinés à l'exploitation minière).

52224 Ouvrages ferroviaires souterrains

Construction de tunnels et autres ouvrages souterrains pour la circulation des chemins de fer souterrains.

5223 Voies et conduites d'eau, ports, barrages et autres ouvrages hydrauliques

52231 Aqueducs et autres voies et conduites d'eau. à l'exclusion des conduites sur grande distance et des conduites de réseaux urbains

Aqueducs, conduites d'eau et ouvrages similaires conçus pour transporter l'eau à des fins d'alimentation en eau, à l'exclusion des conduites sur grande distance et des conduites de réseaux urbains.

Exclusions : Les ouvrages hydrauliques d'irrigation et de protection contre les inondations sont rangés dans la sous-classe 52234.

Les conduites sur grande distance et les conduites de réseaux urbains sont rangées respectivement dans les sous-classes 52241 et 52250.

52232 Ports, rivières, canaux et installations connexes

Fonds et chenaux de ports, mûles, jetées, appontements et ouvrages similaires ainsi qu'ouvrages fluviaux et canaux destinés aux transports par eau.

52233 Barrages

Barrages et ouvrages similaires de retenue des eaux, et digues de protection des zones côtières et maritimes.

52234 Ouvrages d'irrigation et de protection contre les inondations Ouvrages d'irrigation et de protection contre les inondations.

Exclusion : Les voies et conduites d'eau destinées à assurer l'alimentation en eau sont rangées dans la sous-classe 52231 (Aqueducs et autres voies et conduites d'eau, à l'exclusion des conduites sur grande distance et des conduites de réseaux urbains).

5224 Conduites, lignes de communication et lignes (câbles) de transport d'électricité à grande distance

52241 Conduites sur grande distance

Conduites terrestres ou sous-marines sur grande distance pour le transport de produits pétroliers, de gaz, d'eau ou d'autres produits. Exclusion : Les réseaux urbains de distribution de gaz ou d'eau par conduites sont rangés dans la sous-classe 52250 (Conduites et câbles de réseaux urbains; installations auxiliaires).

52242 Lignes de communication (télédiffusion, radiodiffusion, télégraphes, téléphone et autres lignes de transmission)

Lignes terrestres ou sous-marines de transmission de télécommunications sur grande distance (télévision, radiodiffusion, télégraphes, téléphone et autres lignes de transmission).

52243 Lignes (câbles) de transport d'électricité

Lignes (câbles) de transport, sur grande distance, d'électricité à haute tension.

Exclusion : Les lignes de transport d'électricité à basse tension sont rangées dans la sous-classe 52250 (Conduites et câbles de réseaux urbains; installations auxiliaires).

5225 52250 Conduites et câbles de réseaux urbains: installations auxiliaires Conduites de gaz, canalisations d'eau, canalisations d'égout, lignes (câbles) de transport d'électricité et lignes de communication, pour réseaux urbains. Installations auxiliaires telles que les pylônes pour lignes électriques, y compris les antennes, ainsi que les postes de transformation et les sous-stations de distribution pour réseaux urbains. Réseaux urbains d'utilité publique non classés ailleurs.

5226 Ouvrages de construction destinés à l'exploitation minière et au secteur manufacturier

52261 Ouvrages destinés à l'exploitation minière

Installations destinées à l'exploitation minière et installations connexes, telles que les stations de chargement et de déchargement, les puits et chevalements d'extraction, les tunnels et galeries.

52262 Ouvrages destinés à la production d'électricité

Centrales et autres équipements lourds pour la production d'électricité, y compris les installations et équipements pour centrales nucléaires.

52263 Installations chimiques et installations connexes

Installations chimiques et installations connexes, comme par exemple les hauts fourneaux et les fours à coke, pour la fabrication de produits chimiques de base, de composés chimiques, de produits pharmaceutiques et d'autres produits chimiques.

Exclusion : Les bâtiments industriels non affectés spécialement à la fabrication de produits particuliers sont rangés dans la sous-classe 52121 (Entrepôts et bâtiments industriels).

52269 Autres ouvrages de construction destinés au secteur manufacturier
Installations spéciales destinées au secteur manufacturier, non classées ailleurs, comme par exemple les fonderies de fonte.

Exclusion : Les bâtiments industriels non affectés spécialement à la fabrication de produits particuliers sont rangés dans la sous-classe 52121 (Entrepôts et bâtiments industriels).

5227 Ouvrages de construction destinés aux sports et loisirs

52271 Stades et terrains de sport

Stades et autres terrains pour les sports habituellement pratiqués en plein air, comme le football, le base-ball, le rugby, l'athlétisme, les courses automobiles ou cyclistes et les courses de chevaux. Les stades sont généralement aménagés (tribunes avec places assises et/ou debout) pour accueillir des spectateurs.

52279 Autres installations sportives et récréatives (par exemple piscines, courts de tennis, terrains de golf)

Autres installations sportives et récréatives. Les installations sportives relevant de la présente sous-classe sont la plupart du temps utilisées pour la pratique des sports de salle et ont une capacité d'accueil de spectateurs moindre: il s'agit par exemple des salles de basket-ball, des patinoires pour le hockey sur glace, des piscines, des courts de tennis, des gymnases, des salles de boxe et des patinoires. Les installations récréatives englobent par exemple les terrains de golf, les équipements de plage, les refuges de montagne, les ports de plaisance, les jardins publics et les équipements pour parcs de loisirs.

5229 52290 Autres ouvrages de génie civil

Autres ouvrages de génie civil non classés ailleurs.

DIVISION 53 BIENS FONCIERS

Terres agricoles et terrains boisés, terrains construits et non construits, et autres biens fonciers. Les données sur les biens fonciers recueillies à l'échelon international sont exploitées afin de procéder à des descriptions et à des analyses comparatives des structures nationales en matière d'utilisation du sol.

531 Terres agricoles, forêts et autres superficies boisées

5310 53100 Terres agricoles. forêts et autres superficies boisées

Terres et terrains sur lesquels sont exercées des activités agricoles, horticoles ou sylvicoles à des fins commerciales ou de subsistance, y compris les pépinières, les plantations, les vergers et les vignobles, les prairies et les pâturages; terres agricoles en jachère, forêts et autres superficies boisées. Terres et terrains faisant partie intégrante d'une exploitation agricole, y compris les bâtiments agricoles disséminés, mais à l'exclusion des routes d'accès.

532 Terrains construits et terrains attenants

5320 53200 Terrains construits et terrains attenants

Terrains sous-jacents aux bâtiments, aux routes, aux mines et carrières ainsi qu'à toute autre installation, y compris les espaces attenants, spécialement aménagés en vue de l'exercice d'activités humaines, à l'exclusion des activités récréatives. Sont compris également certains types de terrains non bâtis utilisés en liaison étroite avec ces activités, comme par exemple les terrils, les terrains vagues situés dans des zones bâties, les parcs à ferrailles, les parcs et jardins municipaux, etc. Relèvent également de la présente classe les terrains sous-jacents aux "villages-tas" ou aux localités rurales similaires.

533 Terrains récréatifs et autres terrains non construits

5330 53300 Terrains récréatifs et autres terrains non construits

Terrains utilisés à des fins récréatives, comme par exemple les terrains de sport, les gymnases, les grandes cours de récréation, les grands parcs publics et les grands espaces verts, les plages et les piscines publiques, les terrains de camping, les zones principalement occupées par des installations touristiques, des secondes résidences ou des logements de vacances, les jardins potagers, les cimetières, les terrains supportant des ouvrages en construction ou ceux destinés ultérieurement à accueillir des constructions, etc.

539 Autres biens fonciers

5390 53900 Autres biens fonciers

Terrains marécageux non construits, c'est-à-dire les sites non boisés gorgés d'eau soit partiellement soit temporairement soit de façon permanente. Terres fermes non bâties recouvertes de végétation particulière, c'est-à-dire les terrains non boisés à couverture végétale basse. Surfaces non bâties sans couverture végétale ou avec couverture végétale insignifiante. Terrains recouverts d'eaux de surface.

Les services offerts par le secteur de la distribution couvrent soit la vente de marchandises à des détaillants, à des usagers industriels ou commerciaux, à des collectivités ou à d'autres utilisateurs professionnels, ou à d'autres grossistes, soit les activités des intermédiaires (services du commerce de gros), soit la vente de marchandises destinées à la consommation des particuliers ou des ménages, y compris les services annexes à la vente des biens (services du commerce de détail). Les principaux services rendus par les grossistes et les détaillants sont la revente de marchandises ainsi qu'un large éventail de services connexes et subordonnés tels que : l'établissement d'inventaires des produits; l'assemblage, le tri et le classement des marchandises en grandes quantités; le fractionnement de marchandises reçues en grandes quantités et leur reconditionnement en lots plus petits; les services de livraison; les services de réfrigération; les services de promotion des ventes rendus par les grossistes; ainsi que les services en rapport avec les activités des détaillants, comme par exemple les traitements appliqués aux produits en vue de la vente et les services d'entreposage. Parmi les autres services relevant également de la présente section, on trouve les services de réparation d'articles personnels et domestiques (groupe 633) ainsi que les services de préparation et de vente de repas par les restaurants (division 64).

Exclusions : Les travaux de pose d'installations destinées aux ouvrages de construction sont rangés dans le groupe 516.

Les services de manutention, de stockage et d'entreposage de marchandises non liés à des activités de vente sont rangés dans la division 74 (Services annexes et auxiliaires des transports).

Les services de réparation, à l'exclusion des services de réparation d'articles personnels et domestiques, sont rangés dans les groupes 845 (Services d'entretien et de réparation de machines et de matériel de bureau, y compris les ordinateurs) et 886 (Services de réparation annexes à la fabrication de produits en métaux, de machines et de matériel).

Les travaux d'assemblage, de montage et d'installation de machines et de matériel industriel sont rangés dans le groupe 885 (Services annexes à la fabrication de produits en métaux, de machines et de matériel).

DIVISION 61 SERVICES DE VENTE, D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES

611 Services de vente, d'entretien et de réparation de véhicules automobiles; commerce des parties et accessoires connexes

6111 Commerce de véhicules automobiles

61111 Services de commerce de gros de véhicules automobiles Services de courtage et de commerce de gros de voitures de tourisme, d'autobus et d'autocars, de camions, de tracteurs routiers, de remorques et de semi-remorques. (Biens rangés dans la CPC sous 491 et 492.)

61112 Commerce de détail de véhicules automobiles

Services de commerce de détail de véhicules automobiles servant au transport de personnes, y compris les véhicules automobiles spéciaux (ambulances, caravanes, minibus, etc.), de véhicules tout terrains et d'autres véhicules automobiles de transport de personnes équipés d'un dispositif de guidage du type automobile; camions, autocars et autobus. (Biens rangés dans la CPC sous 491.)

6112 61120 Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles

Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles. Ces services comprennent par exemple la remise en état du moteur, le poussage du moteur, la réparation et le réglage du carburateur, la réparation du système électrique et la charge de batteries, la réparation et le réglage des organes de direction, le réglage et l'équilibrage des roues, la réparation de la suspension, la réparation et le réglage des freins, la réparation et le réglage de la boîte de vitesses, la réparation du système d'échappement, la réparation du système de refroidissement, y compris le remplacement du tuyau à eau, ainsi que les autres services d'entretien et de réparation des véhicules automobiles. Services de réparation des châssis des véhicules automobiles et services similaires. Ces services comprennent par exemple la réparation des portières et de leurs serrures, le redressement et la réparation des pare-chocs, la remise en peinture et les réparations à la suite de collisions; réparation des garnitures intérieures, remplacement des pare-brise et des vitres, et autres services de réparation des châssis des véhicules automobiles.

Relèvent également de la présente classe les services de dépannage ainsi que les services de nettoyage et d'entretien courant, comme par exemple les services de lavage de véhicules automobiles et les services des portiques de lavage automatique, les services de protection des bas de caisse, de lustrage et d'encaustiquage, etc.

Exclusion : Les services de réparation des pneumatiques crevés sont rangés ici, tandis que le rechapage et le resculptage de pneumatiques sont rangés dans la sous-classe 36120.

6113 61130 Commerce des parties et accessoires de véhicules automobiles

Services de commerce de gros, de courtage et de commerce de détail de parties et accessoires, neufs ou usagers, pour les véhicules automobiles des types décrits dans les notes explicatives de la sous-classe 61112. (Biens rangés dans la CPC sous 431, 491 et 492.)

612 Services de vente, d'entretien et de réparation de motocycles et motoneiges: commerce des parties et accessoires connexes

6121 61210 Commerce de motocycles et motoneiges et des parties et accessoires connexes

Services de commerce de gros et de détail de motocycles et motoneiges ainsi que des parties et accessoires connexes de ces véhicules." (Biens rangés dans la CPC sous 49117 et 4991.)

6122 61220 Services d'entretien et de réparation de motocycles et motoneiges

Services d'entretien et de réparation de motocycles et de motoneiges et services de réparation des châssis de motocycles.

Relèvent également de la présente classe les services de dépannage pour motocycles ainsi que les services d'entretien de motocycles et motoneiges.

613 Commerce de détail de carburants pour automobiles

6130 61300 Commerce de détail de carburants pour automobiles

Services de commerce de détail de produits pétroliers raffinés, tels que l'essence et les autres carburants pour véhicules automobiles équipés de moteurs à combustion interne, le kérosène, les huiles et graisses lubrifiantes, le mazout, le gaz de pétrole liquéfié conditionné pour la vente au détail ainsi que les autres produits issus des raffineries de pétrole. (Biens rangés dans la CPC sous 333.)

Exclusion : Les services de commerce de détail de mazout destiné à d'autres usages sont rangés dans la sous-classe 63297 (Commerce de détail de mazout, gaz en bonbonne, charbon et bois).

DIVISION 62 SERVICES DE COURTAGE ET DE COMMERCE DE GROS, SAUF DE VEHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES

621 Services de courtage 6211 Services de courtage

62111 ventes à forfait ou sous contrat de matières premières agricoles et d'animaux vivants

Services de commerce de gros, par des commissionnaires, des courtiers en marchandises, des commissaires-priseurs et autres intermédiaires agissant pour le compte d'autrui, de matières premières agricoles et d'animaux vivants. (Biens rangés dans la CPC sous 01-03 et 291.)

62112 Ventes à forfait ou sous contrat de produits alimentaires, boissons et tabacs

Services de commerce de gros, par des commissionnaires, des courtiers en marchandises, des commissaires-priseurs et autres intermédiaires agissant pour le compte d'autrui, de produits alimentaires, de boissons et de tabacs. (Biens rangés dans la CPC sous 01, 029, 04, 21-25.)

62113 Ventes à forfait ou sous contrat de combustibles. métaux, minerais. bois d'oeuvre. matériaux de construction et produits chimiques à usage industriel ou technique

Services de commerce de gros, par des commissionnaires, des courtiers en marchandises, des commissaires-priseurs et autres intermédiaires agissant pour le compte d'autrui, de combustibles, de métaux, de

minerais, de bois d'oeuvre, de matériaux de construction (par exemple peintures et vernis, matériaux de construction bitumineux, produits céramiques destinée à la construction, matériaux de construction en verre) ainsi que de produits chimiques à usage industriel ou technique (produits chimiques de base à usage industriel, matières plastiques, fibres synthétiques ou artificielles à l'exclusion du verre, engrais, etc.). (Biens rangés dans la CPC sous 03, 1, 31, 33, 34, 351, 354, 36, 37, 387, 41, 421.)

62114 Ventes à forfait ou sous contrat de machines, de matériel industriel et de véhicules autres que les automobiles. cycles et motocycles

Services de commerce de gros, par des commissionnaires, des courtiers en marchandises, des commissaires-priseurs et autres intermédiaires agissant pour le compte d'autrui, de machines, de matériel industriel et de véhicules autres que les automobiles, les cycles et les motocycles. (Biens rangés dans la CPC sous 327 et 43-49.)

62115 Ventes à forfait ou sous contrat de meubles. articles domestiques et articles de serrurerie et de quincaillerie

Services de commerce de gros, par des commissionnaires, des courtiers en marchandises, des commissaires-priseurs et autres intermédiaires agissant pour le compte d'autrui, de meubles, d'articles domestiques (mobilier et articles de ménage), d'articles de serrurerie, d'articles de quincaillerie (vaisselle, couverte et articles de quincaillerie courants) et d'appareils électroménagers. (Biens rangée dans la CPC sous 3533, 381, 42, 448, 465.)

62116 Ventes à forfait ou sous contrat de textiles. vêtements et chaussures

Services de commerce de gros, par des commissionnaires, des courtiers en marchandises, des commissaires-priseurs et autres intermédiaires agissant pour le compte d'autrui, de textiles, de vêtements et de chaussures. (Biens rangés dans la CPC sous 26-28, 293-296.)

62117 Ventes à forfait ou sous contrat de ,produits et articles pharmaceutiques et médicaux et de préparations cosmétiques Services de commerce de gros, par des commissionnaires, des courtiers en marchandises, des commissaires-priseurs et autres intermédiaires agissant pour le compte d'autrui, de produite et articles pharmaceutiques et médicaux et de préparations cosmétiques. (Biens rangés dans la CPC sous 352, 353 et 481.)

62118 ventes à forfait ou sous contrat de marchandises n.c.a.

Services de commerce de gros, par des commissionnaires, des courtiers en marchandises, des commissaires-priseurs et autres intermédiaires agissant pour le compte d'autrui, de marchandises non classées ailleurs (par exemple les matériaux de récupération, le papier et les ouvrages en papier, les jeux, les jouets et les articles de sport, le matériel

photographique, les instruments de musique, les articles de bijouterie et d'horlogerie). (Biens rangés dans la CPC sous 292, 321-326, 382-386, 389, 39, 48.)

622 Services de commerce de gros

6221 Services de commerce de gros de matières premières agricoles et d'animaux vivants

62211 Services de commerce de gros de céréales. de graines et fruits oléagineux de semences et d'aliments du bétail

Services de commerce de gros spécialisé de céréales, de graines et de fruits oléagineux, de semences et d'aliments du bétail. (Biens rangés dans la CPC sous 011, 014, 015, 019, 218 et 233.)

62212 Services de commerce de gros de fleurs et de filantes

Services de commerce de gros spécialisé de fleurs et de plantes. (Biens rangés dans la CPC sous 015.)

62213 Services de commerce de gros de tabacs bruts ou non fabriqués Services de commerce de gros spécialisé de tabacs bruts ou non fabriqués. (Biens rangés dans la CPC sous 017.)

62214 Services de commerce de gros d'animaux vivants

Services de commerce de gros spécialisé d'animaux vivants. (Biens rangés dans la CPC sous 021.)

62215 Services de commerce de gros de vaux brutes et de cuirs Services de commerce de gros spécialisé de peaux brutes et de cuirs naturels tannés ou apprêtés. (Biens rangés dans la CPC sous 291 et 297.)

62219 Services de commerce de gros de matières premières agricoles n.c.a.

Services de commerce de gros spécialisé de matières premières agricoles non classées ailleurs, comme par exemple les matières premières textiles d'origine végétale ou animale ainsi que les produits comestibles d'origine animale non classés ailleurs. (Biens rangés dans la CPC sous 018, 019, 029, 03 et 04.)

6222 Services de commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs

62221 Services de commerce de gros de fruits et légumes

Services de commerce de gros spécialisé de fruits et légumes frais, secs, congelés ou en boîtes. (Biens rangés dans la CPC sous 012, 013, 213 et 215.)

62222 Services de commerce de gros d'œufs, de produits laitiers et d'huiles et graisses comestibles

Services de commerce de gros spécialisé d'œufs, de produits laitiers et d'huiles et graisses comestibles d'origine animale ou végétale. (Biens rangés dans la CPC sous 029, 216 et 22.)

62223 Services de commerce de gros de viande, de volaille et de gibier Services de commerce de gros spécialisé de produits à base de viande, de volaille, de gibier, d'abats comestibles ainsi que de conserves et de préparations de viandes. (Biens rangés dans la CPC sous 211.)

62224 Services de commerce de gros de produits de la pêche

Services de commerce de gros spécialisé de poissons et autres produits de la mer frais ainsi que de préparations ou de conserves de poissons et autres produits de la mer. (Biens rangés dans la CPC sous 04 et 212.)

62225 Services de commerce de gros de sucres. sucreries et produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie

Services de commerce de gros spécialisé de sucres, de sucreries et de produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie. (Biens rangés dans la CPC sous 232 et 234-236.)

62226 Services de commerce de gros de boissons

Services de commerce de gros spécialisé de boissons comme par exemple les jus de fruits et de légumes, les eaux minérales et les boissons sans alcool, les vins, les bières, les liqueurs et les autres boissons alcoolisées. (Biens rangés dans la CPC sous 214 et 24.)

62227 Services de commerce de gros de café. de thé. de cacao et d'épices Services de commerce de gros spécialisé de café, de thé, de cacao et d'épices. (Biens rangés dans la CPC sous 016, 236 et 2391.)

62228 Services de commerce de gros de produits à base de tabac Service de commerce de gros spécialisé de produits à base de tabac. (Biens rangés dans la CPC sous 25.)

62229 Services de commerce de gros de produits alimentaires n.c.a. Services de commerce de gros spécialisé de produits alimentaires non classés ailleurs, comme par exemple le sel, les produits de la minoterie des grains ainsi que les nouilles et substances farineuses similaires. (Biens rangés dans la CPC sous 162, 231, 237 et 2399.)

6223 Services de commerce de gros de textiles, vêtements et chaussures

62231 Services de commerce de gros de textiles

Services de commerce de gros spécialisé de fils de fibres textiles naturelles, artificielles ou synthétiques, de tissus et de surfaces

textiles touffetées, d'étoffes de bonneterie et d'articles textiles confectionnés, à l'exclusion des articles d'habillement. Bien rangés dans la CPC sous 2711, 2713-2719, 272-279 et 281.)

62232 Services de commerce de gros de linge de maison

Services de commerce de gros spécialisé de linge de maison. (Biens rangés dans la CPC sous 2712.)

62233 Services de commerce de gros d'articles d'habillement

Services de commerce de gros spécialisé d'articles d'habillement, autres qu'en pelleteries. (Biens rangés dans la CPC sous 2821-2823, 28241 et 2825.)

62234 Services de commerce de gros de fourrures

Services de commerce de gros spécialisé d'articles en pelleteries, y compris les articles d'habillement. (Biens rangés dans la CPC sous 283 et 28269.)

62235 Services de commerce de gros de chaussures

Services de commerce de gros spécialisé de chaussures. (Biens rangés dans la CPC sous 293-296.)

62236 Services de commerce de gros d'accessoires du vêtement

Services de commerce de gros spécialisé d'accessoires du vêtement, comme par exemple les chapeaux et autres coiffures, les parapluies, les cannes, les ceintures, etc. (Bien rangés dans la CPC sous 28242, 2826 et 3892.)

6224 Services de commerce de gros d'appareils et articles de ménage ou d'économie domestique

62241 Services de commerce de gros de mobilier domestique

Services de commerce de gros spécialisé de mobilier domestique. (Biens rangés dans la CPC sous 3811 et 3813-3816.)

Exclusion : Les services de commerce de gros de mobilier de bureau sont rangés dans la sous-classe 62284 de la CPC (Services de commerce de gros de machines et de matériel de bureau, y compris le mobilier de bureau).

62242 Services de commerce de gros d'appareils ménagers

Services de commerce de gros spécialisé d'appareils ménagers, comme par exemple les réfrigérateurs et les congélateurs, les machines à laver la vaisselle, les machines à laver ou à sécher le linge de type ménager, les appareils de cuisson ou de chauffage à usage domestique, les aspirateurs de poussières et autres appareils électroménagers. (Biens rangés dans la CPC sous 448.)

62243 Services de commerce de gros de coutellerie. d'ustensiles de ménage en métal et d'articles et appareils d'éclairage Services de commerce de gros spécialisé d'articles de ménage ou d'économie domestique en métaux ainsi que d'articles et appareils d'éclairage (Bien rangés dans la CPC sous 4291 et 465.)

62244 Services de commerce de gros d'appareils de radio et d télévision. d'instruments de musique. de disques et de bandes enregistrées et de partitions musicales

Services de commerce de gros spécialisé d'appareils de radio et de télévision, d'instruments de musique, de partitions musicales ainsi que de disques et de bandes pour l'enregistrement du son et de l'image. (Biens rangés dans la CPC sous 3226, 383 et 47.)

62245 Services de commerce de gros de verrerie. de porcelaine et de poterie

Services de commerce de gros spécialisé d'objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, l'ornementation des appartements ou usages similaires, ainsi que d'articles de ménage et d'objets d'ornementation en céramique.(Biens rangés dans la CPC sous 3719 et 372.)

62246 Services de commerce de gros d'ouvrages en vannerie. en _Liège. en cuivre et en bois

Services de commerce de gros spécialisé d'ouvrages de tonnellerie et d'autres ouvrages en bois, d'ouvrages en liège et d'ouvrages de vannerie et de sparterie. (Biens rangés dans la CPC sous 317 et 319.)

62247 Services de commerce de gros de paniers peints et de revêtements de sol.

Services de commerce de gros spécialisé de papiers peints et de matériaux utilisés pour le revêtement des sols. (Biens rangés dans la CPC sous 272, 316, 3219, 36910 et 38930.)

62249 Services de commerce de gros d'articles de ménage ou d'économie domestique n.c.a.

Services de commerce de gros spécialisé d'articles de ménage ou d'économie domestique non classés ailleurs, comme par exemple les outils à main ainsi que les articles de ménage ou d'économie domestique en métaux non classés ailleurs. (Biens rangés dans la CPC sous 4292-4299.)

6225 Services de commerce de gros de produits et articles pharmaceutiques et médicaux et de préparations cosmétiques

62251 Services de commerce de gros de produits et articles pharmaceutiques et médicaux

Services de commerce de gros spécialisé de produits pharmaceutiques et d'autres produits ou articles à usage médical ou chirurgical. (Biens rangés dans la CPC sous 352.)

62252 Services de commerce de gros d'instruments et appareils chirurgicaux et orthopédiques

Services de commerce de gros spécialisé d'instruments et d'appareils médico-chirurgicaux ainsi que d'appareils d'orthopédie. (Biens rangés dans la CPC sous 481.)

62253 Services de commerce de gros de produits de parfumerie. de préparations cosmétiques et de savons

Services de commerce de gros spécialisé de parfums et de préparations pour la toilette ainsi que de savons et de détersifs. (Biens rangés dans la CPC sous 3531 et 3532.)

6226 Services de commerce de gros de biens de consommation divers

62261 Services de commerce de gros de papier et de carton

Services de commerce de gros spécialisé de papier et de carton ainsi que d'ouvrages en papier et en carton. (Biens rangés dans la CPC sous 321.)

62262 Services de commerce de gros de livres. revues. journaux et articles de papeterie

Services de commerce de gros spécialisé de livres, de journaux, de publications périodiques, d'autres imprimés ainsi que d'articles de papeterie. (Biens rangés dans la CPC sous 322-326 et 3891.)

62263 Services de commerce de gros de matériel photographique et optique

Services de commerce de gros spécialisé de matériel photographique, comme par exemple les appareils, pellicules et films photographiques, ainsi que de matériel optique, comme par exemple les microscopes et les jumelles. (Biens rangés dans la CPC sous 3894, 3895 et 483.)

62264 Services de commerce de gros de jeux et de jouets

Services de commerce de gros spécialisé de jeux et de jouets, y compris les jeux vidéo. (Biens rangés dans la CPC sous 385.)

62265 Services de commerce de gros d'horlogerie et de bijouterie Services de commerce de gros spécialisé d'articles d'horlogerie et de bijouterie. (Biens rangés dans la CPC sous 382 et 484.)

62266 Services de commerce de gros d'articles de sport (y compris les bicyclettes)

Services de commerce de gros spécialisé d'articles de sport, comme par exemple le matériel pour la pratique du ski de neige, des sports nautiques et de la pêche sportive, les articles et le matériel pour l'athlétisme ainsi que les autres articles et matériels pour les sports ou les jeux de plein air, y compris les bicyclettes. (Biens rangés dans la CPC sous 384, 494 et 49921.)

62267 Services de commerce de gros d'articles en cuir et d'accessoires de voyage

Services de commerce de gros spécialisé de bagages, sacs à main et articles similaires, d'articles de sellerie ou de bourrellerie et d'autres ouvrages en cuir. (Biens rangés dans la CPC sous 292.)

62268 Services de commerce de gros de produits de nettoyage Services de commerce de gros spécialisé de produits de nettoyage et d'entretien. (Biens rangés dans la CPC sous 3533.)

62269 Services de commerce de gros de biens de consommation divers n. c. a.

Services de commerce de gros spécialisé de toute une série de biens de consommation non classés ailleurs. (Biens rangés dans la CPC sous 3896 et 3899.)

6227 Services de commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles; services de commerce de gros de déchets et débris et de matériaux de récupération

62271 Services de commerce de gros de combustibles solides. liquides et gazeux et de produits dérivés

Services de commerce de gros spécialisé de combustibles solides (par exemple le charbon et le lignite), liquides (par exemple les huiles de pétrole) et gazeux (par exemple le gaz naturel, le gaz de houille, le gaz de gazogène et les gaz similaires). ainsi que de produits apparentés. (Biens rangés dans la CPC sous 11-13 et 33.)

62272 Services de commerce de gros de minerais métalliques et de métaux sous forme primaire

Services de commerce de gros spécialisé de minerais métalliques et de métaux de base sous formes primaires.(Biens rangés dans la CPC sous 14 et 41.)

62273 Services de commerce de gros de bois en grumes et de produits de la transformation primaire du bois

Services de commerce de gros spécialisé de grumes de bois de conifères et de bois autres que de conifères, d'autres bois bruts ainsi que de produits de la transformation primaire du bois. (Biens rangés dans la CPC sous 03 et 31.)

62274 Services de commerce de Gros de peintures. vernis et laques Services de commerce de gros spécialisé de peintures, de vernis, de laques et de produits apparentés. (Biens rangés dans la CPC sous 351.)

62275 Services de commerce de gros de matériaux de construction, d'éléments et accessoires connexes et de verre en plaques ou en feuilles

Services de commerce de gros spécialisé de matériaux de construction (par exemple, les pierres et les sables, les matériaux de construction en argile non réfractaire ainsi que les ciments, chaux et plâtres pour la construction), d'éléments et d'accessoires connexes, d'éléments de construction en métal, de verre non travaillé, de verre plan et de verre pressé ou moulé pour la construction. (Biens rangés dans la CPC sous 15, 3711, 373-376, 387 et 421.)

62276 Services de commerce de gros de produits chimiques industriels de base, d'engrais, de résines synthétiques et de matières plastiques sous forme primaire

Services de commerce de gros spécialisé de produits chimiques industriels de base, organiques ou inorganiques, d'engrais, de pesticides, de résines synthétiques et de matières plastiques sous formes primaires. (Biens rangés dans la CPC sous 16 et 34.)

62277 Services de commerce de gros de fibres textiles

Services de commerce de gros spécialisé de fibres naturelles, de fibres textiles synthétiques ou artificielles discontinues préparées pour la filature ainsi que d'autres fibres synthétiques ou artificielles. (Biens rangés dans la CPC sous 21700, 261, 262 et 355.)

62278 Services de commerce de gros de déchets et débris et de matériaux de récupération

Services de commerce de gros spécialisé de déchets et débris et de matériaux de récupération. (Biens rangés dans la CPC sous 39.)

62279 Services de commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles n.c.a.

Services de commerce de gros spécialisé de produits intermédiaires non agricoles non classés ailleurs, comme par exemple les pierres gemmes, les produits chimiques non classés ailleurs, les pneumatiques, chambres à air et autres ouvrages en caoutchouc, les demi-produits en matières plastiques ainsi que les produits minéraux non métalliques non classés ailleurs. (Biens rangés dans la CPC sous 16, 218, 32700, 354, 361-363 et 379.)

6228 Services de commerce de gros de machines, équipements et fournitures

62281 Services de commerce de gros de machines et de matériel agricoles. v compris les tracteurs

Services de commerce de gros spécialisé de machines, d'appareils et d'engins agricoles, horticoles ou sylvicoles, y compris les tracteurs. (Biens rangés dans la CPC sous 441.)

62282 Services de commerce de gros de matériel de transport autre que les véhicules automobiles, cycles et motocycles

Services de commerce de gros spécialisé de matériel de transport autre que les véhicules automobiles, les cycles et les motocycles; à titre d'exemples, on peut citer les navires de commerce (à l'exclusion des bateaux et embarcations de plaisance), les véhicules et le matériel roulant pour voies ferrées ou similaires, les véhicules aériens et spatiaux, le matériel et les fournitures pour l'aéronautique ainsi que les autres matériels de transport. (Biens rangés dans la CPC sous 493, 495, 496 et 499.)

Exclusion : Les services de commerce de gros de bateaux et embarcations de plaisance et de sport sont rangés dans la sous-classe 62266 (Services de commerce de gros d'articles de sport, y compris les bicyclettes).

62283 Services de commerce de gros de machines et de matériel pour l'exploitation minière, la construction et le génie civil

Services de commerce de gros spécialisé de machines et de matériel pour l'exploitation minière, la construction et le génie civil. (Biens rangés dans la CPC sous 444.)

62284 Services de commerce de gros de machines et de matériel de bureau, y compris le mobilier de bureau

Services de commerce de gros spécialisé de machines et de matériel de bureau (y compris le mobilier de bureau), de machines comptables et de machines de traitement de l'information; à titre d'exemples, on peut citer les machines à écrire et les machines pour le traitement des textes, les appareils de photocopie, les machines à calculer ainsi que tous les types de machines de traitement automatique de l'information et leurs unités périphériques. (Biens rangés dans la CPC sous 45.)

62285 Services de commerce de gros de machines et de matériel destinés aux industries textiles

Services de commerce de gros spécialisé de machines et de matériel pour les industries des textiles, de l'habillement et du cuir, comme par exemple les machines pour la préparation, la filature, le tissage et le tricotage des textiles, les machines à coudre ainsi que les machines et appareils pour le travail des cuirs ou des peaux. (Biens rangés dans la CPC sous 446.)

62286 Services de commerce de gros de machines et de matériel destinés aux industries du bois et de la métallurgie

Services de commerce de gros spécialisé de machines-outils pour le travail des métaux ou du bois ainsi que de machines pour la métallurgie. (Biens rangés dans la CPC sous 442 et 443.)

Exclusion : Les services de commerce de gros de machines pour la sylviculture sont rangés dans la sous-classe 62281 (Services de commerce de gros de machines et de matériel agricoles, y compris les tracteurs).

62287 Services de commerce de gros de fournitures pour machines et matériel

Services de commerce de gros spécialisé de fournitures pour les machines et matériels rangés dans les autres sous-positions de la classe 6228, comme par exemple les parties de machines et les fournitures industrielles non classées ailleurs. (Biens rangés dans la CPC sous 42, 43 et 44.)

62289 Services de commerce de gros d'autres machines et matériels à usage industriel, commercial. etc.

Services de commerce de gros spécialisé de machines et appareils à usages généraux, comme par exemple les moteurs et turbines, les roues de friction, les organes mécaniques de transmission, les brûleurs, ainsi que de machines et appareils à usages spécifiques non classés ailleurs, comme par exemple les machines et appareils pour les industries des produits alimentaires, des boissons et du tabac, les machines et appareils électriques, les instruments et appareils de mesure, de contrôle, d'essai et de navigation, ainsi que les fournitures non classées ailleurs. (Biens rangés dans la CPC sous 364, 38600, 43, 445, 447, 449, 46 et 482.)

DIVISION 63 SERVICES DE COMMERCE DE DETAIL: SERVICES DE REPARATION D'ARTICLES PERSONNELS ET DOMESTIQUES

631 Services de commerce de détail de produits alimentaires

6310 Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabacs

63101 Commerce de détail de fruits et légumes

Services de commerce de détail de fruits (même à coques) et de légumes frais, secs congelés ou en boîtes. (Biens rangés dans la CPC sous 012, 013, 213 et 215.)

63102 Commerce de détail d'oeufs et de produits laitiers

Services de commerce de détail d'oeufs et de produits laitiers. (Biens rangés dans la CPC sous 029 et 22.)

63103 Commerce de détail de viandes (y compris les volailles) et de produits à base de viande

Services de commerce de détail de viande, de volaille et de gibier ainsi que de produits à base de viande. (Biens rangés dans la CPC sous 211.)

63104 Commerce de détail de poissons et autres produits de la mer

Services de commerce de détail de poissons et autres produits de la mer frais ainsi que de préparations ou de conserves de poissons et autres produits de la mer. (Biens rangés dans la CPC sous 04 et 212.)

63105 Commerce de détail de boulangerie et de pâtisserie

Services de commerce de détail de pain et d'autres produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie. (Biens rangés dans la CPC sous 234.)

63106 Commerce de détail de confiserie

Services de commerce de détail de confiseries, comme par exemple les fruits confits au sucre. (Biens rangés dans la CPC sous 236.)

63107 Commerce de détail de boissons non consommées sur place

Services de commerce de détail de boissons alcoolisées ou non alcoolisées. (Biens rangés dans la CPC sous 214 et 24.)

Exclusion : Les services de commerce de détail de boissons consommées sur place sont rangés dans le groupe 643 (Services de vente de boissons à consommer sur place).

63108 Commerce de détail de produits à base de tabac

Services de commerce de détail de produits à base de tabac. (Biens rangés dans la CPC sous 25.)

63109 Commerce de détail spécialisé de produits alimentaires n.c.a.

Services de commerce de détail de produits alimentaires non classés ailleurs, comme par exemple le riz, les huiles et graisses comestibles, le sel, le café, le thé, le sucre, le cacao et les épices ainsi que les nouilles et substances farineuses similaires. (Biens rangés dans la CPC sous 011, 014, 016, 029, 162, 216, 231, 232 et 235-239.)

632 Services de commerce de détail de produits non alimentaires

6321 Commerce de détail de produits et articles pharmaceutiques et médicaux et de préparations cosmétiques

63211 Commerce de détail de produits et articles pharmaceutiques, médicaux et orthopédiques

Services de commerce de détail de produits pharmaceutiques et d'autres produits ou articles à usage médical ou chirurgical ainsi que d'appareils d'orthopédie. (Biens rangés dans la CPC sous 352 et 481.)

63212 Commerce de détail d'articles de parfumerie, de préparations cosmétiques et de savons de toilette

Services de commerce de détail de parfums, de produits cosmétiques ainsi que de savons et de préparations pour la toilette. (Biens rangés dans la CPC sous 3532.)

6322 Commerce de détail de textiles, de vêtements, de chaussures et d'articles en cuir

63221 Commerce de détail de textiles

Services de commerce de détail d'articles textiles autres que d'habillement, comme par exemple la laine, les fils, même à coudre, et les articles textiles confectionnés. (Biens rangés dans la CPC sous 26 et 27.)

63222 Commerce de détail d'articles d'habillement. de fourrures et d'accessoires du vêtement

Services de commerce de détail d'articles d'habillement pour hommes, femmes et enfants, y compris les vêtements de fourrure, ainsi que d'accessoires du vêtement. (Biens rangés dans la CPC sous 28 et 3892.)

63223 Commerce de détail de chaussures

Services de commerce de détail de chaussures en toutes matières et pour tous usages. (Biens rangés dans la CPC sous 293-296.)

63224 Commerce de détail d'articles en cuir et d'accessoires de voyage

Services de commerce de détail de bagages, de sacs à main, d'articles de sellerie et autres articles en cuir ainsi que d'accessoires de voyage. (Biens rangés dans la CPC sous 292.)

Exclusion : Les services de commerce de détail de chaussures en cuir sont rangés dans la sous-classe 63223.

6323 Commerce de détail d'articles et d'appareils d'équipement domestique

63231 Commerce de détail de mobilier domestique

Services de commerce de détail de mobilier domestique. (Biens rangés dans la CPC sous 3811 et 3813-3816.)

63232 Commerce de détail d'appareils ménagers

Services de commerce de détail d'appareils ménagers, comme par exemple les réfrigérateurs et les congélateurs, les machines à laver la vaisselle, les machines à laver ou à sécher le linge de type ménager, les appareils de cuisson ou de chauffage à usage domestique, les aspirateurs de poussières et autres appareils électroménagers. (Biens rangés dans la CPC sous 448.)

63233 Commerce de détail de coutellerie. vaisselle. verrerie, porcelaine poterie et ustensiles ménagers divers

Services de commerce de détail d'articles de ménage ou d'économie domestique en métaux, d'articles de coutellerie, de vaisselle, d'objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, l'ornementation des appartements ou usages similaires, ainsi que d'articles de ménage et d'objets d'ornementation en céramique. (Biens rangés dans la CPC sous 3719, 372 et 4291.)

63234 Commerce de détail d'appareils de radio et de télévision, d'instruments de musique, de disques et bandes enregistrées et de partitions musicales

Services de commerce de détail d'appareils de radio et de télévision, d'instruments de musique, de partitions musicales ainsi que de disques et de bandes pour l'enregistrement du son et de l'image. (Biens rangés dans la CPC sous 3226, 383 et 47.)

63235 Commerce de détail d'articles de luminaire

Services de commerce de détail d'articles et appareils d'éclairage. (Biens rangés dans la CPC sous 465.)

63236 Commerce de détail de rideaux, voilages et articles ménagers divers en matières textiles

Services de commerce de détail d'articles textiles confectionnés à usage ménager, comme par exemple les rideaux, les voilages et autres articles ménagers en matières textiles. (Biens rangés dans la CPC sous 27.)

63237 Commerce de détail d'ouvrages en bois. en liage et en vannerie

Services de commerce de détail d'ouvrages en bois, en liège et en vannerie. (Biens rangés dans la CPC sous 314-319.)

63239 Commerce de détail d'appareils et articles de ménage ou d'économie domestique n.c.a.

Services de commerce de détail d'articles et appareils de ménage ou d'économie domestique non classés ailleurs, comme par exemple les articles de ménage ou d'économie domestique en métal non classés ailleurs. (Biens rangés dans la CPC sous 4292-4299.)

Exclusion : Les services de commerce de détail d'outils à main sont rangés dans la sous-classe 63241 de la CPC (Commerce de détail de quincaillerie).

6324 Commerce de détail de quincaillerie, peintures, vernis et laques, verre, matériaux de construction et matériaux et matériel de bricolage

63241 Commerce de détail de quincaillerie

Services de commerce de détail d'articles de quincaillerie courants non classés ailleurs, comme par exemple les outils à main et les ferrures de bâtiment telles que serrures et autres systèmes de verrouillage des portes, vis, pointes et clous. (Biens rangés dans la CPC sous 42.)

Exclusions : Les services de commerce de détail de peintures, de vernis et de laques sont rangés dans la sous-classe-632-42. Les services de commerce de détail d'autres matériaux de construction sont rangés dans la sous-classe 63245.

63242 Commerce de détail de peintures, vernis et laques

Services de commerce de détail de peintures, vernis et laques. (Biens rangés dans la CPC sous 35110.)

Exclusion : Les services de commerce de détail de couleurs et d'encre à dessiner sont rangés dans la sous-classe 63244 (Commerce de détail de matériaux et matériel de bricolage).

63243 Commerce de détail de verre

Services de commerce de détail de verre pour la construction. (Biens rangés dans la CPC sous 3711.)

63244 Commerce de détail de matériaux et matériel de bricolage

Services de commerce de détail de toute une série d'articles en bois, en papier, en matières plastiques, en caoutchouc ou en verre ainsi que de certains produits chimiques, comme par exemple les couleurs et les encres à dessiner utilisées par exemple dans le cadre d'activités de loisir ou de bricolage. (Biens rangés dans la CPC sous 321, 351, 354, 36 et 371.)

63245 Commerce de détail de matériaux de construction n.c.a.

Services de commerce de détail de matériaux de construction non classés ailleurs, comme par exemple le bois d'oeuvre et les éléments de construction métalliques et non métalliques. (Biens rangés dans la CPC sous 15, 311-313, 373-379 et 421.)

6325 Commerce de détail de matériel de bureau, de livres, journaux et articles de papeterie et de matériel photographique, optique et de précision

63251 Commerce de détail de matériel et fournitures de bureau

Services de commerce de détail de matériel et de fournitures de bureau, comme par exemple les ouvrages en papier et en carton, les imprimés de bureau, les machines de bureau et les machines comptables ainsi que le mobilier de bureau. (Biens rangés dans la CPC sous 32, 351, 3812, 3891 et 451.)

63252 Commerce de détail d'ordinateurs et de logiciels non personnalisés Services de commerce de détail de machines de traitement de l'information et de leurs accessoires ainsi que de logiciels non personnalisés. (Biens rangés dans la CPC sous 452 et 842.)

63253 Commerce de détail de livres, journaux, revues et articles de papeterie

Services de commerce de détail de livres, de journaux, de revues et d'articles de papeterie autres que ceux destinés spécifiquement aux travaux de bureau. (Biens rangés dans la CPC sous 32.)

Exclusion : Les services de commerce de détail d'imprimés de bureau sont rangés dans la sous-classe 63251.

63254 Commerce de détail de matériel photographique. optique et de précision

Services de commerce de détail de matériel photographique (par exemple les appareils, pellicules et films photographiques), de matériel optique (par exemple les microscopes et les jumelles) et de matériel de précision. (Biens rangés dans la CPC sous 3894, 3895, 482 et 483.)

6329 Autres commerces de détail spécialisés de produits non alimentaires

63291 Commerce de détail de produits de nettoyage, papiers peints et revêtements de sol

Services de commerce de détail de produits de nettoyage et d'entretien, de papiers peints et de revêtements de sol. (Biens rangés dans la CPC sous 272, 316, 3219, 3533, 36910 et 38936.)

63292 Commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie

Services de commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie. (Biens rangés dans la CPC sous 163, 382 et 484.)

63293 Commerce de détail d'articles de sport (y compris les bicyclettes)

Services de commerce de détail d'articles de sport, comme par exemple le matériel pour la pratique du ski de neige, des sports nautiques et de la pêche sportive, les articles et le matériel pour l'athlétisme ainsi que les autres articles et matériels pour les sports ou les jeux de plein air, y compris les bicyclettes. (Biens rangés dans la CPC sous 384, 494 et 49921.)

63294 Commerce de détail de jeux et de jouets

Services de commerce de détail de jeux et de jouets de tous types, y compris les jeux vidéo. (Biens rangés dans la CPC sous 385.)

63295 Commerce de détail de fleurs, plantes, graines et engrais et d'animaux de compagnie

Services de commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'engrais et d'animaux de compagnie vivants ainsi que de préparations pour l'alimentation des animaux. (Biens rangés dans la CPC sous 015, 021. 161, 23300 et 346.)

63296 Commerce de détail de souvenirs

Services de commerce de détail de toute une série d'articles pouvant être considérés comme des souvenirs, comme par exemple les cartes de vœux, divers petits objets d'art et autres cadeaux-souvenirs. (Biens rangés dans la CPC sous 319, 325, 3532. 3719 et 38: en outre, les biens rangés sous 24, 28, 29, 362 et 369 pourraient eux aussi être considérés comme relevant de la présente sous-classe.)

63297 Commerce de détail de mazout, gaz en bonbonne. charbon et bois

Services de commerce de détail de combustibles divers, comme par exemple le mazout, le gaz en bonbonne, le charbon et le lignite, le charbon de bois et les bois utilisés pour le chauffage, la cuisine et d'autres usages. (Biens rangés dans la CPC sous 03, 11, 12, 31, 33 et 345.) Exclusion : Les services de commerce de détail de carburants pour automobiles sont rangés dans la sous-classe 61300.

63299 Commerce de détail spécialisé de produits non alimentaires n.c.a.

Services de commerce de détail de toute une série de biens de consommation non classés ailleurs, comme par exemple les remorques et semi-remorques, le matériel et les appareils électriques ainsi que le matériel de transport, non classés ailleurs. (Biens rangés dans la CPC sous 43, 44, 46 et 49.)

633 Services de réparation d'articles personnels et domestiques

Exclusions : Les services de réparation automobile sont rangés dans les sous-classes 61120 (Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles) et 61220 (Services d'entretien et de réparation de motocycles et motoneiges).

Les services d'entretien et de réparation de machines et de matériel de bureau sont rangés dans la sous-classe 84500.

6330 Services de réparation d'articles personnels et domestiques

63301 Services de réparation de chaussures et articles en cuir

Services spécialisés de réparation de chaussures en toutes matières, de bagages, de sacs à main et autres articles en cuir. (Biens rangés dans la CPC sous 292-296.)

63302 Services de réparation d'appareils électriques de ménage

Services spécialisés de réparation d'appareils électroménagers, comme par exemple les réfrigérateurs et les congélateurs, les machines à laver la vaisselle, les machines à laver et à sécher le linge de type ménager, les appareils électriques de cuisson ou de chauffage à usage domestique, les aspirateurs poussières ainsi que les autres appareils électroménagers. (Biens rangés dans la CPC sous 448.)

63303 Services de réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie

Services spécialisés de réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie. (Biens rangés dans la CPC sous 163 et 484.)

63304 Services de réparation de vêtements et d'articles ménagers en matières textiles

Services spécialisés de réparation de vêtements et d'autres articles ménagers en matières textiles. (Biens rangés dans la CPC sous 26-28.) -185-

63309 Services de réparation d'articles personnels et domestiques n.c.a.

Services spécialisés de réparation d'articles personnels et domestiques non classés ailleurs, comme par exemple mobilier domestique, les appareils de radio et de télévision, les appareils d'éclairage ainsi que les autres articles personnels et domestiques. (Biens rangés dans la CPC sous 314-319, 3226, 3719, 372, 3811, 3813-3816, 383, 429, 465 et 47.)

DIVISION 64 SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION

641 Services d'hôtellerie et autres services d'hébergement Fourniture de lieux d'hébergement à des clients de passage.

Exclusions : Les services de restauration et de vente de boissons sont rangés respectivement dans les groupes 642 et 643.

Les services de logement en immeubles résidentiels sont rangés dans la division 82 (Services immobiliers).

6411 64110 Services d'hébergement en hôtel

Services d'hébergement et services connexes habituellement fournis par les hôtels. Par services connexes, on entend les services habituellement prévus et compris dans le prix de l'hébergement; ceux-ci comprennent le service des chambres, le service de réception, le service de courrier et le service des chasseurs.

En outre, les hôtels proposent généralement d'autres services tels qu'emplacements de stationnement, repas, boissons, divertissements, piscines ainsi que salles pour banquets, congrès et réunions. Les hôtels pour vacanciers peuvent mettre à la disposition de ces derniers d'importantes installations de récréation. Tous ces services entrent dans la présente classe pour autant qu'ils soient compris dans le prix de l'hébergement. S'ils sont comptés à part, ils sont alors rangés en fonction du type de service fourni. Les hôtels proposent généralement un éventail de services plus large que les motels et les autres lieux d'hébergement.

6412 64120 Services d'hébergement en motel

Services d'hébergement et services connexes habituellement fournis par les motels, y compris tous les services normalement inclus dans le prix de l'hébergement. Les motels sont généralement installés en bordure des autoroutes ou des voies publiques et sont spécialement aménagés pour répondre aux besoins des personnes qui voyagent en voiture. Par conséquent, le stationnement est généralement inclus. Les motels proposent généralement un éventail de services moins large que les hôtels.

64191 Services de camps de vacances pour enfants

Services d'hébergement et services connexes fournis par les camps de vacances pour enfants. Entrent également dans la présente sous-classe tous les autres services en liaison avec l'hébergement fournis par ces camps.

64192 Services de centres et établissements de villégiature

Services d'hébergement et services connexes fournis par les camps de vacances, les chalets de vacances et les établissements de villégiature analogues destinés aux adultes ou aux familles. Entrent également dans la présente sous-classe tous les autres services en liaison avec l'hébergement fournis par ces établissements.

64193 Services de location de logements meublés

Services d'hébergement et services connexes fournis par les immeubles de rapport, les pensions de famille, les cabines à bord des navires, les appartements et maisons privés ainsi que les lieux d'hébergement similaires. Dans la plupart des cas, le seul service offert par ces unités est le logement, même si des services de restauration sont parfois compris.

ExclusionS : Les services d'hébergement en hôtel et en motel sont rangés respectivement dans les sous-classes 64110 et 64120.

64194 Services d'auberges de jeunesse et de refuges de montagne

Services d'hébergement et services connexes fournis par les dortoirs d'écoles, les foyers d'étudiants, les auberges de jeunesse, les refuges de montagne et les établissements similaires. Ces services se différencient de ceux offerts par les hôtels par l'éventail moins large des services proposés ainsi que par la spécificité des groupes de la population auxquels ils s'adressent.

64195 Services de terrains de camping et de caravanage

Services d'hébergement et services connexes fournis par les parcs pour caravanes ou véhicules de loisir, les terrains de camping et les installations similaires. Ces services comprennent soit la fourniture du seul emplacement, soit la fourniture de l'emplacement ainsi que de la tente ou de la caravane qui s'y trouve installée.

Exclusions : Les services de location d'emplacements pour caravanes résidentielles sont rangés dans la sous-classe 82101 (Services de location simple ou en crédit-bail concernant les propriétés résidentielles propres ou louées).

Les services de location de caravanes et autres remorques pour utilisation en dehors des camps prévus à cet effet sont rangés dans la sous-classe 83105 (Services de location simple ou en crédit-bail d'autres matériels de transport terrestre, sans opérateurs).

64196 Services de wagons-couchettes et services de couchage avec d'autres moyens de transport

Services des wagons-couchettes et services similaires offerts à bord d'autres moyens de transport, comme par exemple les ferry-boats.

64199 Autres services d'hébergement n.c.a.

Services d'hébergement et services connexes non classés ailleurs. 642 Services de restauration

6421 64210 Services de repas dans les restaurants traditionnels

Services de préparation et de vente de repas et services connexes de vente de boissons fournis par les restaurants, les cafés et les établissements de restauration similaires qui offrent un service complet assuré par du personnel servant les clients individuels à leur table (y compris au comptoir), que ce service s'accompagne ou non de la présentation d'un spectacle. Entrent dans la présente classe les services de ce type fournis par les restaurants, les bars, les boîtes de nuit et les établissements similaires exploités dans les hôtels ou d'autres lieux d'hébergement ou à bord de moyens de transport, comme par exemple les trains ou les navires.

Exclusion : Les services de vente de boissons sans préparation de repas sont rangés dans la sous-classe 64310 s'il n'y a pas présentation de spectacle et dans la sous-classe 64320 s'il y a présentation d'un spectacle.

6422 64220 Services de repas dans les restaurants libre-service

Services de préparation et de vente de repas et services connexes de vente de boissons fournis par des établissements de restauration qui proposent un éventail de plats préparés; le client opère son choix parmi ceux-ci et paie en conséquence. Ces établissements offrent des places assises, mais aucun personnel n'assure le service individuel des clients; ces établissements sont généralement connus sous le nom de "self-service".

6423 64230 Services de traiteur

Services de préparation et de vente de repas fournis par des traiteurs à des groupes, sur place ou ailleurs. Entrent également dans la présente classe les services connexes de vente de boissons.

6429 64290 Autres services de restauration

Autres services de préparation et de vente de repas et services connexes de vente de boissons fournis par exemple par des kiosques à boissons.

643 Services de vente de boissons à consommer sur place

6431 64310 Services de vente de boissons sans spectacle

Services de vente de boissons, principalement alcoolisées, fournis par les bars et établissements similaires, sans qu'il y ait présentation d'un spectacle. Entrent également dans la présente classe les services de ce type fournis par les bars exploités dans les hôtels ou d'autres lieux d'hébergement ou à bord de moyens de transport, comme par exemple les trains ou les navires.

Exclusion : Les services de vente de repas et de boissons sont rangés dans la sous-classe 64210 (Services de repas dans les restaurants traditionnels).

6432 64320 services de vente de boissons avec spectacle

Services de vente de boissons, principalement alcoolisées, fournis par les bars, les boîtes de nuit et établissements similaires, avec présentation d'un spectacle.

Exclusion : Les services de vente de repas et de boissons sont rangés dans la sous-classe 64210 (Services de repas dans les restaurants traditionnels).

711 Services de transport ferroviaires

7111 Transport de voyageurs

71111 Transports interurbains de voyageurs

Transports interurbains de voyageurs par chemin de fer, indépendamment de la distance parcourue et de la classe empruntée.

71112 Transports urbains et suburbains de voyageurs

Transports urbains et suburbains de voyageurs par chemin de fer. Par trafic urbain, on entend les trajets pour lesquels le point de départ et la destination sont situés sur le territoire d'une seule et même unité urbaine: par trafic suburbain de navette, on entend les trajets à l'intérieur d'une vaste zone métropolitaine regroupant des agglomérations contiguës. Entrent dans la présente sous-classe les services fournis par les chemins de fer urbains de transport public à grande capacité (souterrains ou aériens).

7112 Transports de marchandises

71121 Transports de marchandises congelées et réfrigérées

Transport, par chemin de fer et dans des wagons réfrigérants spéciaux, de marchandises congelées ou réfrigérées, comme par exemple les denrées alimentaire périssables.

71122 Transporte en vrac de liquides ou de gaz

Transport, par chemin de fer et dans des wagons-citernes spéciaux, de liquides ou de gaz en vrac. Ces wagons-citernes peuvent également être réfrigérants.

71123 Transports de marchandises conteneurisées

Transport, par chemin de fer, d'articles et de colis individuels regroupés et transportés dans des conteneurs spécialement conçus pour faciliter leur manutention lors du transport.

71124 Transports de courrier

Transport de courrier par chemin de fer pour le compte d'administrations postales nationales ou étrangères.

71129 Transports d'autres marchandise

Transport par chemin de fer de marchandises non classées ailleurs.

Services de poussage ou de remorquage ferroviaire, à forfait ou sous contrat, par exemple pour les déplacements de wagons entre terminaux, entre embranchements particuliers, etc.

712 Autres services de transports terrestres

7121 Autres transports réguliers de voyageurs

71211 Transports urbains et suburbains réguliers

Transports urbains et suburbains réguliers de voyageurs avec arrêts multiples, par route ou à bord d'autres modes de transport terrestre. Les services rangés ici sont les services des autobus, des autocars, des tramways et des trolleybus ainsi que les services analogues généralement fournis en franchise sur le territoire d'une agglomération ou d'un groupe d'agglomérations contiguës. Ces transports empruntent des lignes déterminées, respectent un horaire préétabli, peuvent embarquer ou débarquer des passagers à des arrêts déterminés et sont accessibles à tous.

Exclusion : Les transports urbains et suburbains de voyageurs par chemin de fer sont rangés dans la sous-classe 71112.

71212 Transports urbains et suburbains spéciaux

Transports réguliers assurés par les autocars scolaires. qui conduisent les élèves de leur domicile vers leur école, d'une école à l'autre, etc., dans les limites d'une agglomération ou d'un groupe d'agglomérations contiguës. Entrent dans la présente sous-classe les transports réguliers, par autobus ou par navette avec chauffeur, entre une agglomération et les aéroports ou les gares situés sur ce territoire ou dans sa banlieue. Ces transports empruntent des lignes déterminées et respectent un horaire préétabli. Ils s'adressent généralement à une catégorie particulière d'utilisateurs. Dans la majeure partie des cas, il y a soit embarquement soit débarquement de voyageurs, mais rarement les deux.

Exclusion : Les services de taxi sont rangés dans la sous-classe 71221, tandis que les autres services de location de voiture avec chauffeur sont rangés dans la sous-classe 71222 (Services de location de voitures particulières avec chauffeur).

71213 Transports interurbains réguliers

Transports interurbains réguliers de voyageurs par autobus, y compris le transport des bagages appartenant à ces voyageurs.

71214 Transports interurbains spéciaux

Transports interurbains réguliers assurés par les autocars scolaires qui conduisent les élèves de leur domicile vers leur école, d'une école à

l'autre, etc. Entrent également dans la présente sous-classe les transports réguliers, par autobus ou par navette avec chauffeur, entre une agglomération et les aéroports ou les gares situés sur le territoire d'une autre agglomération.

71219 Autres transports réguliers de voyageurs n.c.a.

Autres transports terrestres de voyageurs à bord de véhicules motorisés de transport terrestre non classés ailleurs. Entrent dans la présente sous-classe les services des modes de transport fonctionnant au moyen d'un câble (par exemple les téléphériques et les funiculaires) ainsi que les services de transports réguliers analogues.

7122 Autres transports non réguliers de voyageurs

71221 Services de taxi

Services de taxi assurés par des véhicules automobiles pour des déplacements tant urbains que suburbains ou interurbains. Ces services sont généralement fournis sur la base d'une distance à parcourir, ont une durée limitée dans le temps et portent sur une destination précise. Entrent dans la présente sous-classe les services de taxi assurés par des motocycles conçus pour le transport de personnes.

Exclusions : Les services de taxi assurés par des véhicules à traction animale ou humaine sont rangés dans la sous-classe 71224 (Transports de personnes par véhicules à traction humaine ou animale).

Les services de taxi assurés par des véhicules de transport maritime et aérien sont rangés respectivement dans les sous-classes 72219 (Autres transports de voyageurs) et 73120 (Transports aériens non réguliers de voyageurs).

71222 Services de location de voitures particulières avec chauffeur

Services de location de voitures avec chauffeur, quel que soit l'endroit où ce service est fourni, à l'exclusion des services de taxi. Ces services sont généralement fournis à un nombre restreint de personnes pour une durée déterminée et impliquent souvent des déplacements vers plusieurs destinations.

71223 Services de location d'autocars avec chauffeur

Services de location d'autocars avec chauffeur généralement fournis pour une durée et une distance déterminées. Ils impliquent souvent des déplacements vers plusieurs destinations.

71224 Transports de personnes par véhicules à traction humaine ou animale

Transports de personnes par véhicules à traction humaine ou animale ou par des bêtes de somme, pour autant que les services d'un chauffeur ou d'un conducteur soient compris.

Exclusion : Les services de location de véhicules de transport de personnes et de marchandises à traction animale sans conducteur sont rangés respectivement dans les sous-classes 83102 (Services de location simple ou en crédit-bail de véhicules commerciaux, sans chauffeur) et 83105 (Services de location simple ou en crédit-bail d'autres matériels de transport terrestre, sans opérateurs).

71229 Autres transports non réguliers de voyageurs n.c.a.

Transports non réguliers de voyageurs par véhicules avec chauffeur non -classés ailleurs.

Exclusion : Les transports non réguliers de voyageurs par autobus, autocars affrétés au voyage et autocars de tourisme sont rangés dans la sous-classe 71223 (Services de location d'autocars avec chauffeur).

7123 Autres transports de marchandises

71231 Transports de marchandises congelées ou réfrigérées

Transports routiers de marchandises congelées ou réfrigérées, dans des camions ou des véhicules réfrigérants spéciaux.

71232 Transports en vrac de liquides ou de gaz

Transports routiers de liquides ou de gaz en vrac dans des camions-citernes spéciaux. Ces véhicules peuvent également être réfrigérants.

71233 Transports de marchandises conteneurisées

Transports routiers d'articles et de colis individuels regroupés et transportés dans des conteneurs spécialement conçus pour faciliter leur manutention lors du transport.

71234 Transports de mobilier

Transports routiers de mobilier sur toutes distances.

Exclusion : Le transport de mobilier par cargaison transocéanique est rangé dans la sous-classe 72123 (Transports de marchandises conteneurisées).

71235 Transports de courrier

Transports de courrier par tous modes de transports terrestres, à l'exclusion des chemins de fer.

71236 Transports de marchandises par véhicules à traction humaine ou animale

Transports de marchandises par véhicules à traction humaine ou animale.

71239 Transports d'autres marchandises

Transports, par tous modes de transports terrestres, à l'exclusion des chemins de fer, de marchandises non classées ailleurs.

7124 71240 Services de location de véhicules commerciaux avec chauffeur

Services de location de camions et autres véhicules commerciaux motorisés, avec chauffeur.

Exclusions : Les services de location de véhicules de transport de marchandises à traction minimale avec conducteur sont rangés dans la sous-classe 71236 (Transports de marchandises par véhicules à traction humaine ou animale).

Les services de location de camions sans chauffeur sont rangés dans la sous-classe 83102 (Services de location simple ou en crédit-bail de véhicules commerciaux, sans chauffeur).

713 Services de transports par conduites

7131 71310 Transports de pétrole et de gaz naturel

Transports par conduites de pétrole brut ou raffiné, de produits pétroliers et de gaz naturel.

7139 71390 Transports d'autres marchandises

Transports, par conduites, d'autres produits chimiques (par exemple l'éthylène), de charbon en suspension dans l'eau ainsi que d'autres produits non classés ailleurs.

DIVISION 72 SERVICES DE TRANSPORT PAR EAU

721 Services de transports maritimes

7211 Transports de voyageurs

72111 Transports de voyageurs par transbordeurs

Transports réguliers et non réguliers de voyageurs par transbordeurs maritimes ou côtiers, y compris les hydroptères et les aéroglisseurs.

72119 Autres transports de voyageurs

Transports réguliers et non réguliers de voyageurs en haute mer ou en eaux côtières, quelle que soit la classe de service empruntée. Est également compris le transport des bagages appartenant à ces voyageurs.

7212 Transports de marchandises

72121 Transports de marchandises congelées ou réfrigérées

Transports maritimes de marchandises congelées ou réfrigérées dans des compartiments réfrigérants spéciaux.

72122 Transports en vrac de liquides ou de gaz

Transports maritimes de liquides ou de gaz en vrac dans des citernes spéciales. Ces navires peuvent également être réfrigérants.

72123 Transports de marchandises conteneurisées

Transports maritimes d'articles et de colis individuels regroupés et transportés dans des conteneurs spécialement conçus pour faciliter leur manutention lors du transport.

72129 Transports d'autres marchandises

Transports maritimes de marchandises non classées ailleurs.

7213 72130 Services de location de navires avec équipage pour la navigation maritime

Services de location simple ou en crédit-bail de tous types de navires automoteurs conçus pour la navigation maritime, avec équipage: à titre d'exemples, on peut citer les navires à passagers (à l'exclusion des bateaux et embarcations de plaisance), les navires-citernes, les transporteurs de vracs secs, les cargos mixtes, les chalands remorqueurs et les bateaux de pêche.

Exclusions : Les services de location simple ou en crédit-bail de bateaux, sans équipage, sont rangés dans la sous-classe 83103. Les services de location simple ou en crédit-bail de bateaux et embarcations maritimes de plaisance sont rangés dans la sous-classe 96499 (Autres services récréatifs n.c.a.).

7214 72140 Services de poussage et de remorquage

Services de poussage et de remorquage en haute mer et en eaux côtières. Ces services sont généralement assurés par des navires qui eux-mêmes ne transportent ni marchandises ni passagers. Entrent dans la présente classe les services de remorquage, à forfait ou sous contrat, de barges de forage, de pontons-grues, de pontons-cureurs, de bouées ainsi que de coques et de navires incomplets. Relèvent également de la présente classe les services de remorquage de navires maritimes en perdition.

722 Services de transports par les voies navigables intérieures

7221 Transports de voyageurs

72211 Transports de voyageurs par bacs

Transports réguliers et non réguliers de voyageurs sur les cours d'eau, les canaux et autres voies navigables intérieures, par bacs: sont également compris les services de transport de ce type fournis par les hydroptères et les aéroglisseurs.

72219 Autres transports de voyageurs

Transports de voyageurs sur les cours d'eau, les canaux et les autres voies navigables intérieures, par des navires de tous types, à l'exclusion des bacs.

7222 Transports de marchandises

72221 Transports de marchandises congelées ou réfrigérées

Transports de marchandises congelées ou réfrigérées par des bateaux de navigation intérieure équipés de compartiments réfrigérants spéciaux.

72222 Transports en vrac de liquides ou de gaz

Transports de liquides ou de gaz en vrac par des bateaux de navigation intérieure équipés de citernes spéciales. Ces bateaux peuvent également être réfrigérants.

72229 Transports d'autres marchandises

Transports, par des bateaux de navigation intérieure, de marchandises non classées ailleurs.

7223 72230 Services de location de navires avec équipage pour la navigation sur les eaux intérieures

Services de location simple ou en crédit-bail de tous types de navires automoteurs conçus pour la navigation intérieure, avec équipage; à titre d'exemples, on peut citer les navires à passagers (à l'exclusion des bateaux et embarcations de plaisance), les bateaux-citernes, les transporteurs de vracs secs, les cargos mixtes, les remorqueurs et les bateaux de pêche.

Exclusions : Les services de location simple ou en crédit-bail de bateaux sans équipage sont rangés dans la sous-classe 83103.

Les services de location simple ou en crédit-bail de bateaux et embarcations de plaisance pour la navigation sur les eaux intérieures sont rangés dans la sous-classe 96499 (Autres services récréatifs n. c. a.).

7224 72240 Services de poussage et de remorquage

Services de remorquage de barges et de chalands sur les cours d'eau intérieurs et les canaux, pour autant que ces services soient assurés par des remorqueurs. Entrent dans la présente classe les services de remorquage, à forfait ou sous contrat, de barges de forage, de pontons-grues, de pontons-cureurs et de bouées ainsi que de coques et de navires incomplets. Sont également compris les services de remorquage de bateaux de navigation intérieure en perdition.

DIVISION 73 SERVICES DE TRANSPORTS AÉRIENS

731 Transports de voyageurs

7311 73110 Transports réguliers de voyageurs

Transports aériens de voyageurs sur des lignes et avec des horaires réguliers. Ces services sont assurés par des aéronefs de tous types (y compris les hélicoptères). Entre également dans la présente classe le transport des bagages appartenant aux voyageurs.

7312 73120 Transports non réguliers de voyageurs

Transports aériens non réguliers de voyageurs, assurés par des aéronefs de tous types (y compris les hélicoptères). Entrent également dans la présente classe les services de tourisme aérien et les services de taxi par hélicoptère. Est également compris le transport des bagages appartenant aux voyageurs.

Exclusion : Les services de location d'aéronefs avec équipage sont rangés dans la sous-classe 73400.

732 Transports de marchandises

7321 73210 Transports de courrier

Transports aériens réguliers ou non réguliers de courrier.

7322 73220 Transports de marchandises conteneurisées

Transports aériens réguliers ou non réguliers d'articles et de colis individuels regroupés et transportés dans des conteneurs spécialement conçus pour faciliter leur manutention lors du transport.

7329 73290 Transports d'autres marchandises

Transports aériens réguliers ou non réguliers de marchandises non classées ailleurs.

733 Transport spatial

7330 73300 Transport spatial

Transport spatial de personnes ou de marchandises.

734 Services de location d'aéronefs avec équipage

7340 73400 Services de location d'aéronefs avec équipage

Services de location simple ou en crédit-bail d'aéronefs (y compris les hélicoptères) ou d'engins spatiaux de tous types et pour tous usages, avec équipage. Il s'agit généralement d'affrètements à la durée comportant souvent plusieurs destinations différentes.

Exclusion : Les services de location simple ou en crédit-bail d'aéronefs sans équipage sont rangés dans la sous-classe 83104.

741 Services de manutention

7411 74110 Services de manutention de conteneurs

Services de manutention de marchandises transportées dans des conteneurs spéciaux. Entrent dans la présente classe les services fournis à forfait ou sous contrat par les terminaux de marchandises (quel que soit le mode de transport), y compris les services d'arrimage et de débardage (c'est-à-dire le chargement et le déchargement, dans les ports, des cargaisons conteneurisées transportées par les navires).

7419 74190 Autres services de manutention

Services de manutention de cargaisons non conteneurisées ou de bagages. Entrent dans la présente classe les services fournis à forfait ou sous contrat par les terminaux de marchandises quel que soit le mode de transport, y compris les services d'arrimage et de débardage (c'est-à-dire le chargement ou le déchargement, dans les ports, des cargaisons non conteneurisées transportées par les navires), ainsi que les services de manutention annexes au transport de marchandises non classés ailleurs. Sont également rangés dans la présente classe les services de manutention des bagages dans les aéroports ainsi que dans les gares routières et ferroviaires.

Exclusions : Les autres services annexes et auxiliaires des transports se rapportant spécifiquement à un mode de transport déterminé sont rangés respectivement dans les sous-classes 74300 pour les transports ferroviaires, 74490 pour les transports routiers, 74590 pour les transports par eau et 74690 pour les transports aériens.

742 Services d'entreposage

7421 74210 Services d'entreposage de marchandises congelées ou réfrigérées

Services d'entreposage de marchandises congelées ou réfrigérées, y compris les denrées alimentaires périssables.

7422 74220 Services d'entreposage en vrac de liquides ou de gaz

Services d'entreposage en vrac de liquides et de gaz.

7429 74290 Autres services d'entreposage

Services d'entreposage d'autres marchandises, y compris le coton, les céréales, la laine, les tabacs et autres produits agricoles ainsi que les autres biens ménagers.

- 743 Services annexes des transports ferroviaires
- 7430 74300 Services annexes des transports ferroviaires
- Services des gares de voyageurs, à l'exclusion de la manutention des marchandises, et autres services annexes des transports ferroviaires, non classés ailleurs.
- Exclusions : Les services de manoeuvre sont rangés dans la sous-classe 71130 (Services de poussage et de remorquage).
- Les services de manutention de marchandises transportées par chemin de fer sont rangés dans la sous-classe 74110 (Services de manutention de conteneurs) s'il s'agit de marchandises conteneurisées et dans la sous-classe 74190 (Autres services de manutention) s'il s'agit de marchandises non conteneurisées ou de bagages.
- 744 Services annexes des transports routiers
- 7441 74410 Services de gares routièrès
- Services fournis à forfait ou sous contrat par les terminaux accueillant les voyageurs qui empruntent les transports urbains, suburbains et interurbains par autobus et autocars.
- Exclusion : Les services de manutention de bagages et de marchandises sont rangés dans la sous-classe 74190 (Autres services de manutention).
- 7442 74420 Services d'exploitation des autoroutes. ponts et tunnels
- Services d'exploitation. à forfait ou sous contrat, d'installations fixes telles que routes, tunnels, ponts et chaussées.
- Exclusion : Les services des installations de stationnement pour véhicules sont rangés dans la sous-classe 74430 (Services d'installations de stationnement).
- 7443 74430 Services d'installations de stationnement
- Services de stationnement fournis par les aires de stationnement, les parcs à voitures et les garages, qu'ils soient ou non couverts.
- 7449 74490 Autres services annexes des transports routiers
- Services d'entretien et de petite réparation, à forfait ou sous contrat, des véhicules routiers à usage commercial et autres services annexes des transports routiers, non classés ailleurs.
- 745 Services annexes des transports par eau
- 7451 74510 Services d'exploitation des ports et voies navigables (à l'exclusion de la manutention des cargaisons)
- Services d'exploitation, à forfait ou sous contrat, d'installations portuaires telles que môles, brise-lames, quais, jetées, embarcadères et débarcadères, et autres services annexes des terminaux pour les

transports par eau, y compris les services des terminaux accueillant des voyageurs qui empruntent les transports par eau: services d'exploitation et d'entretien des canaux, des cours d'eau rendus navigables et autres voies navigables intérieures artificielles empruntés par les bateaux, les navires et les barges. Entrent également dans la présente classe les services des écluses, des ascenseurs à bateaux et des barrages ainsi que les services de remorquage sur les canaux par des engins autres que les bateaux remorqueurs, c'est-à-dire par exemple par des tracteurs ou des locomotives circulant le long des chemins de halage.

Exclusions: Les services d'arrimage et de débardage sont rangés dans la sous-classe 74110 (Services de manutention de conteneurs) s'il s'agit de cargaisons conteneurisées et dans la sous-classe 74190 (Autres services de manutention) s'il s'agit de cargaisons non conteneurisées.

Les services portuaires d'entreposage sont rangés dans le groupe 742 (Services d'entreposage).

Les services d'accostage et de remorquage par remorqueurs sont rangés dans la sous-classe 74520 (Services de pilotage et d'accostage).

7452 74520 Services de pilotage_et d'accostage

Services de remorquage destinés à permettre aux navires de tous types d'accoster ou de sortir des bassins, et services de pilotage. y compris les services des bateaux-pilotes, qu'ils consistent à faire entrer les navires dans les ports, à les en faire sortir ou à les aider à contourner les obstacles nautiques.

7453 74530 Services d'aide à la navigation

Services fournis par les phares, les bateaux-feux, les bateaux-phares, les bouées, les repères installés le long des canaux ainsi que les aides à la navigation similaires.

7454 74540 Services de sauvetage et de renflouement

Services de sauvetage de navires, que ces opérations soient effectuées en mer, en eaux côtières ou sur les voies navigables intérieures. Ces services comprennent le sauvetage de navires en perdition et la récupération de navires coulés et de leurs cargaisons, et notamment le redressement de navires chavirés et le renflouement de navires coulés ou échoués.

Exclusions : Les services de remorquage de navires en perdition sont rangés dans la sous-classe 72140 s'il s'agit de navires pour la navigation maritime et dans la sous-classe 72240 s'il s'agit de navires pour la navigation intérieure.

Les services des embarcations de sauvetage et des bateaux-pompes ainsi que les services des autres bateaux de 'recherche et de sauvetage sont .rangés dans les sous-classes 91260 (Services de police et de protection contre les incendies) et 91290 (Autres services annexes aux affaires du maintien de l'ordre public et de la sécurité).

7459 74590 Autres services annexes des transports par eau

Services, à forfait ou sous contrat, de nettoyage, de désinfection, de fumigation et de destruction de parasites, et services similaires fournis à bord de navires à quai ou à l'ancre services annexes des transports par eau ayant un rapport direct avec l'exploitation des navires, non classés ailleurs, et services n'ayant pas de rapport direct avec l'exploitation des navires, comme par exemple les services de brise-glace, d'immatriculation des bâtiments, de désarmement et de mise en réserve de navires, etc.

Exclusions : Les services des embarcations de sauvetage et des bateaux-pompes ainsi que les services des autres bateaux de recherche et de sauvetage sont rangés dans les sous-classes 91260 (Services de police et de protection contre les incendies) et 91290 (Autres services annexes aux affaires du maintien de l'ordre public et de la sécurité).

746 Services annexes des transports aériens

7461 74610 Services d'exploitation des aéroports (à l'exclusion de la manutention du fret)

Services des aérogares pour voyageurs et services au sol sur les terrains d'aviation, y compris les services d'exploitation des pistes, à forfait ou sous contrat.

Exclusions : Les services de manutention du fret dans les aérogares sont rangés dans les sous-classes 74110 (Services de manutention de conteneurs) s'il s'agit de marchandises conteneurisées et 74190 (Autres services de manutention) s'il s'agit de marchandises non conteneurisées ou de bagages.

7462 74620 Services de contrôle de la circulation aérienne

Services d'exploitation des tours de contrôle de la navigation aérienne, y compris les services de contrôle des approches, des atterrissages et des décollages. Entre également dans la présente classe les services des stations radars installées sur les terrains d'aviation.

7469 74690 Autres services annexes des transports aériens

Services de nettoyage et de désinfection des aéronefs, services de lutte et de protection contre les incendies et services des hangars, à forfait ou sous contrat. Entrent également dans la présente classe les services de remorquage d'aéronefs.

Exclusion : Les services aériens de sauvetage en mer sont rangés dans la sous-classe 91290 (Autres services annexes aux affaires du maintien de l'ordre public et de la sécurité).

747 Services d'agences de voyages et d'organiseurs et guides touristiques

7471 74710 Services d'agences de voyages et d'organiseurs touristiques

Services fournis par les agences de voyages et les organisateurs touristiques, et services analogues; services d'information et de conseil en matière de voyages; services liés à l'organisation des voyages, à l'hébergement ainsi qu'au transport des voyageurs et de leurs bagages; services de délivrance de tickets. Ces services sont fournis à forfait ou sous contrat.

7472 74720_ Services de guides touristiques

Services de guides touristiques fournis par des agences spécialisées et par des guides indépendants.

Exclusions : Les services des guides de chasse indépendants sont rangés dans la sous-classe 96419 (Autres services liés aux manifestations sportives).

Les services de gardes du corps sont rangés dans la sous-classe 97090 (Autres services n.c.a.).

7480 74800 Services d'agences de transports de marchandises Services de courtage en marchandises, services d'expédition de marchandises (principalement les services d'organisation de leur

pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire), services de courtage maritime aérien, et services de groupage et de dégroupage de marchandises.

7490 74900 Autres services annexes et auxiliaires des transports Services de courtage en marchandises; services de vérification des factures et d'information sur les tarifs; services d'établissement de documents de transport; services d'emballage et de déballage; services d'inspection, de pesage et de prise d'échantillons; services de réception et d'acceptation des marchandises (y compris l'enlèvement et la livraison sur place).

DIVISION 75 SERVICES DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

751-Services de poste et de courrier

7511 Services postaux

75111 Services 4ostau: relatifs à la correspondance

Services de levée, d'acheminement et de distribution de lettres, journaux, revues, périodiques, brochures, dépliants, prospectus et imprimés analogues, même à destination de l'étranger, tels que fournis par l'administration postale nationale.

75112 Services postaux relatifs aux colis

Services de levée, d'acheminement et de distribution de colis et de paquets, même à destination de l'étranger, tels que fournis par l'administration postale nationale.

75113 Services de guichet des bureaux de poste

Services fournis aux guichets des bureaux de poste, comme par exemple la vente de timbres et le traitement des envois et colis recommandés, et autres services fournis aux guichets des bureaux de poste.

75119 Autres services postaux

Services de location de boîtes postales, services de poste restante et services postaux publics non classés ailleurs.

Exclusion : Les services se rattachant à l'émission et au paiement de mandats postaux ainsi qu'aux comptes d'épargne postaux sont rangés dans la classe 8111 (Services des intermédiaires monétaires).

7512 Services de courrier

75121 Services de courrier multimodaux

Services de levée, d'acheminement et de distribution de lettres, de colis et paquets, même à destination de l'étranger, assurés par des services de courrier autres que l'administration postale nationale. L'acheminement peut se faire par un ou plusieurs modes de transport, privés ou publics.

Exclusion : Les services de courrier aérien sont rangés dans la sous-classe 73210 (Transports aériens de courrier).

75129 Autres services de courrier

Autres services de courrier pour le transport de marchandises, non classés ailleurs, comme par exemple les services de camionnage ou de transport de marchandises sans entreposage.

752 Services de télécommunications

7521 Services de téléphones publics

75211 Services de téléphones publics pour appels locaux

Services de commutation et de transmission nécessaires à l'établissement et au maintien des communications à l'intérieur d'une zone locale. Ces services sont principalement conçus (utilisés) pour établir des communications vocales mais peuvent servir pour d'autres applications comme par exemple la transmission de textes (télécopie ou télétexte): ces services sont généralement fournis moyennant paiement d'une redevance mensuelle fixe, quel que soit le nombre d'appels donnés par l'abonné.

Exclusions : Les services de lignes privées et les services de location d'équipements terminaux de ligne sont rangés respectivement dans les classes 7522 (Services de réseaux d'affaires) et 7541 (Services de location d'équipements).

75212 Services de téléphones publics pour appels interurbains

Services de commutation et de transmission nécessaires à l'établissement et au maintien des communications entre des zones locales distinctes. Ces services sont principalement conçus (utilisés) pour établir des communications vocales mais peuvent servir pour d'autres applications comme par exemple la transmission de textes (télécopie ou télétexte); le prix de ces services peut être fixe ou basé sur le coût des communications interurbaines. Ces services permettent à l'utilisateur d'accéder soit à l'ensemble du réseau téléphonique du fournisseur ainsi que de l'entreprise de télécommunications assurant la connexion soit, dans certains cas, à un nombre limité de zones locales (service MATS).

75213 Services de radiotéléphonie mobile

Services de postes radiotéléphoniques mobiles permettant, grâce à des équipements transportables, de donner ou de recevoir des appels tant sur le réseau de téléphonie publique que sur celui de la radiotéléphonie mobile. Certaines versions de ces appareils peuvent être utilisées, pour autant que l'on dispose de l'équipement terminal approprié, pour transmettre aussi bien des documents par télécopie que des communications vocales.

Exclusion : Les services de communication air/sol ainsi que les services mobiles de communication avec les navires sont rangés dans la sous-classe 75299 (Autres services de télécommunications n.c.a.).

7522 Services de réseaux d'affaires

75221 Services de réseau: d'affaires spécialisés

Services de réseau nécessaires pour pourvoir établir des communications téléphoniques entre des endroits (installations terminales) sélectionnés (liaisons point à point ou liaisons multipoints) par l'intermédiaire d'un réseau public (partagé). Ce type de service est généralement utilisé pour établir des communications vocales interurbaines; dans certains cas cependant, il est également possible de transmettre des documents par télécopie ainsi que des données. Ces services sont tarifés à l'appel, avec application de réductions en cas d'appels téléphoniques interurbains fréquents.

75222 Services de réseaux d'affaires exclusifs

Services de réseau nécessaires pour pouvoir établir des communications téléphoniques entre des endroits (installations terminales) sélectionnés (liaisons point à point ou liaisons multipoints) par le biais de ligne(s) privée(s). Ce type de service est généralement utilisé pour établir des communications vocales entre des PEX correspondants (lignes privées), entre un poste distant et un PEX (poste téléphonique supplémentaire hors lieux), entre un PEJC et une zone locale correspondante (ligne hors circonscription) ou entre des appareils

téléphoniques désignés; ces services permettent également la transmission de données. Ces services sont fournis à bail.

7523 Services de transmission de données et de messages

75231 Services de réseau de transmission de données

Services de réseau nécessaires pour assurer la transmission de données entre des équipements utilisant des protocoles identiques ou différents. Ces services peuvent être fournis via un réseau de transmission de données public ou spécialisé (c'est-à-dire à l'usage exclusif d'un utilisateur).

75232 Services de messagerie électronique

Services de réseau et services connexes (matériel et programmes) nécessaires pour pouvoir envoyer et recevoir des messages par voie électronique (services de télégraphie et services télex/TWX) et/ou consulter et manipuler des informations stockées dans des bases de données (services dits de réseau à valeur ajoutée).

7524 Services de retransmission d'émissions

75241 Services de retransmission d'émissions de télévision

Services de réseau nécessaires pour assurer la transmission des signaux télévisuels, quel que soit le type de technologie (réseau) utilisée. Cette sous-classe ne couvre ni les services satellite-câble par lesquels le fournisseur vend des signaux télévisuels, via un satellite, à des sociétés de télédistribution par câble (par opposition à la vente du droit de pouvoir utiliser les équipements installés à bord des satellites) ni les services par satellite "directement à domicile" par lesquels le fournisseur vend un ensemble de programmes de télévision à des ménages résidant dans des zones éloignées.

75242 Services de retransmission d'émissions de radiodiffusion

Services de réseau nécessaires pour assurer la transmission des signaux sonores, comme par exemple les services de radiodiffusion, de diffusion de musique et de diffusion par haut-parleurs.

7525 75250 Services d'interconnexion

Services de réseau d'une entreprise de télécommunications vers une autre lorsqu'une communication émanant d'une zone couverte par une entreprise de télécommunications doit passer par le réseau d'une autre entreprise pour parvenir à destination.

7526 75260 Services de télécommunications intégrés

Services de réseau privé point à point ou multipoint permettant à l'utilisateur de transmettre, simultanément ou alternativement, des signaux vocaux, des données et/ou des images. Ce type de service offre non seulement d'importantes capacités en matière de largeur de bande

mais également une grande souplesse en matière de reconfiguration du réseau privé de données permettant ainsi une adaptation à toute modification de la structure du trafic.

7529 Autres services de télécommunications

75291 Services de recherche de personnes Appel lancé au moyen d'un téléavertisseur électronique et informant une personne de la réception d'une communication téléphonique la concernant. Cette sous-classe couvre les services de recherche de personnes à l'aide de téléavertisseurs sonores, vocaux ou à affichage numérique.

75292 Services de téléconférence

Services de réseau et services connexes nécessaires pour pouvoir organiser une visioconférence unidirectionnelle ou bidirectionnelle pleinement interactive.

75299 Autres services de télécommunications n.c.a.

Services de télécommunications non classés ailleurs. Cette sous-classe comprend les services mobiles de communication avec les navires ainsi que les services de communication air/sol.

753 Services de radio et de télévision par câble

7530 75300 Services de radio et de télévision par câble

Ensembles de programmes de radio et de télévision transmis par câble. Cette sous-classe couvre aussi bien les services traditionnels que les services des chaînes de télévision à péage.

754 Services annexes des télécommunications

7541 75410 Services de location d'équipements Services de location simple ou en crédit-bail (généralement contre versement d'une redevance mensuelle fixe) d'équipements terminaux de télécommunications.

7542 75420 Services de vente d'équipements

Commerce de gros ou de détail d'équipements terminaux de télécommunications.

7543 75430 Services de connexion

Ouverture de l'accès aux services des réseaux de télécommunications par la connexion des installations de l'utilisateur à celles de l'entreprise de télécommunications.

7544 75440 Services de conseil

Fourniture de conseils et d'assistance à des entreprises et/ou à des organismes à propos de questions liées aux télécommunications et à la télématique.

7545 75450 services d'entretien de matériels de télécommunications

Services d'entretien, à forfait ou sous contrat, de matériels de télécommunications et de matériels connexes. Ces matériels comprennent les modems, les multiplexeurs, les stations terriennes, les micro-ordinateurs, les périphériques, les terminaux télex, les appareils téléphoniques, etc.

7549 75490 Autres services annexes des télécommunications n.c.a.

Services annexes des télécommunications non classés ailleurs, tels les services rendus par des opérateurs ou opératrices à d'autres entreprises de télécommunications, les services de facturation et de perception pour les services patronnés par les clients, etc.

SECTION 8 SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES ET AUX SECTEURS AGRICOLE, MINIER ET MANUFACTURIER

DIVISION 81 SERVICES D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE ET SERVICES AUXILIAIRES APPARENTES

811 Services d'intermédiation financière, à l'exclusion des services d'assurance et de caisse de pension

Services d'obtention et de redistribution de fonds à des fins autres que le financement des caisses d'assurance ou de retraite.

8111 Services des intermédiaires monétaires

Services d'obtention de fonds sous la forme de dépôts (par dépôts, on entend des fonds fixes en termes monétaires).

81111 Services des dépôts de la banque centrale

Services fournis par la banque centrale et consistant à réceptionner des dépôts utilisés à des opérations de compensation entre les institutions financières et à jouer le rôle de banquier de l'Etat.

81112 Services de surveillance de la banque centrale

Services fournis par la banque centrale dans le domaine de la surveillance des opérations bancaires.

81113 Services de gestion des réserves de la banque centrale

Services fournis par la banque centrale et consistant à détenir les réserves de change du pays.

81114 Services d'émission de monnaie de la banque centrale

Services fournis par la banque centrale en matière d'émission et de gestion de la monnaie nationale.

81115 Services de dépôts interbancaires

Services de réception de gros dépôts, principalement en provenance d'autres institutions financières.

81116 Autres services de dépôts bancaires

Services de dépôts bancaires s'adressant aux particuliers, aux entreprises, etc.

81117 Services d'émission de monnaie de banque non centrale

Services d'émission de monnaie par des organismes autres que la banque centrale.

81119 Autres services de dépôts

Services de dépôts non bancaires s'adressant aux particuliers, aux entreprises, etc.

8112 81120 Services de crédit-bail

La notion de service de crédit-bail s'applique à la durée de service escomptée du bien et au fait que le preneur bénéficie effectivement de tous les avantages qu'offre son utilisation et qu'il assume tous les risques découlant de sa propriété.

Exclusion : Les services de location-exploitation sont rangés dans la division 83, selon le type de marchandise louée.

8113 Autres services d'octroi de crédits

Services d'octroi de prêts par des institutions qui ne s'occupent pas d'intermédiation monétaire.

81131 Services de prêts hypothécaires

Services d'octroi de prêts garantis par des actifs tels que terrains et bâtiments.

81132 Services de prêts personnels à remboursement échelonné

Services d'octroi de prêts à la consommation destinés avant tout à financer des achats courants de biens et de services.

81133 Services de carte de crédit

Services permettant de financer l'achat de marchandises grâce à un crédit obtenu sur le lieu d'achat par le biais de cartes plastifiées ou de jetons.

81139 Autres services de crédit

Services d'octroi d'autres prêts par des institutions qui ne s'occupent pas d'intermédiation monétaire.

8119 Services d'intermédiation financière autres que les services d'assurance et de caisse de pension

Autres services d'intermédiation financière liés principalement au placement de fonds autrement que sous la forme de prêts.

81191 Services de fonds de placement fermés

Services de fonds de placement assurés par des sociétés dont le capital est souscrit par des actionnaires et qui investissent principalement dans les actions et les obligations d'Etat.

81192 Services de fonds de placement foncier à capital variable

Services d'investissement fournis par des sociétés de gestion qui investissent dans des placements immobiliers les capitaux qu'elles récoltent par la vente de "parts".

81193 Services de fonds de placement ouverts et autres services de fonds de, placement à capital variable

Services d'investissement fournis par des sociétés de gestion qui investissent dans des actifs financiers les capitaux qu'elles récoltent par la vente de "parts". Le détenteur de parts n'est pas actionnaire de la société de gestion.

81199 Services d'intermédiation n.c.a.

Services des sociétés de portefeuille et opérations pour compte propre réalisées par des courtiers en valeurs mobilières.

812 Services d'assurance (y compris de réassurance) et de caisse de pension, à l'exclusion des services de sécurité sociale obligatoire

Services d'assurance comprenant la couverture des risques à long et court terme, avec ou sans élément d'épargne.

Exclusion : Les services de sécurité sociale obligatoire sont rangés dans le groupe 913.

8121 Services d'assurance-vie et de caisse de pension 81211 Services d'assurance-vie

Services d'assurance garantissant le paiement de certaines sommes en cas de décès du preneur d'assurance ou à l'expiration d'un délai convenu, avec ou sans élément de participation aux bénéfices.

81212 Services de pension et de versent de prestations

Services d'assurance garantissant le versement, lors de la mise à la retraite, de revenus (rentes) proportionnels aux sommes cotisées à des régimes de pension durant la période de vie active.

Entrent dans la présente sous-classe les services de gestion des caisses de retraite.

8129 Services d'assurance autres que sur la vie

81291 Services d'assurance accident et d'assurance maladie

Services d'assurance garantissant le paiement de certaines sommes destinées à couvrir les frais engagés par le preneur d'assurance en cas d'accident ou de maladie.

81292 Services d'assurance de véhiculef à moteur

Services d'assurance destinés à couvrir la responsabilité du preneur d'assurance en sa qualité de conducteur de véhicules automobiles et services d'assurance destinés à couvrir certains types de dégâts causés aux véhicules du preneur d'assurance ou la perte de ces véhicules.

81293 Services d'assurance maritime d'assurance aérienne et d'assurance d'autres modes de transport

Services d'assurance destinés à couvrir les risques auxquels le matériel de transport ou les cargaisons sont susceptibles d'être exposés, qu'il s'agisse de transports terrestres ou de transports par air ou par mer.

81294 Services d'assurance fret

Services d'assurance destinés à couvrir les risques d'avarie ou de perte totale du fret pouvant résulter de la réalisation d'autres risques que ceux liés directement aux transports, comme par exemple le risque politique dans le cas d'échanges internationaux, les risques liés à l'entreposage ou le risque de grève.

81295 Services d' assurance incendie et de dommages à la propriété

Services d'assurance destinés à couvrir les dommages aux immeubles commerciaux ou d'habitation pouvant résulter d'un incendie, d'un vol ou de la réalisation d'autres risques, y compris les services d'assurance des biens domestiques ainsi que des véhicules automobiles, des aéronefs, des bateaux de petite taille et du bétail.

81296 Services d'assurance pour perte pécuniaire

Services d'assurance visant à protéger le preneur d'assurance contre les pertes pécuniaires pouvant résulter de certaines dettes commerciales ou professionnelles.

81297 Services d'assurance en responsabilité civile

Services d'assurance visant à protéger le preneur d'assurance contre les dommages occasionnés à des tiers et consistant à verser certaines sommes à des parties tierces en cas de réalisation de risques déterminés.

81299 Autres services d'assurance n.c.á.

Services d'assurance visant à protéger le preneur d'assurance contre les risques non classés ailleurs.

813 Services auxiliaires de l'intermédiation financière autres que l'assurance et le financement des caisses de pension

Services étroitement liés à (services auxiliaires de) l'intermédiation financière mais ne constituant pas eux-mêmes des services d'intermédiation financière.

8131 Services liés à l'administration des marchés financiers

Gestion et supervision de marchés financiers (bourses de valeurs, bourses de marchandises, etc.) autrement que par des organismes publics.

81311 Services opérationnels des marchés financiers

Services administratifs consistant à mettre à disposition les locaux et autres installations et équipements nécessaires au bon fonctionnement des bourses de valeurs et de marchandises.

81312 Services de réglementation des marchés financiers

Services de mise en application et de surveillance du respect des règles et réglementations applicables aux services de dépôts et de prêts, aux institutions qui les fournissent ainsi qu'aux bourses des valeurs et aux agents qui opèrent sur ces marchés.

81319 Autres services. d'administration des marchés financiers

Services administratifs rendus aux porteurs de valeurs mobilières ou aux propriétaires de marchandises, aux agents de change ou aux courtiers, comme par exemple les services de garde de titres et d'établissement de rapports financiers, et autres services d'administration des marchés, non classés ailleurs.

8132 Services liés aux marchés des valeurs mobilières

Services liés à l'exécution des transactions commerciales sur les marchés des valeurs mobilières, à l'exclusion des services liés à l'administration de ces marchés.

81321 Services de courtage en valeurs mobilières

Services des intermédiaires qui mettent en présence deux parties ou plus désireuses de procéder à des opérations d'achat et de vente de valeurs mobilières.

81322 Services d'émission et d'enregistrement de valeurs mobilières

Services administratifs liés à l'émission et à l'enregistrement de valeurs mobilières, comme par exemple les services en matière d'émission d'actions ou d'obligations.

81323 Services de gestion de portefeuilles

Services de gestion de portefeuilles pour le compte de clients, avec prise de décisions quant à la composition du portefeuille.

Exclusion : Les services de consultation en matière de planification financière pour le compte de particuliers, sans prise de décisions au nom du client. sont rangés dans la sous-classe 81332 (Services de consultation financières).

81329 Autres services liés aux marchés des valeurs mobilières

Services d'information sur les cours de bourse et services de diffusion d'informations par le biais de publications ou par voie électronique. Autres services liés aux marchés des valeurs mobilières, non classés ailleurs.

81333 Autres services auxiliaires de l'intermédiation financière

81331 Services de courtage en matière de prêts

Services des intermédiaires qui mettent en présence deux parties ou plus dans le cadre d'opérations d'offre et d'acceptation de prêts.

81332 Services de consultations financières

Services de consultation financières fournis par des conseillers financiers, des conseillers en crédits hypothécaires, des bureaux de change, sur des questions financières telles que les investissements en bourse ou la planification financière pour le compte de particuliers. Exclusions : Les services de gestion de portefeuilles sont rangés dans la sous-classe 81323.

Les services de consultation en matière d'assurance et de pension sont rangés dans la sous-classe 81402.

Les services de consultation en matière fiscale sont rangés dans la classe 8630 (Services de conseil fiscal).

Les services de consultation en matière de gestion financière (à l'exclusion de l'impôt sur les personnes morales) sont rangés dans la sous-classe 86502.

81333 Services de devises étrangères

Services de change de devises étrangères fournis par les bureaux de change, etc.

81334 Services d'emballage des, pièces et des billets

Services d'emballage des pièces et des billets en vue de leur transport depuis l'institut d'émission ou entre intermédiaires financiers ainsi qu'en vue de leur mise en circulation ultérieure.

Exclusion : Les services d'emballage de pièces en liaison avec la vente au détail sont rangés dans la sous-classe 63292 (Commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie).

81339 Autres services auxiliaires de l'intermédiation financière n.c.a. Autres services auxiliaires de l'intermédiation financière non classés ailleurs, comme par exemple les services liés à la mise en oeuvre de la politique monétaire.

- 814 8140 Services auxiliaires de l'assurance et du financement des pensions
- Services étroitement liés à la gestion des assurances et au financement des pensions.
- 81401 Services de courtage et d'agences d'assurance
- Services des intermédiaires entre les compagnies d'assurance et leurs clients.
- 81402 Services de consultation en matière d'assurance et de pension
- Services de consultation fournis à des entreprises ou à des particuliers en matière d'assurance des risques commerciaux ou individuels, avec ou sans élément de participation aux bénéficiaires, y compris les services analogues en rapport avec les questions de pension (rentes).
- 81403 Services de règlement de sinistres
- Services d'évaluation et de règlement des indemnités d'assurance.
- 81404 Services actuariels
- Services de calcul des risques et des primes d'assurance.
- 81405 Services d'administration des sauvetages
- Services de gestion des objets assurés récupérés, à l'exclusion des services d'administration en cas de sauvetages maritimes.
- 81409 Autres services liés à l'assurance et au financement des pensions
- Services de réglementation et de contrôle des indemnités d'assurance.
- Exclusion : Les services de gestion des caisses de pension sont rangés dans la sous-classe 81212 (Services de pension et de versement des prestations).

DIVISION 82 SERVICES IMMOBILIERS

- 821 8210 Services immobiliers se rapportant à des biens propres ou loués
- 82101 Services de location simple ou en crédit-bail concernant les propriétés résidentielles propres ou louées
- Services de location simple ou en crédit-bail se rapportant à des propriétés résidentielles louées à des tiers par leurs propriétaires ou leurs locataires. A titre d'exemples, il peut s'agir de maisons, d'appartements, d'immeubles résidentiels, d'immeubles polyvalents affectés en principal à l'habitation ou d'emplacements pour caravanes. résidentielles.

Exclusions : Les services d'hébergement offerts par les hôtels, les motels, les immeubles de rapport, les dortoirs d'écoles, les terrains de camping et les autres lieux d'hébergement sont rangés dans le groupe 641 (Services d'hôtellerie et services d'hébergement similaires).

82102 Services de location simple ou en crédit-bail concernant les propriétés non résidentielles propres ou louées

Services de location simple ou en crédit-bail se rapportant à des bâtiments industriels et commerciaux ou à d'autres bâtiments non affectés à l'habitation, loués à des tiers par leurs propriétaires ou leurs locataires. A titre d'exemples, il peut s'agir soit d'usines, d'immeubles de bureaux, d'entrepôts, de théâtres ou d'immeubles polyvalents non affectés en principal à l'habitation, soit de terres agricoles, de forêts ou de propriétés similaires, soit encore de terrains pour l'exploitation des minerais et du pétrole.

82103 Ventes de bâtiments résidentiels et de terrains

Ventes pour compte propre d'immeubles d'habitation et de terrains, pour autant que ces ventes soient traitées par le vendeur comme des ventes de stocks commerciaux et non comme des ventes de biens de capital fixe. A titre d'exemples de propriétés résidentielles, on peut citer les maisons avec terrain, les immeubles résidentiels avec terrain ainsi que les unités d'habitation individuelles qu'ils contiennent, comme par exemple les appartements individuels. Il peut s'agir soit de bâtiments détenus en pleine propriété, soit de bâtiments donnés à bail. Entrent également dans la présente sous-classe les ventes pour compte propre de bâtiments résidentiels qui ont été construits sous contrat par une unité de construction pour le compte du vendeur et qui sont traités par ce dernier comme des stocks commerciaux.

Exclusion : Les ventes de bâtiments construits par le vendeur lui-même sont rangées dans le groupe 512 (Travaux de construction de bâtiments).

82104 Ventes de terrains à bâtir libres

Ventes pour compte propre de terrains à bâtir libres, pour autant que ces ventes soient traitées par le vendeur comme des ventes de stocks commerciaux. Ces terrains libres peuvent être lotis et la vente peut porter sur des terrains libres lotis par le vendeur lui-même.

82105 Ventes de bâtiments non résidentiels et de terrains non constructibles

ventes pour compte propre d'immeubles autres que d'habitation et de terrains non constructibles, pour autant que ces ventes soient traitées par le vendeur comme des ventes de stocks commerciaux et non comme des ventes de biens de capital fixe. A titre d'exemples de bâtiments non résidentiels, on peut citer les usines, les immeubles de bureaux, les entrepôts, les théâtres et les immeubles polyvalents non affectés en principal à l'habitation ou encore les terres agricoles, les forêts et les propriétés similaires ainsi que les terrains pour l'exploitation des

minerais ou du pétrole. Il peut s'agir soit de bâtiments en pleine propriété, soit de bâtiments donnés à bail. Entrent également dans la présente sous-classe les ventes pour compte propre de bâtiments non résidentiels construits sous contrat par une unité de construction pour le compte du vendeur et qui sont traités par ce dernier comme des stocks commerciaux .

Exclusion : Les ventes de bâtiments construits par le vendeur lui-même sont rangés dans le groupe 512 (Travaux de construction de bâtiments).

82106 Ventes de terrains libres non constructibles

Ventes pour compte propre de terrains libres non constructibles, pour autant que ces ventes soient traitées par le vendeur comme des ventes de stocks commerciaux. Ces terrains libres peuvent être lotis et la vente peut porter sur des terrains libres lotis par le vendeur lui-même.

820 8220 Services immobiliers à forfait ou sous contrat

82201 Services de gestion. à forfait ou sous [contrat, de](#) propriétés résidentielles

Services de gestion (y compris les services de location simple ou en crédit-bail ou d'évaluation) de maisons et autres propriétés résidentielles, à forfait ou sous contrat. Entrent dans la présente sous-classe les services de gestion d'immeubles à appartements (ou d'immeubles polyvalents affectés principalement à l'habitation) ainsi que d'emplacements pour caravanes résidentielles.

82202 Services de gestion, . forfait ou sous [contrat, de](#) propriétés non résidentielles

Services de gestion (y compris les services de location simple ou en crédit-bail ou d'évaluation) de bâtiments industriels et commerciaux, de théâtres, d'immeubles polyvalents non affectés principalement à l'habitation, etc., à forfait ou sous contrat. Entrent dans la présente sous-classe les services de gestion,- à forfait ou sous contrat, de terres agricoles, de forêts et de propriétés similaires.

82203 Ventes. à forfait ou sous [contrat, de](#) bâtiments résidentiels et de terrains à bâtir

Ventes, à forfait ou sous contrat, de maisons, d'appartements, d'immeubles à appartements et d'autres propriétés résidentielles.

82204 Ventes. à forfait ou sous [contrat, de](#) terrains à bâtir libres

Ventes, à forfait ou sous contrat, de terrains à bâtir libres

82205 Ventes à forfait ou sous contrat, de bâtiments non résidentiels et de terrains non constructibles

Ventes. à forfait ou sous contrat, de bâtiments non résidentiels et de terrains non constructibles: à titre d'exemples, on peut citer les bureaux, les usines, les magasins, etc.

82206 Ventes. à forfait ou sous contrat, de terrains libres non constructibles

Ventes. à forfait ou sous contrat, de terrains libres non constructibles.

DIVISION 83 SERVICES DE CRÉDIT-BAIL OU DE LOCATION SANS OPÉRATEURS

831 8310 Services de location simple ou en crédit-bail de machines et matériel, sans opérateurs

Exclusion : Les services de location machines et de matériel ainsi que d'articles personnels et domestiques fournis en tant que services financiers purs (par exemple crédit-bail) sont rangés dans la sous-classe 81120 (Services de crédit-bail).

83101 Services de location simple ou en crédit-bail de véhicules automobiles sans chauffeur

Services de location simple ou en crédit-bail de voitures particulières et de familiales principalement conçues pour le transport de personnes, sans chauffeur.

Exclusion : Les services de location de voitures particulières avec chauffeur sont rangés dans la sous-classe 71222 (Services de location de voitures particulières avec chauffeur).

83102 Services de location simple ou en crédit-bail de véhicules commerciaux sans chauffeur

Services de location simple ou en crédit-bail de véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de marchandises (par exemple, les semi-remorques, les camions, les fourgons et les véhicules militaires), sans chauffeur.

Exclusion : Les services de location de véhicules commerciaux avec chauffeur sont rangés dans la sous-classe 71240 (Services de location de véhicules commerciaux avec chauffeur).

83103 Services de location simple ou en crédit-bail de bateau: sans équipage

Services de location simple ou en crédit-bail de bateaux, de navires et d'aéroglosses principalement conçus pour le transport de passagers et de fret, sans équipage.

Exclusions : Les services de location simple ou en crédit-bail de navires pour la navigation maritime avec équipage sont rangés dans la sous-classe 72130 (Services de location de navires avec équipage pour la navigation maritime).

Les services de location simple ou en crédit-bail de navires pour la navigation sur les eaux intérieures, avec équipage, sont rangés dans la sous-classe 72230 (Services de location de navires avec équipage pour la navigation sur les eaux intérieures).

Les services de location simple ou en crédit-bail d'embarcations de plaisance sont rangés dans la sous-classe 83204 (Services de location simple ou en crédit-bail de matériel et d'équipement pour la récréation et les loisirs).

83104 Services de location simple ou en crédit-bail d'aéronefs, sans équipage

Services de location simple ou en crédit-bail d'aéronefs (par exemple les hélicoptères et les avions), sans équipage.

Exclusions : Les services de location d'aéronefs avec équipage sont rangés dans la sous-classe 73400 (Services de location d'aéronefs avec équipage).

Les services de location simple ou en crédit-bail de ballons, de dirigeables, de planeurs et d'ailes delta sont rangés dans la sous-classe 83204 (Services de location simple ou en crédit-bail de matériel et d'équipement pour la récréation et les loisirs).

83105 Services de location simple ou en crédit-bail d'autres matériels de transport terrestre, sans opérateurs

Services de location simple ou en crédit-bail d'autres matériels de transport terrestre, sans opérateurs. Relèvent de la présente sous-classe les services de location de wagons de chemin de fer, d'autoneiges, de véhicules des types utilisés pour les transports en commun (par exemple les autobus), de motocycles, de caravanes et d'auto-caravane (camping-cars).

Exclusion : Les services de location de véhicules des types utilisés pour les transports en commun, avec chauffeur, sont rangés dans la sous-classe 71223 (Services de location d'autocars avec chauffeur). 83106 Services de location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel agricoles, sans opérateurs

Services de location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel agricoles, sans opérateurs. Relèvent de la présente sous-classe les services de location de tracteurs et de matériel agricoles, de semoirs et de planteuses-repiqueuses, de machines pour la récolte, de calibreuses, etc.

Exclusion : Les services de location de machines et de matériel agricoles avec opérateurs sont rangés dans la sous-classe 88110 (Services annexes à l'agriculture).

83107 Services de location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel de construction, sans opérateurs

Services de location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel de construction, sans opérateurs. Relèvent de la présente sous-classe les services de location de tracteurs utilisés pour la construction et le terrassement, de niveleuses, de rouleaux compresseurs, de bouteurs, d'excavateurs, de chargeuses frontales, etc.

Exclusion : Les services de location de machines et de matériel de construction avec opérateurs sont rangés dans la sous-classe 51800.

83108 Services de location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel de bureau (y compris les ordinateurs). sans opérateurs

Services de location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel de bureau (y compris les ordinateurs), sans opérateurs. Relèvent de la

présente sous-classe les services de location de machines et de matériels de bureau de tous types (par exemple les duplicateurs, les machines à écrire et les machines pour le traitement des textes), de machines et de matériel comptables (par exemple, les machines à calculer électroniques, les caisses enregistreuses et les machines similaires comportant un dispositif de calcul) ainsi que de machines et de matériel informatiques (par exemple les machines automatiques de traitement de l'information, les unités centrales, les unités périphériques et les lecteurs magnétiques ou optiques).

Exclusions : Les services de location d'ordinateurs ou d'équipements informatiques avec opérateurs ou personnel de gestion sont rangés dans le groupe 843 (Services de traitement de données).

Les services de location de temps-machine à l'heure ou en temps partagé sont rangés dans la sous-classe 84330 (Services de traitement en temps partagé).

83109 Services de location simple ou en crédit-bail d'autres machines et matériel sans opérateurs

Services de location simple ou en crédit-bail d'autres machines et matériels, sans opérateurs. Relèvent de la présente sous-classe les services de location de tous types de machines et de matériels, électriques ou non, généralement utilisés comme biens d'équipement par les entreprises, tels que moteurs et turbines, machines-outils, matériel d'exploitation minière et pétrolière, matériel commercial de radio, de télévision et de communication, matériel professionnel, scientifique, de

mesure et de contrôle, et autres machines et matériels à usage commercial et industriel.

832 8320 Services de location simple ou en crédit-bail d'articles personnels et domestiques

3201 Services de location simple ou en crédit-bail de téléviseurs, radios. magnétoscopes et appareils et accessoires connexes

Services de location de tous types d'articles électriques et électroniques pour les loisirs domestiques, comme par exemple les chaînes stéréophoniques, les platines tourne-disques, les appareils de télévision, les appareils de radio. les magnétoscopes et les appareils similaires. Entrent également dans la présente sous-classe les services de location de disques enregistrés, de cassettes audio, de disques compacts et d'articles similaires.

83202 Services de location simule ou en crédit-bail de bandes vidéo

Services de location de cassettes vidéo enregistrées destinées à être jouées sur du matériel domestique à des fins essentiellement récréatives.

83203 Services de location simule ou en crédit-bail de mobilier et d'autres équipements domestiques

Services de location de mobilier (y compris les matelas et les sommiers) et d'appareils et équipements ménagers, même électriques, tels que réfrigérateurs, machines à laver le linge, climatiseurs, ventilateurs, grille-pain, batteurs, articles pour la cuisine et la table, etc.

83204 Services de location simule ou en crédit-bail de matériel et d'équipement pour la récréation et les loisirs

Services de location de matériels et d'équipements pour la récréation et les loisirs: à titre d'exemples, on peut citer les bicyclettes, les skis de neige, les ballons, les dirigeables, les planeurs, les ailes delta, le matériel pour la pratique des sports nautiques (par exemple les planches pour le surf, les embarcations de plaisance et les skis nautiques), les autres matériels de sport (par exemple les crosses de golf, les matériels pour la pratique des jeux de plein air, des jeux qui se jouent avec une raquette, etc., les patins à glace), les chevaux de selle, etc.

83209 Services de location Simple ou en crédit-bail d'autres articles personnels et domestiques

Services de location d'autres articles personnels et domestiques, comme par exemple les vêtements et les chaussures, les appareils photographiques, les jumelles et autres appareils d'optique, les articles d'horlogerie, les articles de bijouterie et articles similaires, les instruments de musique, etc.

DIVISION 84 SERVICES INFORMATIQUES ET SERVICES Connexes

841 Services de consultation en matière d'installation des matériels informatiques

8410 84100 Services de consultation en matière d'installation des matériels informatiques

Services d'aide à la clientèle en matière d'installation de matériels informatiques (par exemple les machines) et de mise en place de réseaux informatiques.

842 Services de réalisation de logiciels

Tous les services incluant des services de consultation en matière d'élaboration et de réalisation de logiciels. Le terme "logiciel" peut se définir comme le jeu d'instructions nécessaires pour faire fonctionner les ordinateurs et les faire communiquer entre eux. Plusieurs programmes différents peuvent être mis au point en vue d'applications spécifiques

(logiciels d'application) et l'utilisateur peut soit utiliser des programmes standard immédiatement disponibles (logiciels standardisés) soit demander la mise au point de programmes spécifiques destinés à répondre à des besoins précis (logiciels personnalisés) soit recourir à une combinaison de ces deux types de programmes.

8421 84210 Services de consultation en matière de systèmes et de logiciels

Services à caractère général préalables à la réalisation de systèmes de traitement de données et d'applications. Il peut s'agir en l'occurrence de services de gestion, de services de planification de projets, etc. 8422

84220 Services d'analyse de systèmes

Les services d'analyse comprennent l'analyse des besoins de l'utilisateur, la définition des caractéristiques fonctionnelles du système et la constitution de l'équipe chargée des travaux. Entrent également dans la présente classe la gestion du projet, la coordination technique des travaux ainsi que l'intégration et la définition de l'architecture des systèmes.

8423 84230 Services de conception de systèmes

Les services de conception comprennent la recherche de solutions aux problèmes techniques en matière de méthodologie, d'assurance qualité, de choix des logiciels ou des nouvelles technologies, etc.

8424 84240 Services de programmation

Les services de programmation comprennent la phase de mise en oeuvre, c'est-à-dire la rédaction et le débogage des programmes, la réalisation d'essais et la préparation de la documentation ad hoc.

8425 84250 Services de maintenance de systèmes

Les services de maintenance comprennent les services d'assistance technique et de consultations concernant les programmes en usage, la réécriture ou la modification de programmes ou de systèmes existants ainsi que la mise à jour de la documentation et des manuels relatifs aux logiciels. Entrent également dans la présente classe les travaux spécialisés comme les conversions.

843 Services de traitement - données

8431 84310 Services de préparation des données d'entrée

Services d'enregistrement de données, comme par exemple la perforation de cartes, la lecture optique ou les autres méthodes de saisie de données.

8432 84320 Services de traitement et de tabulation des données

Services tels que les services de traitement et de tabulation des données, les services de calculs informatiques et les services de location de temps-machine.

8433 84330 Services de traitement en temps part avé

Il s'agit apparemment de services analogues à ceux couverts par la sous-classe 84320. Il est possible d'acheter uniquement du temps-machine. Si ce temps-machine est acheté au départ des installations de l'utilisateur, celui-ci achète en même temps les services de télécommunications. Il est également possible d'acheter des services de traitement ou de tabulation de données auprès d'un centre de traitement à façon. Dans les deux cas, il peut s'agir de services de traitement en temps partagé. Il n'y a donc pas de délimitation bien nette entre les sous-classes 84320 et 84330.

8439 84390 Autres services de traitement des données

Services de gestion, sous contrat, de tous les aspects du fonctionnement des installations informatiques de tiers : services de contrôle de la qualité de la climatisation de la salle des machines, services de gestion des combinaisons de matériels informatiques en place et services de gestion des flux et de la répartition des travaux informatiques.

844 Services de base de données

8440 84400 Services de base de données

Tous les services fournis via un réseau de transmission par des bases de données organisées à l'origine.

Exclusions : Les services de transmission de données et de messages (par exemple les services d'exploitation de réseau et les services de réseau à valeur ajoutée) sont rangés dans la classe 7523 (Services de transmission de données et de messages).

Les services de recherche documentaire dans les bases de données sont rangés dans la sous-classe 96311 (Services des bibliothèques).

845 Services d'entretien et de réparation de machines et de matériel de bureau, y compris les ordinateurs

8450 84500 Services d'entretien et de réparation de machines et de matériel de bureau, compris les ordinateurs

Services d'entretien et de réparation de machines de bureau, d'ordinateurs et de matériels connexes.

849 Autres services informatiques

8491 84910 Services de préparation des données

Services de préparation de données à l'intention de clients, à l'exclusion des services de traitement de données.

8499 84990 Autres services informatiques n.c.a.

Autres services rattachés à l'informatique, non classés ailleurs, comme par exemple les services de formation des membres du personnel de la société utilisatrice et les autres services informatiques spécialisés.

DIVISION 85 SERVICES DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Les services de recherche-développement couvrent les progrès scientifiques réalisés dans les différentes branches des sciences naturelles ou sociales par les trois types de recherche-développement, à savoir la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental. Le classement des services de recherche-développement en groupes, classes et sous-classes se fait en fonction du domaine scientifique auquel ils sont rattachés.

851 8510 Services de recherche et de développement expérimental en sciences naturelles et en génie civil

85101 Services de recherche et de développement expérimental en sciences physiques

Services de recherche et de développement expérimental en sciences physiques, y compris les services de recherche et de développement expérimental dans les domaines de la chaleur, de la lumière, de l'électromagnétisme, de l'astronomie, etc.

85102 Services de recherche et de développement expérimental en chimie et biologie

Services de recherche et de développement expérimental en chimie et en biologie, y compris les services de recherche et de développement expérimental en matière de catalyseurs, de fermentation, de physiologie animale et végétale, de micro-organismes, etc.

85103 Services de recherche et de développement expérimental en génie civil et technologie

Services de recherche et de développement expérimental en génie civil et en technologie, y compris les services de recherche et de développement expérimental dans le domaine des sciences appliquées et des technologies se rapportant au coulage, aux métaux, aux machines à l'électricité, aux communications, aux navires, aux aéronefs, au génie civil, à la construction, à l'information, etc.

85104 Services de recherche et de développement expérimental en agronomie

Services de recherche et de développement expérimental en agronomie, y compris les services de recherche et de développement expérimental en matière de techniques agricoles, de cultures fruitières, de sylviculture, d'élevage, de pêche, etc.

85105 Services de recherche et de développement expérimental en sciences médicales et, pharmacie

Services de recherche et de développement expérimental en sciences médicales et en pharmacie, y compris les services de recherche et de développement expérimental en matière de traitement des maladies, d'hygiène prophylactique, de pharmacie, etc.

85109 Services de recherche et de développement expérimental en d'autres sciences naturelles

Services de recherche et de développement expérimental en d'autres sciences naturelles.

852 8520 Services de recherche et de développement expérimental en sciences sociales et humaines

85201 Services de recherche et de développement expérimental en sciences culturelles, sociologie et psychologie

Services de recherche et de développement expérimental en sciences culturelles, en sociologie et en psychologie, y compris les services de recherche et de développement expérimental dans les domaines de la littérature, de la philosophie, de l'histoire, de l'aide sociale, de la psychopédagogie, etc.

85202 Services de recherche et de développement expérimental en économie

Services de recherche et de développement expérimental en économie, y compris les services de recherche et de développement expérimental en matière de théories économiques, de gestion des affaires, de finances, de statistiques, etc.

85203 Services de recherche et de développement expérimental en droit

Services de recherche et de développement expérimental en droit, y compris les services de recherche et de développement expérimental en matière de droit public, de droit civil, etc.

85204 Services de recherche et de développement expérimental en linguistique et langues

Services de recherche et de développement expérimental en linguistique et en langues, y compris les services de recherche et de développement expérimental en matière de structure et de distribution des langues, de langues étrangères, etc.

85209 Services de recherche et de développement expérimental en d'autres sciences sociales et humaines

Services de recherche et de développement expérimental en d'autres sciences sociales et humaines.

853 Services fournis à la recherche et au développement expérimental interdisciplinaires

8530 85300 Services fournis à la recherche et au développement expérimental interdisciplinaires

Services fournis à la recherche et au développement expérimental interdisciplinaires dans le domaine des sciences interdisciplinaires, y compris les services de recherche et de développement expérimental en matière de sciences de l'environnement, d'enseignement, de géographie humaine, etc.

DIVISION 86 SERVICES JURIDIQUES, COMPTABLES, D'AUDIT ET DE TENUE DE LIVRES; SERVICES DE CONSEIL FISCAL; SERVICES D'ÉTUDES DE MARCHÉ ET DE SONDAGES; SERVICES DE CONSEIL EN GESTION; SERVICES EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE, INGÉNIERIE ET AUTRES TECHNIQUES

861 Services juridiques

8611 Services de conseils juridiques et de représentation dans les différents domaines du droit

86111 Services de conseils juridiques et de représentation en droit Rima

Services de conseils juridiques et de représentation durant la procédure contentieuse et services de rédaction de documents juridiques en rapport avec le droit pénal. Ces services comprennent généralement la défense d'un client devant des organes judiciaires pour des infractions pénales. Cependant, ils peuvent également couvrir les activités exercées en tant que ministère public dans des affaires pénales lorsque les pouvoirs publics louent, à forfait, les services d'un avocat. Sont également compris les plaidoiries devant les tribunaux ainsi que les travaux juridiques en dehors des tribunaux. Ces derniers comprennent les recherches et autres travaux nécessaires à la préparation des affaires pénales (comme par exemple la recherche de documents juridiques, l'audition de témoins, l'étude des rapports de police et autres) ainsi que les travaux en rapport avec le droit pénal à réaliser après le règlement du litige.

86119 Services de conseils juridiques et de représentation en procédure judiciaire dans d'autres domaines du droit

Services de conseils juridiques et de représentation durant la procédure contentieuse et services de rédaction de documents juridiques dans les domaines du droit autres que le droit pénal. Les services de représentation consistent généralement à engager des procédures judiciaires pour le compte d'un client ou à assurer la défense d'un client faisant l'objet de poursuites. Sont également compris les plaidoiries devant les tribunaux ainsi que les travaux juridiques en dehors des tribunaux. Ces derniers comprennent les recherches et autres travaux nécessaires à la préparation des affaires (comme par exemple la recherche de documents juridiques, l'audition de témoins, l'étude des rapports de police et autres) ainsi que les travaux, dans les domaines autres que le droit pénal, à réaliser après le règlement du litige.

8612 86120 Services de conseils juridiques et de représentation en procédures réglementaires de tribunaux quasi judiciaires. conseils, etc.

Services de conseils juridiques et de représentation durant la procédure contentieuse et services de rédaction de documents juridiques en rapport avec les procédures réglementaires. Ces services comprennent généralement la représentation d'un client devant un organe public (par exemple un tribunal administratif). Sont également compris les plaidoiries devant les organes publics autres que les tribunaux judiciaires, ainsi que les travaux juridiques connexes. Ces derniers comprennent les recherches et autres travaux nécessaires à la préparation d'affaires non judiciaires (comme par exemple la recherche de documents juridiques, l'audition de témoins, l'examen de rapports) ainsi que les travaux à réaliser après le règlement du litige.

8613 86130 Services de documentation et de certification juridiques Services de préparation, de rédaction et de certification de documents juridiques. Ces services comprennent généralement divers services

juridiques connexes, y compris la fourniture de conseils et l'exécution de tâches diverses nécessaires à la rédaction ou à la certification de documents. Sont également compris la rédaction de testaments, de contrats de mariage, de contrats commerciaux, de statuts de sociétés, etc.

8619 86190 Autres services de conseils et d'information juridiques

Services de conseils à des clients concernant leurs droits et obligations juridiques et fourniture d'informations sur des questions

juridiques, non classés ailleurs. Sont également compris les services tels que les services de dépôt et de règlement de successions.

862 Services comptables, d'audit et de tenue de livres

8621 Services comptables et d'audit

86211 Services d'audit financier

Services de vérification des enregistrements comptables et autres données concernant un organisme ou une société aux fins d'apprécier si les états financiers produits par cet organisme ou cette société donnent, en conformité avec les principes comptables usuels, une image fidèle de sa situation à une date donnée ainsi que du résultat de ses opérations pour la période comptable s'achevant à cette date.

86212 Services d'expertise comptable

Services d'expertise d'états financiers annuels et intérimaires ainsi que d'autres informations comptables. La portée d'une expertise étant inférieure à celle d'un audit, le degré de garantie offert est lui aussi inférieur.

86213 Services d'établissement d'états financiers

Services d'établissement d'états financiers au départ d'informations communiquées par le client. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude des états établis de la sorte. Les services d'établissement de déclarations fiscales sont rangés dans la présente sous-classe pour autant que cette activité soit exercée, pour un forfait unique, dans le cadre de l'établissement d'états financiers.

Exclusion : Les services d'établissement de déclarations d'impôt sur les personnes morales fournis en tant que services distincts sont rangés dans la sous-classe 86302 (Services d'établissement et d'examen des déclarations d'impôt sur les personnes morales).

86219 Autres services comptables

Autres services comptables, comme par exemple les services d'établissement d'attestations, les services d'expertise et d'établissement de déclarations pro forma, etc.

8622 86220 Services de tenue de livres. à l'exclusion de l'établissement des déclarations fiscales

Services de tenue de livres comprenant le classement et l'enregistrement, dans les livres comptables, de transactions commerciales exprimées en termes monétaires ou dans une autre unité de mesure.

Exclusion : Les services de tenue de livres en liaison avec l'établissement des déclarations fiscales sont rangés dans la sous-classe 86302 (Services d'établissement et d'examen des déclarations d'impôt sur les personnes morales).

863 8630 Services de conseil fiscal

86301 Services de planification et de consultations en matière d'impôts sur les sociétés

Services de conseil aux entreprises sur la façon de gérer au mieux leurs affaires afin de limiter au strict minimum l'impôt sur les bénéfices en profitant de tous les avantages offerts par la législation.

Exclusion : Les services de conseil analogues incluant en sus des services d'établissement ou d'examen de déclarations et de rapports divers pour le compte du client sont rangés dans la sous-classe 86302 (Services d'établissement et d'examen des déclarations d'impôt sur les personnes morales).

86302 Services d'établissement et d'examen des déclarations d'impôt sur les personnes morales

Services d'établissement ou d'examen. pour le compte de sociétés, des déclarations et rapports divers imposés par la législation et la réglementation fiscales et services de défense de ces sociétés en cas de contestation de la part de l'administration fiscale. Cette sous-classe peut également comprendre la planification et le contrôle fiscaux.

Exclusion : Les services de conseil en matière de planification fiscale n'incluant pas de services d'établissement ou d'examen de déclarations et de rapports sont rangés dans la sous-classe 86301 (Services de planification et de consultations en matière d'impôts sur les sociétés).

86303 Services d'établissement et de planification des déclarations d'impôt sur les, personnes physiques

Services de conseil aux particuliers sur les moyens de réduire au strict minimum leurs impôts sur les revenus en profitant de tous les avantages offerts par la législation et/ou services d'établissement des déclarations et rapports imposés par la législation et la réglementation fiscales.

86309 Autres services fiscaux connexe

Services d'assistance aux entreprises en matière de planification et de contrôle fiscaux, sauf en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, et services d'établissement de tous documents imposés par la législation.

864 8640 Services d'études de marché et de sondages

86401 Services d'études de marché

Services d'études visant à recueillir des informations sur les perspectives d'avenir et les performances des produits commercialisés par une société ou un organisme. Relèvent de la présente sous-classe les analyses de marché (taille et autres caractéristiques d'un marché) ainsi que les analyses des habitudes et préférences des consommateurs. Ces analyses peuvent être effectuées par le biais d'enquêtes directes auprès des particuliers, d'enquêtes par téléphone ou par voie postale, ainsi que par l'exploitation de données historiques, etc. Sont également inclus les services de collecte d'informations économiques et sociales ne se rapportant pas à des produits commercialisés mais utilisées par exemple pour les analyses industrielles, la construction de modèles économétriques, les analyses démographiques, etc.

Exclusion : Les services de sondages sont rangés dans la sous-classe 86402.

86402 Services de sondages

Services d'enquêtes visant à recueillir des informations sur l'avis de l'opinion publique concernant des questions à caractère social, économique, politique ou autre. Bien que traditionnellement réalisés par téléphone, les sondages d'opinion peuvent également s'effectuer par voie postale ou par le biais d'entretiens directs avec les particuliers.

Exclusion : Les services d'études analogues visant à recueillir des informations sur les habitudes et préférences des consommateurs sont rangés dans la sous-classe 86401 (Services d'études de marché). - 228 -

86501 Services de consultation en matière de gestion générale

Services de conseils et d'assistance opérationnelle en matière de définition de politiques et de stratégies commerciales ainsi qu'en matière de planification, d'organisation et de contrôle d'ensemble d'une société ou d'un organisme. De manière plus spécifique, les services de consultation en matière de gestion générale peuvent porter sur un ou plusieurs des aspects suivants : définition de stratégies, recherche de la structure organisationnelle (processus décisionnel) la mieux appropriée pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs, mise en place de l'organisation juridique, définition de stratégies commerciales, mise en place d'un système d'information de gestion, rédaction de rapports et mise sur pied de contrôles de gestion, planification des changements de stratégie, réalisation d'audits de gestion, élaboration de programmes visant à accroître les bénéfices et autres aspects présentant un intérêt particulier pour les dirigeants d'une société ou d'un organisme.

86502 Services de consultation en matière de gestion financière (à l'exclusion de l'impôt sur les personnes morales)

Services de conseils et d'assistance opérationnelle dans des domaines qui par nature présentent un caractère financier, comme par exemple la gestion du fonds de roulement et de la trésorerie, la recherche de la structure financière la mieux appropriée, l'examen des propositions d'investissement, l'élaboration de systèmes comptables et l'organisation de contrôles budgétaires, les évaluations préalables à toute fusion et/ou acquisition, etc.; ces services ne comprennent toutefois pas les services de conseils en matière de gestion de portefeuille à court terme généralement offerts par les intermédiaires financiers.

86503 Services de consultation en matière de gestion de la commercialisation

Services de conseils et d'assistance opérationnelle en matière de stratégie commerciale et de gestion de la commercialisation. Les services de conseils en matière de commercialisation peuvent porter sur un ou plusieurs des aspects suivants : analyse et définition d'une stratégie de commercialisation, définition du service à la clientèle ainsi que de la politique de prix, gestion des ventes et formation du personnel, organisation des circuits de distribution (vente à des grossistes, vente directe aux détaillants, vente par correspondance, franchisage, etc.), organisation des méthodes de distribution, conception des emballages et autres aspects liés à la stratégie commerciale et à la gestion de la commercialisation au sein d'une société ou d'un organisme.

86504 Services de consultation en matière de gestion des ressources humaines

Services de conseils et d'assistance opérationnelle en matière de gestion des ressources humaines au sein d'une entreprise ou d'un organisme. Les services de conseils en matière de gestion des

ressources humaines peuvent porter sur un ou plusieurs des aspects suivants : audits de la fonction "Personnel", définition d'une politique en matière de ressources humaines, planification des ressources humaines, procédures de recrutement, définition de stratégies en matière de motivation et de rémunération, développement des ressources humaines, relations patrons-employés, contrôle des absences, évaluation des performances et autres aspects liés à la gestion du personnel au sein d'une entreprise ou d'un organisme.

86505 Services de consultation en matière de gestion de la production

Services de conseils et d'assistance opérationnelle sur les moyens d'améliorer la productivité, de réduire les coûts de production et d'accroître la qualité de la production.

Les services de consultation en matière de gestion de la production peuvent porter sur l'un ou plusieurs des aspects suivants : utilisation optimale des matériaux au cours du processus de production, gestion des stocks, normes en matière de contrôle de la qualité, étude des temps et des mouvements, méthodologie du travail et des tâches, normes de productivité, normes de sécurité, gestion, planification et conception des bureaux, et autres aspects liés à la gestion de la production: ces services ne comprennent toutefois pas les services de conseils et de conception en matière d'aménagement des installations ou de mise au point de processus industriels généralement offerts par les sociétés de consultation en matière d'ingénierie.

86506 Services de relations publiques

Services de conseils et d'assistance opérationnelle sur les moyens d'améliorer l'image de marque ainsi que la perception d'une entreprise, d'un organisme ou d'un particulier par l'opinion publique, les pouvoirs publics, les électeurs, les actionnaires, etc.

86509 Autres services de consultation en matière de gestion

Services de conseils et d'assistance opérationnelle dans d'autres domaines. Ces services comprennent les services de consultation en matière de développement industriel, touristique, etc.

866 8660 Services connexes aux services de consultation en matière de gestion

86601 Services de gestion de projets autres que les projets de construction

Services de coordination et de gestion des ressources lors de l'élaboration, de l'exécution et de l'achèvement d'un projet réalisé pour le compte d'un client. Les services de gestion de projets peuvent comprendre l'établissement de prévisions budgétaires, la comptabilité et le contrôle des coûts, les commandes, la planification des délais et des autres conditions d'exécution, la coordination des travaux confiés à des sous-traitants, l'inspection et le contrôle de qualité, etc. Ces services consistent uniquement en des services de gestion: les services du personnel d'exécution sont exclus.

Exclusions : Les services de gestion de projets de construction sont rangés dans les classes 8671 (Services d'architecture), 8672 (Services d'ingénierie) et 8673 dans le cas des projets de construction clefs en main (Services intégrés d'ingénierie).

86602 Services d'arbitrage et de conciliation

Services d'assistance, sous la forme d'arbitrages ou de médiations, en vue de régler les différends entre direction et salariés, entre entreprises ou entre particuliers.

Exclusions : Les services de représentation pour le compte d'une des parties au différend et les services de consultation dans le domaine des relations de travail sont rangés respectivement dans les sous-classes 86190 (Autres services de conseils et d'information juridique), 95110 (Services fournis par les organisations économiques et patronales) et 95200 (Services fournis par les syndicats).

86609 Autres services de gestion n.c.a.

Services de gestion non classés ailleurs.

867 Services en matière d'architecture, ingénierie et autres techniques

8671 Services d'architecture

86711 Services de conseils et d'établissement d'avant-projets d'architecture

Services d'assistance, de conseils et de recommandations à propos de questions ayant trait directement ou indirectement à l'architecture. Les services inclus dans la présente sous-classe comprennent par exemple la réalisation d'études préliminaires sur des questions telles que la philosophie du projet, la stratégie de développement, les conditions climatiques et environnementales, les exigences en matière d'occupation, les contraintes financières, l'analyse du choix du site, la fixation d'un calendrier pour l'établissement des plans et la construction ainsi que toutes les autres questions liées à la conception ou à la réalisation d'un projet. Ces services ne concernent pas obligatoirement un projet de construction neuve. Il peut s'agir par exemple de conseils sur la manière d'assurer l'entretien, la réfection, la restauration ou le recyclage de bâtiments, de services d'estimation de la valeur et de la qualité de bâtiments ou encore de conseils concernant toute autre question en rapport avec l'architecture.

86712 Services d'établissement de plans d'architecture

Services d'établissement de plans d'architecture en vue de la réalisation de bâtiments et autres ouvrages. Ces services d'établissement de plans peuvent comprendre l'un ou plusieurs des services énumérés ci-après : les services d'établissement de plans simplifiés visent à déterminer avec le client les caractéristiques principales du projet, c'est-à-dire à préciser la destination du projet, les exigences en matière d'espace, les contraintes financières ainsi que les délais souhaités, et à établir des avant-projets comprenant des plans d'étage, des plans d'ensemble et des vues extérieures: les

services de développement de projets consistent à présenter de façon plus précise le projet en termes de croquis d'implantation, d'apparence du bâtiment, de matériaux à utiliser, de systèmes de construction et de systèmes mécaniques et électriques à mettre en oeuvre ainsi qu'en termes de coût estimatif de la construction; les services d'établissement de plans définitifs comprennent d'une part des plans et des spécifications écrites suffisamment détaillés pour pouvoir lancer les appels d'offres et réaliser la construction et d'autre part des services de conseils aux clients lors du lancement des appels d'offres ou de l'acceptation des offres.

86713 Services d'administration des contrats

Services de conseils et d'assistance technique aux clients durant la phase de construction afin de veiller à ce que l'ouvrage soit construit conformément aux plans et aux spécifications définitifs. Ces services comprennent aussi bien les services administratifs que les activités sur le terrain; à titre d'exemples, on peut citer l'inspection des ouvrages, la rédaction de rapports sur l'état d'avancement des travaux, l'établissement de certificats pour les paiements à effectuer à l'entrepreneur, les conseils au client et à l'entrepreneur sur l'interprétation des documents contractuels, ainsi que tout autre conseil sur les questions à caractère technique qui peuvent se poser au fil des travaux de construction.

86714 Services combinés d'établissement de plans d'architecture et d'administration des contrats

Combinaisons de services d'architecture auxquels il est habituellement fait appel pour les projets de construction, à savoir : services d'établissement de plans simplifiés, services de développement de projets, services d'établissement de plans définitifs et services d'administration des contrats. Ces services peuvent inclure des services fournis après achèvement des travaux de construction, comme par exemple l'évaluation des vices de construction et les instructions sur les réparations qui devront être apportées dans les 12 mois après l'achèvement des travaux.

86719 Autres services d'architecture

Tous les autres services qui nécessitent l'intervention d'architectes, comme par exemple la préparation de matériel et de présentations à caractère promotionnel, l'établissement de plans de situation d'ouvrages existants, la représentation permanente sur le chantier durant la phase de construction, l'élaboration de manuels, etc.

8672 Services d'ingénierie

86721 Services de conseils et de consultation en matière d'ingénierie Services d'assistance, de conseils et de recommandations en matière d'ingénierie. Relèvent de la présente sous-classe les études préliminaires de faisabilité ainsi que les études d'impact d'un projet. A titre d'exemples, on peut citer les études sur l'incidence de la

topographie et de la géologie sur la conception, la construction et le coût d'une route, d'une canalisation ou de toute autre infrastructure de transport, les études sur la qualité ou le choix des matériaux de construction à mettre en oeuvre ainsi que sur l'incidence d'une utilisation simultanée de matériaux différents sur la conception, la construction et le coût d'un projet, les études sur l'incidence écologique d'un projet et les études sur les gains de productivité pouvant être réalisés si on fait appel à d'autres processus et technologies ou si on conçoit différemment les installations. La prestation de ces services n'est pas obligatoirement liée à la réalisation d'un projet de construction. Il peut en effet s'agir par exemple d'évaluer la qualité de la structure ainsi que des équipements mécaniques et électriques d'un bâtiment, d'intervenir en qualité d'expert dans des litiges, d'assister les pouvoirs publics dans l'élaboration de lois, etc.

86722 Services d'établissement de plans de génie civil pour la construction des fondations et l'ossature des bâtiments

Services d'établissement de plans de génie civil pour la réalisation de l'ossature portante d'immeubles à usage résidentiel, commercial ou industriel ainsi que d'immeubles pour collectivités. Les services d'établissement de plans comprennent l'un ou plusieurs des éléments énumérés ci-après : avant-projets. spécifications techniques sommaires et première estimation des coûts : ceux-ci doivent permettre de définir les caractéristiques principales du projet d'ingénierie; plans spécifications techniques et coûts définitifs : ceux-ci comprennent non seulement les plans d'exécution et les spécifications techniques concernant les matériaux à mettre en oeuvre, les modes de pose, les délais et les autres renseignements nécessaires pour pouvoir lancer les appels d'offres et réaliser la construction mais également les conseils au client lors du lancement des appels d'offres ou de l'acceptation des offres; services fournis rendant la phase de construction.

Exclusion : Les services d'ingénierie pour la construction de bâtiments sont exclus s'ils font partie intégrante de services d'établissement de plans de génie civil pour la construction d'un ouvrage de génie civil ou d'installations industrielles.

86723 Services d'établissement de plans techniques pour les installations mécaniques et électriques des bâtiments

Services d'établissement de plans techniques pour les installations mécaniques et électriques des bâtiments telles que réseau d'alimentation électrique, système d'éclairage, installation d'avertissement d'incendie, système de communication et autres installations électriques pour tous les types de bâtiments, et/ou installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération et autres installations mécaniques pour tous types de bâtiments. Les services d'établissement de plans techniques comprennent l'un ou plusieurs des éléments énumérés ci-après : avant-projets. spécifications techniques sommaires et première estimation des coûts : ceux-ci doivent permettre de définir les caractéristiques principales du projet; plans. spécifications techniques et coûts définitifs : ceux-ci comprennent non

seulement les plans d'exécution et les spécifications techniques concernant les matériaux à mettre en oeuvre, les modes de pose, les délais et les autres renseignements nécessaires pour pouvoir lancer les appels d'offres et réaliser la construction mais également les conseils au client lors du lancement des appels d'offres ou de l'acceptation des offres; services fournis pendant la phase de construction.

86724 Services d'établissement de plans techniques pour la construction d'ouvrages de génie civil

Services d'établissement de plans techniques pour la construction d'ouvrages de génie civil tels que ponts et viaducs, barrages, bassins hydrographiques, murs de soutènement, installations d'irrigation, ouvrages de protection contre les inondations, tunnels, autoroutes et routes (y compris les échangeurs et les travaux connexes), écluses, canaux, jetées et travaux portuaires, ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement (par exemple les réseaux de distribution d'eau, les stations d'épuration des eaux usées et les installations de traitement des déchets industriels et solides) et autres ouvrages de génie civil. Les services d'établissement de plans comprennent l'un ou plusieurs des éléments énumérés ci-après : avant projets. spécifications techniques sommaires et première estimation. des coûts : ceux-ci doivent permettre de définir les caractéristiques principales du projet; plans, spécifications techniques et coûts définitifs s ceux-ci comprennent non seulement les plans d'exécution et les spécifications techniques concernant les matériaux à mettre en oeuvre, les modes de pose, les délais et les autres renseignements nécessaires pour pouvoir lancer les appels d'offres et réaliser la construction mais également les conseils au client lors du lancement des appels d'offres ou de l'acceptation des offres; services fournis pendant la phase de construction. Les services d'établissement de plans techniques pour la construction de bâtiments sont inclus s'ils font partie intégrante de services d'établissement de plans techniques pour la construction d'ouvrages de génie civil.

86725 Services d'établissement de plans techniques pour les processus et la production industriels

Services d'établissement de plans techniques en matière de procédés, de processus et d'équipements de production. Relèvent de la présente sous-classe les services d'établissement de plans techniques dans les domaines suivants : méthodes de sciage, de manutention et de transport du bois, et aménagement du site de l'exploitation forestière; aménagement de sites miniers et constructions souterraines, ensemble des ouvrages de génie civil et des installations mécaniques et électriques de surface en liaison avec l'exploitation minière, y compris les machines d'extraction, les compresseurs, les appareils d'exhaure, les concasseurs, les convoyeurs et les systèmes de manutention des minerais et des déchets; procédés de récupération des huiles et des gaz, construction, mise en service et/ou entretien d'équipements de forage, d'appareils d'exhaure, d'installations de traitement et de stockage et d'autres installations pour champs pétrolifères; traitement des matières, disposition générale des installations, systèmes de manutention, contrôle des procédés et processus (ce contrôle peut faire appel à la technologie informatique) en rapport avec l'industrie

manufacturière; machines, équipements et instruments spéciaux; autres services d'établissement de plans techniques pour des processus et des équipements industriels. Les services d'établissement de plans comprennent l'un ou plusieurs des éléments énumérés ci-après avant-projets. spécifications techniques sommaires et première estimation des coûts : ceux-ci doivent permettre de définir les caractéristiques principales du projet; plans, spécifications techniques et coûts définitifs : ceux-ci comprennent non seulement les plans d'exécution et les spécifications techniques concernant les matériaux à mettre en oeuvre, les modes de construction et/ou d'installation, les délais et les autres renseignements nécessaires pour pouvoir lancer les appels d'offres et réaliser la construction mais également les conseils au client lors du lancement des appels d'offres ou de l'acceptation des offres : services fournis pendant la phase d'installation. Les services d'établissement de plans techniques pour la construction de bâtiments sont inclus s'ils font partie intégrante de services d'établissement de plans techniques pour la construction d'installations industrielles.

86726 Services d'établissement de plans techniques n.c.a

Autres services d'établissement de plans techniques spécialisés. Entrent dans la présente sous-classe les services d'établissement de plans techniques dans les domaines du génie acoustique, des vibrations et des systèmes de contrôle de la circulation, la mise au point de prototypes et l'établissement de plans détaillés en vue de la fabrication de nouveaux produits ainsi que tous les autres services d'établissement de plans techniques spécialisés.

Exclusion : L'esthétique industrielle et la conception complète de produits qui ne font pas appel à des techniques complexes (comme par exemple le mobilier) sont rangés dans la sous-classe 87907 (Services de conception spécialisés).

86727 Autres services d'ingénierie pendant la phase de construction et d'installation

Services de conseils et d'assistance technique durant la phase de construction afin de veiller à ce que les travaux soient réalisés conformément aux plans définitifs. Ces services incluent aussi bien les services administratifs que les activités sur le terrain; à titre d'exemples, on peut citer la vérification de la conformité avec les plans d'exécution, les visites périodiques sur le chantier destinées à mesurer l'état d'avancement des travaux et la qualité de ceux-ci, l'aide au client et à l'entrepreneur dans l'interprétation des documents contractuels ainsi que tout autre conseil sur les questions techniques qui pourraient se poser durant la phase de construction.

86729 Autres services d'ingénierie

Services d'ingénierie non classés ailleurs. Entrent dans la présente sous-classe les services relevant du génie géotechnique qui permettent aux ingénieurs et aux architectes de disposer des informations sur le sous-sol nécessaires à la conception de projets divers, les services des ingénieurs spécialisés dans les nappes phréatiques, y compris les

services d'évaluation des ressources en eaux souterraines, les études sur la contamination des eaux et la gestion de la qualité, les services des ingénieurs spécialisés dans le domaine de la corrosion, y compris les services d'inspection et de détection ainsi que les programmes de lutte contre la corrosion, les services d'enquête sur les défaillances ainsi que tous les autres services nécessitant l'intervention d'ingénieurs.

8673 Services intégrés d'ingénierie

86731 Services intégrés d'ingénierie pour les projets de construction clefs en mains d'infrastructures de transport

Services d'ingénierie entièrement intégrés pour les projets de construction clefs en mains d'infrastructures de transport. Les services relevant de la présente sous-classe comprennent les études de planification et de pré-investissement, l'établissement des avant-projets et des projets d'exécution, l'estimation des coûts, l'établissement du calendrier des travaux de construction, l'examen et l'acceptation des travaux à forfait ainsi que les services techniques comme par exemple la sélection et la formation du personnel, la fourniture de manuels techniques et de manuels d'entretien ainsi que tous les autres services d'ingénierie fournis au client et faisant partie d'un ensemble intégré de services en vue de la réalisation d'un projet de construction clefs en mains.

86732 Services intégrés d'ingénierie et de gestion de projets pour les projets de construction clefs en mains d'ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement

Services d'ingénierie entièrement intégrés pour les projets de construction clefs en mains d'ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement. Les services relevant de la présente sous-classe comprennent les études de planification et de préinvestissement, l'établissement des avant-projets et des projets d'exécution, l'estimation des coûts, l'établissement du calendrier des travaux de construction, l'examen et l'acceptation des offres d'adjudication ainsi que les services techniques, comme par exemple la sélection et la formation du personnel, la fourniture de manuels techniques et de manuels d'entretien ainsi que tous les autres services fournis au client et faisant partie d'un ensemble intégré de services en vue de la réalisation de projets de construction clefs en mains.

86733 Services intégrés d'ingénierie pour les projets de construction clefs en mains d'établissements industriels

Services d'ingénierie entièrement intégrés pour les projets de construction clefs en mains d'établissements industriels. Les services relevant de la présente sous-classe comprennent : les études de planification et de préinvestissement visant à analyser les problèmes tels que l'intégration des opérations, le choix du site, la lutte contre la pollution et les effluents ainsi que les besoins en capitaux; l'ensemble des services d'établissement de plans de construction ainsi que des plans des installations mécaniques et électriques; les services

d'étude des processus de production, y compris les organigrammes détaillés, les dessins de disposition générale, les caractéristiques techniques de l'établissement et des équipements; la rédaction du cahier des charges; la surveillance du respect du calendrier des travaux et la réception de l'ouvrage; divers services techniques comme par exemple la sélection et la formation du personnel, la fourniture de manuels techniques et de manuels d'entretien, l'assistance pendant la phase de démarrage du projet et tous les autres services techniques faisant partie d'un ensemble intégré de services pour la réalisation d'un projet de construction clefs en mains.

86739 Services intégrés d'ingénierie pour la construction clefs en mains d'autres projets

Services d'ingénierie entièrement intégrés pour la construction clefs en mains d'autres projets. Les services relevant de la présente sous-classe comprennent les études de planification et de préinvestissement, l'établissement des avant-projets et des projets d'exécution, l'estimation des coûts, l'établissement du calendrier des travaux de construction, l'examen et l'acceptation des offres d'adjudication, divers services techniques (par exemple la sélection et la formation du personnel, la fourniture de manuels techniques et de manuels d'entretien) ainsi que tous les autres services d'ingénierie fournis au client et faisant partie d'un ensemble intégré de services en vue de la réalisation d'un projet de construction clefs en mains.

8674 Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère

86741 Services d'aménagement urbain

Services d'élaboration de programmes en matière d'aménagement du territoire, de choix, de gestion et d'aménagement des sites ainsi qu'en matière de réseaux routiers et d'entretien des terres et terrains, de manière à assurer et à maintenir un développement urbain systématique et coordonné.

86742 Services d'architecture paysagère

Services de planification et d'élaboration de plans en vue de l'aménagement esthétique de parcs, de zones commerciales et résidentielles, etc. Ces services comprennent l'établissement de plans d'ensemble et de plans d'exécution, la définition des caractéristiques techniques, l'évaluation des coûts et l'indication des courbes de niveau, de la végétation à planter et des installations à réaliser, telles que promenades, clôtures et zones de stationnement. Relèvent également de la présente sous-classe les services d'inspection des travaux pendant la phase de construction.

8675 Services connexes de consultations scientifiques et techniques

86751 Services de prospection géologique, géophysique et autres services de prospection scientifique

Services de consultations scientifiques dans les domaines de la géologie, de la géophysique, de la géochimie, etc., pour autant qu'ils

se rapportent à la localisation de gisements de pétrole, de gaz, de minéraux ou de nappes d'eaux souterraines; ces services consistent en l'étude des propriétés de la terre ainsi que de la formation et de la structure des roches. Relèvent de la présente sous-classe les services d'analyse des résultats d'enquêtes du sous-sol, l'étude d'échantillons rocheux ainsi que du noyau terrestre, et les services d'assistance et de conseil en matière de mise en valeur et d'extraction des ressources minérales.

86752 Services de prospection souterraine

Services de collecte d'informations sur les formations rocheuses souterraines. Les méthodes de collecte des informations varient et comprennent les analyses sismographiques, gravimétriques, magnétométriques ainsi que les autres méthodes de prospection souterraine.

86753 Services de prospection de surface

Services de collecte d'informations sur la configuration, la position et/ou les limites d'une portion de la surface terrestre aux fins d'établissement de cartes. Les méthodes de collecte des informations varient et comprennent entre autres les levés par passage au méridien ainsi que les levés photogramétriques et hydrographiques.

86754 Services d'établissement de cartes

Services d'établissement de cartes consistant en la préparation et la révision de tous types de cartes (par exemple cartes routières, plans cadastraux, cartes topographiques, planimétriques, hydrographiques) à partir des résultats des activités de prospection ainsi qu'à partir d'autres cartes ou d'autres sources de renseignements. 8676 Services d'essais et d'analyses techniques

86761 Services d'essais et d'analyses de la composition et de la pureté

Services d'essais et d'analyses des propriétés chimiques et biologiques des matières telles que l'air, l'eau, les déchets (municipaux et industriels), les carburants, les métaux, la terre, les minéraux, les produits alimentaires et les produits chimiques. Relèvent de la présente sous-classe les services d'essais et d'analyses dans les branches scientifiques connexes comme par exemple la microbiologie, la biochimie, la bactériologie, etc. Sont par contre exclus les services d'essais médicaux et dentaires.

86762 Services d'essais et d'analyses de propriétés physiques

Services d'essais et d'analyses des propriétés physiques comme par exemple la résistance, la ductilité, la conductibilité électrique et la radioactivité de matériaux tels que les métaux, les matières plastiques, les textiles, les bois, le verre, le béton et les autres matériaux. Relèvent de la présente sous-classe les essais de traction, de dureté, de résistance aux chocs et à la fatigue ainsi que les tests de comportement à températures élevées.

86763 Services d'essais et d'analyses de systèmes mécaniques et électriques intégrés

Services d'essais et d'analyses des caractéristiques mécaniques et électriques de machines complètes, de moteurs, d'automobiles, d'outils, d'appareils, d'équipements de communication et d'autres équipements incluant des composantes mécaniques et électriques. Les résultats de ces essais et analyses prennent généralement la forme d'une évaluation des performances et des caractéristiques du comportement de l'objet testé. Les essais peuvent être réalisés à l'aide de modèles réduits de bateaux, d'aéronefs, de maquettes d'écluses, etc.

86764 Services d'inspection technique

Services d'essais et d'analyses à caractère technique ou scientifique n'entraînant pas de modification ou de transformation de l'objet testé. Relèvent de la présente sous-classe les analyses radiographiques, magnétiques et ultrasoniques de parties de machines et de structures visant à déceler d'éventuelles défaillances. Ces essais sont souvent réalisés in situ. Sont exclus les services d'inspection sans caractère technique ou scientifique, comme par exemple l'examen visuel de bâtiments, de machines, etc.

86769 Autres services d'essais et d'analyses techniques

Tous les autres services d'essais et d'analyses techniques, non classés ailleurs.

DIVISION 87 SERVICES FOURNIS aux ENTREPRISES N.C.A.

871 Services de publicité

8711 87110 Services de vente ou de location d'espace ou de temps d'antenne pour la publicité

Services de vente ou de location d'espace ou de temps d'antenne pour la publicité pour le compte de journaux, d'autres périodiques et de stations de télévision.

8712 87120 Services de planification, de création et de placement de la publicité

Services de planification, de création et de placement de publicités qui seront propagées par les organes de publicité.

8719 87190 Autres services de publicité

Autres services de publicité non classés ailleurs, y compris les services de publicité extérieure et aérienne ainsi que les services de distribution d'échantillons publicitaires et d'autres matériels Publicitaires.

87201 Services de recherche de cadres

Services de recherche, de sélection et d'orientation de cadres pour le compte de tiers. Entrent dans la présente sous-classe les services fournis par des administrateurs et des gestionnaires supérieurs dont les fonctions consistent généralement à planifier, organiser, diriger et contrôler les activités d'entreprises privées ou publiques par l'entremise de cadres moyens. Ces services peuvent être fournis à l'employeur potentiel ou au demandeur d'emploi et peuvent comprendre la formulation de descriptions de poste, la sélection et l'examen des candidats, la vérification des références ainsi que d'autres travaux de recherche.

87202 Services de placement de personnel temporaire de bureau et d'autres travailleurs

Services de sélection, d'orientation et de placement de personnes qui seront occupées par des tiers pour des périodes déterminées ou indéterminées, à l'exclusion des services de recherche de cadres. Ces services peuvent être fournis à l'employeur potentiel ou au demandeur d'emploi et peuvent comprendre la formulation de descriptions de poste, la sélection et l'examen des candidats, la vérification des références, etc. Entrent dans la présente sous-classe les services de placement de secrétaires, d'employés, de réceptionnistes, de comptables, d'agents de saisie de données, de dactylographes, d'opérateurs ou opératrices de traitement de textes, de personnel infirmier, de mannequins, de personnel attaché au service intérieur d'une maison ou d'un hôtel, d'équipages de navires, etc.

87203 Services de fourniture de personnel temporaire de bureau

Services de fourniture à des tiers, à forfait ou sous contrat, de personnel temporaire de bureau recruté et rémunéré par le fournisseur, éventuellement pour de longues périodes. Entrent dans la présente sous-classe les services de fourniture de secrétaires, d'employés, de réceptionnistes, de comptables, d'agents de saisie de données, de dactylographes, d'opérateurs ou opératrices de traitement de textes, etc.

87204 Services de fourniture de personnel d'aide domestique

Services de fourniture à des tiers, à forfait ou sous contrat, de personnel temporaire d'aide domestique recruté et rémunéré par le fournisseur, éventuellement pour de longues périodes. Entrent dans la présente sous-classe les services de fourniture de personnel attaché au service intérieur, de bonnes d'enfants, de gouvernantes, de dames de compagnie, etc.

Exclusion : Les services de fourniture de services domestiques spécialisés par des personnes inscrites sur le registre du personnel du fournisseur sont rangés d'après le service rendu, par exemple en tant que services de nettoyage - classe 8740 - ou en tant que services d'entretien de pelouses - sous-classe 88110 (Services annexes à l'agriculture).

87205 Services de fourniture d'autres travailleurs commerciaux ou industriels

Services de fourniture à des tiers, à forfait ou sous contrat, de travailleurs industriels temporaires recrutés et rémunérés par le fournisseur. Entrent dans la présente sous-classe les services de fourniture d'ouvriers du bâtiment, d'ouvriers de maintenance, de chauffeurs, de machinistes, d'assembleurs, d'opérateurs de machines à travailler les métaux, d'ouvriers agricoles, de déménageurs, de manutentionnaires, etc.

87206 Services de fourniture de personnel hospitalier

Services de fourniture à des tiers, à forfait ou sous contrat, de personnel hospitalier temporaire recruté et rémunéré par le fournisseur. Entrent dans la présente sous-classe les services de fourniture de personnel infirmier, de puériculteurs ou puéricultrices, d'aides soignants et d'autres personnels hospitaliers.

87209 Services de fourniture d'autres personnels

Services de fourniture d'autres personnels, non classés ailleurs.

873 8730 Services d'enquêtes et de sécurité

87301 Services d'enquêtes

Services d'enquêtes sur des affaires soumises par le client et ce rapportant à des délits, des vols, des fraudes, des vols à l'étalage, des actes malhonnêtes, des disparitions, des affaires conjugales et autres actes légaux ou illégaux. Relèvent de la présente sous-classe les services d'enquêtes internes ainsi que les services de lutte contre le vol à l'étalage.

87302 Services de consultations en matière de sécurité

Services consistant à déterminer les besoins du client, à le conseiller et à lui faire des propositions sur le type de protection le mieux adapté à ses besoins ou sur les améliorations à apporter aux systèmes existants.

87303 Services de surveillance

Services de surveillance et de maintenance des appareillages des systèmes de sécurité (par exemple les sonneries d'alarme et les avertisseurs d'incendie): ces services consistent à recevoir les signaux d'alarme, à confirmer ou à vérifier que tous les systèmes fonctionnent correctement et à aiguiller les policiers, les sapeurs-pompiers ou toute autre partie désignée.

87304 Services de véhicules blindés

Services consistant à fournir un véhicule blindé et du personnel spécialisé chargé de prendre possession, de protéger pendant le

transport et de livrer des fonds, recettes et autres valeurs. Ces services comprennent généralement la collecte et la livraison de fonds auprès d'établissements bancaires, le transfert de valeurs mobilières, etc.

87305 Services de gardes

Services de protection assurés par du personnel recruté spécialement pour assurer la sécurité des personnes ou de bâtiments privés, commerciaux ou industriels, c'est-à-dire les protéger contre le feu, le vol, le vandalisme ou toute intrusion. Relèvent de la présente sous-classe les services de patrouille et d'inspection, les services des agents de sécurité, les services des gardes du corps, les services de surveillance des zones de stationnement et les services de surveillance des accès.

87309 Autres services de sécurité

Services de sécurité non classés ailleurs.

874 8740 Services de nettoyage de bâtiments

87401 Services de désinfection

Services de désinfection des logements et autres bâtiments et de destruction des insectes, rongeurs et autres espèces animales nuisibles. Relèvent de la présente sous-classe les services de fumigation ainsi que les services de lutte anti-parasitaire.

87402 Services de nettoyage des vitres

Services de nettoyage des vitres des logements et autres bâtiments. Relèvent de la présente sous-classe les services de nettoyage extérieur des vitres à l'aide de nacelles suspendues.

87403 Services de conciergerie

Services consistant à nettoyer et à entretenir les logements et autres bâtiments. Relèvent de la présente sous-classe le nettoyage et le cirage des sols, le nettoyage des murs intérieurs, l'encaustiquage des meubles ainsi que les autres services de conciergerie et d'entretien.

87409 Autres services de nettoyage de bâtiments

Services de nettoyage de bâtiments, non classés ailleurs. Relèvent de la présente sous-classe le nettoyage des chaudières et le ramonage des cheminées.

Exclusions : Les services de nettoyage des parties extérieures des bâtiments sont rangés dans la sous-classe 51790 (Autres travaux d'achèvement et de finition des bâtiments).

Les services d'entretien d'espaces gazonnés sont rangés dans la sous-classe 88110 (Services annexes à l'agriculture).

87501 Services de portraits photographiques

Services consistant à photographier des personnes ou d'autres sujets dans des studios ou d'autres endroits comme par exemple le bureau ou le domicile du client. Les photos doivent fournir une représentation aussi fidèle que possible des traits physiques et de la personnalité du sujet. Sont généralement inclus dans ces services le développement et le tirage des photos selon les souhaits du client. Entrent dans la présente sous-classe les photos d'identité, les portraits d'enfants, les photos de famille ou les photos militaires, les créations artistiques en studio et les photos de groupes.

87502 Services photographiques publicitaires et autres services commerciaux

Services consistant à photographier des marchandises, des produits industriels, des créations et autres articles d'habillement, des machines, des bâtiments, des personnes et d'autres sujets: ces photographies sont utilisées pour les relations publiques, la publicité ou la littérature et se retrouvent par exemple dans des rapports annuels, des brochures, des publicités dans la presse, des catalogues ou des présentoirs pour produits alimentaires et boissons. Sont généralement inclus dans ces services le développement et le tirage de ces photos selon les souhaits du client.

87503 Services de photos d'actualité

Services consistant à photographier des événements d'actualité tels que mariages, cérémonies de remise de diplômes, assemblées, réceptions, présentations de collections, événements sportifs et autres événements d'actualité. Sont également inclus dans ces services le développement et le tirage de ces photos selon les souhaits du client.

87504 Services photographiques spécialisés

Services consistant à photographier des personnes, des objets ou des paysages au moyen d'appareils et de techniques spéciaux. Sont généralement inclus dans ces services le développement et le tirage de ces photos. A titre d'exemple de services de ce type, on peut citer la photographie aérienne, la photographie sous-marine, la photographie médicale et biologique ainsi que la photomicrographie.

87505 Services de développement photo

Services consistant principalement dans le développement de négatifs et le tirage de photos pour le compte de tiers selon les souhaits du client. Ces services peuvent inclure l'agrandissement de négatifs ou de diapositives, le développement en noir et blanc, les tirages en couleur, les copies de diapositives et de négatifs, les retirages, etc. Entrent également dans la présente sous-classe les services de préparation de diapositives.

87506 Services de traitement de films cinématographiques non liés à l'industrie du cinéma et de la télévision

Services de développement de films cinématographiques réalisés par des amateurs ou des professionnels.

Exclusion : Les services de traitement de films cinématographiques liés à l'industrie du cinéma et de la télévision sont rangés dans la sous-classe 96112 (Services de production de films cinématographiques ou de bandes vidéo).

87507 Services de restauration, de copie et de retouche de photographies

Services comprenant la restauration de photographies anciennes, les copies réalisées à partir d'une photographie, les retouches ainsi que les autres effets photographiques spéciaux.

87509 Autres services photographiques

Services photographiques non classés ailleurs.

876 8760 87600 Services de conditionnement

Services de conditionnement, à forfait ou sous contrat, de marchandises (par exemple les produits alimentaires, les médicaments, les produits d'entretien ménager, les préparations pour la toilette et les articles de quincaillerie) pour le compte de tiers par des procédés automatiques ou manuels très divers, comme par exemple le conditionnement sous emballage blister ou sous film rétractable, le remplissage de sacs et de sachets, l'embouteillage et le conditionnement d'aérosols. Entrent également dans la présente sous-classe l'emballage de colis et de paquets-cadeaux. Ces services peuvent également inclure l'étiquetage ou l'impression des emballages.

Exclusions : Si les services fournis comprennent uniquement l'impression de renseignements sur les matériaux d'emballage, ils sont rangés dans la sous-classe appropriée des groupes 325 ou 326, c'est-à-dire imprimés ou articles de papeterie en papier ou en carton.

Les services d'emballage et de mise en caisses annexes aux transports sont rangés dans la division 74. (Services annexes et auxiliaires des transports).

Les services de conception des emballages sont rangés dans la sous-classe 87907 (Services de conception spécialisés).

Si les services de conditionnement comprennent la transformation des matériaux fournis par le client en un produit différent (par exemple mélange d'eau et de concentré pour obtenir des boissons non alcoolisées, cuisson du poisson avant sa mise en boîte, mélange de crèmes et de colorants en vue de la fabrication de produits cosmétiques). Ils sont rangés dans la sous-classe appropriée des groupes 884 ou 885 (Services annexes aux industries manufacturières).

87901 Services d'information en matière de crédit

Services d'information sur la solvabilité d'un particulier ou d'une entreprise. Ces services comprennent l'appréciation d'une part, de la situation financière de clients potentiels, de demandeurs de prêts, etc., et d'autre part, des expériences de ces derniers en matière de crédit.

87902 Services d'agences de recouvrement

Services d'encaissement ou de recouvrement, à forfait ou sous contrat, de sommes d'argent, de créances, de chèques, ou d'effets, et services de remise de sommes d'argent à des clients. Entre dans la présente sous-classe le recouvrement à la fois des créances régulières (par exemple les factures des services publics) et des créances douteuses. Sont également inclus l'achat de dettes et de créances en souffrance ainsi que leur recouvrement ultérieur.

87903 Services de réponse téléphonique

Services de réponse téléphonique. Entrent dans la présente sous-classe les services de transfert d'appels téléphoniques (à l'exclusion des services de recherche de personnes) ainsi que les services de réveil automatique.

87904 Services de duplication

Services de duplication. Entrent dans la présente sous-classe l'exécution de calques, les services de photocopie, de ronéotypie et de copie photostatique ainsi que les autres services de duplication, à l'exclusion de l'imprimerie.

87905 Services de traduction et d'interprétation

Services de traduction et d'interprétation. D'une manière générale, les services de traduction consistent à transposer un texte d'une langue vers une autre, tandis que les services d'interprétation consistent à exprimer oralement dans une langue ce qui a été dit oralement dans une autre.

87906 Services d'établissement de listes d'adresses et services d'expédition

Services consistant soit à établir des listes de noms et d'adresses à partir d'annuaires téléphoniques et d'autres sources et à vendre le droit d'utiliser ces listes, soit à expédier des documents (par exemple envois publicitaires ou documents d'information) par adressage, mise sous pli, cachetage, comptage et expédition des plis.

87907 Services de conception spécialisés

Services consistant à créer des dessins et modèles de produits divers en conciliant les considérations esthétiques avec les impératifs techniques ou autres. Relèvent de la présente sous-classe la conception de

meubles, de l'architecture intérieure et des objets d'ornementation des locaux ainsi que la conception esthétique de divers autres biens de consommation. Les services de conception de produits industriels sont rangés dans la sous-classe 86726 (Services d'établissement de plans techniques n.c.a.).

Exclusion : Les services de conception graphique sont rangés dans le groupe 871 (Services de publicité).

87909 Autres services fournis aux entreprises n.c.a.

Services généralement fournis aux entreprises, non classés ailleurs. Entrent dans la présente sous-classe les services d'intermédiation en fonds de commerce, les services d'expertise autres que ceux qui ont trait à l'immobilier, les services de secrétariat, les services de démonstration et d'exposition, etc.

DIVISION 88 SERVICES FOURNIS AUX SECTEURS AGRICOLE, MINIER ET MANUFACTURIER

Services, à forfait ou sous contrat, fournis par des unités dont l'activité principale consiste dans la fabrication de biens transportables, et services traditionnellement considérés comme annexes de la fabrication de ces biens.

Les services rangés ici sont aussi nombreux que divers et peuvent être classés, sur la base des grandes catégories économiques, en

Services annexes à l'agriculture, à la chasse, à la sylviculture et à la pêche :
Services à forfait ou sous contrat fournis la plupart du temps sur le site même de la production agricole (par exemple les services de fourniture de machines agricoles avec conducteurs et personnel), services de récolte et services annexes, services des sous-traitants agricoles, services d'hébergement, d'entretien et d'élevage d'animaux, services visant à promouvoir le repeuplement, la croissance et le rendement des animaux, services visant à promouvoir la chasse et le piégeage à des fins commerciales, services d'évaluation du bois, services de lutte contre les feux de forêt, services de gestion forestière, y compris les services d'évaluation des dégâts causés aux forêts, services annexes de l'exploitation forestière, services annexes de la pêche et services d'exploitation d'installations de pisciculture et d'aquaculture.

Services annexes aux industries extractives :

Services à forfait ou sous contrat fournis sur le site des gisements de pétrole et de gaz, comme par exemple les services de forage, les services de mise en place, de réparation et de démontage de tours de forage ainsi que les services de cimentation des revêtements (tubages) de puits.

Exclusion : Les services de prospection de gîtes minéraux et de gisements de pétrole et de gaz ainsi que les services d'études géophysiques (par exemple les études sismiques) et géologiques sont rangés dans la classe 8675 (Services connexes de consultations scientifiques et techniques).

Services annexes au: industries manufacturières : Ceux-ci comprennent les activités de fabrication exercées à forfait ou sous contrat, c'est-à-dire les services de fabrication fournis à des tiers et consistant à transformer, traiter ou finir des matières premières qui ne sont pas la propriété de l'unité qui réalise les travaux. Les travaux d'assemblage, de montage et d'installation (à l'exclusion de ceux en rapport avec des ouvrages de construction) ainsi que les services d'entretien et de réparation sont également rangés ici.

On trouvera ci-après quelques exemples de services fournis au secteur manufacturier

- Services, à forfait ou sous contrat, annexes de la transformation et de la conservation des viandes, du poisson, des fruits, des légumes, des produits laitiers ainsi que des produits de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie;

- Services, à forfait ou sous contrat, annexes du finissage des textiles et de la fabrication d'articles confectionnés en textile (y compris certains services liés à la fonction de l'entreprise, comme par exemple la conception et la réalisation d'échantillons); services annexes de l'apprêt et du tannage des cuirs ainsi que de la fabrication d'articles en cuir et de chaussures;

- imprimerie, à forfait ou sous contrat, et services annexes de l'imprimerie, comme par exemple les services de reliure;

- Services de fonderie et de forgeage des métaux: services de traitement et de revêtement des métaux; services de mécanique générale en sous-traitance; services de réparation annexes à la fabrication de produits en métaux, de machines et de matériel.

Exclusions : Les travaux de pose d'installations dans les ouvrages de construction sont rangés dans le groupe 516.

Les services de réparation de véhicules automobiles, de motocycles ainsi que d'appareils ménagers, de matériel et de mobilier domestiques et d'autres biens de consommation sont rangés respectivement dans les sous-classes et groupe suivants : 61120, 61220 et 633 (Services de réparation d'articles personnels et domestiques).

Les services comprenant uniquement la mise en bouteilles de liqueurs, de vins et d'eaux et leur étiquetage sont rangés dans la sous-classe 62226 (Services de commerce de gros de boissons) s'ils sont fournis dans le cadre d'activités d'achat et de vente en gros et dans la sous-classe 87600 (Services de conditionnement) s'ils sont fournis à forfait ou sous contrat.

Les services d'entretien et de réparation de machines de bureau et de matériel informatique sont rangés dans la sous-classe 84500.

Services annexes à la distribution d'énergie : Services de transport et de distribution, à forfait ou sous contrat, d'énergie électrique, de combustibles gazeux ainsi que de vapeur et d'eau chaude, aux ménages, aux industries, au commerce et à d'autres utilisateurs.

Exclusion : Les services de transport par conduites, à forfait ou sous contrat, de pétrole et de gaz naturel sont rangés dans la sous-classe 71310.

DIVISION 89 ACTIFS INCORPORELS

891 Actifs et passifs financiers

8910 89100 Actifs et passifs financiers

Or et droits de tirage spéciaux émis par le FMI. Numéraire en circulation et dépôts à vue transférables. Autres créances sur le système monétaire, sur d'autres institutions financières ou sur les services financiers des administrations publiques qui correspondent à un contrat de dépôt. Prêts à court terme ou à long terme non classés ailleurs. Droits des **ménages sur les réserves techniques d'assurance-vie** et de pension. Droits des propriétaires sur le patrimoine de leur entreprise. Crédits commerciaux et acomptes. Autres actifs et passifs financiers.

892 Actifs incorporels non financiers

8921 89210 Brevets

Redevance donnant le droit d'exploiter un brevet: en d'autres termes, le versement d'une redevance périodique au titre d'un brevet d'invention (idée nouvelle) donne le droit de fabriquer des articles brevetés ou d'utiliser des procédés de fabrication brevetés. On brevet peut se définir comme un document, émis par un organisme public, décrivant l'invention et créant un cadre légal au sein duquel l'invention brevetée ne peut en principe être exploitée que moyennant l'accord du détenteur du brevet. Cette protection est limitée dans le temps.

8922 89220 Marques de fabrique

Redevance donnant le droit à une entreprise ou à un groupe d'entreprises de singulariser ses produits ou ses services ("marques de service"). Pour pouvoir être protégée, une marque de fabrique doit généralement faire l'objet d'un dépôt auprès d'un organisme public. Lorsqu'une marque de fabrique est protégée, aucune personne ou entreprise ne peut l'utiliser, à l'exclusion de son propriétaire. Cette protection n'est généralement pas limitée dans le temps.

8923 89230 Droits d'auteur

Redevances donnant le droit d'utiliser, dans des conditions déterminées, des oeuvres soumises à droits d'auteur.. Il peut s'agir d'oeuvres littéraires et artistiques originales (y compris les cartes et les oeuvres audiovisuelles), de mobilier et d'oeuvres chorégraphiques. La

protection des droits d'auteur peut porter sur le droit de copier ou de reproduire tout type d'oeuvre, le droit d'exécution en public, le droit de procéder à des enregistrements sonores de spectacles, le droit de réaliser des films tirés d'oeuvres littéraires, le droit de diffuser tout type d'oeuvre à la radio ou à la télévision ainsi que sur le droit de traduire des oeuvres littéraires. L'auteur de l'oeuvre est généralement le propriétaire du droit mais il arrive que celui-ci soit transféré à l'employeur de l'auteur. La protection des droits de l'auteur n'est pas subordonnée à l'accomplissement de formalités quelconques mais prend effet avec la création de l'oeuvre.

8929 89290 Autres actifs incorporels non financiers

Redevances permettant d'exploiter des droits exclusifs analogues à ceux décrits dans les sous-classes ci-dessus mais non classés dans celles-ci ou ailleurs, détenus par d'autres agents économiques.

DIVISION 91 ADMINISTRATION PUBLIQUE ET AUTRES SERVICES COLLECTIFS: SERVICES DE SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE

911 Services administratifs publics

9111 Services d'administration publique générale

91111 Services exécutifs et législatifs

Services législatifs et exécutifs fournis par des organismes divers aux différents niveaux de l'administration publique (central, régional ou local) et services exécutifs fournis par des organismes exécutifs aux différents niveaux de l'administration publique. Entrent également dans la présente sous-classe les services législatifs et exécutifs fournis par les ministères et d'autres personnels administratifs ou consultatifs attachés aux organes législatifs ou exécutifs.

91112 Services financiers et fiscaux

Cette sous-classe couvre un vaste éventail de services d'administration publique dans les domaines financier et fiscal : services de gestion et de supervision des questions financières et fiscales; services de mise en oeuvre des régimes fiscaux; perception des droits et taxes sur les biens; services d'enquête sur les infractions à la législation fiscale; services de gestion des fonds publics et de la dette publique : services de collecte et de perception de fonds et services de contrôle des dépenses; services de surveillance et de contrôle des réserves monétaires.

91113 Services généraux de planification économique et sociale et services statistiques

Services de gestion et de fonctionnement des services généraux de planification économique et sociale. Entrent dans la présente sous-classe les services fournis par les offices de planification et les offices statistiques aux différents niveaux de l'administration publique ainsi que les services fournis par d'autres offices, bureaux ou unités de programmation dont la tâche consiste à élaborer des plans et programmes économiques et sociaux généraux, à les coordonner et à contrôler leur mise en oeuvre à intervalles rapprochés.

91114 Services fournis par les administrations publiques à la recherche fondamentale

Services en rapport avec la recherche fondamentale; on entend par recherche fondamentale toute activité visant à élargir les connaissances scientifiques ou à rechercher de nouveaux champs d'investigation, sans objectif pratique spécifique. Entrent dans la présente sous-classe les services administratifs fournis par des offices, bureaux, unités de programmation. etc., afin d'assister l'administration publique dans le cadre de ses activités en matière de recherche fondamentale en sciences naturelles, en sciences sociales et humaines ainsi qu'en matière de recherches fondamentales multidisciplinaires, d'en assurer le financement et d'entreprendre des travaux dans ces domaines.

Autres services d'administration publique générale. Entrent dans la présente sous-classe les services d'administration, de gestion et de soutien en rapport avec les questions d'administration publique non classés dans l'une des quatre catégories précédentes. Sont également rangés ici les services des unités de programmation qui s'occupent des affaires des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle ainsi que les services fournis par les unités de programmation chargées d'organiser des élections.

9112 Services administratifs des organismes qui fournissent des services éducatifs, sanitaires et culturels et d'autres services sociaux, à l'exclusion des services de sécurité sociale.

91121 Services administratifs de l'éducation

Services administratifs publics fournis aux établissements d'enseignement. Entrent dans la présente sous-classe les services d'administration, de gestion, d'inspection et de soutien fournis aux écoles de tous types ainsi qu'aux autres établissements d'enseignement. Sont également rangés ici les services d'information publics concernant le système d'enseignement en général, ces services sont fournis par des organismes publics ou des unités de programmation spéciales.

91122 Services administratifs de la santé

Services administratifs publics dans tous les domaines des soins de santé. Services d'administration, de gestion, d'inspection et de soutien fournis aux hôpitaux et cliniques médicaux ou dentaires spécialisés ou non et services des maisons de repos et de convalescence. Entrent également dans la présente sous-classe les services d'administration, de gestion, de fonctionnement et de soutien en rapport avec la santé publique comme par exemple les services de fonctionnement des banques du sang, les services de dépistage, les services de prophylaxie, les services de contrôle des naissances, etc. Ces services sont souvent fournis par des équipes spécialisées qui ne sont pas rattachées à un hôpital, une clinique ou un médecin.

Exclusion : Les services de prestations de maladie sont rangés dans la sous-classe 91310 (Prestations de maladie, de maternité ou d'invalidité temporaire).

91123 Services administratifs du logement et des aménagements collectifs

Services administratifs publics dans les domaines du logement et des aménagements collectifs, de l'approvisionnement en eau, de la voirie et de l'éclairage des voies publiques. Entrent dans la présente sous-classe les services d'élaboration, de contrôle et d'évaluation des activités et normes en matière de logement (à l'exclusion des normes de construction), les services de planification de nouveaux aménagements collectifs ou de projets de restauration, les services administratifs en

matière de contrôle des loyers et de conditions d'admissibilité pour les unités de logement bénéficiant de subventions publiques, les services de logement à l'intention du grand public ou de personnes ayant des besoins particuliers ainsi que les services de diffusion de l'information publique relative au logement.

Services fournis par les offices, bureaux, ministères et unités de programmation chargés d'élaborer et d'administrer les règlements en matière d'approvisionnement en eau; services administratifs publics en rapport avec la gestion des services de voirie, la gestion du système de tout-à-l'égout, le nettoyage des rues, les normes de pollution et la diffusion des informations sur la pollution.

91124 Services administratifs dans le domaine des loisirs, de la culture et des activités religieuses

Services administratifs publics dans le domaine des sports et loisirs, de la culture et des activités religieuses. Entrent dans la présente sous-classe les services de soutien aux artistes individuels, aux organismes assurant la promotion d'activités culturelles ainsi qu'aux installations à vocation culturelle, les services de soutien dans le cadre de célébrations nationales, régionales ou locales et les services de soutien en faveur des installations à caractère religieux.

Exclusion : Les services de promotion et d'organisation d'événements sportifs, les services de gestion d'installations sportives et les autres services récréatifs sont rangés dans le groupe 964 (Services sportifs et autres services récréatifs).

9113 Services administratifs du soutien des activités économiques

91131 Services administratifs annexes à l'agriculture. à la sylviculture. à la pêche et à la chasse

Services administratifs publics en rapport avec la gestion des terres agricoles, la réforme agraire et l'aménagement du territoire, la stabilisation des marchés agricoles, les affaires vétérinaires, l'action phytosanitaire, les affaires relatives à la sylviculture, à la pêche et à la chasse, la recherche et le développement expérimental en agronomie. Services administratifs fournis par des offices, bureaux et unités de programmation dans les domaines suivants : conservation, mise en valeur, amélioration et extension des terres agricoles; services vétérinaires fournis aux exploitations agricoles: lutte contre les espèces animales nuisibles, les maladies des plantes ou les autres agents destructeurs: inspection et classement par qualité des produits agricoles.

Services administratifs dans les domaines suivants : règlements en matière de travaux forestiers et d'octroi d'autorisations d'abattage d'arbres; rationalisation de l'exploitation des ressources sylvicoles: travaux de reboisement; gestion et soutien des réserves de chasse et des installations de pisciculture; élaboration et contrôle du respect des règlements, y compris en matière d'octroi de permis de chasse et de pêche. - 252 -

Entrent également dans la présente sous-classe les services de soutien et les services de diffusion d'informations en rapport avec les questions mentionnées ci-dessus.

91132 Services administratifs annexes au secteur des combustibles et de l'énergie

Services administratifs publics en rapport avec les questions relatives aux combustibles et à l'énergie.

Services administratifs fournis par des offices, des bureaux et des unités de programmation en ce qui concerne les affaires relatives aux combustibles minéraux solides (y compris les règlements traitant de l'exploitation ou de la conservation de ceux-ci), les affaires relatives au pétrole et au gaz naturel (y compris la distribution de gaz de ville), les affaires relatives aux combustibles nucléaires et aux combustibles non commerciaux (y compris par exemple l'alcool, le bois et les déchets de bois, etc.).

Entrent également dans la présente sous-classe les services de soutien et les services de diffusion d'informations en rapport avec les questions mentionnées ci-dessus.

91133 Services administratifs annexes à l'extraction de ressources minières et minérales et aux activités de fabrication et de construction

Services administratifs publics en rapport avec les questions relatives à l'exploitation minière et aux ressources minérales ainsi qu'aux activités de fabrication et de construction.

Services administratifs fournis par des offices, des bureaux et des unités de programmation dans les domaines suivants : découverte et exploitation de nouveaux gisements, conservation et commercialisation des ressources et autres aspects de la production minière, y compris l'élaboration et le contrôle du respect des règlements relatifs aux normes en matière de prospection, d'exploitation minière et de sécurité; activités visant à développer, renforcer et améliorer la position des entreprises du secteur manufacturier.

Services annexes à l'élaboration et à l'administration des règlements en matière de normes de construction, à l'octroi d'autorisations d'occupation, à l'élaboration et au contrôle du respect des règlements en matière de sécurité sur les sites et chantiers de construction.

Entrent également dans la présente sous-classe les services de soutien et les services de diffusion d'informations en rapport avec les questions mentionnées ci-dessus.

Exclusion : Les services annexes aux affaires relatives aux combustibles minéraux sont rangés dans la sous-classe 91132 (Services administratifs annexes au secteur des combustibles et de l'énergie). - 253 -

91134 Services administratifs annexes aux activités de transport et de communication

Services administratifs publics en rapport avec les questions relatives aux transports par route, par eau, par chemin de fer et par air, et aux communications.

Services administratifs fournis par des offices, des bureaux et des unités de programmation dans les domaines suivants : planification, conception, construction, entretien et amélioration des ouvrages suivants : routes, autoroutes et ouvrages connexes, plates-formes et ouvrages connexes, réseaux de transports maritimes et fluviaux, voies ferrées, aérodromes, pistes d'envol et d'atterrissage, terminaux, hangars, aides à la navigation aérienne et autres ouvrages et équipements fixes en rapport avec les transports aériens, conduites, canalisations et autres installations de transport: supervision et réglementation de ces travaux et élaboration et administration des règlements d'exploitation concernant tous les types de transport mentionnés ci-dessus ainsi que leurs équipements connexes.

Services administratifs en rapport avec les questions relatives aux communications, à savoir les systèmes de communication (poste, téléphone, télégraphe, câble et radiotélégraphie) et les satellites de communication.

Entrent dans la présente sous-classe les services de conception, de construction, de gestion et d'amélioration des systèmes de communication ainsi que les services d'élaboration et d'administration des règlements relatifs à ces systèmes.

Sont également rangés ici les services de soutien et les services de diffusion d'informations en rapport avec les questions mentionnées ci-dessus.

Exclusions : Les services de nettoyage des rues et d'éclairage des voies publiques sont rangés dans la sous-classe 91123 (Services administratifs du logement et des aménagements collectifs).

Les services administratifs publics annexes de la réglementation et du contrôle de la pollution par les véhicules automobiles sont également rangés dans la sous-classe 91123.

Les services de contrôle de la circulation routière sont rangés dans la sous-classe 91260 (Services de police et de protection contre les incendies).

Les services de contrôle du trafic maritime et fluvial sont également rangés dans la sous-classe 91260.

91135 Services administratifs annexes au commerce de distribution et de restauration, aux hôtels et restaurants

Services administratifs publics en rapport avec les questions relatives au commerce de distribution, au stockage et à l'entreposage ainsi qu'aux hôtels et restaurants.- 254 -

Services administratifs fournis par des offices, des bureaux et des unités de programmation dans les domaines suivants : élaboration et contrôle de l'application des règlements en matière de commerce de gros et de détail, questions de protection des consommateurs, contrôle des prix et régimes de rationnement fonctionnant par le biais des détaillants ou des grossistes, stockage et entreposage, activités des hôtels et restaurants.

Services administratifs en matière de conception et de construction de bâtiments à usage d'hôtels et de restaurants.

Entrent également dans la présente sous-classe les services de soutien et les services de diffusion d'informations en rapport avec les questions mentionnées ci-dessus.

91136 Services administratifs annexes au secteur du tourisme

Services administratifs publics dans le domaine du tourisme et de la promotion du tourisme.

Services administratifs fournis par des offices, des bureaux et des unités de programmation dans les domaines suivants : campagnes publicitaires, diffusion d'informations touristiques, gestion d'offices du tourisme et autres activités de soutien du tourisme.

91137 Services administratifs de projets de développement à objectifs multiples

Services administratifs publics en rapport avec les projets de développement à objectifs multiples.

Services administratifs fournis par des offices, des bureaux et des unités de programmation en matière de planification, de conception, de réalisation, d'amélioration et de gestion de projets à objectifs multiples. Ces projets consistent généralement en des installations intégrées de production d'énergie électrique, de lutte contre les inondations, d'irrigation, de navigation et de loisirs.

Entrent également dans la présente sous-classe les services de soutien et les services de diffusion d'informations en rapport avec les questions mentionnées ci-dessus.

91138 Services administratifs généraux annexes aux affaires économiques, commerciales et de main-d'oeuvre

Services administratifs publics en rapport avec les questions économiques et commerciales générales et les questions générales concernant la main-d'oeuvre.

Services administratifs fournis par des offices, des bureaux et des unités de programmation et comprenant la formulation de politiques économiques générales, la réglementation ou le soutien des activités économiques générales (par exemple les exportations et les importations prises dans leur ensemble ou les bourses de marchandises et de valeurs - 255 -

mobilières), la réglementation générale en matière de revenus, les activités générales en matière de promotion du commerce, la réglementation générale en matière de monopoles et autres entraves commerciales, les activités de réglementation, d'octroi de licences et d'inspection dans divers secteurs commerciaux.

Services administratifs liés au fonctionnement d'organismes divers comme par exemple les offices des brevets, des marques et des droits d'auteur, les instituts de prévisions météorologiques et les organismes de normalisation.

Services administratifs dans les domaines suivants : formulation et mise en oeuvre de politiques et de règlements généraux en matière d'emploi (par exemple la réglementation des conditions de travail); gestion d'agences pour l'emploi; mise en oeuvre de politiques de développement national et régional visant à réduire le chômage et à encourager la mobilité de la main-d'oeuvre.

9114 Services d'administration générale n.c.a.

91141 Services généraux du personnel des administrations publiques

Services d'administration et de gestion publics des affaires qui intéressent le personnel de l'ensemble de l'administration, que ces services soient ou non liés à une fonction spécifique.

Services annexes à l'élaboration et à l'application des politiques et procédures générales en matière de personnel pour des questions telles que la sélection, les promotions, le système de notation, les descriptions d'emploi, l'évaluation et la classification, l'administration des règlements de la fonction publique et les questions analogues.

91149 Autres services généraux des administrations publiques n.c.a.

Services administratifs publics en rapport avec les affaires générales de l'administration publique.

Entrent dans la présente sous-classe les services d'administration, de fonctionnement et de soutien des affaires générales, comme la centralisation des achats et des approvisionnements, la tenue et la conservation des archives officielles, la gestion des bâtiments dont l'État est propriétaire ou qu'il occupe, les imprimeries nationales et les autres affaires générales non liées à une fonction spécifique.

912 Services collectifs

9121 91210 Services annexes aux affaires administratives extérieures, services diplomatiques et consulaires à l'étranger

Services d'administration et de gestion publics du ministère des affaires étrangères et des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger ou auprès des secrétariats d'organisations internationales. - 256 -

Services d'administration, de gestion et de soutien des services d'information et des services culturels dont le champ d'activité s'étend au-delà du territoire national, y compris les bibliothèques, les salles de lecture et les services de documentation installés à l'étranger.

Entrent également dans la présente sous-classe les services administratifs fournis par les unités de programmation chargées des questions relatives aux territoires non autonomes et aux territoires sous tutelle.

9122 91220 Services annexes à l'aide économique fournie à l'étranger

Services administratifs publics en rapport avec l'aide économique fournie aux pays en développement, directement ou par le truchement d'organisations internationales.

Services administratifs fournis par des offices, des bureaux et des unités de programmation concernant les programmes d'aide non militaire aux pays en développement, la fourniture d'une assistance technique ou d'une aide en matière de formation, le soutien des activités précitées, l'assistance internationale (par exemple les programmes d'aide aux réfugiés ou les programmes de lutte contre la famine), et les missions d'aide économique accréditées auprès de gouvernements étrangers.

Exclusion : Les services administratifs annexes à l'aide militaire fournie à l'étranger sont rangés dans la sous-classe 91230.

9123 91230 Services annexes à l'aide militaire fournie à l'étranger

Services administratifs publics en rapport avec la fourniture d'une aide militaire à des pays étrangers.

Services administratifs fournis par des offices, des bureaux et d'autres unités de programmation concernant les missions d'aide militaire accréditées auprès de gouvernements étrangers ou attachées aux organisations ou alliances militaires internationales, les subventions et prêts au titre de l'aide militaire, les contributions aux forces internationales de maintien de la paix, y compris l'affectation de personnel.

9124 91240 Services de défense militaire

Services administratifs publics en rapport avec les activités de défense nationale. Services d'administration et de supervision des activités de défense nationale et des forces armées terrestres, navales, aériennes et spatiales; génie, transports, transmissions, renseignements, matériel, personnel et autres services non combattants; forces de réserve et forces auxiliaires de la défense nationale. Services de fourniture de matériel, d'ouvrages, d'approvisionnements, etc., ainsi que de soins médicaux pour le personnel militaire en campagne. Entrent également dans la présente sous-classe les services d'administration et de soutien des activités de recherche appliquée et de développement expérimental en matière de défense.

Exclusions : Les services administratifs du ministère de la défense sont rangés dans la classe 9111 (Services d'administration publique générale).

Les services annexes à l'aide militaire fournie à l'étranger sont rangés dans la sous-classe 91230.

Les services administratifs en rapport avec les tribunaux militaires sont rangés dans la sous-classe 91270 (Services administratifs annexes des tribunaux).

Les services d'éducation fournis par les écoles militaires et les établissements d'enseignement analogues sont rangés dans les catégories appropriées de la division 92.

Les services des hôpitaux militaires sont rangés dans la sous classe 93110.

9125 91250 Services de défense civile

Services administratifs publics en rapport avec les activités de défense civile.

Services d'administration, de fonctionnement et de soutien des forces de défense civile: services de soutien en matière d'élaboration de plans d'urgence et d'organisation d'exercices auxquels participent les institutions et populations civiles.

9126 91260 Services de police et de protection contre les incendies

Services d'administration, de fonctionnement et de supervision publics en rapport avec les activités de police et de protection contre les incendies.

Services d'administration et de fonctionnement des forces de police régulières et des forces auxiliaires financées par les pouvoirs publics ainsi que des forces de police spécialisées telles que la police des ports et des frontières, les garde-côtes, etc. Les fonctions de la police comprennent la surveillance de la circulation routière, l'enregistrement des étrangers, la gestion des laboratoires de police et la tenue de fichiers des personnes arrêtées ("sommiers").

Services d'administration et de gestion de la lutte contre les incendies et de la prévention des incendies assurés par des corps réguliers et des corps auxiliaires de pompiers financés par les pouvoirs publics.

9127 91270 Services administratifs annexes des tribunaux

Services administratifs publics en rapport avec les tribunaux civils et correctionnels, les cours d'assises, les tribunaux militaires et le système judiciaire.

Services de représentation en justice et services de conseil pour le compte de l'administration centrale ou pour le compte de tiers (assistance judiciaire) aux frais ou à la charge de l'administration; services annexes aux arrêts et à l'interprétation de la loi, y compris l'arbitrage en matière civile.- 258 -

Exclusion : Les services de conseil et de représentation dans des affaires civiles, pénales et autres sont rangés dans la classe 8611 (Services de conseils juridiques et de représentation dans les différents domaines du droit).

9128 91280 Services administratifs annexes à la détention ou à la réinsertion des délinquants

Services publics d'assistance aux détenus en vue de leur réinsertion; services d'administration et de gestion des établissements pénitentiaires et des autres établissements de détention et de réinsertion de délinquants, comme, par exemple, les fermes dépendant de maisons d'arrêt, les maisons de correction, les centres d'éducation surveillée et les foyers.

Exclusions : Les services d'éducation fournis dans les prisons sont rangés dans la sous-classe 92900 (Autres services d'enseignement). Les services des hôpitaux pénitentiaires sont rangés dans la sous-classe 93110 (Services hospitaliers).

9129 91290 Autres services annexes aux affaires du maintien de l'ordre public et de la sécurité

Autres services administratifs publics en rapport avec le maintien de l'ordre public et de la sécurité.

Services d'administration, de réglementation et de soutien des activités visant à promouvoir l'ordre public et la sécurité et à définir les politiques d'ensemble appropriées; services annexes à la fourniture à la population d'articles de première nécessité en cas de catastrophes en temps de paix et services de diffusion d'informations sur les questions mentionnées ci-dessus.

913 Services de sécurité sociale obligatoire

9131 91310 Prestations de maladie, de maternité ou d'invalidité temporaire

Services administratifs publics en rapport avec les prestations de maladie, de maternité ou d'invalidité temporaire.

Services d'administration et de gestion en matière de sécurité sociale, y compris le versement de prestations destinées à compenser la perte de revenus en cas de maladie, d'accouchement ou d'invalidité temporaire.

9132 91320 Régimes de pension des fonctionnaires: allocations de vieillesse, prestations d'invalidité et prestations de réversion, sauf en ce Qui concerne les fonctionnaires

Services administratifs publics en rapport avec les régimes de pension des fonctionnaires et les allocations de vieillesse, les prestations d'invalidité et les prestations de réversion, sauf en ce qui concerne les fonctionnaires.- 259 -

Services d'administration et de gestion en rapport avec les régimes de pension et d'invalidité des fonctionnaires et de leurs survivants, y compris les régimes publics d'assistance sociale destinés à compenser une perte définitive de revenus en cas d'invalidité partielle ou totale.

9133 91330 Allocations de chômage

Services d'administration, de gestion et de soutien publics en rapport avec les régimes d'allocations de chômage. Entrent dans la présente sous-classe les paiements effectués au titre de l'assurance sociale ou d'autres régimes publics et destinés à compenser la perte de revenus résultant d'une situation de chômage.

Exclusion : Les services sociaux sont rangés dans le groupe 933 (Services sociaux).

9134 91340 Allocations familiales et allocations fleur enfants

Services d'administration, de gestion et de soutien publics en rapport avec l'assistance au revenu fournie aux ménages et aux familles ayant des enfants à charge.

Entrent dans la présente sous-classe les paiements à des familles qui ont des enfants à charge, que le ménage compte ou non un bénéficiaire de revenus, ainsi que les paiements effectués sur la base du nombre d'enfants sans tenir compte des besoins du ménage.

Exclusion : Les services de prestations de maternité sont rangés dans la sous-classe 91310 (Prestations de maladie, de maternité ou d'invalidité temporaire).

DIVISION 92 SERVICES D'ÉDUCATION

921 Services d'enseignement primaire

9211 92110 Services d'enseignement préscolaire

Services d'enseignement préprimaire. Ces services sont habituellement fournis par les écoles maternelles, les jardins d'enfants ou des classes spéciales rattachées aux écoles primaires et visent essentiellement à préparer les très jeunes enfants à leur scolarisation future.

Exclusion : Les services de crèches sont rangés dans la sous-classe 93321.

9219 92190 Autres services d'enseignement primaire.

Autres services d'enseignement primaire du premier degré. Ces services visent à donner aux élèves une connaissance élémentaire dans plusieurs matières et se caractérisent par un degré de spécialisation relativement faible.

Exclusion : Les services en rapport avec les programmes d'alphabétisation à l'intention des adultes sont rangés dans la sous-classe 92400 (Services d'enseignement pour adultes n.c.a.).-

260 -

922 Services d'enseignement secondaire

9221 92210 Services d'enseignement secondaire général

Services d'enseignement général du second degré, premier niveau. .

Cet enseignement, qui constitue le prolongement des programmes élémentaires enseignés au niveau primaire, est cependant axé davantage sur certaines matières et comporte un commencement de spécialisation.

9222 92220 Services d'enseignement secondaire du deuxième cycle

Services d'enseignement général du second degré, deuxième niveau. Cet enseignement comprend des programmes généraux couvrant un large éventail de matières et est légèrement plus spécialisé qu'au premier niveau. Les programmes d'études visent à amener les élèves à un niveau qui doit leur permettre de suivre un enseignement technique ou professionnel ou d'accéder à l'enseignement supérieur sans les obliger à choisir une discipline particulière.

9223 92230 Services d'enseignement secondaire technique et professionnel

Services d'enseignement technique et professionnel au-dessous du niveau universitaire. Les programmes impliquent une spécialisation par matière qui combine des connaissances de base théoriques avec des qualifications pratiques et visent habituellement à préparer l'élève à un emploi bien précis.

9224 92240 Services d'enseignement secondaire technique et professionnel, de type scolaire. pour étudiants handicapés

Services d'enseignement secondaire technique et professionnel, de type scolaire (au-dessous du niveau universitaire), spécialement adaptés aux capacités et aux besoins des élèves handicapés.

923 Services d'enseignement supérieur

9231 92310 Services d'enseignement technique et professionnel postsecondaire

Services d'enseignement technique et professionnel du troisième degré ne débouchant pas sur un diplôme universitaire. Les programmes portent sur des disciplines variées. Bien qu'axé sur la formation pratique, cet enseignement n'en réserve pas moins une part importante à la formation théorique.

9239 92390 Autres services d'enseignement supérieur

Services d'enseignement conduisant à un diplôme universitaire ou à un diplôme équivalent. Ces services d'enseignement sont fournis par des universités ou des écoles professionnelles spécialisées. Les programmes mettent l'accent non seulement sur la formation théorique mais également sur la formation à la recherche de manière à préparer les étudiants à participer à des travaux originaux.- 261 -

924 Services d'enseignement pour adultes n.c.a.

9240 92400 Services d'enseignement pour adultes n.c.a.

Services d'enseignement à l'intention des adultes qui ne fréquentent pas un établissement d'enseignement ou une université ordinaires. Ces services peuvent être fournis pendant la journée ou le soir dans des écoles ou des centres spéciaux réservés aux adultes. Entrent dans la présente classe les émissions éducatives diffusées par la radio et la télévision ainsi que les cours par correspondance. L'enseignement peut porter sur des sujets généraux ou techniques. Les services en rapport avec les programmes d'alphabétisation à l'intention des adultes sont également rangés ici.

Exclusion : Les services d'enseignement supérieur fournis dans le cadre du système traditionnel d'enseignement sont rangés dans les sous-classes 92310 (Services d'enseignement technique et professionnel postsecondaire) ou 92390 (Autres services d'enseignement supérieur). 929 Autres services d'enseignement

9290 92900 Autres services d'enseignement

Services d'enseignement primaire et secondaire portant sur des matières déterminées, non classés ailleurs, ainsi que tous les autres services d'enseignement qui ne peuvent pas être classés par niveau.

Exclusions : Les services d'enseignement à caractère principalement récréatif sont rangés dans la classe 9641 (Services sportifs).

Les services d'enseignement fournis par les gouvernantes ou les professeurs particuliers employés par les ménages privés sont rangés dans la sous-classe 98000 (Ménages employant du personnel domestique).

DIVISION 93 SERVICES SOCIAUX ET SANITAIRES 931 Services de santé humaine

9311 93110 Services hospitaliers

Services fournis principalement à des patients hospitalisés, sous la direction de médecins, dans le but de les guérir ou de réactiver et/ou de stabiliser leur état de santé. Les services hospitaliers comprennent les services médicaux et paramédicaux, les services du personnel infirmier, les services des laboratoires et des installations techniques, y compris les services de radiologie et d'anesthésie, etc.

Exclusions : Les services fournis par les services de consultation externe sont rangés dans les sous-classes 93121 (Services de médecine générale) ou 93122 (Services de médecine spécialisée).

Les services dentaires sont rangés dans la sous-classe 93123.

Les services d'ambulances sont rangés dans la sous-classe 93192.

- 262 -

9312 Services médicaux et dentaires

Services de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies par la consultation des patients sans qu'il y ait soins hospitaliers, à l'exclusion des soins fournis par les établissements hospitaliers assurant les soins ambulatoires (durant une partie de la journée).

93121 Services de médecine générale

Services de prévention, de diagnostic et de traitement de maladies physiques et/ou mentales à caractère général fournis par des docteurs en médecine; ces services comprennent par exemple des consultations, des injections, des bilans de santé (partiels et/ou périodiques), etc. Ces services ne portent pas sur des états, des maladies ou des régions anatomiques spécifiques ou particuliers. Ils peuvent être fournis dans des cabinets de médecins généralistes ainsi que dans des établissements hospitaliers assurant les soins ambulatoires, y compris ceux attachés à des entreprises, des écoles, etc.

93122 Services de médecine spécialisée

Services de diagnostic et de traitement de maladies ayant un caractère spécifique fournis par des docteurs en médecine dans des cabinets de spécialistes ou des établissements de santé (y compris les cliniques. assurant les soins ambulatoires et celles qui soignent des patients hospitalisés).

Ces services se définissent comme portant sur des états, des maladies ou des régions anatomiques spécifiques ou particuliers (à l'exclusion des services dentaires); à titre d'exemple, on peut citer les services médicaux dans les domaines suivants : système nerveux; yeux; nez, gorge et oreilles; système respiratoire; appareil circulatoire; appareil digestif; appareil hépatobiliaire et pancréas; tissus rattachés au système musculo-squelettique; peau, tissus sous-cutanés et poitrine; troubles endocriniens et maladies de la nutrition et du métabolisme; reins et voies urinaires; appareil reproducteur masculin; appareil reproducteur féminin; grossesses, accouchements et couches; nouveau-nés et autres nourrissons; sang et organes hématopoïétiques; troubles myéloprolifératifs; maladies infectieuses et parasitaires; maladies et troubles mentaux; troubles psychoorganiques induits par des substances ou la consommation de substances; blessures, intoxications et effets toxiques des drogues; brûlures; facteurs ayant une incidence sur l'état de santé et autres contacts avec les services de santé (par exemple rééducation, postcures, etc.).

Exclusion : Les services de laboratoires d'analyses -médicales sont rangés dans la sous-classe 93199 (Autres services de santé humaine n.c.a.).

93123 Services dentaires

Services de diagnostic et de traitement des maladies des dents ou des anomalies de la cavité buccale et services visant à prévenir l'apparition des maladies des dents. La chirurgie dentaire relève de la présente sous-classe même lorsqu'elle est pratiquée sur des patients hospitalisés.- 263 -

Ces services dentaires peuvent être fournis dans des établissements de santé, comme ceux attachés à des entreprises, des écoles, des maisons pour personnes du troisième âge, etc., ainsi que dans des cabinets et salles d'opération privés. La présente sous-classe couvre les services relevant du domaine de la médecine dentaire générale (par exemple, les examens de routine, les soins préventifs, le traitement des caries, etc.), les services de chirurgie maxillo-faciale ainsi que les autres services dentaires spécialisés, comme par exemple ceux relevant des domaines de la parodontologie, de la surveillance dentaire des jeunes, de l'endodontie et de la plastie.

9319 Autres services de santé humaine

93191 Services d'accouchement et services connexes. services du personnel infirmier. services des physiothérapeutes et du personnel paramédical

Services comprenant par exemple la surveillance lors de la grossesse et de l'accouchement et la surveillance de la mère après l'accouchement.

Services dans les domaines suivants : soins hospitaliers (sans hospitalisation), conseils et prévention pour les patients à domicile, conseils aux jeunes mamans, hygiène des enfants, etc.

Par services de physiothérapie et services paramédicaux, on entend les services relevant des domaines de la physiothérapie, de l'ergothérapie, de la praxithérapie, de l'orthophonie, de l'homéopathie, de l'acupuncture, de la diététique, etc.

93192 Services d'ambulances

Services de médecine générale et spécialisée fournis dans les ambulances.

93193 Services des maisons de santé autres que les services hospitaliers

Services combinés de logement et de soins médicaux non fournis sous le contrôle d'un docteur en médecine installé à demeure dans l'établissement.

93199 Autres services de santé humaine n.c.a.

Services dans les domaines de l'anatomopathologie ou de la biochimie, de la bactériologie, de la virologie, de l'immunologie, etc., et services non classés ailleurs, comme par exemple les services de collecte de sang.

932 Services vétérinaires

93201 Services vétérinaires pour animaux de compagnie

Services médicaux, chirurgicaux et dentaires fournis à des animaux de compagnie dans des cliniques vétérinaires ou ailleurs. Ces services ont pour but de soigner les animaux ou de réactiver et/ou de stabiliser leur état de santé. Entrent dans la présente sous-classe les services hospitaliers, les services de laboratoire et les services techniques, la nourriture (y compris les régimes alimentaires spéciaux), etc. -264-

93209 Autres services vétérinaires

Services médicaux, chirurgicaux et dentaires fournis à des animaux autres que les animaux de compagnie (mais y compris les animaux des zoos et les animaux élevés pour leur fourrure ou d'autres parties de leur - corps) dans des cliniques vétérinaires ou ailleurs. Ces services ont pour but de soigner les animaux ou de réactiver et/ou de stabiliser leur état de santé. Relèvent de la présente sous-classe les services hospitaliers, les services de laboratoire et les services techniques, la nourriture (y compris les régimes alimentaires spéciaux), etc.

933 Services sociaux

9331 Services sociaux avec hébergement

93311 Services sociaux fournis par des institutions résidentielles aux personnes âgées et aux handicapés

Services d'assistance sociale couvrant les services de soins fournis 24 heures sur 24 par les institutions résidentielles pour personnes âgées et handicapés physiques ou mentaux, y compris les personnes aveugles, sourdes et muettes.

Exclusions : Les services d'éducation sont rangés dans la division 92.

Les services combinés de logement et de soins médicaux sont rangés dans la sous-classe 93110 (Services hospitaliers) s'ils sont fournis sous le contrôle de docteurs en médecine, et dans la sous-classe 93193 (Services des maisons de santé autres que les services hospitaliers) s'ils sont fournis en dehors du contrôle d'un docteur en médecine

93312 Services sociaux fournis par des institutions résidentielles à des enfants et autres personnes

Services d'assistance sociale couvrant les services de soins fournis 24 heures sur 24 par des institutions résidentielles à des enfants et autres personnes: à titre d'exemples, on peut citer les services sociaux fournis par les orphelinats, les foyers pour enfants devant être protégés, les foyers pour enfants caractériels et les foyers pour mères célibataires, ainsi que les autres services de réinsertion sociale.

93319 Autres services sociaux avec hébergement

Services d'assistance sociale couvrant les services de soins fournis 24 heures sur 24 par des institutions résidentielles: à titre d'exemples, on peut citer les services d'aide sociale fournis par les maisons de correction pour jeunes délinquants et les services de désintoxication (non compris les services de soins médicaux) à l'intention des drogués ou des alcooliques.-

93321 Services de crèches. y compris les services de centres **pour** personnes handicapées

Services sociaux fournis par des institutions non résidentielles et consistant à accueillir des enfants en bas âge (services de crèches) dans des jardins d'enfants pendant la journée et à leur dispenser un enseignement élémentaire par le jeu; sont également rangés ici les services des centres pour personnes handicapées.

93322 Services d'orientation et de conseils n.c.a. concernant les enfants

Services d'orientation et de conseils, non classés ailleurs, fournis aux particuliers et aux familles, généralement les parents d'enfants, à leur domicile ou ailleurs. Ces services peuvent traiter des problèmes de comportement ou d'éducation ainsi que des autres problèmes qui concernent les enfants, comme par exemple les problèmes en cas de divorce des parents, les problèmes scolaires, les problèmes de développement, les services de protection des enfants contre les mauvais traitements, les services d'intervention urgente, les services d'adoption, etc.

93323 Services sociaux non fournis par l'intermédiaire d'institutions résidentielles

Services sociaux n'incluant pas de services d'hébergement, comme par exemple les services de détermination des droits à l'aide sociale, aux allocations de logement ou à des bons d'alimentation, les services de visites à des personnes âgées, les services de conseils en matière d'économie domestique ainsi que les autres services fournis au niveau des collectivités et des quartiers.

93324 Services de réadaptation professionnelle

Services de réadaptation professionnelle des handicapés ou des chômeurs, pour autant que les services d'assistance sociale constituent l'élément principal.

Exclusion : Les services de réadaptation professionnelle pour lesquels l'élément pédagogique prédomine sont rangés dans la division 92 (Services d'éducation).

93329 Autres services sociaux sans hébergement

Autres services sociaux sans hébergement, comme par exemple les services de consultations conjugales, les services d'assistance aux personnes en liberté conditionnelle ou surveillée, les services d'assistance sociale aux victimes de catastrophes, aux réfugiés et aux émigrés, y compris les services d'hébergement offerts à ces personnes.- 266 -

DIVISION 94 SERVICES D'ASSAINISSEMENT ET D'ENLÈVEMENT DES ORDURES, SERVICES DE VOIRIE ET AUTRES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

940 Services d'assainissement et d'enlèvement des ordures, services de voirie et autres services de protection de l'environnement

9401 94010 Services d'assainissement

Services d'évacuation, de traitement et d'élimination des eaux résiduaires. Les équipements utilisés à ces fins englobent les tuyaux d'évacuation, les canalisations ou les égouts, les puisards ou les fosses septiques, tandis que les processus de traitement mis en oeuvre comprennent entre autres la dilution, le criblage, la filtration, la sédimentation, la précipitation chimique, etc.

Exclusions : Les services de captage, d'épuration et de distribution de l'eau sont rangés dans la sous-classe 18000 (Eau naturelle).

Les travaux de construction, de réparation et de transformation de canalisations d'égout sont rangés dans la sous-classe 51330 (Voies navigables, ports, barrages et autres ouvrages hydrauliques).

9402 94020 Services d'enlèvement des ordures

Services d'enlèvement et d'élimination des ordures. Services d'enlèvement de déchets, de détritus, d'ordures et d'immondices ménagers, industriels ou commerciaux, services de transport et services d'élimination par incinération ou par d'autres moyens.

Entrent également dans la présente classe les services de trituration des déchets.

Exclusions : Les services de traitement des déchets et débris sont rangés dans les sous-classes 62118 (Ventes à forfait ou sous contrat de marchandises n.c.a.) et 62278 (Services de commerce de gros de déchets et débris et de matériaux de récupération).

Les services de recherche et de développement expérimental en matière d'environnement sont rangés dans- la division 85.

Les services administratifs annexes des questions environnementales fournis par les administrations publiques sont rangés dans les sous-classes 91123 (Services administratifs du logement et des aménagements collectifs), 91131 (Services administratifs annexes à l'agriculture, à la sylviculture, à la pêche et à la chasse) et 91132 (Services administratifs annexes au secteur des combustibles et de l'énergie).- 267 -

Autres services de voirie et services analogues, y compris les services de balayage des rues ainsi que les services d'enlèvement de la neige et de la glace.

Exclusions : Les services de désinfection et de destruction de parasites dans les bâtiments et les autres ouvrages non agricoles sont rangés dans la sous-classe 87401;

Les services phytosanitaires en rapport avec l'agriculture sont rangés dans la sous-classe 88110 (Services annexes à l'agriculture).

9404 94040 Services de purification des gaz brûlés

Services de surveillance et de lutte contre l'émission de polluants atmosphériques résultant de la combustion, par des sources mobiles ou fixes, de combustibles fossiles.

Services de surveillance, de contrôle et de réduction de la concentration de polluants dans l'atmosphère principalement en milieu urbain.

9405 94050 Services de lutte contre le bruit

Services de surveillance, de contrôle et de lutte contre le bruit, comme par exemple les services de lutte contre le bruit généré par la circulation routière en milieu urbain.

9406 94060 Services de protection de la nature et des paysages

Services de protection du système écologique, comme par exemple les lacs, les régions et eaux côtières, les régions sèches, etc., y compris leurs faunes, flores et habitats respectifs. Services d'étude des interactions entre l'environnement et le climat (par exemple l'effet de serre), y compris les services d'évaluation des dégâts en cas de catastrophe naturelle et les services de lutte contre ces dernières. Services de protection des paysages, non classés ailleurs.

Exclusion : Les services d'évaluation des dégâts causés aux forêts et les services de lutte contre ceux-ci sont rangés dans le groupe 881 (Services annexes à l'agriculture, à la chasse et à la sylviculture).

9409 94090 autres services de protection de l'environnement n.c.a.

Autres services de protection de l'environnement non classés ailleurs, comme par exemple les services de surveillance des dépôts de substances acidifiantes ("pluies acides") ainsi que les services de lutte contre ces dépôts et les services d'évaluation des dégâts causés par ceux-ci.- 268 -

Les services rendus au public ou à d'autres secteurs d'activité par les organisations associatives sont rangés d'après les principaux services fournis (par exemple logement, assurance, éducation ou services médicaux).

951 Services fournis par les organisations économiques, patronales et professionnelles

9511 95110 Services fournis par les organisations économiques et patronales

Services de diffusion d'information, services de représentation auprès des organismes publics, services de relations publiques, services de négociations syndicales et autres services fournis par des associations dont les membres ont pour intérêt essentiel le développement et la protection d'une activité ou d'une profession en général ou en particulier.

Exclusion : Les services de relations publiques fournis à forfait ou sous contrat par des tiers pour le compte d'une association sont rangés dans la sous-classe 86506 (Services de relations publiques).

9512 95120 Services fournis par les organisations professionnelles

Services de diffusion d'informations, services de fixation de normes déontologiques pour certaines professions, services de représentation auprès des organismes publics, services de relations publiques et autres services fournis par des organisations dont les membres s'intéressent, en général ou en particulier, à une discipline, une profession ou un domaine technique.

952 Services fournis par les syndicats

9520 95200 Services fournis par les syndicats

Services fournis par des associations dont les membres sont principalement des salariés et qui visent à faire connaître leurs vues sur la situation des travailleurs et à s'organiser en vue d'une action concertée.

959 Services fournis par des organisations associatives n.c.a.

9591 95910 Services d'organisations religieuses

Services de culte, d'instruction et d'études religieux fournis directement aux fidèles par les églises, les mosquées, les temples, les synagogues et autres lieux de culte ainsi que par les pasteurs agissant en leur nom propre. Services généraux de culte religieux, services des évangélistes et des missionnaires, services religieux spécialisés comme par exemple les services de mariages, de cérémonies funèbres, de confirmations, de baptêmes, etc. Services religieux, y compris les services de retraite fournis par des ordres religieux. Services annexes à la religion et autres services religieux, non classés ailleurs.- 269

9592 95920 Services fournis par des organisations politiques

Services de diffusion d'informations, services de relations publiques, services de collecte de fonds et services similaires fournis par les partis politiques et les organisations similaires associées à un parti ou un homme politique. Ces organisations ont pour but essentiel de faire accéder les membres ou les sympathisants d'un parti à des postes politiques.

9599 Services fournis par d'autres organisations associatives n.c.a.

95991 Services d'appui au développement de l'esprit civique et aux équipements collectifs

Services fournis par les associations de développement de l'esprit civique ainsi que par les organisations analogues composées principalement de particuliers qui se sont associés dans le but de militer en faveur d'une cause ou d'une question d'intérêt public, d'exercer une influence politique, etc. Relèvent également de la présente sous-classe les services fournis par les associations de soutien à des activités communautaires, sociales et éducatives.

95992 Services de défense de groupes spéciaux

Services fournis par les associations de protection et de défense des intérêts de groupes spéciaux, comme par exemple les minorités ou les groupes ethniques.

95993 Services fournis par des associations de Jeunes

Services fournis par des associations de jeunes. Services des mouvements de jeunesse et des associations analogues ainsi que des associations d'étudiants, des clubs universitaires, des amicales d'étudiants, etc.

95999 Autres services fournis par des organisations associatives n.c.a.

Services fournis par les confréries et les organisations similaires, services des associations patriotiques, services des clubs culturels et des clubs de loisirs non sportifs, services sociaux et services communautaires connexes, non classés ailleurs.

Exclusion : Les services des clubs sportifs sont rangés dans la classe 9641 (Services sportifs).

-270-

DIVISION 96 SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS

961 Services cinématographiques, de radio et de télévision et autres services de spectacles

9611 Services de production et de distribution de films cinématographiques et de bandes vidéo

96112 Services de production de films cinématographiques ou de bandes vidéo

Services de production de films destinés à être projetés directement dans des salles commerciales ou à être diffusés à la télévision ou à être vendus ou loués à des tiers et réalisés sur pellicule ou bande vidéo. Production de longs et courts métrages qui peuvent avoir un caractère récréatif, publicitaire, éducatif ou informatif ou porter sur des thèmes religieux, production de dessins animés, etc.

Exclusion : Les services de production de films photographiques et de films à diapositives sont rangés dans la classe 8750 (Services photographiques).

96113 Services de distribution de films cinématographiques ou de bandes vidéo

Services de distribution de films et de bandes vidéos. Il s'agit de la vente ou de la location de films ou de bandes à d'autres établissements à des fins récréatives ou pour diffusion à la télévision ou pour la vente ou la location à des tiers.

96114 Autres services liés à la production et à la distribution de films cinématographiques et de bandes vidéo

Services annexes à la production et à la distribution de films cinématographiques et de bandes vidéo non classés ailleurs et fournis à forfait ou sous contrat: ces services comprennent par exemple le doublage, la réalisation de génériques, le montage, etc.

Exclusions: Les services de location d'articles et d'appareils (par exemple les costumes, les décors et les caméras) aux industries du spectacle sont rangés dans la division 83 (Services de crédit-bail ou de location sans opérateur).

Les services des agences agissant pour le compte d'artistes individuels sont rangés dans la sous-classe 87909 (Autres services fournis aux entreprises n.c.a.).

Les services de reproduction de films et de bandes sont rangés dans la sous-classe 88442 (Publication et impression, à forfait ou sous contrat).

Les services des agences d'engagement et de placement d'acteurs et les services de réservation sont rangés dans la sous-classe 96499 (Autres services récréatifs n.c.a.). - 271 -

9612 Services de projection de films cinématographiques

96121 Services de projection de films cinématographiques

Services de projection de films cinématographiques dans des salles de cinéma ou en plein air ainsi que dans des salles ou autres installations de projection privées.

96122 Services de projection de bandes vidéo

Services de projection de bandes vidéo dans des salles de cinéma ou en plein air ainsi que dans des salles ou autres installations de projection privées.

9613 Services de radio et de télévision

96131 Services de radio

Services de production de programmes de radio, en direct ou sur bande ou par un autre procédé d'enregistrement, en vue d'une diffusion ultérieure. Ces programmes, qui incluent les pièces radiophoniques habituellement réalisées dans les studios de radio, peuvent être produits à des fins récréatives, publicitaires, éducatives, pour former ou informer. Relèvent également de la présente sous-classe la production d'émissions sur l'actualité sportive et les prévisions météorologiques ainsi que l'enregistrement et la diffusion d'interviews, etc.

Exclusions: Les services de retransmission de programmes de radio produits par des tiers sont rattachés dans la classe 7524 (Services de retransmission d'émissions).

96132 Services de télévision

Services de production de programmes de télévision, en direct ou sur bande ou par un autre procédé d'enregistrement, en vue d'une diffusion ultérieure. Ces programmes, qui incluent les films ou les pièces habituellement réalisés dans les studios de télévision, sont produits à des fins récréatives, publicitaires, éducatives, pour former ou informer. Entrent également dans la présente sous-classe la production d'émissions sur l'actualité sportive et les prévisions météorologiques ainsi que l'enregistrement et la diffusion d'interviews, etc.

Exclusion : Les services de retransmission de programmes de télévision produits par des tiers sont rangés dans la classe 7524 (Services de retransmission d'émissions).

96133 Services intégrés de réalisation et de diffusion de programmes

Services intégrés de production et de diffusion de programmes de radio et de télévision. -272-

9619 Autres services de spectacles

96191 Services de spectacles fournis par les producteurs de pièces de théâtre. les chœurs. orchestres et formations musicales

Services de présentation en public de spectacles, y compris les services de production de concerts ainsi que de spectacles d'opéra et de danse, par des

moteurs ou des professionnels; les représentations peuvent être uniques ou multiples.

96192 Services fournis par les auteurs, compositeurs, sculpteurs, acteurs et autres artistes individuels

96193 Services auxiliaires des activités théâtrales n.c.a.

Services auxiliaires des activités de spectacles, non classés ailleurs, y compris l'installation de décors et de rideaux de fond, de matériel d'éclairage et de sonorisation, la vente des billets et les services de composition des décors et des éclairages.

96194 Services des cirques, lares d'attraction et similaires

96195 Services des salles de danse, discothèques et professeurs de danse

96199 Autres services de spectacles n.c.a.

962 Services d'agences de presse

9621 Services d'agences de presse aux journaux et périodiques

96211 Services d'agence presse aux médias imprimés

Services de collecte et de recherche d'informations communiquées sous la forme de dépêches aux médias imprimés, comme par exemple les journaux, les périodiques et les livres.

96212 Services d'agences de presse photographiques

Services de fourniture de photos d'actualité aux médias imprimés, comme par exemple les journaux, les périodiques et les livres.

9622 96220 Services d'agences de presse aux stations de radio

Services de collecte, de recherche et de communication d'informations aux stations de radio dans le cadre d'émissions d'information ou de reportages spéciaux réalisés sur le lieu même de la source d'information.

9623 Services d'agences de presse aux stations de télévision

96231 Services d'agences de presse aux stations de télévision

Services de collecte ou de recherche d'informations transmises aux stations de télévision sous la forme de dépêches ou de photos/images d'actualité.-

273 -

Services d'agences de reportages en direct transmettant des photos/images d'actualité aux stations de télévision depuis le lieu même de la source d'information.

9629 96290 Autres services d'agences de presse

Services de fourniture de dépêches et de photos/images d'actualité à d'autres médias, comme par exemple les compagnies cinématographiques.

963 Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels

9631 Services des bibliothèques et des archives

96311 Services des bibliothèques

Services des bibliothèques de toutes sortes. Services de documentation, c'est-à-dire les services d'acquisition, de catalogage, soit manuel soit informatisé, et de recherche de documents. Ces services peuvent être fournis au public en général ou à des utilisateurs spécialisés, comme par exemple les étudiants, les scientifiques, le personnel d'une entreprise, les membres d'une association, etc.

96312 Services des archives

Services des archives. Services de documentation, c'est-à-dire les services d'acquisition, de catalogage, soit manuel soit informatisé, de conservation et de recherche de documents, principalement à des fins historiques ou à d'autres fins scientifiques.

9632 Services des musées, y compris les services de préservation des sites et monuments historiques

96321 Services des musées. à l'exclusion des sites et monuments historiques

Services des musées de toutes sortes, tels que les musées d'art, d'orfèvrerie, de meubles, de costumes, de céramiques, d'argenterie, etc., les musées des sciences (par exemple les musées géologiques, botaniques, zoologiques, anthropologiques, etc.), les musées des techniques et tous les autres musées spécialisés, à l'exclusion des sites et monuments historiques.

96322 Services de préservation des sites et monuments historiques

Services de préservation des sites et monuments historiques.

9633 Autres services culturels

96331 Services des jardins botaniques et zoologiques

Services d'entretien des jardins botaniques et zoologiques, à l'exclusion des réserves naturelles. - 274 -

96332 Services des réserves naturelles. y compris les services de préservation de la faune et de la flore sauvages

964 Services sportifs et autres services récréatifs

9641 Services sportifs

96411 Services de promotion de manifestations sportives

96412 Services d'organisation de manifestations sportives

Services d'organisation d'activités sportives on salle ou en plain air pour des professionnels ou des amateurs. Entrent dans la présente sous-classe les services fournis par les clubs sportifs, comma par exemple les clubs de football, les clubs de bowling, etc.

96413 Services d'exploitation d'installations sportives

Services d'exploitation d'installations sportives de tous types. Il s'agit par exemple d'arènes ou de stades, couverts ou non couverts, aménagés ou non pour l'accueil du public.

96419 Autres services sportifs

Services on rapport avec les manifestations sportives, comma par exemple les services des juges, des chronométreurs, etc., et services fournis par les établissements d'enseignement de disciplines sportive et d'activités ludiques et autres services sportifs non classes ailleurs.

9649 Autres services récréatifs

96491 Services de pares de récréation et de plages

96492 Services de jeux et Paris

96499 Autres services récréatifs n.c.a.

DIVISION 97 AUTRES SERVICES

970 Autres services

9701 Services de lavage, de nettoyage (a sec) et de teinture

97011 Services de ramassage du linge

Services de ramassage ou de livraison de linge sans services de traitement ou de nettoyage.

97012 Services de lavage des articles en textiles et en fourrure

Services de lavage et autres services de nettoyage, a l'exclusion du nettoyage à sec, d'articles d'habillement et d'autres articles en matières textiles, y compris les sous-vêtements, les vêtements de dessus, les rideaux, le linge de table, les drops de lit et les carpettes. Ces services peuvent titre fournis au domicile du client.

Ils peuvent également consister à mettre à la disposition du client des laveries automatiques. Entrant également dans la présente sous-classe le lavage et la location d'articles textiles, comme par exemple les couches pour bébés, le linge et les vêtements de travail.

97013 Services de nettoyage à sec

Services de nettoyage à sec d'articles d'habillement et d'autres articles on matières textiles. Ces services peuvent être fournis sous la forme de laveries automatiques mises à la disposition du client.

97014 Services de repassage

Services de repassage d'articles d'habillement et d'autres articles on matières textiles, y compris les services de repassage de draps de lit et de linge de table après nettoyage.

97015 Services de teinture

Services de teinture d'articles d'habillement et d'autres articles on matières textiles.

Exclusion : Les services de teinture de fils et de tissus sont rangés dans la classe 8842 (Fabrication de textiles, d'articles d'habillement et de produits en cuir, à forfait ou sous contrat).

9702 Services de coiffure et autres soins de beauté

97021 Services des coiffeurs

Services de coupe de cheveux et de coiffure pour hommes, femmes et enfants, y compris le rasage et la taille de la barbe.

97022 Services de soins esthétiques, de manucure et de pédicure

Services de soins du visage, services de soins de beauté, services de soins esthétiques et services de manucure et de pédicure.

97029 Autres services de soins de beauté n.c.a

Soins corporels, épilation, massages, à l'exclusion des massages thérapeutiques, traitements aux rayons ultraviolets et infrarouges, solariums et autres services d'hygiène.

9703 97030 Services de pompes funèbres et d'incinération

Organisation d'obsèques traditionnelles, de cérémonies d'incinération et de cérémonies d'inhumation. Services d'entretien de cimetières et de sépultures, services de transport de dépouilles, services d'incinération et services d'exhumation.

9709 97090 Autres services n.c.a

DIVISION 98 MENAGES EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE

980 Ménages employant du personnel domestique

9800 98000 Ménage employant du personnel domestique

Services fournis par les ménages privés en tant qu'employeurs de personnel domestique, comme par exemple les bonnes, les cuisiniers ou cuisinières, les gardiennes d'enfants à domicile et les précepteurs.

Exclusion : Les unités indépendantes (y compris les particuliers) qui fournissent des services aux ménages sont rangées en fonction de leur activité principale.

DIVISION 99 SERVICES FOURNIS PAR LES ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX

990 Services fournis par les organismes extraterritoriaux

9900 .99000 Services fournis par les organismes extraterritoriaux

Services fournis par l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, ses organismes régionaux, etc., ainsi que par l'Organisation des Etats américains, le Conseil d'assistance économique mutuelle, les Communautés européennes, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des Etats arabes, le Conseil de coopération douanière, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et les autres organismes internationaux ou extraterritoriaux.

Quatrième partie

TABLEUX DE CORRESPONDANCE ENTRE LA CITI REV.3 ET LA CPC

Le système de codage de la CPC a été élaboré de manière telle qu'il n'y a plus de corrélation entre les codes CPC et l'origine industrielle des produits telle que présentée dans la CITI Rev.3. Deux tableaux de correspondance entre la CITI Rev.3 et la CPC, appelés tableaux 1 et 2, ont été élaborés afin d'aider l'utilisateur qui souhaiterait retracer l'origine industrielle des grandes catégories de produits.

Les deux tableaux présentés dans les pages suivantes poursuivent en fait le même objectif, à savoir mettre en évidence la structure industrielle de la production en rapprochant les produits définis d'après les grandes catégories de la CPC des grandes catégories industrielles de la CITI Rév.3. Le tableau 1 prend comme point de départ la structure de la CITI Rév.3 et indique dans quelles rubriques de la CPC sont rangés les produits fabriqués par les différentes industries. Lorsque les grandes catégories de produits de la CPC relèvent de plusieurs grandes catégories industrielles de la CITI Rév.3, cette particularité est renseignée par un astérisque suivant le code de la division de la CPC. Le tableau 2 est l'inverse du tableau 1 puisqu'il prend comme point de départ la structure de la CPC. Ce tableau constitue en fait une version agrégée de la classification détaillée contenue dans la présente publication qui présente déjà une colonne renvoyant à l'origine industrielle des produits, mais au niveau le plus fin. Le tableau 2 contient certains renvois aux groupes (catégories à trois chiffres) de la CITI Rév.3; c'est le cas lorsque le contenu des rubriques présente un caractère plus spécifique et ne doit pas être désagrégé.

Il reste à espérer que les tableaux 1 et 2 s'avéreront utiles, principalement à ceux qui souhaitent utiliser la CITI Rév.3 et la CPC à un niveau plus agrégé et qui, à des fins analytiques précises, recherchent des informations sur les corrélations industries/produits.

Tableau 1
Tableau de correspondance entre la CITI Rév.3 et la CPC

Catégorie de classement	Division	Désignation	Catégorie(s) de produits correspondantes) de la CPC
A		AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE	01, 02, 88*
	01	AGRICULTURE, CHASSE ET ACTIVITES ANNEXES	
	02	SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIERE ET ACTIVITES ANNEXES	03, 88*
B		PECHE	
	05	PECHE, PISCICULTURE, AQUACULTURE ET ACTIVITES ANNEXES	04, 88*
C		INDUSTRIES EXTRACTIVES	
	10	EXTRACTION DU CHARBON ET DU LIGNITE; EXTRACTION DE LA TOURBE	11
	11	EXTRACTION DU PETROLE BRUT ET DU GAZ NATURELS	12, 88*
		ACTIVITES ANNEXES A L'EXTRACTION DU PETROLE ET DU GAZ, SAUF LA PROSPECTION	
	12	EXTRACTION DES MINERAIS D'URANIUM ET DE THORIUM	13
	13	EXTRACTION DES MINERAIS METALLIQUES	14
	14	AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES	15, 16
D		ACTIVITES DE FABRICATION	
	15	FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS	21, 22, 23, 24, 88*
	16	FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE TABAC	25, 88*
	17	FABRICATION DES TEXTILES	26, 27, 28*, 88*
	18	FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT; PREPARATION ET TEINTURE DES FOURRURES	28*, 88*
	19	APPRET ET TANNAGE DES CUIRS; FABRICATION D'ARTICLES DE VOYAGE ET DE MAROQUINERIE, D'ARTICLES DE SELLERIE ET DE BOURRELLERIES FABRICATION DE CHAUSSURES	29, 88*

20

PRODUCTION DE BOIS ET D'ARTICLES EN BOIS

31, 88*

ET EN LIEGE (SAUF FABRICATION DE MEUBLES);

FABRICATION D'ARTICLES DE VANNERIE ET DE
SPARTERIE

-281-

Catégorie de classement Division	Désignation	Catégoriels de produits correspondante(s) de la CPC
21	FABRICATION DE PAPIER, DE CARTON ET D'ARTICLES EN PAPIER ET EN CARTON	32*, 88*
22	EDITION, IMPRIMERIE ET REPRODUCTION DE SUPPORTS ENREGISTRES	32*, 88*
23	FABRICATION DE PRODUITS PETROLIERS RAFFINES; COKEFACTION; TRAITEMENT DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES	33, 88*
24	FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES	34, 35, 88*
25	FABRICATION D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET EN MATIERES PLASTIQUES	36, 88*
26	FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	37, 88*
27	FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES DE BASE	41, 88*
28	FABRICATION D'OUVRAGES EN MÉTAUX (SAUF MACHINES ET MATERIEL)	42, 88*
29	FABRICATION DE MACHINES ET DE MATERIEL N.C.A.	43, 44, 88*
30	FABRICATION DE MACHINES DE BUREAU, DE MACHINES COMPTABLES ET DE MATERIEL DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION	45, 88*
31	FABRICATION DE MACHINES ET D'APPAREILS ÉLECTRIQUES N.C.A.	46, 88*
32	FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION	47, 88*
33	FABRICATION D'INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRECISION ET D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE	48, 88*
34	CONSTRUCTION DE VÉHICULES AUTOMOBILES, DE REMORQUES ET DE SEMI-REMORQUES	49*, 88*
35	FABRICATION D'AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	49*, 88*
36	FABRICATION DE MEUBLES; ACTIVITÉS DE FABRICATION N.C.A.	38, 88*
37	RECUPERATION	88*

Catégorie de classement	Division	Désignation	Catégorie(s) de produits correspondante(s) de la CPC
E		PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ ET D'EAU	
	40	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE	17, 880
	41	CAPTAGE, ÉPURATION ET DISTRIBUTION DE L'EAU	18
F		CONSTRUCTION	
	45	CONSTRUCTION	51, 52
G		COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL REPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES, DE MOTOCYCLES ET DE BIENS PERSONNELS ET DOMESTIQUES	
	50	COMMERCE, ENTRETIEN ET REPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES; COMMERCE DE DETAIL DE CARBURANTS AUTOMOBILES	61
	51	COMMERCE DE GROS ET INTERMEDIARES DU COMMERCE DE GROS (SAUF DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES)	62
	52	COMMERCE DE DETAIL, SAUF DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES; REPARATION D'ARTICLES PERSONNELS ET DOMESTIQUES	63
H		HOTELS ET RESTAURANTS	
	55	HOTELS ET RESTAURANTS	64
I		TRANSPORTS, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATIONS	
	60	TRANSPORTS TERRESTRES; TRANSPORTS PAR CONDUITES	71
	61	TRANSPORTS PAR EAU	72
	62	TRANSPORTS AÉRIENS	73
	63	ACTIVITÉS ANNEXES ET AUXILIAIRES DES TRANSPORTS) ACTIVITÉS D'AGENCES DE VOYAGES	74
	64	POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	75
J		INTERMEDIATION FINANCIERS	
	65	INTERMEDIATION FINANCIERS (SAUF ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE CAISSES DE RETRAITE)	811, 891
	66	ACTIVITÉS D'ASSURANCES ET DE CAISSES DE	812

RETRAITE (SAUF SECURITE SOCIALE OBLIGATOIRE)

-283-

Catégorie de classement	Division	Désignation	Catégorie(s) de produits correspondante(s) de la CPC
	67	ACTIVITÉS AUXILIAIRES DE L'INTERMÉDIATION FINANCIERS	813, 814
K		IMMOBILIER, LOCATIONS ET ACTIVITÉS DE SERVICE AUX ENTREPRISES	
	70	ACTIVITÉS IMMOBILIERES	82
	71	LOCATION DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS SANS OPÉRATEUR ET DE BIENS PERSONNELS ET DOMESTIQUES	83
	72	ACTIVITÉS INFORMATIQUES ET ACTIVITÉS COMMERCES	84
	73	RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT	85, 892
	74	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	86, 87
L		ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DEFENSE; SECURITE SOCIALE OBLIGATOIRE	
	75	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DEFENSE; SECURITE SOCIALE OBLIGATOIRE	91
M		ÉDUCATION	
	80	ÉDUCATION	92
N		SANTÉ ET ACTION SOCIALE	
	85	SANTÉ ET ACTION SOCIALE	93
O		AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	
	90	ASSAINISSEMENT ET ENLEVEMENT DES ORDURES; VOIRIE ET ACTIVITÉS SIMILAIRES	94
	91	ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DIVERSES	95
	92	ACTIVITÉS RECREATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES	96
	93	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	97
P		MÉNAGES EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE	
	95	MENAGES EMPLOYANT DU PERSONNEL DOMESTIQUE	98
Q		ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX	
	99	ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX	99

Tableau 2
Tableau de correspondance entre la CPC et la CITI, Rev.3

Division	Désignation	CITI, Rev. 3
0	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	
01	Produits de l'agriculture, de l'horticulture et du maraîchage	01*
02	Animaux vivants et produits du règne animal	01*
03	Sylviculture et produits de l'exploitation forestière	02
04	Poissons et autres produits de la pêche	05
1	MINERAIS ET MINÉRAUX, ELECTRICITE, GAZ ET EAU	
11	Houilles et lignites; tourbe	10
12	Pétrole brut et gaz naturel	111
13	Minerais d'uranium et de thorium	12
14	Minerais métalliques	13
15	Pierres, sables et argiles	141
16	Autres minéraux	142
17	Électricité, gaz de ville, vapeur et eau chaude	40
18	Eau	41
2	PRODUITS ALIMENTAIRES, SOISSONS ET TABACS : MATIERES TEXTILES, ARTICLES D'HABILLEMENT ET OUVRAGES EN CUIR	
21	Viandes, poissons, fruits, légumes, huiles et graisses	151
22	Produits laitiers	152
23	Produits de la minoterie des grains, amidons et féculés : autres produits alimentaires	153, 154
24	Boissons	155
25	Produits à base de tabac	16
26	Fils, même à coudre; tissus et surfaces textiles touffetées	171
27	Articles textiles autres que d'habillement	172
28	Etoffes de bonneterie : articles d'habillement	173, 18
29	Cuirs et ouvrages en cuir s chaussures	19
3	AUTRES BIENS TRANSPORTABLES, A L'EXCLUSION DES OUVRAGES EN METAUX, DES MACHINES ET DU MATÉRIEL	
31	Ouvrages en bois, ouvrages en liège et ouvrages de sparterie et de vannerie	20

32	Pâte de bois, papier et articles en papier; produits des industries graphiques et produits connexes	21, 22
33	Produits de cokerie; produits pétroliers raffinés; combustibles nucléaires	23
34	Produits chimiques de base	241

Division	Désignation	CITI, Rev. 3
35	Autres produits chimiques; fibres synthétiques ou artificielles	242, 243
36	Ouvrages en caoutchouc ou en matières plastiques	25
37	Verre et ouvrages en verre et autres produits non métalliques n.c.a.	26
38	Meubles; autres biens transportables n.c.a.	36
39	Déchets ou débris	-
4	OUVRAGES EN METAUX, MACHINES ET MATERIEL	
41	Métaux de base	27
42	Ouvrages en métaux, á l'exclusion des machines et du matériel	28
43	Machines et appareils à usage général	291
44	machines et appareils à usages spécifiques	292, 293
45	Machines de bureau, machines comptables et machines de traitement de l'information	30
46	Machines et appareils électriques	31
47	Matériel et appareils de radio, de télévision et de télécommunications	32
48	Instruments et appareils médicaux, instruments de précision et d'optiques horlogerie	33
49	Matériel de transport	34, 35
5	TRAVAUX ET OUVRAGES DE CONSTRUCTION; BIENS FONCIERS	
51	Travaux de construction	45*
52	Ouvrages de construction	45*
53	Biens fonciers	-
6	SERVICES DE COMMERCE; SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION	
61	Services de vente, d'entretien et de réparation de véhicules automobiles et de motocycles	50
62	Services de courtage et de commerce de gros, sauf de véhicules automobiles et de motocycles	51
63	Services de commerce de détail; services de réparation d'articles personnels et domestiques	52
64	Services d'hôtellerie et de restauration	55
7	SERVICES DE TRANSPORTS, D'ENTREPOSAGE ET DE COMMUNICATIONS	

71	Services de transports terrestres	60
72	Services de transports par eau	61
73	Services de transports aériens	62
74	Services annexes et auxiliaires des transports	63
75	Services de postes et télécommunications	64

Division	Désignation	CITI, Rev. 3
8	SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES ET AUX SECTEURS AGRICOLE, MINIER ET MANUFACTURIER	
81	Services d'intermédiation financière et services auxiliaires apparentés	65-67
82	Services immobiliers	70
83	Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs	71
84	Services informatiques et services connexes	72
85	Services de recherche-développement	73
86	Services juridiques, comptables, d'audit et de tenue de livres; services de conseil fiscal; services d'études de marché et de sondages; services de conseil en gestions services en matière d'architecture, ingénierie et autres techniques	741, 742
87	Services fournis aux entreprises n.c.a.	743, 749
88	Services fournis aux secteurs agricole, minier et manufacturier	01-40
89	Actifs incorporels	65, 731
9	SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	
91	Administration publique et autres services collectifs; services de sécurité sociale obligatoire	75
92	Services d'éducation	80
93	Services sociaux et sanitaires	85
94	Services d'assainissement et d'enlèvement des ordures, services de voirie et autres services de protection de l'environnement	90
95	Services des organisations associatives	91
96	Services récréatifs, culturels et sportifs	92
97	Autres services	93
98	Ménages employant du personnel domestique	95
99	Services fournis par les organismes extraterritoriaux	99